Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Pièce n°1 : Rapport de présentation

1A. Etat Initial de l'Environnement

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

Naturellement Pays d'Olmes
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TOPONYMY hymphalis CODE terrevive

Pièce	Rapport de présentation – Etat Initial de l'Environnement
Version	Décembre 2022 – Actualisation janvier 2024
Maîtrise d'Ouvrage	Communauté de Communes du Pays d'Olmes

Bureau(x) d'étude(s)				
	AGENCE TOPONYMY L'expression des territoires	Nymphalis écologie coopérative	CODE	terrevive
Rédacteurs	Laurie Combes Adrien Pukrop Alicia Fuss Laura Faux Jimmy Durand Aurore Bergé	Romain Lejeune Mélanie Olivera	Ghislain Lueza	Xavier d'Yvoire

SOMMAIRE

SOMMAIRE **9**
LES DOCUMENTS CADRES **12**
1. Contexte législatif 12
A. La loi Solidarité et Renouvellement Urbain 12
B. La loi Urbanisme et Habitat 12
C. La loi portant Engagement National pour l'Environnement 12
D. La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové 12
E. La loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt 13
F. La CDPENAF et la CDNPS 13
G. La loi Montagne 13
H. Evaluation environnementale liée à l'élaboration d'un PLUi 14
2. Le territoire de la CCPO 15
A. Les 24 communes 15
B. Les documents d'urbanisme en vigueur 15
C. Les objectifs définis par la CCPO dans le cadre de l'élaboration du PLUi 16
D. Les modalités de concertation engagées 16
3. Les documents cadres à intégrer dans l'élaboration du PLUi 17
A. Le SDAGE-PDM Adour-Garonne 17
B. Le SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises 19
C. Le SRCE Midi-Pyrénées 19
D. Le SRCAE Midi-Pyrénées 19
E. Le SRADDET Occitanie 20
F. Absence de SCOT sur le territoire de la CCPO 23
4. Un territoire de projet 23
A. La démarche TEPCV 23
B. L'AMI centre-bourg 23
C. La démarche OPAH 24
D. Le contrat de territoire 2016-2020 24
E. Opération Grand Site de Montségur 24
CONTEXTE GENERAL **25**
1. Un territoire interstitiel entre les Pyrénées et la métropole toulousaine 25
A. Un territoire connecté au reste du département et de la région 25
B. Une proximité relative avec des villes clés à l'échelle départementale 26
C. Armature du territoire 26
2. Les grandes composantes du territoire 28
A. Le relief 28
B. Le réseau hydrographique 38
C. Les espaces agricoles 41
D. Les espaces boisés 42
E. Le réseau viaire 43
F. L'évolution des paysages dans le temps 45
LES RISQUES **48**
1. Le risque inondation 48
A. Contexte et définitions 48
B. Conséquences de l'inondation 48
C. Inondations en Ariège : type d'inondation 49
D. Zones inondables : typologie par zones et risques sur le territoire 51
2. Le risque de mouvement de terrain 60

A. Contexte et définitions 60
B. Conséquence du mouvement de terrain 60
C. Mouvements de terrain en Ariège : types de mouvements 61
D. Mouvements de terrain : typologie par zones et risques sur le territoire 63
E. Les risques sanitaires 74
LE MILIEU NATUREL 75
1. Rappel du contexte 75
2. Méthodes 76
A. Méthode d'investigation de terrain 76
B. Méthodes d'analyse des enjeux écologiques 77
3. Le patrimoine naturel et les continuités écologiques de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes 78
A. Les grandes entités écologiques 78
B. Les espèces remarquables et leurs habitats 102
C. Les périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel 119
D. Les continuités écologiques de la CC du Pays d'Olmes 123
E. Utilisation et gestion des espaces naturels de la Communauté de communes du Pays d'Olmes 129
F. L'Analyse Atouts/Faiblesses – Opportunités/Menaces du milieu naturel de la CCPO 131
G. Les enjeux du PLUi vis-à-vis des espaces naturels 132
LES UNITES DE PAYSAGES 133
A. Paysages des collines et vallons du sud Mirapicien 134
B. Paysages du Massif du Plantaurel 137
C. Paysages de reliefs du sud du Plantaurel 143
D. Paysages urbains de vallée industrielle 147
E. Paysages mixtes de vallées cultivées et habitées 152
F. Paysages de vallées et villages montagnards 156
G. Paysages forestiers et hameaux montagnards 162
H. Paysages de pics rocheux, d'estives et de stations 168
5. Les vues remarquables 173
6. Les repères et éléments remarquables du paysage 174
TRAME URBAINE 178
1. Des formes urbaines et un bâti diversifié sur le territoire intercommunal 178
A. Des formes urbaines variées 178
B. Des spécificités urbaines à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du PLUi 189
C. La morphologie des espaces publics 195
2. L'architecture des bâtiments en Pays d'Olmes 202
A. Histoire et évolution de la trame architecturale 202
B. Typologie des différents styles architecturaux représentés au sein du territoire du Pays d'Olmes 204
C. Typologie architecturale par zones 213
3. La consommation d'espace : des données variées 218
4. La consommation d'espace : données retenues 226
5. La densification 227
6. Les réseaux 228
FONCTIONNEMENT LOCAL 230
1. La voiture essentielle aux déplacements sur le territoire intercommunal 230
A. Maillage routier 230
B. Transport en commun 230
C. Les déplacements piétons et cyclables au quotidien 231
D. Les chemins de randonnées 232
2. Le stationnement à l'échelle intercommunale 234

A. La mutualisation du stationnement 234
B. Le stationnement des voitures..... 238
C. Les bornes de recharge électrique polarisées par les communes importantes 242
D. Stationnement vélos 243
3. Pôles de services et de commerces : points générateurs de déplacements ... 244
A. Communes polarisantes en matière d'équipements et services 244
B. Communes polarisantes en matière de commerces..... 245
C. Des communes avec un potentiel touristique 247

LES DOCUMENTS CADRES

1. Contexte législatif

Les données ci-dessous présentées n'ont pas vocation à être exhaustives mais à retracer de manière synthétique le cadre législatif de la planification territoriale et de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

A. La loi Solidarité et Renouvellement Urbain

La Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 Décembre 2000 a modifié fortement l'approche de l'aménagement du Territoire en instituant les PLU comme nouvel outil de planification à l'échelle locale à privilégier.

Ceux-ci ont ainsi pour vocation de remplacer à terme les Plans d'Occupation des Sols mis en place près de 30 années plus tôt (1967 : Loi d'Orientation Foncière).

L'approche ainsi apportée par les PLU se veut plus globale et vise la définition de projets de territoires en intégrant les objectifs du Développement Durable (apparition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, PADD). Les PLU ont ainsi vocation à équilibrer le développement urbain avec la préservation des espaces naturels en tenant compte de nouveaux enjeux (renouvellement urbain, mixité sociale, diversité des fonctions urbaines, habitat et mixité sociale, transports et déplacements) et de nouveaux équilibres à atteindre (planification urbaine, économie, déplacements, environnement, habitat).

B. La loi Urbanisme et Habitat

La Loi Urbanisme et Habitat du 02 Juillet 2003 a permis de simplifier et clarifier certains points de la Loi SRU en matière d'élaboration de PLU.

Point majeur de cette évolution en matière d'élaboration de PLU, le PADD, jusqu'alors opposable, ne l'est plus mais conserve son caractère central et obligatoire avec la définition des grandes orientations d'aménagement et de développement pour la Collectivité.

C. La loi portant Engagement National pour l'Environnement

La Loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 Juillet 2010 (dite Grenelle II), a considérablement renforcé la prise en compte des enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme avec une meilleure intégration des thématiques phares : les bâtiments et l'urbanisme, les transports, l'énergie, la biodiversité, les risques, la santé et les déchets.

En matière de planification locale par le biais des PLU, la Loi Grenelle II instaure des nouveaux objectifs articulés autour de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la préservation et la remise en état des continuités écologiques, de la maîtrise de l'énergie et du développement des communications numériques.

La Loi Grenelle II fait également apparaître la notion de modération de consommation d'espace dans les PADD et renforce le rôle des Orientations d'Aménagement qui ont désormais une portée programmatique : les OAP sont nées.

D. La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

La Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové promulguée le 24 Mars 2014 fait évoluer la planification locale.

Les POS non remplacés par des PLU avant le 27 Mars 2017 deviennent caducs laissant place aux règles du Règlement National d'Urbanisme. La mise en œuvre de PLU intercommunaux vise à être généralisée.

Le contenu des PLU évolue également avec un enrichissement de l'Etat Initial de l'Environnement (analyse des capacités de densification dans les trames urbaines, inventaires du stationnement et des capacités de mutualisation, analyse chiffrée de la consommation foncière des 10 dernières années) et une modification des règlements (suppression du COS, de la superficie minimale des terrains, mise en place de STECAL en zone agricole et naturelle).

E. La loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt

La Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 Octobre 2014 revient sur certains points de la Loi ALUR et notamment sur les éléments suivants : les extensions et les annexes des habitations en zones agricole et naturelle sont désormais possibles sous réserve de ne pas compromettre l'activité agricole et la qualité des paysages (prescriptions dans le règlement du PLU). Par ailleurs, le règlement peut également identifier des bâtiments pouvant changer de destination dans les mêmes conditions que les possibilités d'annexes et d'extensions des habitations.

Enfin, le PLU peut définir en zones agricole et naturelle des Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) dans lesquels peuvent être autorisées des constructions, des aires d'accueil des gens du voyage et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs.

F. La CDPENAF et la CDNPS

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) doit être consultée :

> Pour les PLUi non couverts par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) lorsque ceux-ci réduisent les surfaces des espaces naturels, agricoles ou forestiers (Avis simple).

> Pour les PLUi réduisant les surfaces affectées à des productions AOP (Avis conforme).

> Lors de la mise en place de STECAL (Avis simple).

> Lorsque le changement de destination de certains bâtiments est autorisé en zone agricole (Avis conforme).

> Pour déroger à la règle de constructibilité limitée lorsqu'un SCOT n'est pas approuvé (Avis simple).

La Commission Départementale de la nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) :

> Lorsque le changement de destination de certains bâtiments est autorisé en zone naturelle (Avis conforme).

G. La loi Montagne

L'ensemble des communes de la Communauté des Communes du Pays d'Olmes (CCPO) est concerné par les dispositions législatives induites par la « Loi Montagne » et précisément par celles des articles L. 122-1 à L. 122-27 du Code de l'Urbanisme. Le PLUi, dans son élaboration, se doit donc de prendre en compte des dispositions en cas d'urbanisation sur les territoires de la commune.

Tous les articles cités ci-avant doivent être pris en compte dans l'élaboration du PLUi mais certains d'entre eux affectent particulièrement les projets d'urbanisation :

L. 122-5 du Code de l'Urbanisme

« L'urbanisation est réalisée en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants, sous réserve de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension limitée des constructions existantes et de la réalisation d'installations ou d'équipements publics incompatibles avec le voisinage des zones habitées. »

L. 122-7 du Code de l'Urbanisme

« Les dispositions de l'article L. 122-5 ne s'appliquent pas lorsque le schéma de cohérence territoriale ou le plan local d'urbanisme comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, qu'une urbanisation qui n'est pas située en continuité de l'urbanisation existante est compatible avec le respect des objectifs de protection des terres agricoles, pastorales et forestières et avec la préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel prévus aux articles L. 122-9 et L. 122-10 ainsi qu'avec la protection contre les risques naturels. L'étude est soumise à l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. Le plan local d'urbanisme ou la carte communale délimite alors les zones à urbaniser dans le respect des conclusions de cette étude.

En l'absence d'une telle étude, le plan local d'urbanisme ou la carte communale peut délimiter des hameaux et des groupes d'habitations nouveaux intégrés à l'environnement ou, à titre exceptionnel après accord de la chambre d'agriculture et de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, des zones d'urbanisation future de secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées, si le respect des dispositions prévues aux articles L. 122-9 et L. 122-10 ou la protection contre les risques naturels imposent une urbanisation qui n'est pas située en continuité de l'urbanisation existante ... »

L. 122-9 du Code de l'Urbanisme

« Les documents et décisions relatifs à l'occupation des sols comportent les dispositions propres à préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard. »

L. 122-10 du Code de l'Urbanisme

« Les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières sont préservées. La nécessité de préserver ces terres s'apprécie au regard de leur rôle et de leur place dans les systèmes d'exploitation locaux. Sont également pris en compte leur situation par rapport au siège de l'exploitation, leur relief, leur pente et leur exposition. »

H. Evaluation environnementale liée à l'élaboration d'un PLUi

Conformément aux articles R. 104-8 et R. 104-9 du Code de l'Urbanisme, plusieurs cas de figure se présentent en matière d'évaluation environnementale des PLUi :

- Une évaluation environnementale d'un PLUi est nécessaire lorsqu'il est établi, après un examen au cas par cas, que la procédure d'élaboration du document d'urbanisme est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.
- Une évaluation environnementale d'un PLUi est nécessaire dans le cas de documents d'urbanisme permettant la réalisation de travaux, aménagements, ouvrages ou installations susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000.
- Une évaluation environnementale d'un PLUi est requise si la commune en question est concernée par tout ou partie d'un site Natura 2000.

Si l'élaboration, la révision ou la mise en compatibilité d'un PLUi ne rentre pas dans les cas de figure mentionnés ci-dessus, un examen au cas par cas doit être réalisé auprès de l'Autorité Environnementale.

La Communauté de Communes est concernée par deux Zones Natura 2000 :

- FR7300842 – Pechs de Foix, Soula et Roquefixade, grotte de l'Herm,
- FR7312008 – Gorges de la Frau et Bélesta.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi sur le territoire intercommunal, une évaluation environnementale devra être réalisée.

2. Le territoire de la CCPO

A. Les 24 communes

Le territoire intercommunal est composé de 24 communes : Bélesta, Bénaix, Carla de Roquefort, Dreuilhe, Fougax et Barrineuf, Freychenet, Ilhat, l'Aiguillon, Laroque d'Olmes, Lavelanet, Le Sautel, Lesparrou, Leychert, Lieurac, Montferrier, Montségur, Nalzen, Péreille, Raissac, Roquefixade, Roquefort les Cascades, St Jean d'Aigues Vives, Tabre et Villeneuve d'Olmes.



Les 24 communes de la CCPO

Ce territoire, situé à l'est du département de l'Ariège, s'étend sur près de 330km². L'intercommunalité recensait 15028 habitants en 2015.

B. Les documents d'urbanisme en vigueur

Communes	Documents d'Urbanisme
Bélesta	RNU car POS caduc en 2017
Bénaix	RNU
Carla de Roquefort	RNU
Dreuilhe	PLU
Fougax et Barrineuf	RNU
Freychenet	RNU
Ilhat	RNU
L'Aiguillon	RNU
Laroque d'Olmes	RNU car POS caduc en 2017
Lavelanet	RNU car POS caduc en 2017
Le Sautel	RNU
Lesparrou	RNU
Leychert	RNU
Lieurac	Carte communale
Montferrier	Phase arrêt PLU
Montségur	RNU car POS caduc en 2017
Nalzen	RNU
Péreille	RNU
Raissac	RNU
Roquefixade	Carte communale
Roquefort les Cascades	RNU
St Jean d'Aigues Vives	RNU
Tabre	PLU
Villeneuve d'Olmes	RNU car POS caduc en 2017

C. Les objectifs définis par la CCPO dans le cadre de l'élaboration du PLUi

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, la Communauté de Communes a listé différents objectifs dans la délibération de prescriptions du PLUi, le 20 décembre 2017 :

> Limiter l'étalement urbain et conforter la centralité des centres bourgs,

> Préserver les terres agricoles et les unités d'exploitation et insérer les projets dans l'environnement,

> Favoriser la mixité sociale,

> Economiser, rationaliser les réseaux et les déplacements,

> Proposer une offre d'accueil de qualité et cohérente au territoire pour les infrastructures économiques et touristiques,

> Préserver les milieux naturels et valoriser l'identité paysagère et patrimoniale des territoires,

> Prendre en compte les risques naturels,

> Encourager l'utilisation des énergies renouvelables et les économies d'énergie,

> Promouvoir, accompagner et s'investir dans la reconversion des friches industrielles.

D. Les modalités de concertation engagées

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi et par la délibération en date du 20 décembre 2017, la Communauté de Communes s'engage à :

> Mise à disposition de l'ensemble des documents validés et des décisions relatives au PLUi, au siège de la Communauté de Communes et sur le site Internet de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes,

> Mise à disposition, au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, d'un registre permettant de consigner les observations écrites et suggestions du public,

> Organiser plusieurs réunions publiques d'information sur les avancées du PLUi, qui seront organisées sur différents secteurs du territoire, dont les dates et lieux seront communiqués par voie de presse,

> Informer par voie de presse ainsi que sur le site Internet de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes,

Avant l'arrêt du PLUi, un bilan de la concertation sera établit avec l'analyse des différentes demandes formulées le cas échéant.

3. Les documents cadres à intégrer dans l'élaboration du PLUi

A. Le SDAGE-PDM Adour-Garonne

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un document d'orientation stratégique pour la gestion des eaux et des milieux aquatiques superficiels et souterrains. Il y est associé un Programme De Mesures (PDM) synthétisant les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE.

Les orientations du SDAGE-PDM 2022-2027 Adour-Garonne :

> **Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE**

- Optimiser l'organisation des moyens et des acteurs
- Mieux connaître pour mieux gérer
- Développer l'analyse économique dans le SDAGE
- Concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire

> **Réduire les pollutions**

- Agir sur les rejets en macropolluants et micropolluants
- Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilées
- Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau
- Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité des eaux côtières, des estuaires et des lacs naturels
- Gérer les macrodéchets

> **Agir pour assurer l'équilibre quantitatif**

- Mieux connaître et faire connaître pour mieux gérer
- Gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique
- Anticiper et gérer la crise

> **Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides**

- Réduire l'impact des aménagements et des activités sur les milieux aquatiques
- Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral
- Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité de l'eau
- Réduire la vulnérabilité face aux risques d'inondation, de submersion marine et l'érosion des sols

La CCPO se situe dans le bassin hydrographique de l'Adour-Garonne, cet espace s'étend sur 1/5ème du territoire national et est réparti sur 3 Régions.

L'état écologique des cours d'eau est globalement stable dans ce bassin, néanmoins l'objectif de bon état fixé pour 2015 n'a pas été atteint. Concernant l'état chimique, il est lui aussi majoritairement bon à l'exception de 50% des ressources d'eaux souterraines qui sont en mauvais état. Cet état de fait est la conséquence de plusieurs sources de pression qui ont chacune une manière de dégrader les masses d'eau :

> **La pression domestique** est significative, elle a pour conséquence le rejet d'ammonium et de phosphore,

> **L'agriculture** a une responsabilité importante dans le mauvais état chimique (rejet de nitrate et pesticides) mais aussi sur le prélèvement de l'eau (irrigation) à l'origine de l'étiage sévère. D'autre part l'altération de la continuité et de la morphologie des cours d'eau est un sujet de préoccupation.

Fort de ce constat, le SDAGE-PDM 2022-2027 définit des objectifs environnementaux ambitieux :

> Non-détérioration de l'état actuel des masses d'eau

> Atteinte du bon état des eaux :

- Une amélioration de la proportion de bon état écologique des eaux superficielles de 20 points d'ici 2027
- Un objectif de « bon potentiel » pour les masses d'eau fortement modifiées (MEFM)
- Les masses d'eau à objectif moins strict que le bon état
- La réduction de moitié du nombre de masses d'eau superficielles en état écologique « médiocre » ou « mauvais »

> Prévention et limitation de l'introduction des polluants dans les eaux souterraines ;

> Inversion de toute tendance à la hausse, significative et durable, de la concentration de polluants dans les eaux souterraines ;

> Réduction progressive ou, selon les cas, suppression des émissions, rejets et pertes de substances prioritaires, pour les eaux de surfaces ;
> Atteinte des objectifs liés aux zones protégées.

Le PDM associé au SDAGE fait le recueil des mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de qualité et de quantité fixés par celui-ci. Il en évalue leur coût pour sa période de validité d'une durée de six ans.

Le SDAGE-PDM est constitué de mesures de différentes natures, elles peuvent être d'ordre technique, de programmation locale, d'amélioration de la connaissance, d'ordre législatif, réglementaire, économique, de contrôle, de gouvernance et d'animation, etc.

Ces mesures sont organisées selon 6 grandes thématiques identifiées comme prioritaires:

> Les mesures de gouvernance et de connaissance
> Les mesures de réduction des pollutions liées à l'assainissement
> Les mesures de réduction des pollutions issues de l'industrie et de l'artisanat
> Les mesures de lutte contre les pollutions diffuses
> Les mesures de la thématique gestion de la ressource en eau
> Les mesures de la thématique restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques

Ces priorités sont ensuite déclinées territorialement à deux échelles différentes :

- L'échelle des 8 commissions territoriales (grands bassins hydrographique du bassin Adour Garonne)
- L'échelle des 143 bassins versants de gestion (principaux sous-bassins des commissions territoriales)

Cette articulation permet une mise en cohérence des niveaux de priorités, une organisation et une déclinaison de tout ou partie des mesures selon les échelles.

Les mesures liées au territoire et à la planification locale

Les intercommunalités et les communes sont responsables de la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et du risque d'inondation. Cela passe par l'assainissement de l'eau des eaux usées, la production et distribution de l'eau potable, la gestion des eaux pluviales (facultatif), la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). La compétence GEMAPI peut être déléguée par l'intercommunalité à des syndicats de bassin. Sur le territoire de la CCPO, le Syndicat du Bassin et le Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières (SYMAR) Val d'Ariège exercent cette compétence pour l'intercommunalité. Les syndicats ont la possibilité de proposer des actions de gestion des cours d'eau et de prévention des inondations.

Les enjeux du SDAGE doivent dans ce sens être intégrés au rapport de présentation des SCOT ou des PLUi. Ces deux documents doivent être mis en compatibilité avec le SDAGE sous 3 ans si celui-ci n'est pas pris en considération.

Le PLUi ne peut adopter un projet qui accentue les flux de pollution ou les prélèvements (objectif de conservation de l'état quantitatif et qualitatif des masses d'eau). **La préservation de la biodiversité, la reconquête des zones humides et la prévention des risques sont autant d'objectifs qui doivent être poursuivis par le PLUi**. Pour ce faire, la mise en place de mesures palliatives, compensatoires ou de réduction d'impact sont des leviers à la disposition des collectivités territoriales.

Exemples d'applications possibles sur le territoire de la CCPO :

> Végétalisation des espaces (places de parking, entre les espaces agricoles et les autres occupations du sol), augmentation des surfaces perméables pour une meilleure maîtrise des écoulements d'eau et des ruissellements, diminution des surfaces bitumées (ruissellements accentués des eaux pluviales chargées en hydrocarbures).
> Organisation d'un système de récupération des eaux pluviales : limiter les prélèvements dans les réserves aquifères pour certaines utilisations.

L'ensemble du territoire intercommunal est situé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), à l'exception de la commune de Freychenet : tout prélèvement supérieur ou égal à 8 m3/h dans les eaux souterraines, les eaux de surface et leurs nappes d'accompagnement est soumis à autorisation (Arrêté préfectoral du 27/03/1996).

> Préserver les zones humides et les continuités écologiques.
> Densifier les espaces urbanisés pour éviter l'étalement urbain et ainsi favoriser la préservation des surfaces agricoles utilisées.
> Créer des zones végétales tampon aux abords des cours d'eau pour éviter l'écoulement direct des eaux pluviales polluées (bitume, pesticides…).
> Systématiser l'assainissement collectif qui permet un dimensionnement adéquat, une surveillance accrue, un entretien de qualité (outil de premier choix pour une gestion efficiente de l'eau).

B. Le SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises

Le département de l'Ariège est dans une démarche d'élaboration d'un SAGE à l'échelle interdépartementale afin d'établir une protection durable des milieux aquatiques. Ce SAGE s'étend sur 5 bassins versants et concerne :

- 4 départements (09,31,11,66)
- 495 communes
- 22 EPCI
- 318 000 habitants

Les communes de la CCPO sont concernées par ce projet.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) est un outil de planification réglementaire visant à poser le principe et les objectifs de la gestion équilibrée de la ressource en eau, ainsi que les exigences qui en résultent en matière de conciliation des usages et de préservation de l'eau et des milieux aquatiques .

Il décline les orientations du SDAGE à une échelle locale en :

- Exprimant un projet de préservation et de valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques au travers d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) ;
- Définissant une règlementation des eaux sur le territoire hydrologique concerné.

C. Le SRCE Midi-Pyrénées

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région Midi-Pyrénées a été réalisé par l'Etat, l'ancienne Région Midi-Pyrénées et le Comité Régional Trame Verte et Bleue. Celui-ci a été arrêté en 2014.

Le SRCE constitue une déclinaison régionale de la Trame Verte et Bleue, en aucun cas une nouvelle réglementation. Son rôle est de dresser un cadre pour les déclinaisons locales de la TVB. Le SRCE MP a identifié cinq objectifs :

> Préserver les réservoirs de biodiversité,

> Préserver les zones humides, milieux de la TVB menacés et difficiles à protéger,

> Préserver et remettre en bon état les continuités latérales des cours d'eau,

> Préserver les continuités longitudinales des cours d'eau de la liste 1, pour assurer la libre circulation des espèces biologiques,

> Remettre en bon état les continuités longitudinales des cours d'eau prioritaires de la liste 2, pour assurer la libre circulation des espèces biologiques.

Le plan d'actions stratégique du SRCE propose 26 actions qui ont été classées en 7 grands thèmes :

> L'amélioration des connaissances,

> L'intégration de la TVB aux différentes échelles de planification du territoire,

> L'amélioration de la perméabilité des obstacles aux continuités écologiques,

> La conciliation entre activités économiques et TVB,

> Le soutien des acteurs et des territoires dans la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques,

> Le partage de la connaissance sur la TVB,

> Le dispositif de suivi et d'évaluation.

Le PLUi de la CCPO se doit de prendre en compte les éléments du SRCE et ainsi traduire au niveau local les enjeux, les objectifs et la cartographie du SRCE.

D. Le SRCAE Midi-Pyrénées

Le Schéma Régional Climat Air Energie a été élaboré par l'Etat et l'ancienne Région Midi-Pyrénées afin de mener une action cohérente dans le domaine du Climat, de l'Air et de l'Energie. Les 5 objectifs majeurs de ce document sont :

> Réduire la consommation énergétique.

> Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre.

> Développer les énergies renouvelables.

> Améliorer la qualité de l'air.

> Favoriser l'adaptation au changement climatique.

Des pistes d'actions locales sont également définies selon diverses thématiques. Celles-ci peuvent directement inspirer l'élaboration du PLUi de la CCPO en réponse au contexte législatif actuel (liste non exhaustive adaptée à la portée du document d'urbanisme) :

> Lutter contre l'étalement urbain et le mitage,

> Soutenir la structuration des filières professionnelles ancrées sur les territoires pour favoriser l'économie de proximité.

> Développer des offres de transport alternatives à la voiture particulière.

> Développer l'intermodalité.

> Limiter les déplacements par un aménagement de proximité.

> Encourager la réhabilitation du patrimoine existant (résidentiel ou tertiaire).

> Promouvoir le développement des énergies renouvelables.

> Pérenniser la ressource en eau et les milieux aquatiques.

> Pérenniser la capacité d'adaptation de la biodiversité.

E. Le SRADDET Occitanie

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires a été instauré par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en 2015, c'est un schéma de planification globale portant sur 11 domaines de compétence :

- Equilibre et égalité des territoires
- Implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional
- Désenclavement des territoires ruraux
- Habitat
- Gestion économe de l'espace
- Intermodalité et développement des transports
- Maîtrise et valorisation de l'énergie
- Lutte contre le changement climatique
- Pollution de l'air
- Protection et restauration de la biodiversité
- Prévention et gestion des déchets

Il permet la mise en cohérence à l'échelle de la Région des politiques sectorielles en matière d'aménagement. Il intègre les différents documents sectoriels tels que :

> Le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) ;

> Le Schéma Régional de l'Intermodalité (5RI) ;

> Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ;

> Le Schéma Régional Climat/Air/Energie (SRCAE) ;

> Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Le SRADDET Occitanie incarne le projet d'aménagement du territoire porté par la Région à l'horizon 2040. Il a été adopté le 30 juin 2022 et est en cours de modification afin d'intégrer les nouveautés réglementaires et notamment les dispositions de la loi Climat et Résilience.

Il a fait l'objet d'un large processus de concertation dépassant les obligations réglementaires, permettant de définir le cadre stratégique et opérationnel global. Pendant près de deux ans, la co-construction a permis d'élaborer des documents le composant tels que le rapport d'objectifs et le fascicule de règles.

Le parti pris de la Région Occitanie est de prendre appui sur les caractéristiques du SRADDET (prescriptif, transversal, intégrateur et concerté), pour en faire un véritable projet, dénommé Occitanie 2040.

Ce projet repose sur 2 axes :

> Un rééquilibrage régional, pour l'égalité des territoires

> Un nouveau modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique

Déclinés en trois grands défis :

- Le défi de l'attractivité, pour accueillir bien et durablement, en favorisant le développement et la promotion sociale, en conciliant développement et excellence environnementale et en visant l'équilibre pour ses territoires ;
- Le défi des coopérations, pour renforcer les solidarités territoriales, en construisant une région équilibrée, en inscrivant les territoires ruraux et de

montagne au cœur des dynamiques régionales et en gérant durablement les ressources ;

- Le défi du rayonnement, pour un développement vertueux, en renforçant le potentiel de rayonnement de tous les territoires, en faisant de l'espace méditerranéen un modèle de développement vertueux et faisant de l'Occitanie une région exemplaire face au changement climatique.

Des règles figurants dans le document « fascicule de règles » ont été élaborées à partir des 2 axes évoqués plus haut. Ces règles s'imposant aux documents de planification locale et doivent faciliter la mise en œuvre au niveau local.

- Rééquilibrage **(10 règles)**
- Nouveau modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique **(22 règles)**

Parmi les 32 règles du schéma, apparaissent dans les tableaux ci-après celles pouvant être prises en compte par la collectivité dans le cadre de l'élaboration de son PLUi.

Le détail des règles et leurs mesures d'accompagnement ne seront pas développés ici mais restent consultables dans le fascicule de règles du SRADDET.

Le SRADDET est actuellement en cours de modification, pour intégrer, notamment les dispositions de la Loi dite « Climat et Résilience » et territorialiser les objectifs de la démarche « Zéro Artificialisation Nette ». Le PLUi de la CCPO devra se mettre en compatibilité avec le SRADDET d'ici à février 2028 pour tenir compte des règles applicables et des objectifs de sobriété foncière déclinés sur les territoires.

Règles relatives à « Un rééquilibrage régional, pour répondre à l'urgence climatique »			
DES SOLUTIONS DE MOBILITE POUR TOUS	Densifier et développer les projets autour des pôles d'échanges multimodaux stratégiques (règle n°1)	Améliorer la performance des réseaux de transport collectif (règle n°2)	
DES SERVICES DISPONIBLES SUR TOUS LES TERRITOIRES	Prioriser les projets d'équipements et de services à proximité des centralités (règle n°4)	Favoriser le développement d'une logistique des derniers kilomètres (règle n°5)	Prioriser l'installation des commerces dans les centre-ville/cœur de village (règle n°6)
DES LOGEMENTS ADAPTES AUX BESOINS DES TERRITOIRES	Stratégie de diversification de l'offre de logements neufs ou réhabilités (règle n°7)		
UN REEQUILIBRAGE DU DEVELOPPEMENT REGIONAL	Etablir l'objectif d'accueil des populations par rapport aux objectifs de rééquilibrage régional (règle n°8)	Etablir l'objectif d'accueil d'activités cohérent en matière d'équilibre population-emploi (règle n°9)	
DES COOPERATIONS TERRITORIALES RENFORCEES	Intégration des interactions avec les territoires voisins dans la planification locale (règle n°10)		

Règles relatives au « Nouveau modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique »					
REUSSIR LE ZERO ARTIFICIALISATION NETTE A L'ECHELLE REGIONALE A L'HORIZON 2040	Prioriser la densification des espaces urbanisés existants (règle n°11)	Limiter l'imperméabilisation, favoriser l'insertion paysagère et développer la nature en ville (règle n°12)	Préserver et reconquérir les unités d'espaces agricoles fonctionnelles (règle n°13)	Privilégier l'installation des activités dans les zones d'activités existantes (règle n°14)	Maximiser le potentiel des zones logistiques (règle n°15)
ATTEINDRE LA NON-PERTE NETTE DE BIODIVERSITE	Favoriser les continuités écologiques (règle n°16)	Faciliter la mise en œuvre séquence Eviter-Réduire-Compenser (règle n°17)	Favoriser les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques (règle n°18)		
LA PREMIERE REGION A ENERGIE POSITIVE	Expliciter dans le document de planification locale la trajectoire phasée de réduction de consommation énergétique finale (règle n°19)	Identifier et inscrire les espaces susceptibles d'accueillir des installations ENR (règle n°20)			
UN AMENAGEMENT ADAPTE AUX RISQUES ET RESPECTUEUX DE LA RESSOURCE EN EAU	Développer un projet de territoire économe en eau (règle n°21)	Participer à la mise en œuvre d'un urbanisme favorable à la santé (règle n°22)	Intégrer et anticiper les risques liés au changement climatique (règle n°23)		
REDUIRE LA PRODUCTION DE DECHETS AVANT D'OPTIMISER LA GESTION	Développer l'économie circulaire (règle n°27)				

F. Absence de SCOT sur le territoire de la CCPO

Lors du lancement de la procédure d'élaboration du PLUi de la CCPO, aucun SCOT n'est applicable sur le territoire. Dans ce cas et en application de l'article L. 142-4 du Code de l'Urbanisme :

« Dans les communes où un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable :

1° Les zones à urbaniser délimitées après le 1er juillet 2002 ainsi que les zones naturelles, agricoles ou forestières d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu ne peuvent être ouvertes à l'urbanisation à l'occasion de l'élaboration ou d'une procédure d'évolution d'un document d'urbanisme,

2° Les secteurs non constructibles des cartes communales ne peuvent être ouverts à l'urbanisation à l'occasion de l'élaboration ou d'une procédure d'évolution de la carte communale,

3° Les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme ne peuvent être ouverts à l'urbanisation pour autoriser les projets mentionnés aux 3° et 4° de l'article L. 111-4. »

Néanmoins, l'article L 142-5 du Code de l'Urbanisme prévoit les possibilités de dérogation suivantes :

« Il peut être dérogé à l'article L. 142-4 avec l'accord de l'autorité administrative compétente de l'Etat après avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime et, le cas échéant, de l'établissement public prévu à l'article L. 143-16. La dérogation ne peut être accordée que si l'urbanisation envisagée ne nuit pas à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques, ne conduit pas à une consommation excessive de l'espace, ne génère pas d'impact excessif sur les flux de déplacements et ne nuit pas à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services ».

4. Un territoire de projet

A. La démarche TEPCV

En 2014, le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer a lancé un appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV). La commune de Lavelanet a été lauréate de ce prix en 2016.

Les actions qui sont mises en œuvre dans le cadre de ce document sont :

> La requalification énergétique de l'habitat,

> Le développement des nouvelles mobilités et la réduction de la place de la voiture dans le cœur de la ville,

> La performance énergétique de l'espace public,

> La production d'énergies renouvelables,

> La mise en valeur du patrimoine naturel dans la ville, avec en particulier une volonté de remettre à l'air libre des cours d'eau canalisés en souterrain.

B. L'AMI centre-bourg

La commune de Lavelanet est labellisée en 2014 pour la revitalisation de son centre-bourg. Le programme mis en œuvre dans la démarche a pour objectif :

> La dynamisation de l'économie des bassins de vie ruraux et périurbains, en développant des activités productives et résidentielles,

> L'amélioration du cadre de vie des populations, en offrant notamment des logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité,

> L'accompagnement de la transition écologique des territoires et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain.

Des projets sont donc mis en œuvre sur la commune, notamment avec la requalification et la restructuration des espaces publics afin de reconnecter la ville à son territoire naturel et encourager la pratique des mobilités douces.

C. La démarche OPAH

La Communauté de Communes et le centre-bourg de Lavelanet se sont lancés dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation du Centre Bourg et de Développement du Territoire (OPAH).

Les objectifs fixés pour la revitalisation des centres-bourgs sont :

> La lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé,

> La lutte contre la précarité énergétique,

> La résorption de la vacance de logements,

> Le renouvellement de l'image du territoire, la mise en valeur de l'identité, le maintien des populations déjà présentes,

> La mise en valeur du patrimoine.

L'opération a débuté en Juillet 2017 pour une prise de fin en Juillet 2023.

D. Le contrat de territoire 2016-2020

La CCPO s'est lancée dans la mise en œuvre d'un contrat de territoire dont les objectifs sont :

> Co-élaborer un projet de territoire,

> Qualifier les enjeux et pointer les priorités sur le territoire,

> Mobiliser l'ensemble des partenaires sur le diagnostic, le projet, les objectifs et les moyens,

> Associer les habitants et les associations,

> Partager un diagnostic,

> Engager les partenaires institutionnels sur les crédits de droit commun mobilisés.

Cette démarche est en vigueur jusqu'en 2020.

E. Opération Grand Site de Montségur

La CCPO s'est engagée depuis Novembre 2016 dans l'Opération Grand Site de France (OGS) pour la commune de Montségur. Ce type de démarche permet d'accompagner le territoire pour la préservation et la valorisation des qualités paysagères du site.

La finalisation du programme d'action de l'OGS est prévue pour le milieu de l'année 2019.

Dans un même temps, la CCPO est candidate à l'inscription à l'UNESCO avec le système de forteresses de la sénéchaussée de Carcassonne, qui comprend le château d'Aguilar (11), le château de Lastours (11), le château de Montségur (09), le château de Peyrepertuse (11), le château de Puilaurens (11), le château de Termes (11), le château de Quéribus (11), et la Cité médiévale de Carcassonne (11).

CONTEXTE GENERAL

1. Un territoire interstitiel entre les Pyrénées et la métropole toulousaine

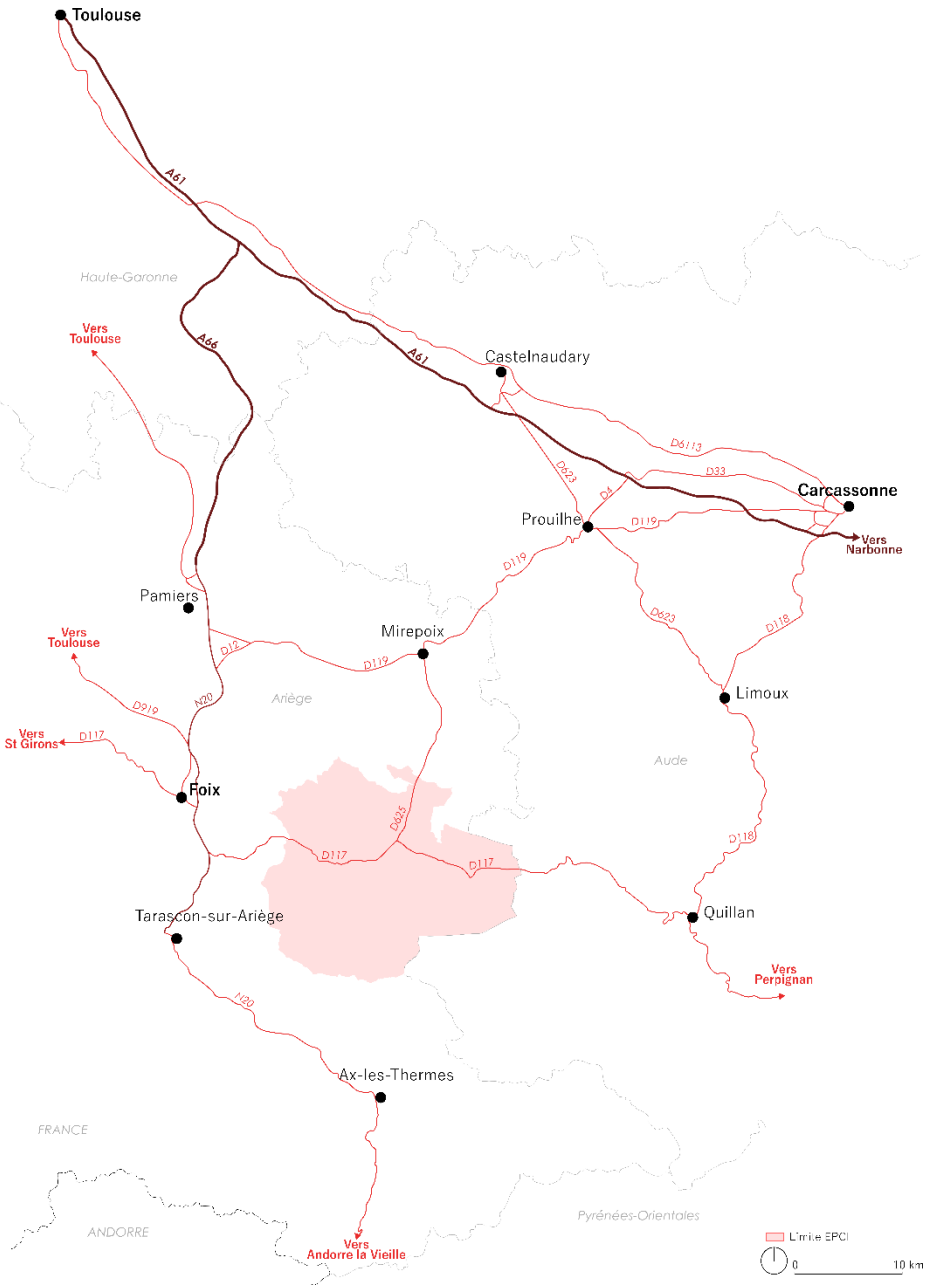
A. Un territoire connecté au reste du département et de la région

La CCPO est située dans le département de l'Ariège, en limite avec le département de l'Aude.

Ce territoire, bien qu'excentré, est connecté aux pôles départementaux tel que Foix ou Pamiers avec la présence de la D117, notamment. La CCPO est également située à proximité de plusieurs axes structurants permettant de rejoindre Toulouse via l'A64 ou l'A61.

Au sud, la CCPO jouit d'une proximité avec Andorre et l'Espagne.

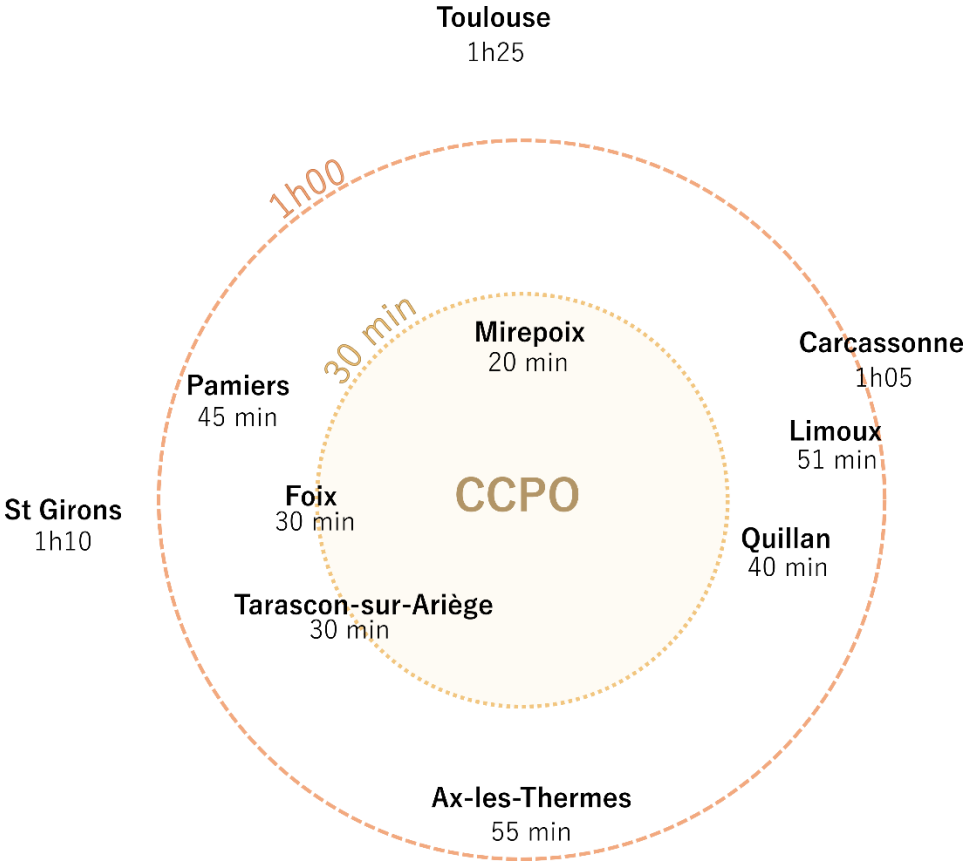
Néanmoins, sur le territoire de la communauté de communes, seuls quelques axes départementaux permettent de mailler le territoire, au nord et au centre de l'intercommunalité.



Localisation du territoire intercommunal par rapport aux grandes villes à proximité

B. Une proximité relative avec des villes clés à l'échelle départementale

Le schéma ci-dessous permet de visualiser les distances entre chacune des grandes villes à proximité de la CCPO. Les temps ont été définis à partir de la commune de Lavelanet et pour un déplacement en voiture.



Distance entre le territoire de la CCPO (référence Lavelanet) et les villes aux alentours

Comme le souligne le schéma ci-dessus, les principales villes sont situées à plus de 30min en voiture de la CCPO. Ce temps de parcours est conséquent pour des personnes se rendant par exemple sur leur lieu de travail quotidiennement. Les déplacements entre les grandes villes et la CCPO sont plus sporadiques, avec des trajets plus occasionnels, à des fins d'achat particulier ou de tourisme par exemple. Le maillage routier, comme vu précédemment, reste relativement faible au regard de ces temps de trajet et l'éloignement des pôles urbains peut être vu comme un frein à l'installation d'actifs.

C. Armature du territoire

Les 24 communes de la CCPO sont toutes situées à l'est du département de l'Ariège, en limite avec le département de l'Aude. Le bassin de vie de l'ensemble des communes est celui de Lavelanet.



Les 24 communes de la CCPO

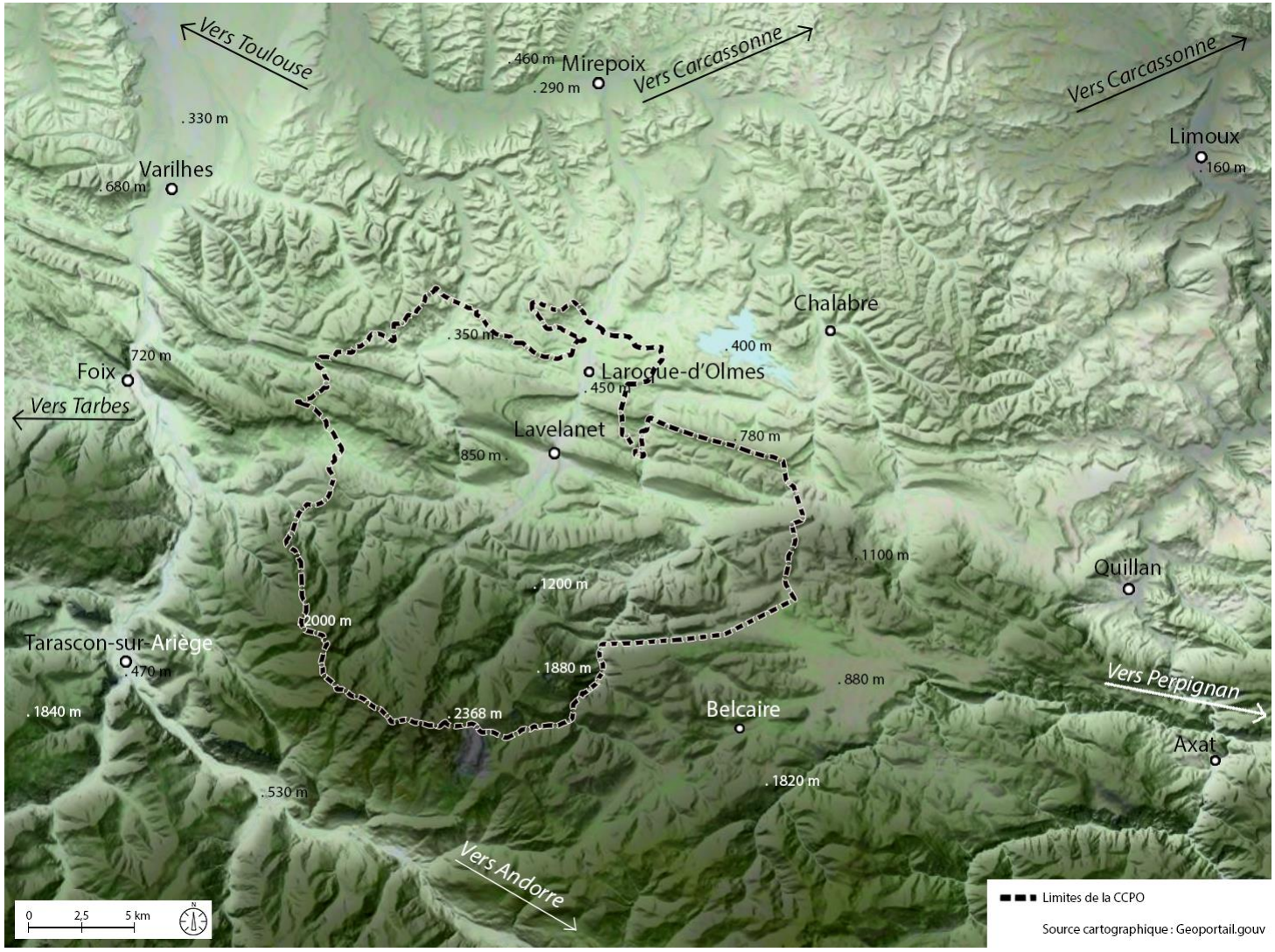
Bien qu'une grande majorité des déplacements soit orientée vers Lavelanet, les pratiques des habitants sont plus complexes, notamment pour les communes de Freychenet, Nalzen ou Leychert. Certains des hameaux de ces communes sont plus proches de Foix que de Lavelanet ou Laroque d'Olmes. Les pratiques des habitants sont donc plus orientées vers la préfecture ariégeoise. Les habitants de la commune de Tabre se rendent quant à eux à Lavelanet et Mirepoix

A retenir…

La communauté de communes est relativement bien connectée au reste du territoire. Néanmoins, la CCPO se situe dans un entre-deux : les temps de trajet vers les grandes villes ariégeoises sont convenables (moins d'une heure) mais reste tout de même conséquents pour des trajets quotidiens.

2. Les grandes composantes du territoire

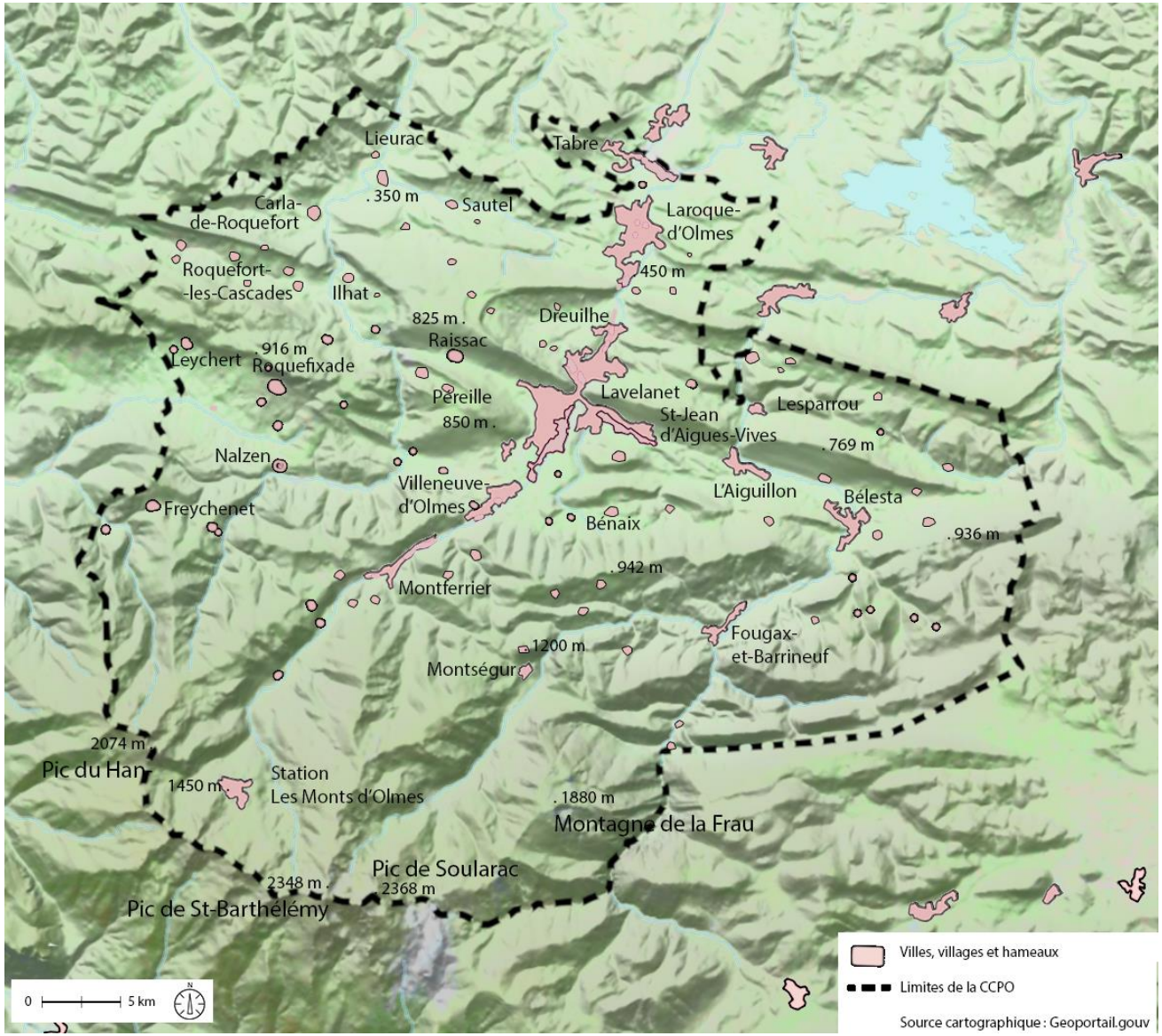
A. Le relief



La Communauté de Communes du Pays d'Olmes couvre un territoire composé de piémonts et de montagnes, des basses vallées (350 m d'altitude à Lieurac) jusqu'aux plus hauts sommets du Massif de Tabe (2368 m d'altitude au Pic Soularac).

Ce terroir majoritairement rural constitue une transition paysagère et territoriale avec les régions voisines : des coteaux du pays de Mirepoix au nord, aux sommets pyrénéens au sud-ouest ; de la vallée de l'Ariège au sud-ouest à celle de l'Aude à l'est. Cet axe est-ouest est souligné par les lignes singulières du relief du Plantaurel, régulièrement interrompu par des cluses[1].

[1] Cluse : Passage assez resserré à travers des couches de roches dures, souvent perpendiculairement à leur direction, creusé par l'érosion d'un cours d'eau et qui fait communiquer deux vallées (source : fr.wiktionnary.org).



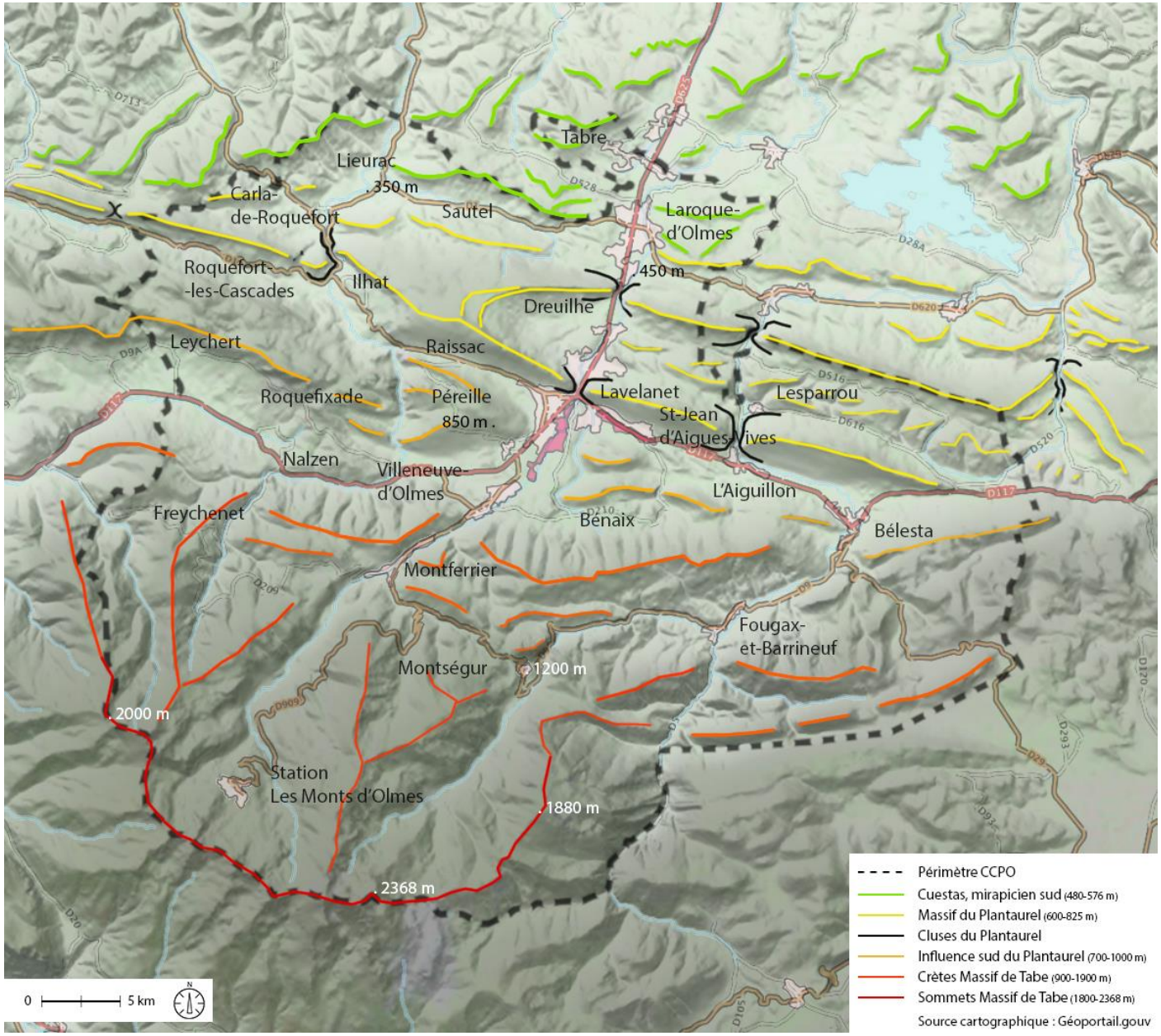
Tout au nord, les rebords du Bassin aquitain

Les paysages qui composent le Pays d'Olmes sont variés, incarnant la transition évoquée précédemment. Au nord, dans les environs de Laroque-d'Olmes, les collines les plus hautes ne dépassent pas le relief rectiligne du Plantaurel (atteignant les 750 m d'altitude à Lesparrou). Ces reliefs doux – appelés cuestas [2] - sont la conséquence de la formation des Pyrénées durant l'Eocène. Leur silhouette asymétrique, caractéristique des collines du sud mirapicien, présente un versant sud plus prononcé que le versant nord.

La contrainte du Plantaurel

Le massif du Plantaurel est remarquable par sa linéarité, parallèle à la chaîne des Pyrénées sur ses 65 km de long et par la barrière qu'il constitue : en traversant les cluses, ces micro-vallées qui le segmentent perpendiculairement, le visiteur a véritablement la sensation d'entrer en territoire pyrénéen. Creusées par les eaux du Douctouyre à Ilhat, du Touyre à Lavelanet et à Dreuilhe, de l'Hers à L'Aiguillon, ces cluses, et les combes [3] qu'elles relient, forment un contexte contraint pour leurs habitants : par exemple au niveau de la cluse de Lavelanet, seul le fond, d'une largeur de 130 m au niveau le plus étroit, est facilement urbanisable. Le reste du relief est le plus souvent occupé par des boisements, spontanés ou plantés.

[2] Cuesta : terme utilisé en géomorphologie pour désigner une forme de relief dissymétrique constituée d'un côté par un talus à profil concave (le front), en pente raide et, de l'autre, par un plateau doucement incliné en sens inverse (le revers). (source : fr.wikipedia.org).
[3] Combe : vallée creusée au sommet et dans l'axe d'un pli anticlinal. Elle est dominée de chaque côté par des versants escarpés, les crêts. (source : fr.wikipedia.org).



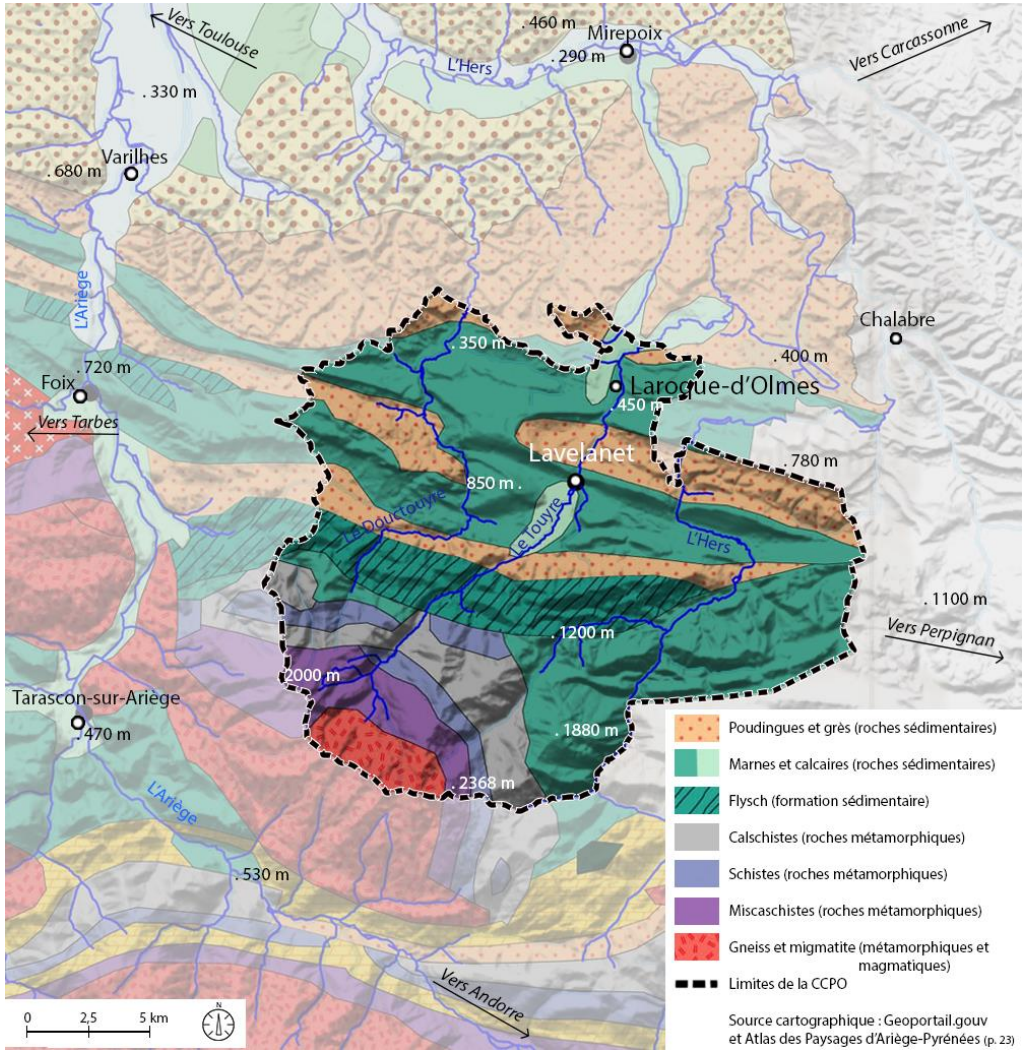
Au centre, un piémont selon un axe est-ouest

La route départementale D117 reliant le Comminges au Roussillon, emprunte un itinéraire ouest-est intéressant, exploitant l'axe du Plantaurel. D'ouest en est, cet axe de communication emprunte d'abord la vallée du ruisseau de la Baure, ou vallée de l'Esponne, dominée par les ruines du château de Roquefixade ; le replat de la vallée du Touyre entre Villeneuve-d'Olmes et Lavelanet ; puis la vallée de l'Hers à L'Aiguillon et Bélesta à l'extrême est. Lavelanet est au carrefour de deux axes cardinaux : Foix et le Comminges à l'ouest, Quillan et le Roussillon à l'est, Mirepoix et le Lauragais au nord.

Le secteur, au nord-ouest, de Lieurac, Carla-de-Roquefort, Péreille… où coulent les eaux du Douctouyre, demeure plus enclavé puisqu'en dehors de ces axes forts déterminés par le relief.

Des vallées montagnardes

Freychenet, Montferrier, Montségur et Fougax-et-Barrineuf sont les communes les plus au sud de la CCPO, mais aussi les plus vastes. Les vallées dans lesquelles elles sont installées ont une logique relativement différente : directement connectées aux sommets du Massif de Tabe et aux torrents qui le dévalent, ces vallées ont une orientation nord-sud très marquée. Montségur et son château ruiné surplombant le ruisseau du Lasset (affluent de l'Hers) demeure le secteur le plus évocateur de ces vallées montagnardes. Le village de la station des Monts d'Olmes, perché à 1450 m au pied des pics rocheux, est un exemple atypique de l'habitat montagnard dans ce territoire, sciemment installé en forte altitude, contrairement aux chefs-lieux des quatre communes précitées.



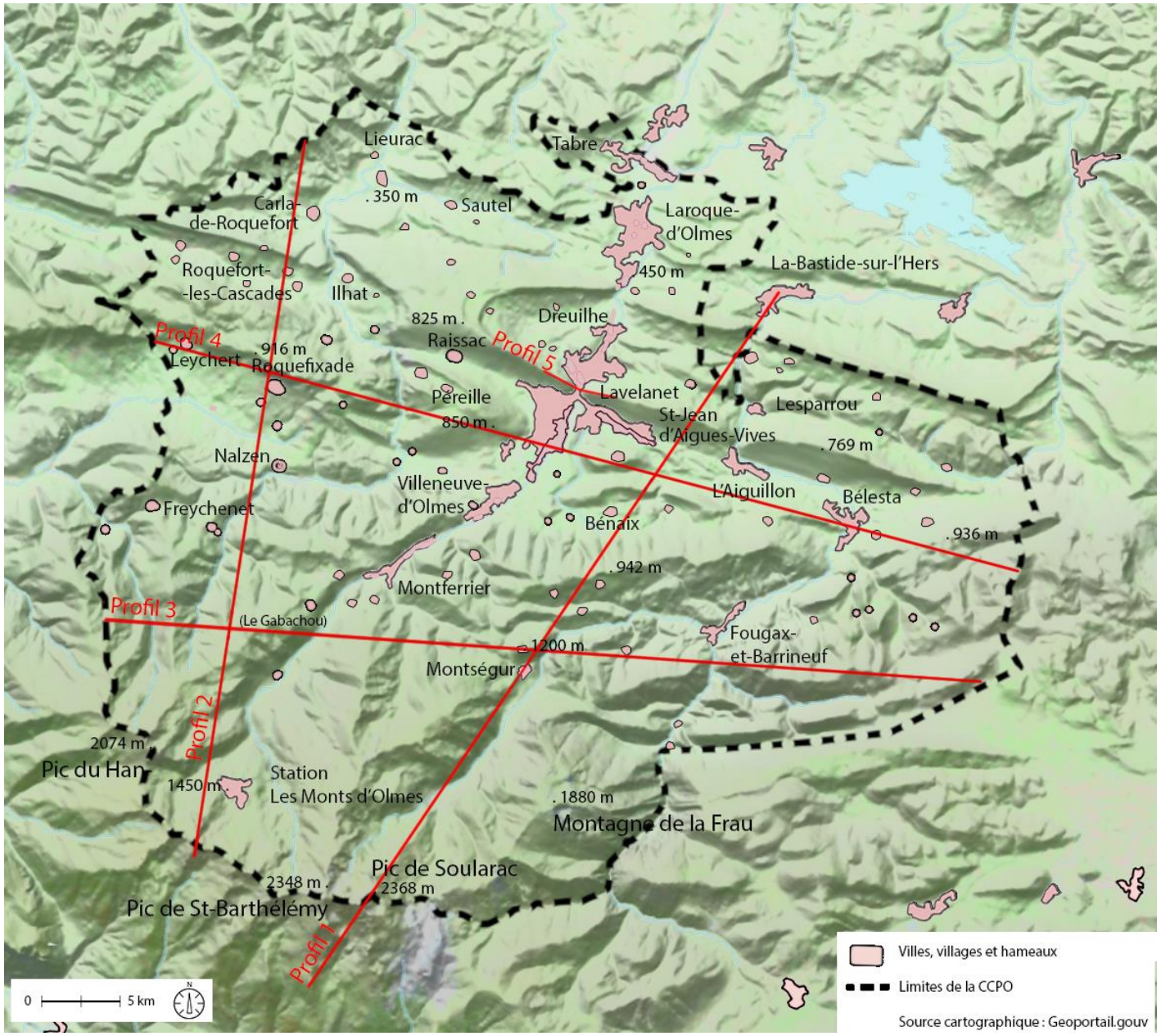
Un entre-deux géologique

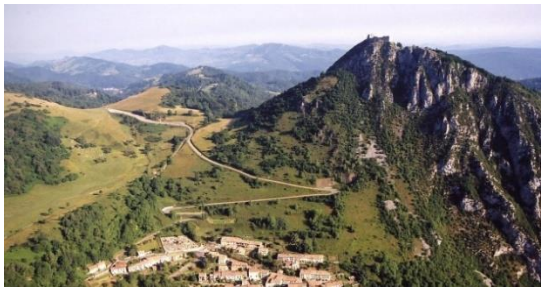
Marquée par son caractère transitoire pré-pyrénéen, la CCPO couvre un socle rocheux à cheval entre les collines et cuestas du Bassin aquitain (région de Mirepoix) et la chaîne des Pyrénées (vallée de l'Ariège). Les roches sédimentaires dominent la moitié nord avec des **poudingues[4], grès[5], marnes[6]** et calcaires. Le Massif du Plantaurel constitue une bande calcaire qui fait s'alterner vallons, crêts et combes. Le pli convexe qui caractérise le massif du Plantaurel s'est évidé par érosion, laissant apparaître des couches sédimentaires plus anciennes (exemples des vallées secondaires entre Dreuilhe et Lesparrou).

Plus au sud, on note la présence d'une ligne latérale de **flysch[7],** alternance de lits calcaires et marneux. Cette couche géologique est plus sensible à l'érosion car plus récente que les calcaires. Enfin, les plis du Massif de Tabe font apparaitre des couches rocheuses plus anciennes de type métamorphiques et magmatiques, caractéristiques des massifs élevés de la chaîne des Pyrénées.

[4] Poudingue : roche sédimentaire détritique consolidée, constituée de débris arrondis, qui sont d'anciens galets ayant subi un transport sur une certaine distance dans des rivières ou sur un littoral. (source : fr.wikipedia.org).
[5] Grès : roche sédimentaire détritique, issue de l'agrégation et la cimentation (ou diagenèse) de grains de sable (source : fr.wikipedia.org).
[6] Marne : roche sédimentaire, mélange de calcite et d'argile. Les alternances marne-calcaire sont très fréquentes dans les séries sédimentaires et portent le nom de formation marno-calcaire (source : fr.wikipedia.org).
[7] Flysch : dépôt sédimentaire détritique constitué principalement par une alternance de grès et de marnes, qui se sont accumulés dans un bassin océanique en cours de fermeture, dans le cadre d'une orogenèse (source : fr.wikipedia.org).

Situation des profils présentés en pages suivantes





Profil 1 : Montségur



Profil 2 : Roquefixade

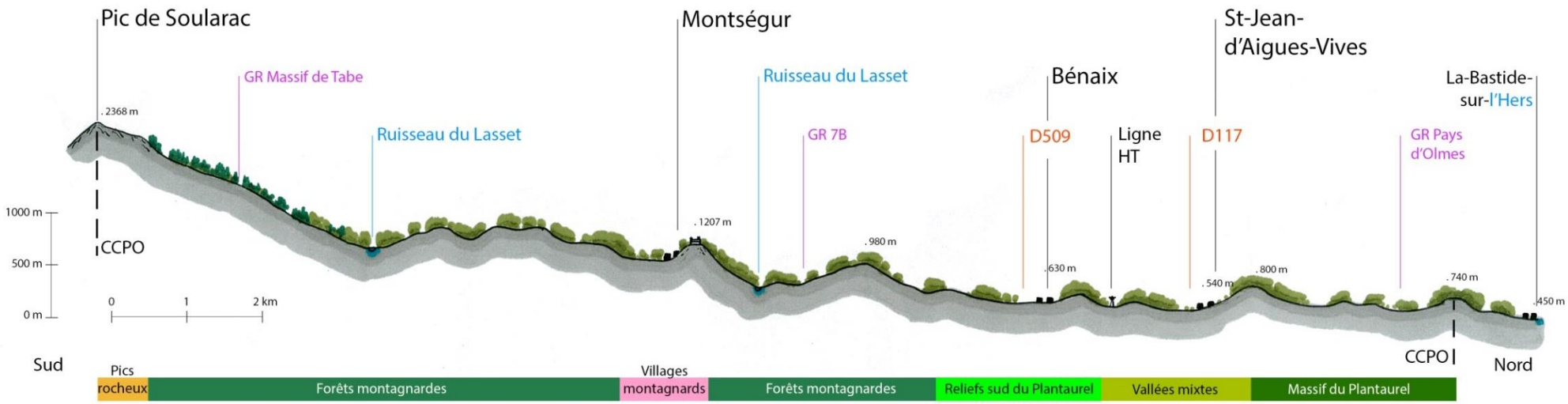


Profil 3 : Le Gabachou à Freychenet



Profils 4 et 5 : Cluse de Lavelanet

Profil 1 : Du Massif de Tabe à La-Bastide-sur-l'Hers (Lac de Montbel)



Ce premier profil illustre le caractère de piémont du territoire de la CCPO.

Au sud, le Pic de Soularac, point culminant de tout le territoire (2368 m), domine ses voisins – dont le plus connu, le Pic de St-Barthélémy (2348 m). La chaîne qu'ils forment offre un horizon saisissant : en venant de Mirepoix, cet horizon ciselé suggère l'entrée dans les Pyrénées. L'altitude exponentielle fait varier les formations végétales de forêts de feuillus en forêts de conifères ; les prés et clairières des piémonts deviennent, en altitude, des estives[8].

Plus au nord, le château de Montségur, perché sur son pog[9] vertigineux, domine le village, implanté en versant sud de la vallée du Lasset, un affluent de l'Hers.

Plus bas, le village de Bénaix, pris entre deux collines dans l'axe est-ouest, et Saint-Jean-d'Aigues-Vives qui s'étend au pied de la soulane[10] du Plantaurel.

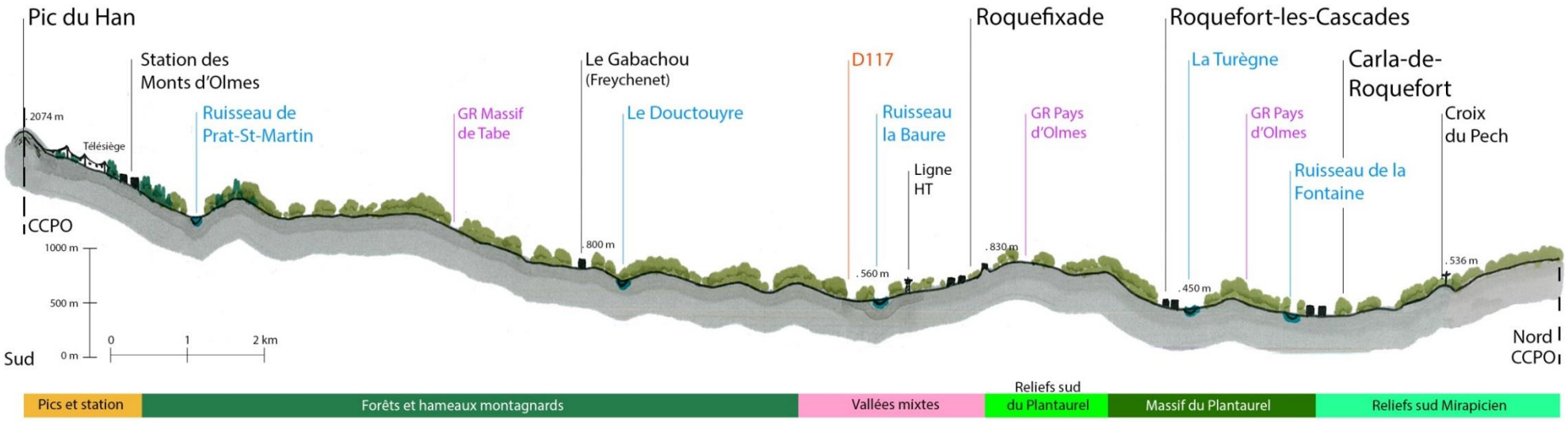
Le cœur du Plantaurel est, quant à lui, subdivisé en deux combes. La seconde, au nord, accueille le GR du Pays d'Olmes, longeant plusieurs hameaux de la commune de Lesparrou (Camp Redon, la Couronne, Aiguillanes, En Gauly…).

Ce transect s'achève à la Bastide-sur-Hers, hors CCPO, quatre kilomètres avant le lac de Montbel.

La légende colorée fait référence à la carte des unités de paysages, décrite plus loin dans cette étude p. 127.

[8] Estives : terme utilisé dans les Pyrénées et le Massif Central pour désigner les pâturages d'altitude utilisés pendant l'été (équivalent aux alpages dans les Alpes).
[9] Pog : il s'agirait d'une dénomination locale du terme occitan *puech*, signifiant montagne.
[10] Soulane : versant exposé au soleil, équivalent pyrénéen de l'adret alpin

Profil 2 : Du Massif de Tabe à Carla-de-Roquefort



Le Pic du Han domine la station des Monts d'Olmes, plus haute agglomération du territoire (rattachée à la commune de Montferrier). Les pistes et le télésiège rejoignent le col de Cadène (1952 m) par lequel passe le GR du Tour du Massif de Tabe. Le profil s'abaisse rapidement vers le nord à travers la forêt de montagne, passe par le hameau du Gabachou (commune de Freychenet) et la rivière du Douctouyre, ici encore torrentueuse.

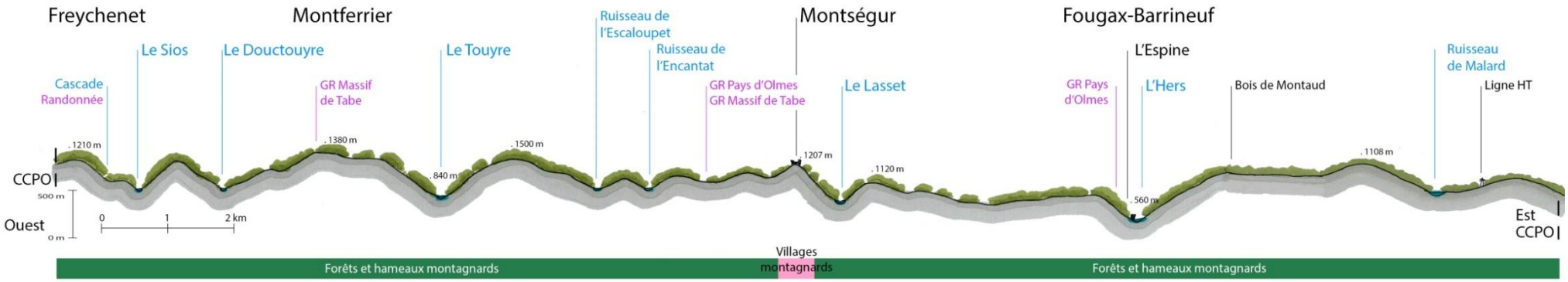
Le profil coupe ensuite la vallée de l'Esponne, orientée est-ouest, où coule le ruisseau de la Baure, un affluent du Sios. Cette vallée est empruntée par la D117 (Foix-Lavelanet-Quillan) et par une ligne à haute tension ; elle accueille les villages de Nalzen, Leychert et Roquefixade. Comme à Montségur dans le profil précédent, le village de Roquefixade est implanté en soulane et dominé par le front altier de son château ruiné, tout en haut d'une falaise rocheuse impressionnante.

Le GR du Pays d'Olmes relie ce haut-lieu à la combe de Roquefort-les-Cascades, où coule le ruisseau de la Turègne, un affluent du Douctouyre. Cette combe, composée de nombreux hameaux, est connue pour ses cascades pétrifiantes en pied d'ombrée[11], témoignant de la nature calcaire des reliefs qui la surplombent.

Epousant un dernier crêt, ce transect se poursuit au nord vers le relief singulier de la Croix du Pech, puis vers les cuestas du sud mirapicien. Le village de Carla-de-Roquefort dans la vallée du ruisseau de la Fontaine - autre affluent du Douctouyre, reste à l'écart des grands axes de communication.

[11] Ombrée : versant à l'ombre, équivalent de l'ubac alpin.

Profil 3 : D'ouest en est : les vallées montagnardes du Sios, du Douctouyre, du Touyre, du Lasset et de l'Hers



Ce nouveau transect illustre le flanc nord du Massif de Tabe coupé d'ouest en est, et ses vallées montagnardes très boisées qui recueillent les eaux des torrents issus des sommets.

A l'ouest, sur la commune de Freychenet, tout d'abord la vallée du Sios, affluent de l'Ariège, couverte de forêts. Non loin de là se trouve le hameau de Tragine, siège d'exploitations agricoles dont l'activité maintient le paysage ouvert dans sa proche périphérie. Au-delà du relief des Cabanats (1221 m), les vallons affluents de la vallée du Douctouyre, parsemés de hameaux desservis par la D 209 (Armentière, Le Rasclat, Boulet), sont peu compatibles avec les pratiques agricoles contemporaines et sont progressivement recouverts par la forêt. Le GR du Tour du Massif de Tabe s'y engage cependant avant de retrouver la vallée du Touyre, en territoire ferrimontain cette fois.

Au-delà du bois de Montminier (commune de Montferrier), plusieurs vallons orientés sud-nord charrient les eaux recueillies sur le Taulat, dont celles du ruisseau de l'Ecloupet interrompues par le barrage de Moulzoune.

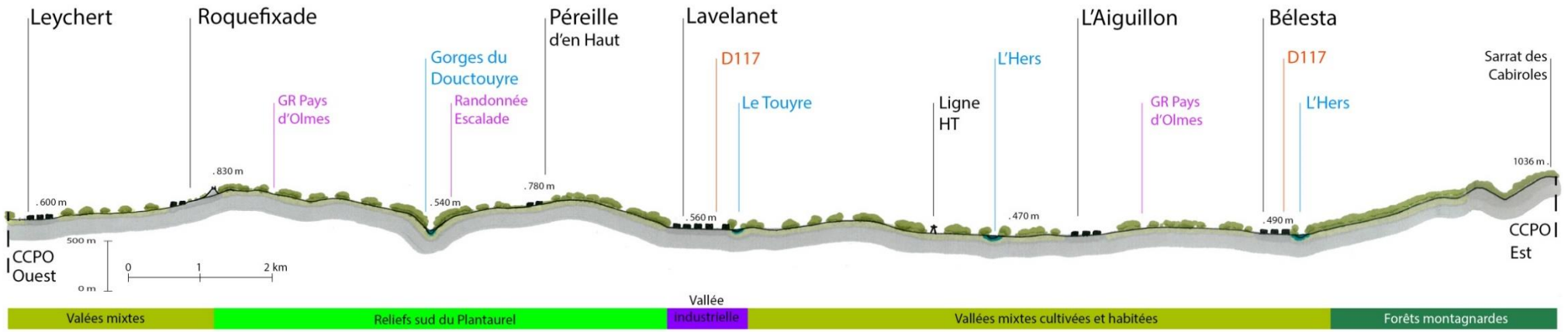
La D9 et les GR réunis du Tour du Massif de Tabe et du Pays d'Olmes remontent le vallon du ruisseau de l'Encantat jusqu'au col de Montségur (1056 m), où s'offre soudain au regard la silhouette majestueuse du site cathare de Montségur.

Plus à l'Est, au pied du pog transite le ruisseau du Lasset, affluent de l'Hers recueillant les eaux des pentes des pics de Soularac et de Saint-Barthélémy.

Ce transect se poursuit en territoire fougaxéen, traversant la forêt montagneuse du Corret, puis la vallée de l'Hers au niveau du hameau de L'Espine. Cette dernière vallée est empruntée par la route D5 et le GR du Pays d'Olmes, permettant de rejoindre les pittoresques gorges de la Frau au pied de la montagne du même nom (1925 m). Les gorges de la Frau débutent là où la RD 5 s'achève via un parking. Elles agrègent plusieurs itinéraires de grande randonnée (GR 7B, GR 107 et GR 367) et ouvrent l'accès à des sites d'escalade reconnus.

Le bois de Montaud s'étend sur les hauteurs entre l'Hers et le ruisseau de Malard. Encore plus à l'est, au-delà du ruisseau de Malard s'étale la forêt de Bélesta, connue pour ses peuplements de résineux, appréciés autant des forestiers que des promeneurs.

Profil 4 : D'ouest en est, de Leychert à Bélesta



Ce dernier transect à l'échelle de la CCPO s'attache à décrire de plus près le secteur au sud du Plantaurel. Les communes les plus occidentales, Leychert et Roquefixade, toutes deux implantées en soulane, dominent la vallée du ruisseau de la Baure.

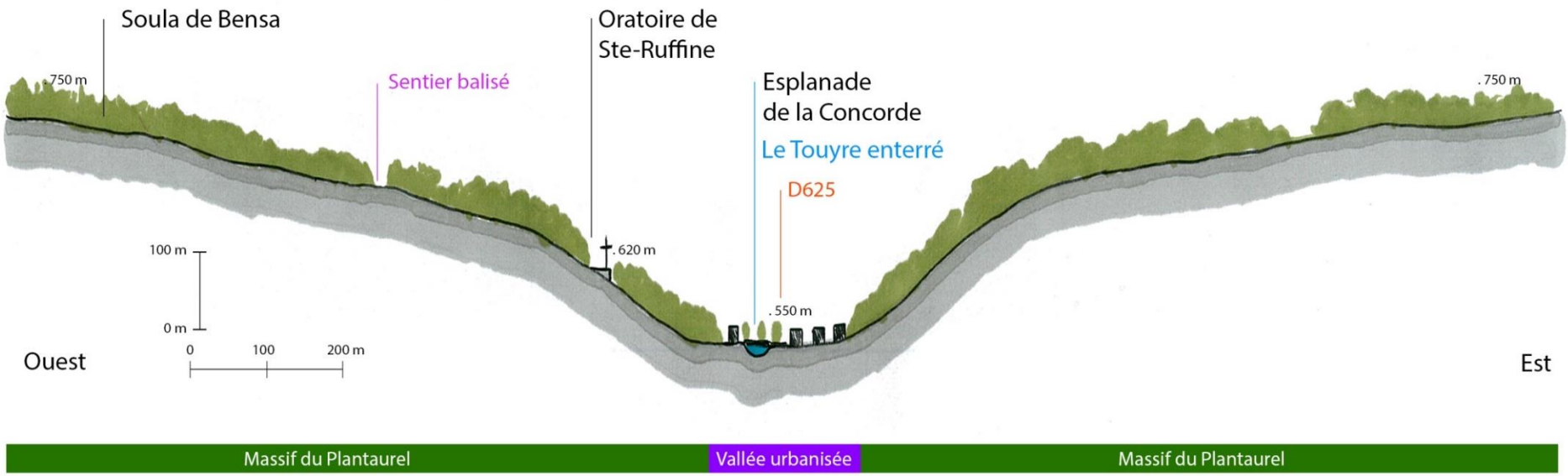
Plus à l'est, le Douctouyre a creusé une cluse infranchissable en voiture, aux falaises rocheuses pittoresques appréciées des amateurs d'escalade : les gorges de Péreille. Sur les hauteurs, autour du hameau de Péreille-d'en-haut, un paysage plus ouvert de cultures et de pâtures s'offre au regard.

Le transect se poursuit vers l'est et rejoint par une pente régulière la vallée du Touyre, beaucoup plus urbanisée. Lavelanet et ses communes limitrophes à l'amont et à l'aval du Touyre, est notamment réputée pour son industrie implantée le long du cours d'eau, ce qui lui vaut aujourd'hui son paysage de vallée industrielle sans égal dans la CCPO. Ce paysage industriel s'est étalé autour de Lavelanet en fond de vallée, sur les secteurs plats ou faiblement pentus.

Plus à l'est encore, on trouve des paysages de piémont associant boisement, espaces cultivés, prairies fauchées ou pâturées, et hameaux habités ; puis la vallée de l'Hers où passent une ligne à haute tension et la route D 117 (Foix-Quillan). L'Aiguillon et Bélesta dispersent leurs hameaux (St-Charles, les Peyriquets, les Peyrots…) toujours implantés en pied de soulane.

Le transect se poursuit jusqu'en limite orientale du territoire de la CCPO, et s'achève en forêt de Bélesta, sur les reliefs ariégeois les plus orientaux autour du Roc de la Grenouille et du Sarrat des Cabiroles, frontière avec le département de l'Aude.

Profil 5 : Un exemple de cluse urbanisée à Lavelanet



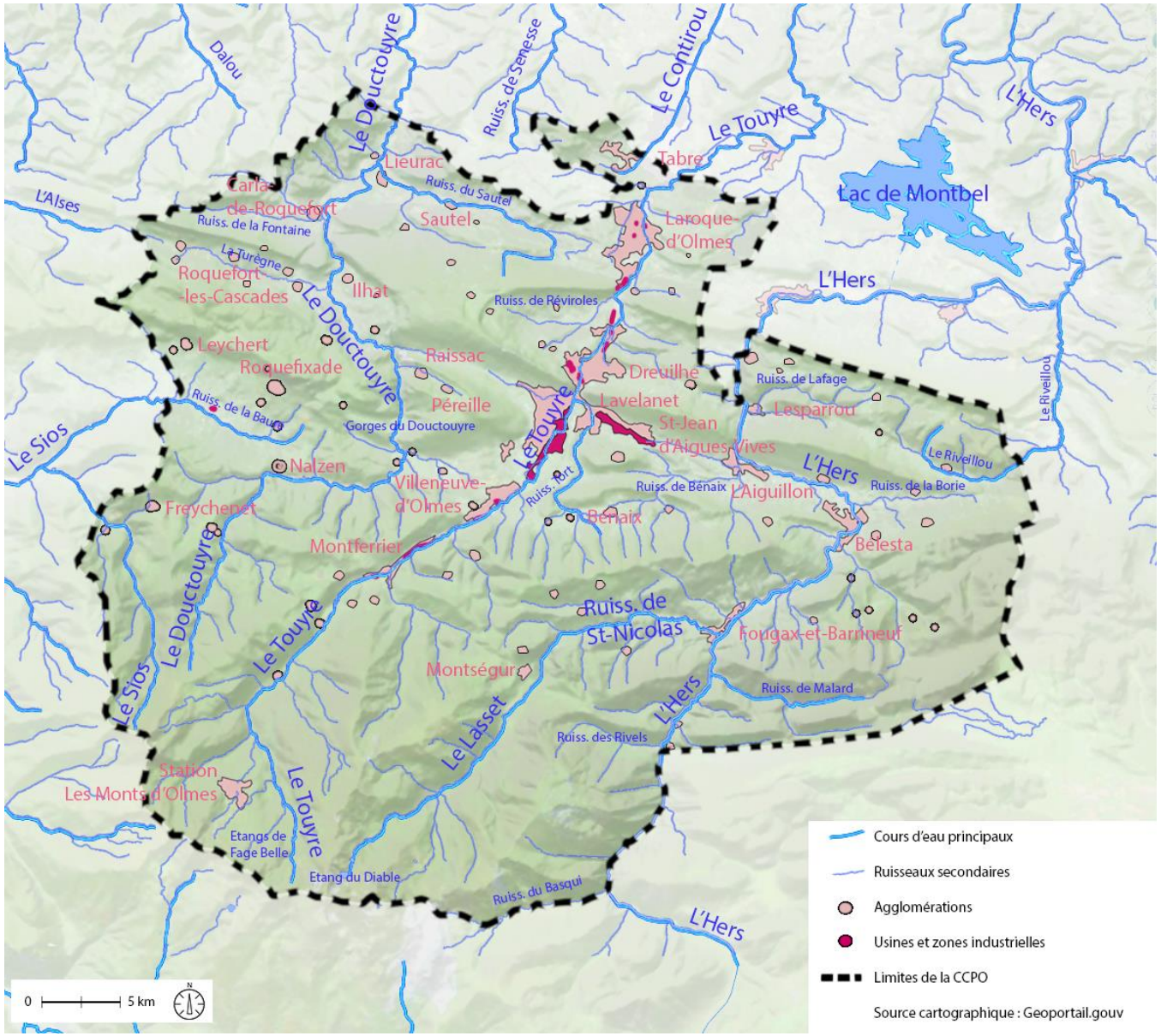
Ce transect d'échelle beaucoup plus modeste[12] détaille une des singularités de ce territoire : les cluses du Plantaurel. Ici, à Lavelanet, la vallée est exceptionnellement urbanisée sur son replat, au point que son cours d'eau, le Touyre, a été busé pour gagner de l'espace urbanisable. Les habitations sont dominées par l'oratoire de Ste-Ruffine, surmonté d'une croix blanche formant un point de repère visuel dans ces reliefs densément arborés. Ce point de vue remarquable, anciennement haut-lieu spirituel de la commune, est accessible par un sentier piéton se prolongeant jusqu'à Dreuilhe par le crêt surplombant la combe de Dreuilhe).



Lavelanet vu du ciel ; source : azinat.com

[12] Toutefois, contrairement aux précédents transects dont l'échelle des altitudes était doublée par rapport à l'échelle des plans, ce transect présente la même échelle en plan et en altitude

B. Le réseau hydrographique



Les cours d'eau façonnent le territoire

Le versant nord du massif de Tabe est riche de cinq cours d'eaux principaux qui dévalent ses pentes avant de sillonner toute la CCPO : à l'ouest, **le Sios** et **le Douctouyre** prenant leur source sur la commune de Freychenet. Ce dernier traverse le massif du Plantaurel via les gorges de Péreille et la cluse d'Ilhat. Il poursuit son cours vers le nord par Lieurac. Il rejoint l'Hers à Rieucros, en aval de Mirepoix.

Le Touyre coupe le territoire en deux. Ce cours d'eau est à l'origine d'une industrie textile particulièrement florissante aux XIXe et XXe siècles, imprimant son paysage caractéristique aux communes de Montferrier, Villeneuve-d'Olmes, Lavelanet, Dreuilhe et Laroque-d'Olmes. Ce développement économique s'est ressenti aussi sur les communes voisines, qui ont accueilli les employés désirant se loger à l'écart des nuisances liées à l'industrie. Le Touyre rejoint l'Hers à Lagarde, en amont de Mirepoix.

Issu de l'Etang du Diable à plus de 2000 m d'altitude, près du Pic de St-Barthélémy, **le ruisseau du Lasset** longe le pied du Pog de Montségur. Il devient le Ruisseau St-Nicolas avant de rejoindre l'Hers à Fougax-et-Barrineuf.

L'Hers, ou plus précisément l'Hers-Vif, lui, ne prend pas sa source dans la CCPO, mais plus au sud, au col de Chioula sur la commune de Prades. Il traverse les Gorges de la Frau, limitrophes de la CCPO, rejoint ensuite Fougax-et-Barrineuf, Bélesta, L'Aiguillon, et Lesparrou avant de quitter le territoire de la CCPO et se jeter dans l'Ariège à Cintegabelle (31).

Notons la présence de nombreux moulins hydrauliques dispersés tant sur les cours d'eaux cités – particulièrement sur le Touyre qui a favorisé le développement industriel – que leurs affluents (Pichobaco, sur un affluent du Douctouyre à Péreille, Enfour sur un affluent du Touyre à Laroque-d'Olmes, …). Aujourd'hui, ce patrimoine bâti en symbiose avec son paysage est en quête de reconversion.



Les berges du Touyre réaménagées à Villeneuve-d'Olmes (2018)



Cascade de la Turasse à Roquefort les cascades (source : Wikipedia, Mathieu MD, 2014)



Martelières de dérivation en canal sur l'Hers près de Camp Redon, Lesparrou (2018)



Fontaine intermittente de Fontestorbes (source : Wikipedia, Audouy, 2005)

Les installations humaines sont très souvent liées à la présence de l'eau. Qu'elles s'incarnent dans l'habitat (fontaines d'eau potable, lavoirs), dans les hameaux agricoles (abreuvoirs, canalets d'irrigation), ou dans les activités industrielles (moulins pour l'énergie, usines textiles pour le lavage de la matière, etc.). Le territoire est abondamment irrigué de sources, fontaines et cascades, comme l'indiquent les mentions Sce., Font., Casc. sur les cartes IGN25.

Parfois, l'eau a acquis le statut de curiosité : des sites comme la cascade de la Turrasse à Roquefort-les-Cascades ou la fontaine intermittente de Fontestorbes à Bélesta ont un intérêt touristique grandissant.

Plus discrètement, certaines communes aménagent les abords des cours d'eau qui les traversent en espaces publics de promenade ou de rencontre. Cette démarche est autant bénéfique pour les visiteurs que pour les habitants qui voient ainsi leur cadre de vie amélioré. Elle permet aussi de convertir l'image négative des cours d'eaux autrefois pollués comme le Touyre, devenus plus propices à la biodiversité avec le déclin de l'industrie textile (exemple de la promenade du Touyre à Villeneuve-d'Olmes en photo ci-contre).

Le patrimoine bâti lié à l'eau est également présent dans le paysage avec les canaux, les martelières (photo ci-contre), les ponts de pierre (Montferrier, Villeneuve-d'Olmes, Montségur…).

La qualité de l'eau dans les cours d'eau

Plusieurs cours d'eau façonnent le territoire intercommunal. L'agence Adour Garonne précise la qualité de ces cours d'eau et plus précisément de leur état physico-chimique.

Nom du cours d'eau	Code hydrographique	Longueur (km)	Etat écologique	
			Physico chimie	Biologie
Le Douctouyre	O15-0430	42	Très bon	Très bon
			Station de mesure de Lieurac	
Le Touyre	O14-0430	39	Très bon	Bon
			Station de mesure de Montferrier	
L'Hers	O1--0290	135	Très bon	Très bon
			Station de mesure de l'Aiguillon	

De nombreux autres cours d'eau sont présents sur le territoire intercommunal. Néanmoins, le Touyre, le Douctouyre et l'Hers sont les trois plus importants et les rares à faire l'objet d'une évaluation de l'état écologique.

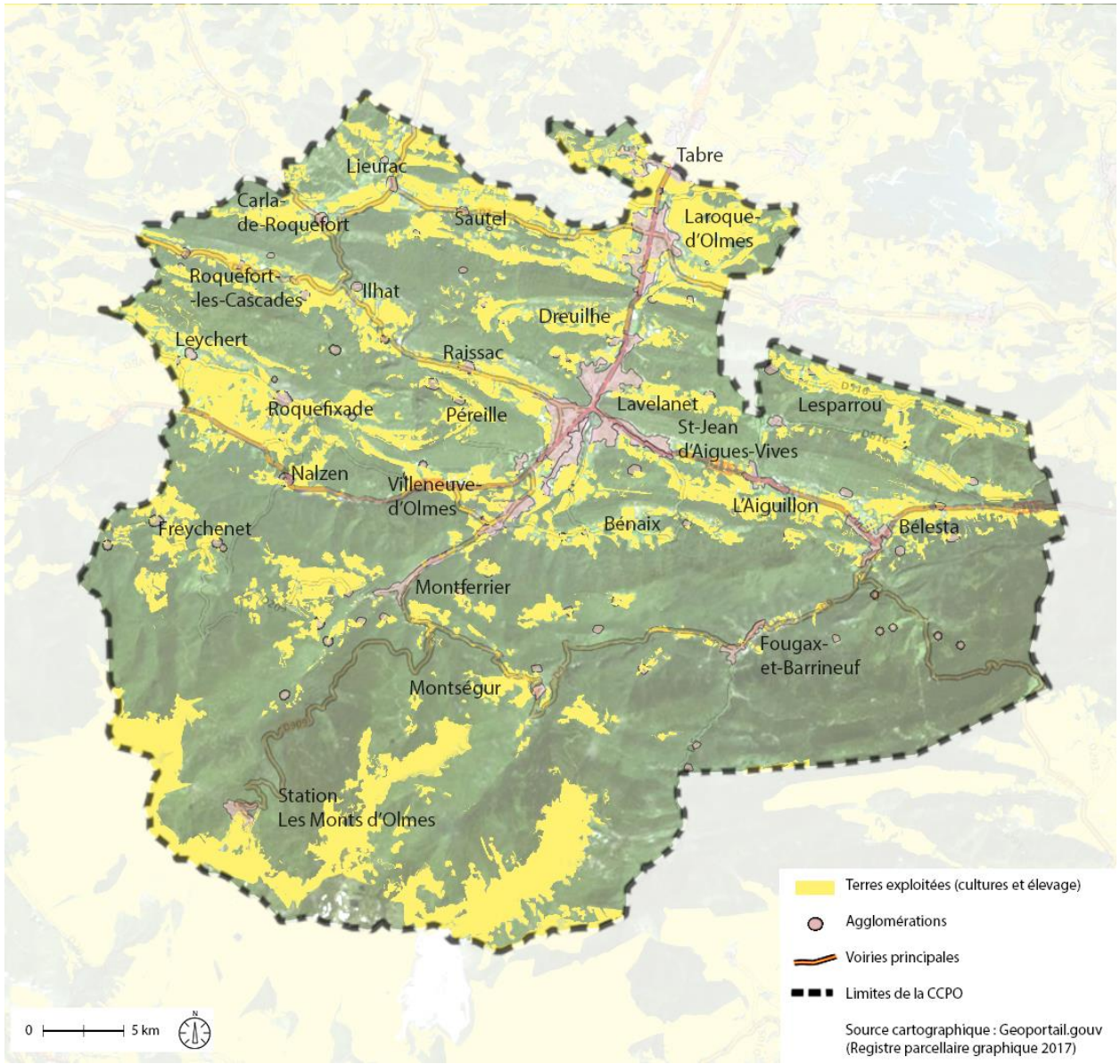
L'état écologique de ces trois cours d'eau est bon et à très bon.

Les masses souterraines du territoire

Le territoire de la CCPO est alimenté par plusieurs masses d'eau souterraines répertoriées dans le tableau ci-dessous. Les masses d'eau souterraines sont dans l'ensemble dans un bon état sur l'ensemble du territoire.

Nom de la masse d'eau	Etat de la masse d'eau	
	Quantitatif	Chimique
Terrains plissés BV Ariège secteur hydro o1	Bon état en 2015	Bon état en 2015
Calcaires de la base du crétacé supérieur captif du sud du bassin aquitain	Bon état en 2015	Bon état en 2015
Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif sud aquitain	Bon état en 2015	Bon état en 2015
Sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud Adour-Garonne	Mauvais état	Bon état en 2015
Objectif de l'état quantitatif de la masse d'eau : bon état en 2027		
Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont	Bon état en 2015	Mauvais état
Objectif de l'état chimique de la masse d'eau : bon état en 2027		

C. Les espaces agricoles



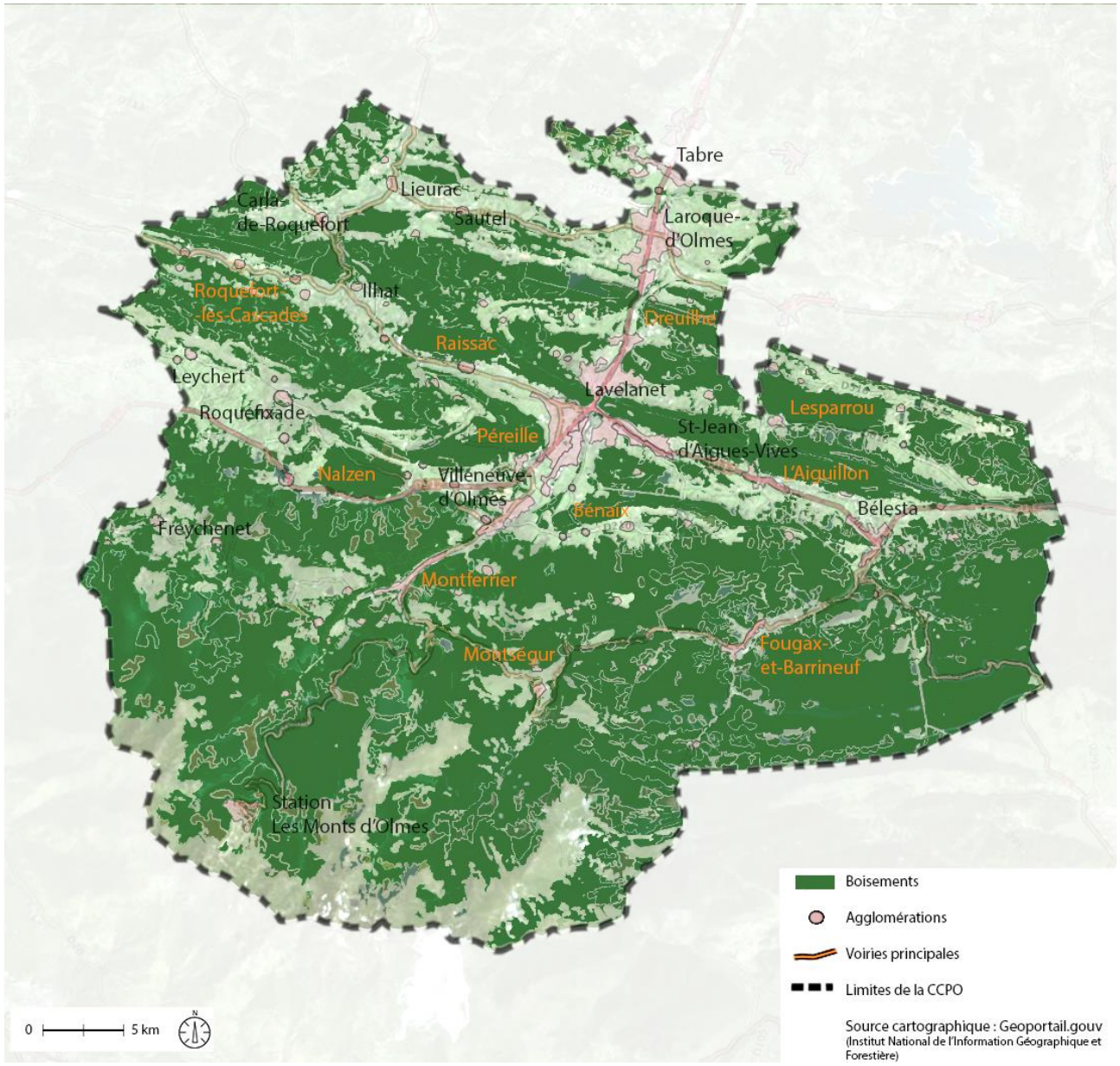
Le paysage agricole est caractérisé par l'activité agricole dominante, tournée vers l'élevage de races à viande d'ovins et de bovins rustiques. Mais des phénomènes comme l'industrialisation de la vallée du Touyre – en attirant la main-d'œuvre auparavant disponible pour les travaux agricoles –, la mécanisation de l'agriculture – en incitant à ne plus cultiver que les terres mécanisables –, et surtout la pénibilité des travaux des champs et la baisse du revenu moyen des agriculteurs, ont conduit à ce que seules les parcelles les plus rentables et/ou proches des sièges d'exploitation agricole sont encore cultivées.

En partie méridionale de la CCPO, les grands paysages agricoles dégagés correspondent aux estives du massif de Tabe –où sont offerts des panoramas à perte de vue –, et aux landes, à faible valeur fourragère mais qui résistent à la progression de la forêt tant qu'elles sont régulièrement pacagées. Plus bas mais toujours dans les vallées montagneuses du massif de Tabe, l'agriculture se cantonne autour des hameaux, permettant, grâce aux prés de fauche, d'y garder le paysage ouvert jusqu'aux lisières forestières.

Dans la partie piémontaise de la CCPO, les hivers moins longs qu'en altitude et les reliefs moins escarpés favorisent davantage l'agriculture. Par exemple, la vallée de l'Esponne bénéficie de sols meubles favorables aux prairies et autres cultures fourragères – dont la fertilité est entretenue par un réseau de ripisylves et de haies bocagères qui structure le parcellaire. Le paysage en résultant est tout-à-fait pittoresque. Ce paysage semi-ouvert de réseau bocager se retrouve dans les combes du Plantaurel sur les communes de Roquefort-Les-Cascades, Ilhat, Raissac, Dreuilhe et Lesparrou.

Au nord du Plantaurel, sur les communes de Carla-de-Roquefort, Lieurac, Le-Sautel, Laroque-d'Olmes et Tabre, où relief et climat se font doux, le paysage s'ouvre encore davantage : les prairies s'étendent en bas des pentes, alors que les « grandes cultures » prennent le pas dans les zones planes. De là on a le recul suffisant pour admirer au sud les sommets de la Frau et du massif de Tabe.

D. Les espaces boisés



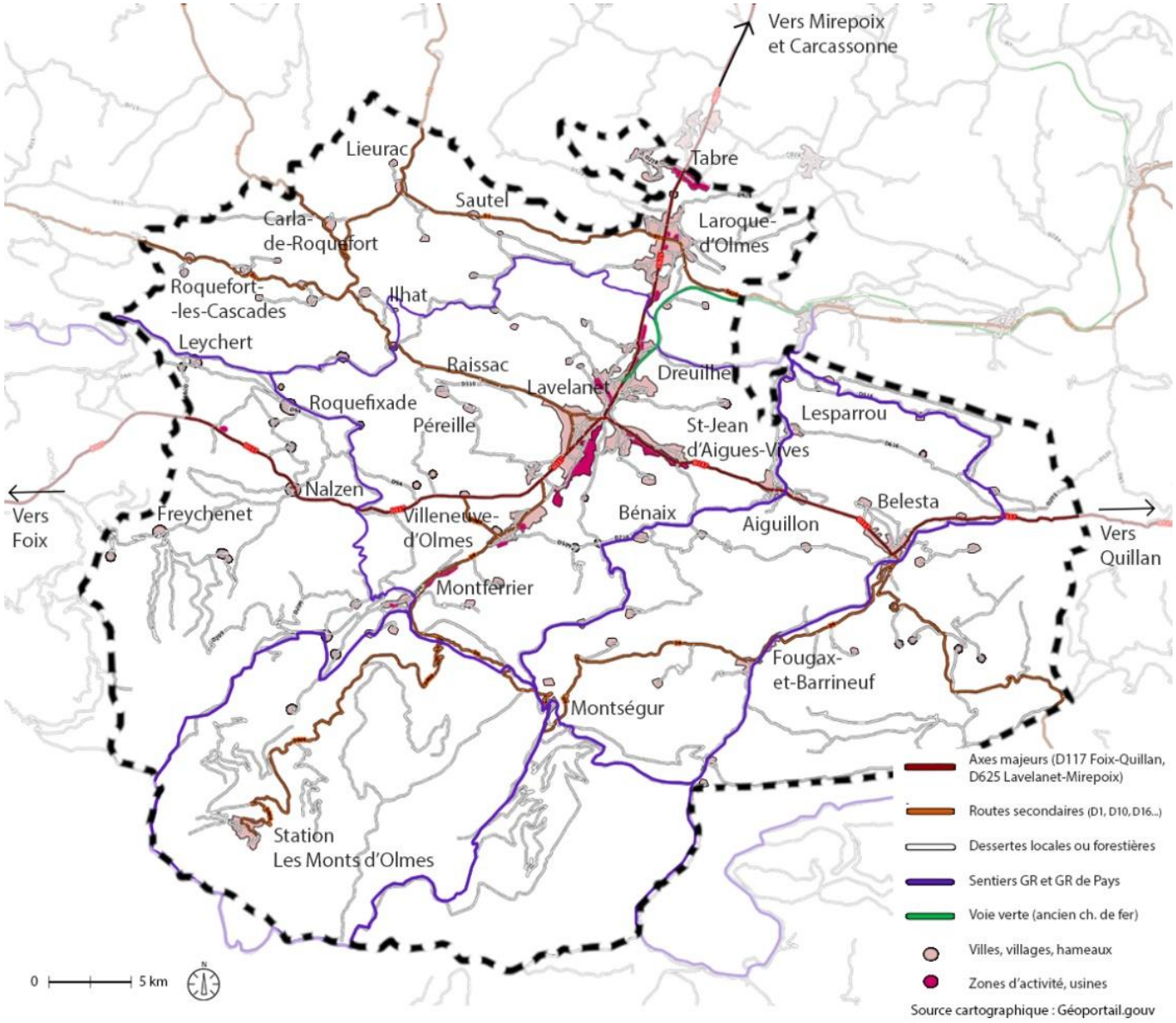
Le constat est flagrant : les paysages de bois et forêts dominent largement le territoire de la CCPO.

Le sud de la CCPO se distingue par son caractère très montagnard : de vastes forêts fermées de résineux – épicea, sapin – se déploient en taches sombres sur les pentes des communes de Montferrier (autour de la station des Monts d'Olmes), de Montségur, de Fougax-et-Barrineuf, et de Bélesta – la forêt de Bélesta est connue pour ses fûts de résineux de très haute qualité sylvicole, mais aussi pour ses sentiers à l'ombre de sapins géants. Des forêts mixtes feuillus/conifères et de belles hêtraies bien aérées sont dispersées – notamment à Freychenet où le hêtre prédomine. Les gorges de la Frau, limitrophes du territoire, offrent des paysages plus variés avec, notamment, des chênaies à flanc de pente. Les estives échappent à la progression de la forêt du fait de leur haute altitude.

Les secteurs piémontais présentent une prédominance des feuillus en soulanes – chênaies pures et chênaies mélangées – quand les ombrées présentent plutôt des hêtraies-chênaies. Ici et là, il s'agit de taillis de feuillus qui ont colonisé d'anciennes terres cultivées, formant parfois des fourrés impénétrables et peu attrayants. Quelques forêts plantées de résineux ressortent dans le paysage, notamment entre Nalzen et Villeneuve-d'Olmes ou encore en plantations linéaires sur le versant nord du Plantaurel, à Laroque-d'Olmes – sapin, épicéa.

Sur les cuestas du nord du territoire, les forêts, presque exclusivement composées de feuillus, alternent plus qu'ailleurs avec les surfaces cultivées et présentent un paysage moins dépeuplé.

E. Le réseau viaire



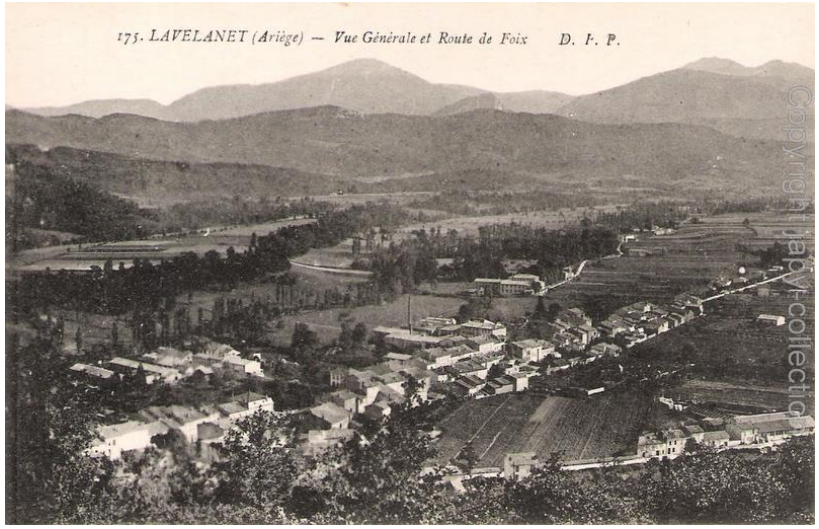
Le territoire est traversé par deux axes routiers majeurs suivant les vallées les plus larges : la D117, reliant Foix à Quillan d'ouest en est, et la D625, reliant Lavelanet à Mirepoix du sud au nord. Ces deux axes, aux gabarits adaptés au trafic interdépartemental et bien équipés d'aménagements sécurisés, placent Lavelanet au carrefour de tous les transits (les deux routes départementales étant d'ailleurs les artères principales de la cité). En revanche, toute liaison routière vers le sud est empêchée par le Massif de Tabe, dont on admire la silhouette en venant du nord par la D625. Ce type de vue permet d'oublier la banalité du paysage routier des abords de ces deux axes : aménagements de sécurité routière, alignements de platanes à l'état de reliques et systématiquement mutilés, zones commerciales standardisées aux abords des plus grandes agglomérations…

Le paysage des routes secondaires desservant chaque commune présente bien plus de charme, avec leurs fenêtres paysagères inattendues découvrant des scènes pittoresques (Ah ! les vues sur le pog de Montségur ! la vue sur le cimetière de Roquefort-les-Cascades, la vue des rougiers à Bénaix, la découverte du hameau de Camp Redon à Lesparrou, et tant d'autres...). Les chemins communaux desservent quant à eux hameaux et fermes isolées, fort nombreux et dispersés sur certaines communes (14 pour Lesparrou, par exemple) : des routes parfois étroites, sinueuses, en lacets ou en impasse, mais menant régulièrement à quelque monument, calvaire, chapelle, cimetière, ou offrant des points de vue de qualité sur les paysages (Péreille, Le Sautel, Ilhat…).

Au XXe siècle jusqu'en 1970, un chemin de fer reliait Mirepoix à Lavelanet, transportant les habitants et les produits fabriqués en Pays d'Olmes vers les pôles de consommation. Cette voie ferrée est entrée, avec son histoire et ses ouvrages d'art, dans le patrimoine local : baptisée Chemin des Filatiers, elle a été transformée en Voie verte en 2007 (randonnée, équitation, cyclisme). Sur le territoire de la CCPO, cette Voie verte concerne les communes de Lavelanet, Dreuilhe et Laroque-d'Olmes.

Les sentiers de randonnée ne sont pas en reste, avec quatre circuits labellisés Grande Randonnée sillonnant le territoire : le GR du Tour du Massif de Tabe, certainement le plus sportif lorsqu'il côtoie les abords du Pic de St-Barthélémy ; le GR du Pays d'Olmes reliant Roquefixade à Montségur par une boucle traversant onze des communes de la CCPO ; le GR 107, ou Chemin des Bonshommes, reliant Foix à Portella Blanca (frontière hispano-andorrane) via Roquefixade, Montségur et les gorges de la Frau ; le GR 367 ou Sentier Cathare, reliant Port-la-Nouvelle (11) à Foix via les principaux sites cathares d'Aude et d'Ariège. Des dizaines de boucles de petite randonnée à travers pistes forestières et chemins ruraux permettent d'aller découvrir des points de vue insolites, ramasser des champignons, observer les oiseaux nichant dans les falaises, randonner en VTT ou tout simplement se ressourcer au cœur de la forêt.

F. L'évolution des paysages dans le temps



***Source : Annuaire et guide touristique de l'Ariège et de l'Andorre*, année 1932, Louis Narbonne, imprimeur éditeur, Pamiers, www.japy-collection.fr.**



Source 2012 : www.photoariège.com

La vallée du Touyre, au coeur de la CCPO, est un exemple singulier de vallée industrielle ariégeoise : le développement de ses bourgs et de sa population s'est fait en parallèle des progrès techniques. Lorsqu'en 1801 Joseph-Marie Jacquard met au point son métier à tisser, il ne mesure sans doute pas que sa diffusion contribuera à accélérer la transformation des paysages du Pays d'Olmes. Le siphonage de la main-d'œuvre agricole vers l'industrie, la mécanisation de l'agriculture, le remembrement des parcelles rentables combiné à l'abandon des terres les moins fertiles ou/et les plus éloignées du siège d'exploitation… génèrent une baisse de la pression agricole sur le territoire au profit des usines, des zones résidentielles, et surtout de la forêt. Il résulte de l'extension des surfaces boisées une fermeture des paysages assez importante. La comparaison des photographies ci-contre[13], prises à quatre-vingts ans d'intervalle, témoigne de cette évolution : en 1932, seuls la ripisylve du Touyre et le coteau au sud-est de Lavelanet étaient boisés. En 2012, la cité lavelanétienne s'est étalée (vue du quartier des Hautes-Rives et campus en bord du Touyre), et les forêts ont gagné en surface, en maturité et en densité.

La réduction des surfaces cultivées au profit des surfaces boisées s'observe d'ailleurs sur tout le territoire, comme en témoignent les photos aériennes des pages suivantes, prises à six décennies d'intervalle.

L'internationalisation des marchés du textile provoque à partir de 1980 une crise qui affecte toute la vallée industrielle, de Montferrier à Laroque-d'Olmes : les usines débauchent jusqu'à presque toutes cesser leur activité. Les emplois disparaissent ou changent de forme (tertiarisation), et le paysage se transforme, en quête de résilience. Le Pays d'Olmes, qui dispose déjà de vastes espaces ruraux propices aux loisirs de plein air, d'un riche patrimoine cathare et architectural, pourrait miser sur les traces que les activités humaines ont laissées dans ce paysage de piémonts (cheminées, moulins, cités ouvrières et demeures bourgeoises, voie ferrée aujourd'hui Voie verte, ancienne mine de talc à ciel ouvert à Montferrier…), pour tirer profit de l'intérêt croissant des touristes pour le patrimoine industriel.

[13] Photographies depuis l'oratoire de Sainte-Ruffine à Lavelanet, aménagé en 1924, dominant la ville d'une centaine de mètres.

Bélesta Ouest



Source : Geoportail.gouv & Remonterletemps.ign

> Petites parcelles rayonnantes cultivées en lanières autour du village et le long de la route ;
> Pâtures très répandues, même sur les reliefs ;
> Quelques haies bocagères relativement peu fournies ;
> Alignement de platanes marquant l'entrée de ville sur la D117 ;
> Ripisylve peu dense le long de l'Hers.
> Parcelles remembrées, agrandies le long de la route D117 ;
> Boisements massifs sur les reliefs, descendant dans la vallée, haies épaisses ;
> Altération de l'alignement de platanes, ripisylve de l'Hers plus fournie ;
> Extension urbaine jusqu'au hameau des Peyrots, suivant la trame de l'ancien parcellaire agricole, épargnant des dents creuses encore cultivées ;
> Installation d'une zone d'activité le long de la route D117 ;
> Installation d'une ligne à haute tension, franchissant la colline au sud-ouest.

Vallée de l'Hers à Fougax-et-Barrineuf : hameaux de Pelail et de Courrent



Source : Geoportail.gouv & Remonterletemps.ign

> Deux hameaux dans une vallée reculée (Pelail et Courrent) où coule l'Hers ;

> Nombreuses parcelles cultivées ou pâturées : paysage ouvert, jusqu'au pog de Montségur, à l'ouest (hors champ) ;

> Boisements ou landes sur les pentes les plus raides ;

> Nombreux petits chemins marqués par l'activité pastorale.

> Les parcelles cultivées et les pâturages sont fortement réduits ;

> Boisement généralisé de la vallée et des vallons : paysage fermé ;

> Evolution du réseau viaire d'usages agricoles vers des usages forestiers ou touristiques (GR 7B ; GR 107, GR 367, GR du Pays d'Olmes).

LES RISQUES

1. Le risque inondation

A. Contexte et définitions

Inondation : *« On parle d'inondation quand il y a submersion rapide ou lente d'une zone habituellement hors d'eau. Le phénomène peut avoir lieu avec des vitesses et des débits variables. Comme les autres risques naturels, l'inondation est la conséquence de la manifestation d'un aléa et de l'exposition de l'Homme à cet aléa*[14] :

- *L'eau qui peut sortir de son lit d'écoulement (lit mineur) en cas de crue ou apparaitre (remontée de nappes phréatiques) ou ruisseler (en cas de fortes pluies).*
- *L'Homme qui s'installe dans la zone inondable (le lit moyen ou lit majeur) pour y implanter des zones habitées, des activités ou des équipements. »*

Aléa : L'aléa doit être défini par *« une intensité (pourquoi et comment ?), une occurrence spatiale (où ?) et temporelle (quand ? durée ?). Enfin, l'intensité peut traduire l'importance d'un phénomène (Dauphiné, 2001). Elle peut être mesurée (hauteur d'eau pour une inondation, magnitude d'un séisme) ou estimée (durée de submersion, vitesse de déplacement). La probabilité d'occurrence spatiale est conditionnée par des facteurs de prédisposition ou de susceptibilité (géologique par exemple). L'extension spatiale de l'aléa est plus difficile à estimer (avalanche ou mouvement de terrain par exemple). La probabilité d'occurrence temporelle dépend de facteurs déclenchants naturels ou anthropiques. Elle peut être estimée qualitativement (négligeable, faible, forte) ou quantitativement (période de retour de 10 ans, 30 ans, 100 ans). La durée du phénomène doit être également prise en compte*[15] *».*

Enjeux et vulnérabilité : ces notions sont liées *« à la présence humaine (personnes, habitations, activités économiques, infrastructure, etc.) et sont difficiles à définir. Il n'existe pas de vulnérabilité intrinsèque mais une vulnérabilité pour chacun des aléas concernés. La vulnérabilité dépend des éléments exposés et de leurs résistances, comportements, etc. Elle est caractéristique d'un site à un moment donné. Elle est modulable et évolutive en fonction de l'activité humaine. Cette définition de la vulnérabilité semble trop restrictive et lui est opposée, depuis une dizaine d'année, une nouvelle définition qui traduit la fragilité d'un système dans son ensemble et sa capacité à surmonter la crise provoquée par l'aléa. Dans ce contexte, il est important de caractériser la résistance (sa capacité à résister face à un événement non souhaité) et la résilience (sa capacité à récupérer un fonctionnement normal suite aux conséquences d'un événement non souhaité) du système. La résilience mesure la capacité du système à absorber le changement et à persister au-delà d'une perturbation (une catastrophe par exemple). La vulnérabilité d'un système sera d'autant plus faible que sa résilience sera grande*[16] *».*

Risque : Le risque est donc considéré comme une *« mesure de la situation dangereuse qui résulte de la confrontation de l'aléa et des enjeux. Cette mesure s'exprime souvent en termes de gravité et de probabilité*[17] ».

B. Conséquences de l'inondation

En principe, la vulnérabilité d'une personne à l'aléa inondation est liée à la présence de cette dernière en zone inondable, le danger est amorcé lorsque les délais d'alerte et d'évacuation sont trop courts, c'est notamment possible avec les crues rapides ou torrentielles difficiles à évaluer. Au sein de zones urbanisées, le danger réside dans le fait d'être emporté ou noyé par la crue ou de se retrouver isolé suite à la destruction de réseaux par l'évènement.

Pour les biens, les inondations torrentielles, le ruissellement pluvial ou la remontée d'eau des nappes phréatiques, provoquent de nombreux dégâts car les flots emportent et détruisent les matériaux. En ce qui concerne les eaux stagnantes et les

[14] Source : Dossier départemental sur les risques majeurs en Ariège, 2018
[15] Source : Université Virtuelle Environnement et Développement Durable, 2006
[16] Source : Université Virtuelle Environnement et Développement Durable, 2006
[17] Source : Université Virtuelle Environnement et Développement Durable, 2006

inondations plus lentes, elles posent également plusieurs problèmes sur les mobiliers et autres menuiseries laissés en submersion pendant plusieurs jours.

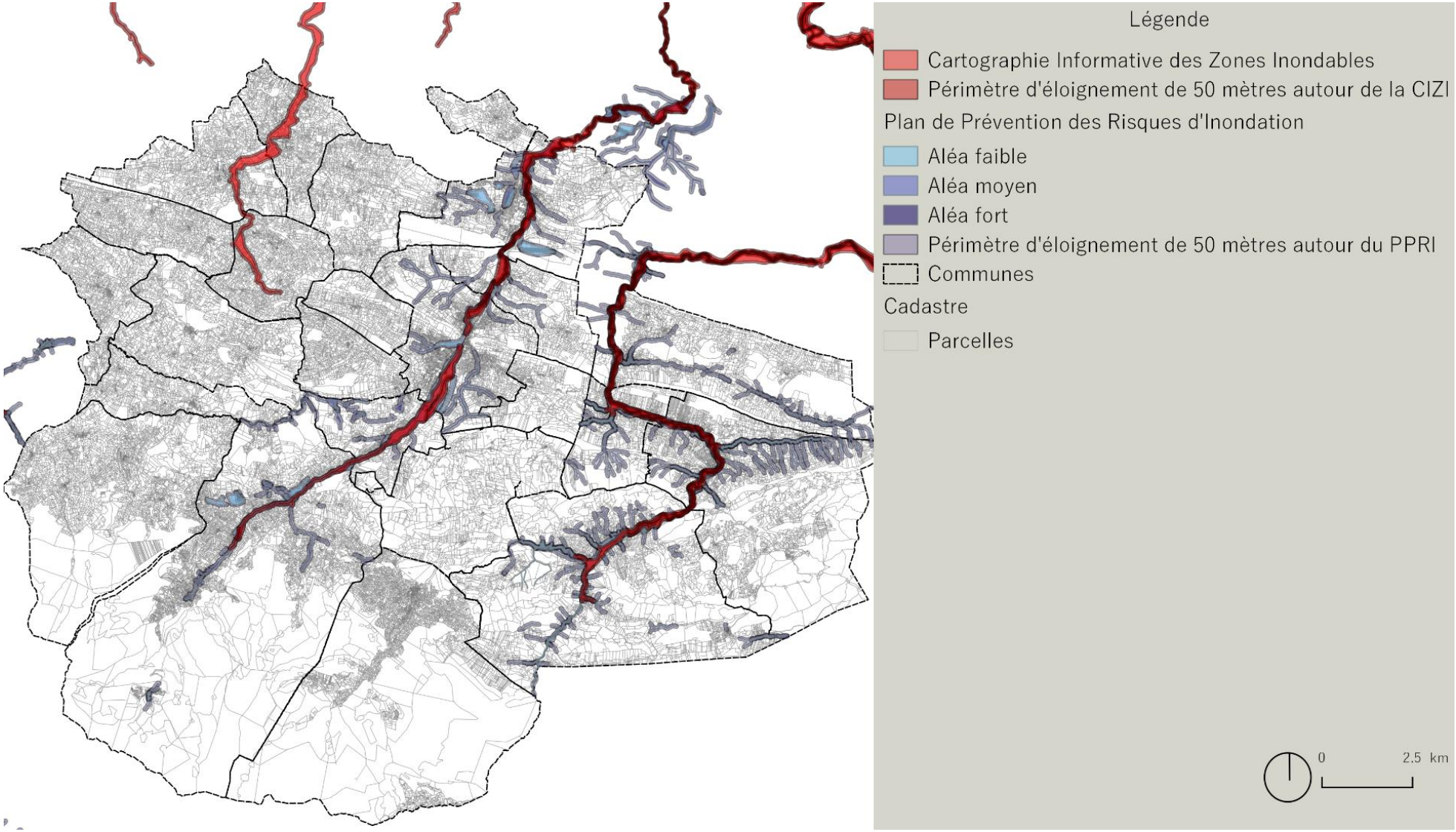
Autre conséquence, les fractures au niveau des réseaux de communications (axes, réseaux électriques et d'eau etc.), qui peuvent avoir des conséquences plus ou moins graves, allant de l'impossibilité d'intervention pour les secours, à la destruction des réseaux de communications.

C. Inondations en Ariège : type d'inondation

Les inondations de plaine : Elles sont caractéristiques des bas bassins de l'Ariège, de la Lèze et de l'Hers notamment ce qui fait qu'on peut retrouver ce type d'inondation au sein du territoire du Pays d'Olmes.

Les crues torrentielles : Elles sont caractéristiques des parties supérieures des bassins versants, là où les pentes sont les plus prononcées (piémonts et montagnes pyrénéennes). Elles peuvent concerner l'ensemble des communes du territoire du Pays d'Olmes.

Les ruissellements de versant : Concerne toutes les communes du Pays d'Olmes.



Représentation du risque inondation au sein du territoire du Pays d'Olmes

D. Zones inondables : typologie par zones et risques sur le territoire

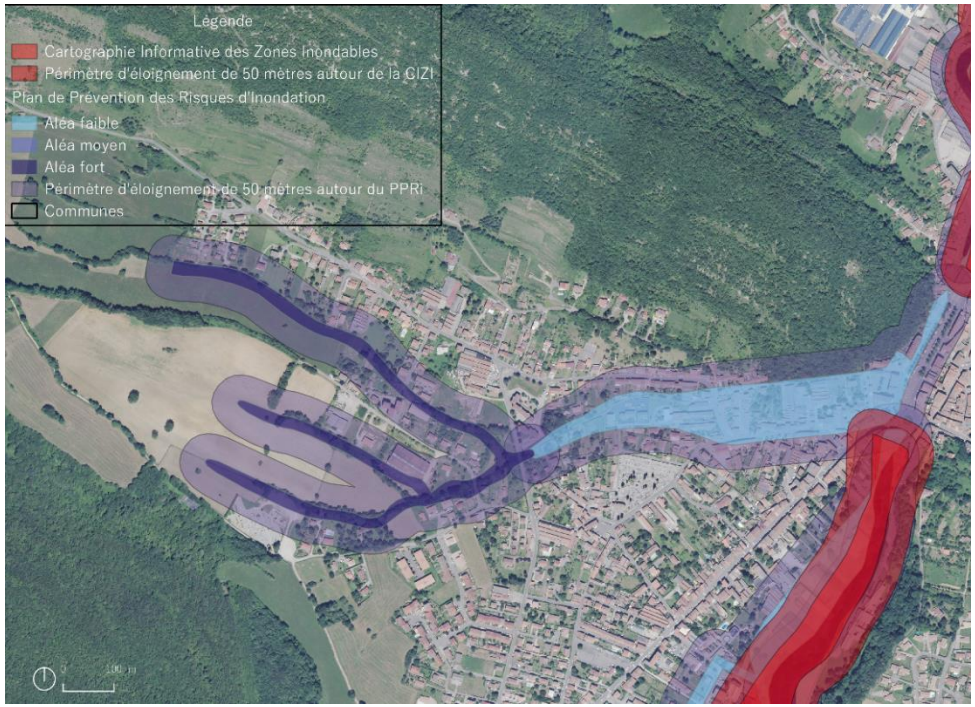
Le PPRI se doit de préciser les contraintes spécifiques à plusieurs zones caractéristiques en fonction du degré d'exposition aux phénomènes d'inondations (aléas), et de la vulnérabilité liée aux dommages possibles en fonction de l'occupation des sols. Trois zones ont été identifiées, allant de l'aléa faible, modéré à des zones caractérisées par un risque fort. Ce document présente plusieurs zones à enjeux au sein du territoire de la CCPO. Il convient de préciser que la qualité du maillage bocager de la CCPO a un rôle de lutte contre les inondations.

Le risque Inondation est bien présent sur le territoire, notamment au sein des zones de fond de vallée tel que Lavelanet, Laroque d'Olmes, L'Aiguillon ou encore Bélesta. Plusieurs communes peuvent faire face à un risque fort d'inondation avec notamment la traversée de la rivière du *Touyre* et de *l'Hers*.

Sur le grand bassin de l'Hers, un Programme d'Etude Préalable (PEP) est nécessaire avant la mise en place d'un Plan d'Aménagement et de Protection des Inondations (PAPI).

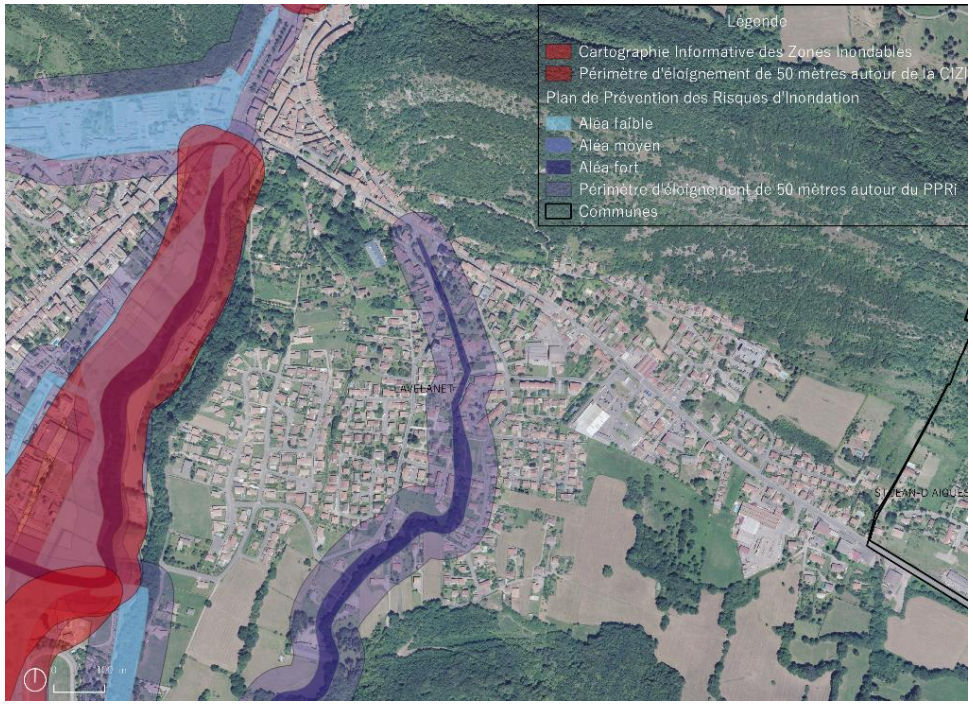
> Lavelanet :

Rue Molière, située proche du ruisseau de Pountil, cette zone urbanisée sur la commune de Lavelanet présente un risque d'inondation avec notamment des parcelles situées de part et d'autre de la rue de Molière classées en aléa fort par le Plan de Prévention des Risques. Ce risque touche également la cité/lotissement Lakanal ainsi que la cité/lotissement de Bel Air proche de la D10 en allant vers la commune de Raissac. Si un développement de la surface urbanisée est prévu, il faudra impérativement tenir compte de ce risque inondation.



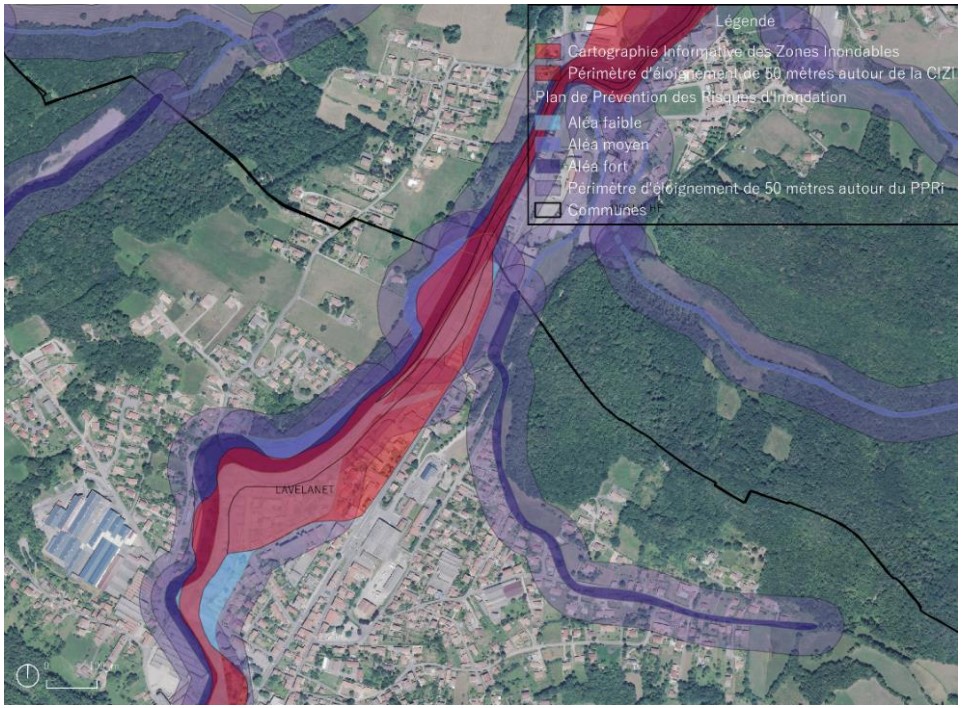
Carte représentant le risque inondation sur la commune de Lavelanet

Rue Jean-Baptiste Clauzel/Rue Mermoz, situées entre *le Touyre* et le ruisseau de Pelail, cette zone fortement urbanisée (lotissements) présente un risque d'inondation notamment au sein du périmètre entre les rues Jean-Baptiste Clauzel, la rue Mermoz et la cité Delcassé, au Sud-Ouest de la commune en direction des communes de Bénaix et de Saint-Jean d'Aigues-Vives. Quelques parcelles sont toujours disponibles, or il faut veiller au risque d'inondation qui est classé en aléa fort autour de cette zone, limiter et réglementer au mieux l'expansion de l'urbanisation vers le sud-ouest et les surfaces boisées.



Carte représentant le risque inondation sur la commune de Lavelanet

Rue du Gabre et Rue du Collège, la rue du Gabre située proche du ruisseau de Piteil, du ruisseau de Courtal et du ruisseau de Pra Géla fait face à un risque d'inondation élevé. De part et d'autre de cette voie d'accès, une zone résidentielle (lotissements) au nord de la commune est visible. Cependant, le plan de prévention des risques classe une partie de cette zone en aléa fort concernant les risques d'inondation. Plus au centre, la zone autour du collège Victor Hugo est également sensible à un risque d'inondation. Situé proche du *Touyre*, ce quartier est à risque et peut faire face à un aléa plus ou moins fort aux alentours des rues Fontaine, Frédéric Mistral, du Collège et de la cité des Aulnaies entre autres. L'habitat y est dense, situé en cuvette entre deux versants, des ruissellements sont notamment à craindre.

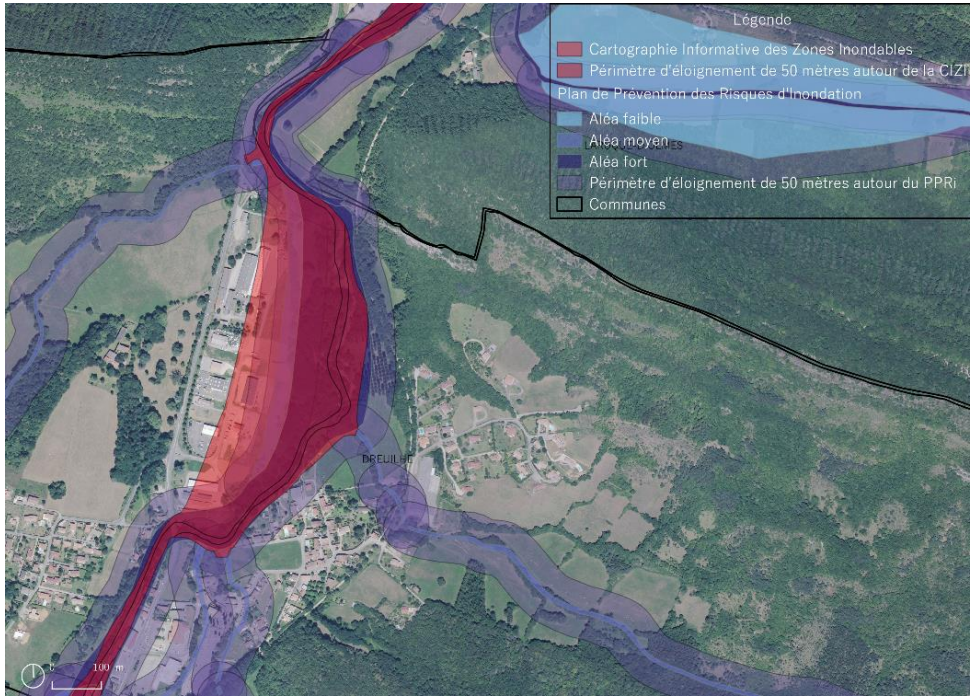


Carte représentant le risque inondation sur la commune de Lavelanet

> Dreuilhe

Zones d'activités et chemin de Labouiche. Le *Touyre*, traverse la commune de Dreuilhe, par ailleurs, au nord de la commune, le ruisseau de Coucu Ruch rejoint le *Touyre*. Ainsi l'aléa et le risque inondation est fort le long des zones d'activités et zones commerciales de la commune. Ainsi, l'urbanisation est à réglementer voire à

proscrire autour de ces zones. D'ailleurs, les zones résidentielles se trouvent plus en retrait et sont excentrées. Il faut tout de même prendre en considération le risque avéré, le long du chemin de Labouiche entre le village de Dreuilhe et le lotissement la Serre. Le Plan de Prévention des Risques a classé cette zone en aléa fort.



Carte représentant le risque inondation sur la commune de Dreuilhe

> Laroque d'Olmes

Avenue Pierre Semard, entre l'avenue, la cité Gabriel Fauré, la rue Victor Hugo jusqu'à la mairie et la rue Denis Papin, la zone qui compte plusieurs habitations et des espaces libres et parcelles disponibles, est classée en aléa fort pour le risque d'inondation par le PPR. La réglementation pour tout type de construction ou d'ouverture à l'urbanisation devra prendre en compte cette servitude d'utilité publique.



Carte représentant le risque inondation sur la commune de Laroque d'Olmes

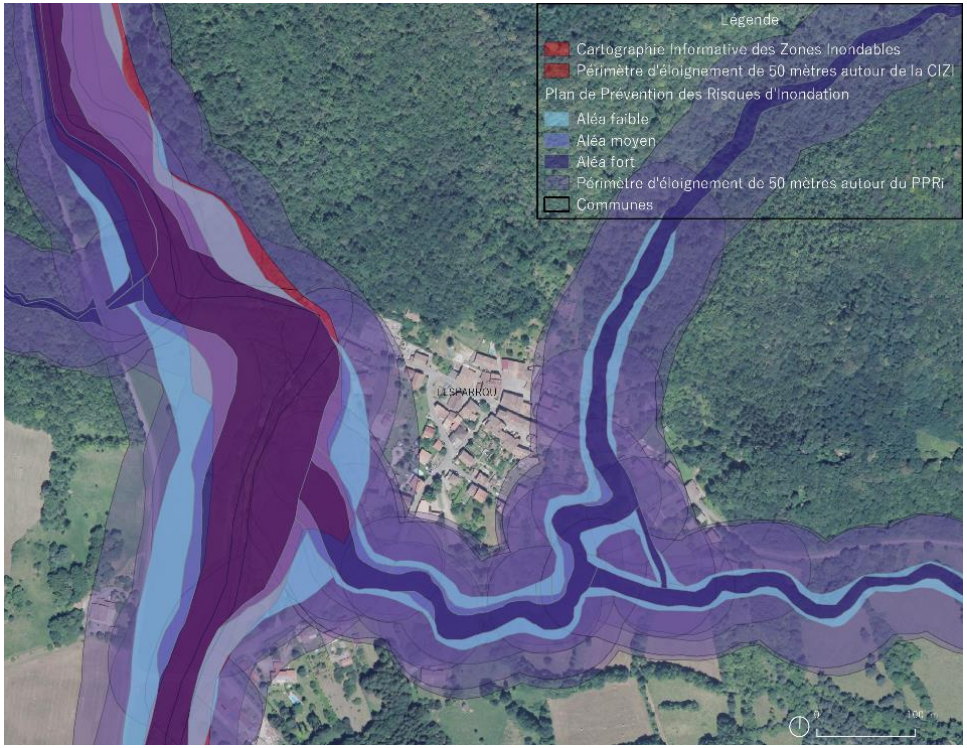
D928 et Rue Notre Dame, au nord de la commune, autour de la D928, de la rue notre dame et du cimetière, l'aléa pour le risque inondation est classé fort par le Plan de Prévention des Risques notamment la zone entre le *Touyre* et le ruisseau des Esclauzades. Cette zone de plaine pour partie résidentielle et pour partie industrielle (présence d'une zone d'activité à l'extrémité nord de la commune), est proche de la rivière Touyre ce qui explique pour partie son classement en aléa fort.



Carte représentant le risque inondation sur la commune de Laroque d'Olmes

> Lesparrou

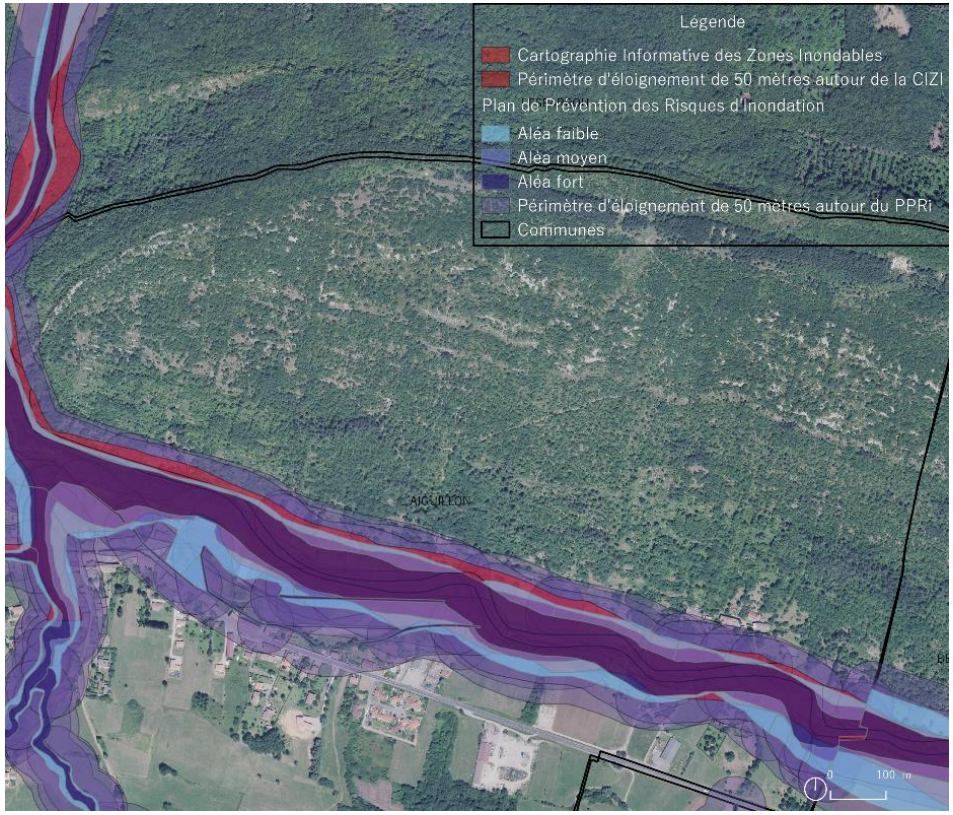
Rives de l'Hers et le Vignal. Le village de Lesparrou se trouve à la croisée de plusieurs ruisseaux et rivières tel que *l'Hers*, le ruisseau de Lafage et le ruisseau de Berario. De ce fait, il n'est pas surprenant qu'une partie du village soit classée en aléa fort pour le risque inondation. C'est notamment vrai pour la rue Rives de l'Hers et la zone non urbanisée entre la D616, les Coudoumines et Le Vignal. L'espace de mobilité de cette rivière doit être pris en compte pour les projets de développement aux abords du cours d'eau. Enfin, de part et d'autre du Vignal, le risque inondation est là aussi classé comme étant fort. Il est nécessaire de prendre en considération cette servitude d'utilité publique pour toute réglementation d'urbanisation sur la commune.



Carte représentant le risque inondation sur la commune de Lesparrou

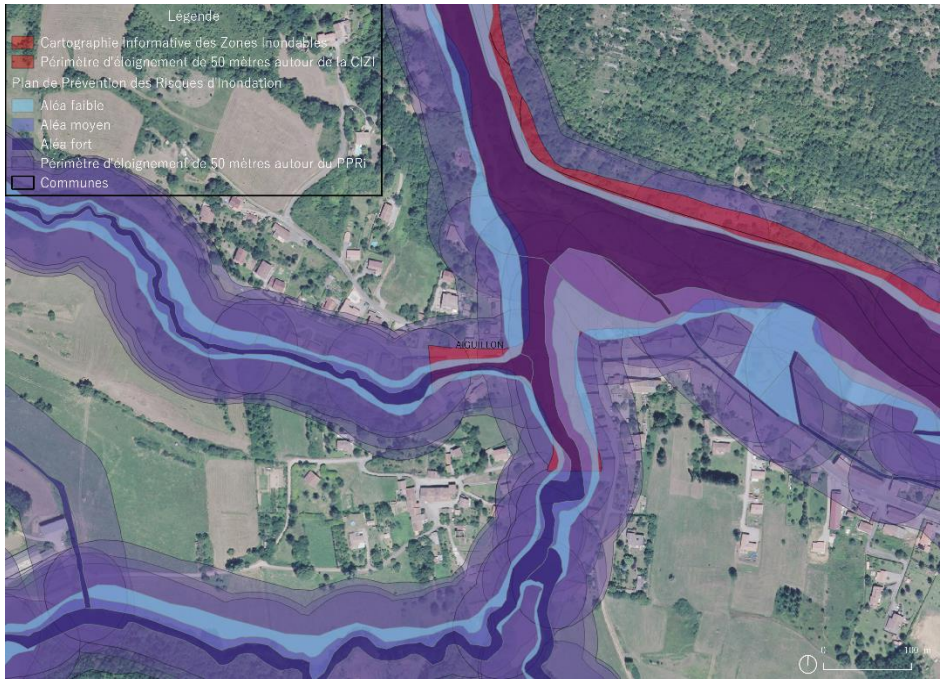
> L'Aiguillon

Couli Saint-Charles, La Pachère, Les Perriquets. Comme pour le village de Lesparrou, le village de l'Aiguillon, qui se trouve au cœur d'une cuvette géologique se trouve à la croisée de plusieurs ruisseaux, tel que *l'Hers*, le ruisseau de Bénaix, le ruisseau de Méde ou encore le ruisseau du Bac. Par conséquent une grande partie de la commune est assujettie à un risque inondation. Le nord du village, le long de *l'Hers* est notamment une zone sensible et l'espace de mobilité de cette rivière doit être pris en compte pour les projets de développement aux abords du cours d'eau. Les quartiers de Couli Saint-Charles, La Pachère ou encore les Perriquets se trouvent au centre d'une zone à risque classée en aléa fort inondation par le Plan de Prévention des Risques.



Carte représentant le risque inondation sur la commune de L'Aiguillon

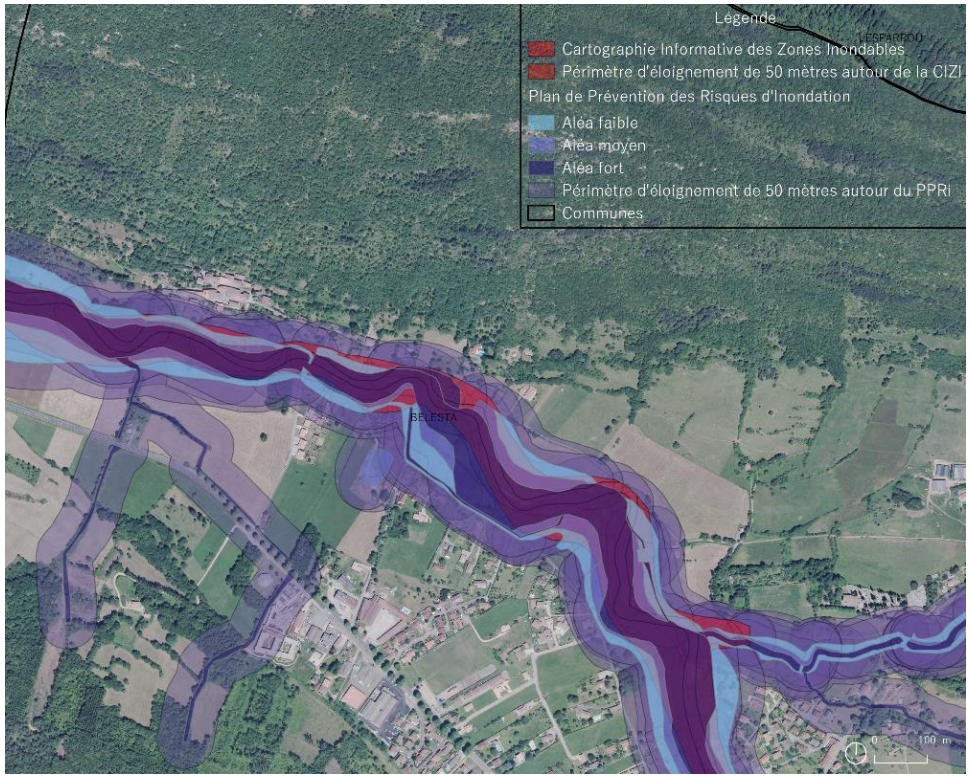
Le long de la D16, hameau de Jordy et lotissement La Planeto. La rivière de *l'Hers* longe la D16 lorsque l'on accède au village en venant du nord, par conséquent de part et d'autre de cet axe le risque inondation est avéré. De même, une partie du hameau de Jordy et le hameau de Ramondino et Barral au sud du village en partant vers la commune de Fougax et Barrineuf sont également concernés par un risque inondation, classé en aléa fort par le PPR. Enfin, les maisons situées en aval de la D117 en sortant du village en direction de Lavelanet au lotissement La Planeto sont également concernées par un risque d'inondation. L'espace de mobilité de cette rivière doit être pris en compte pour les projets de développement aux abords du cours d'eau.



Carte représentant le risque inondation sur la commune de L'Aiguillon

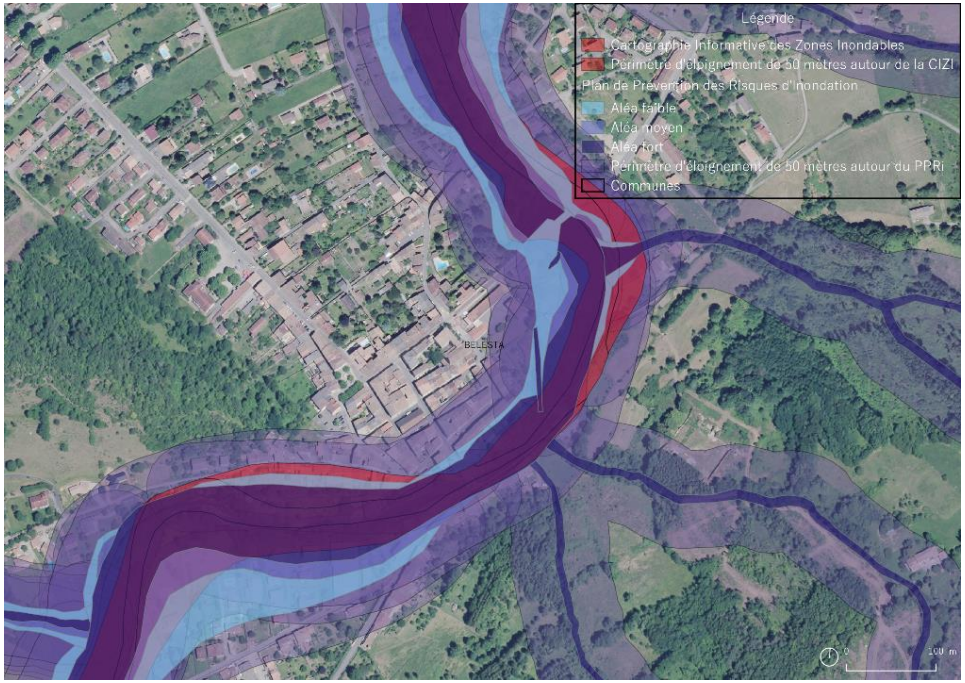
> Bélesta

Les Peyrots, La Prade, Chemin de la Peyrade. Au Nord de la commune, en continuité du village de l'Aiguillon, une partie des lotissements sont assujettis à un aléa fort en termes d'inondation. C'est notamment le cas des quartiers résidentiels situés le long de *l'Hers*, comme les Peyrots ou les maisons implantées le long du chemin de la Peyrade en descendant vers le centre du village. L'espace de mobilité de cette rivière doit être pris en compte pour les projets de développement aux abords du cours d'eau.



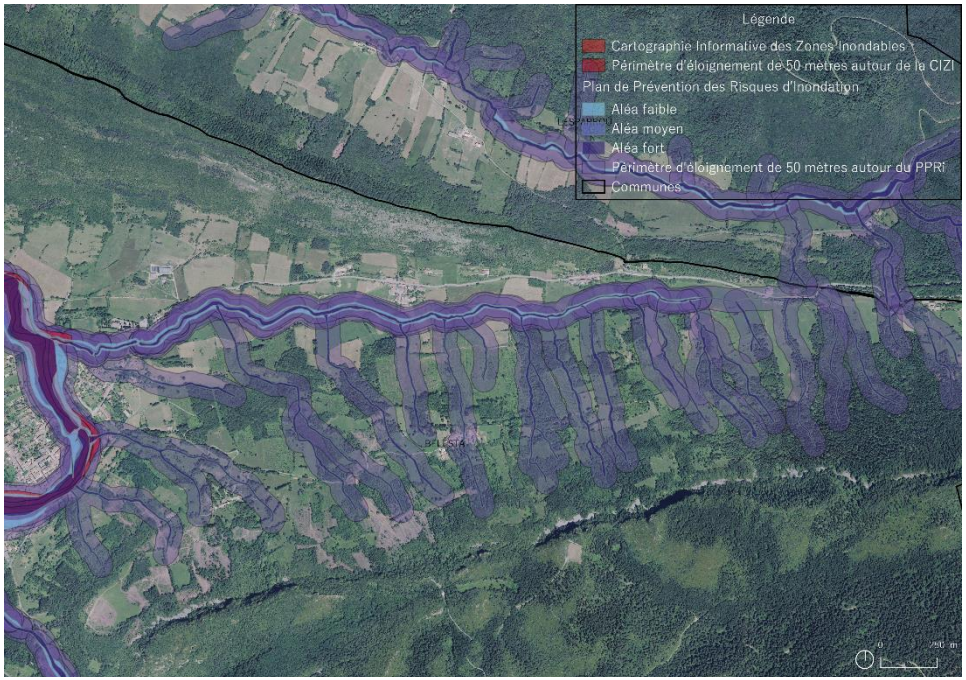
Carte représentant le risque inondation sur la commune de Bélesta

Avenue de Fontestorbes. *L'Hers* traverse en son long le village de Bélesta, par conséquent une grande partie de la commune est assujettie à un risque d'inondation allant d'un aléa faible à un aléa fort. C'est notamment le cas au sud du village, au niveau de la rue de Delalayguo, de la rue dU Casteillat et de l'avenue de Fontestorbes. Plusieurs parcelles proches de *l'Hers* font face à un risque élevé d'inondation. L'espace de mobilité de cette rivière doit être pris en compte pour les projets de développement aux abords du cours d'eau.



Carte représentant le risque inondation sur la commune de Bélesta

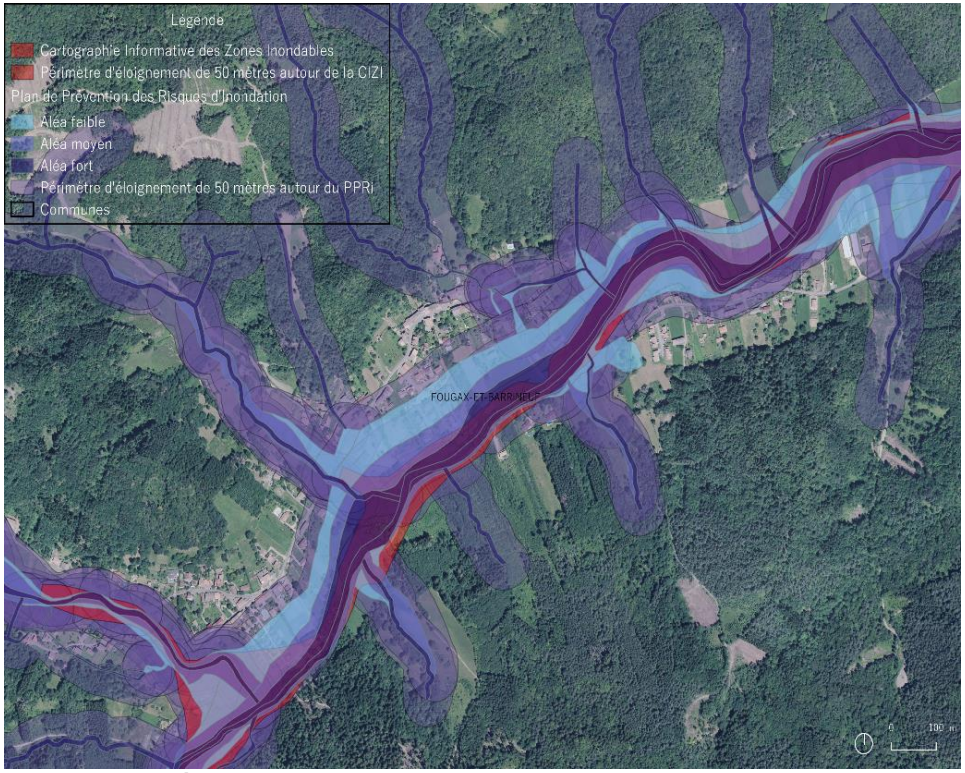
Hameau de La Borie. En partant vers l'Est, plusieurs zones sont classées comme zones à risques inondation. C'est le cas notamment du hameau de La Borie et de Lespinas en sortant du village de Bélesta. La cartographie ci-contre nous montre qu'une grande partie de la commune est classée en aléa fort pour le risque inondation par le Plan de Prévention des Risques.



Carte représentant le risque inondation sur la commune de Bélesta

> Fougax et Barrineuf

Rue de Delalaygue. Comme pour la plupart des villages du territoire d'étude, le village de Fougax et Barrineuf se situe au pied de plusieurs collines et bassins versants et par conséquence à la croisée de plusieurs cours d'eau tel que *l'Hers*, qui longe la vallée, mais également le ruisseau de Mézelieu et le ruisseau de Rec de Gourgaille. Ainsi, une bonne partie de la commune est classée en risque inondable par le Plan de Prévention des Risques, allant de l'aléa faible à un aléa fort. La partie basse du village entre la D9 et *l'Hers* est la plus exposée au risque d'inondation notamment la rue de Delalaygue jusqu'au camping des Buis. L'espace de mobilité de cette rivière doit être pris en compte pour les projets de développement aux abords du cours d'eau.



Carte représentant le risque inondation sur la commune de Fougax et Barrineuf

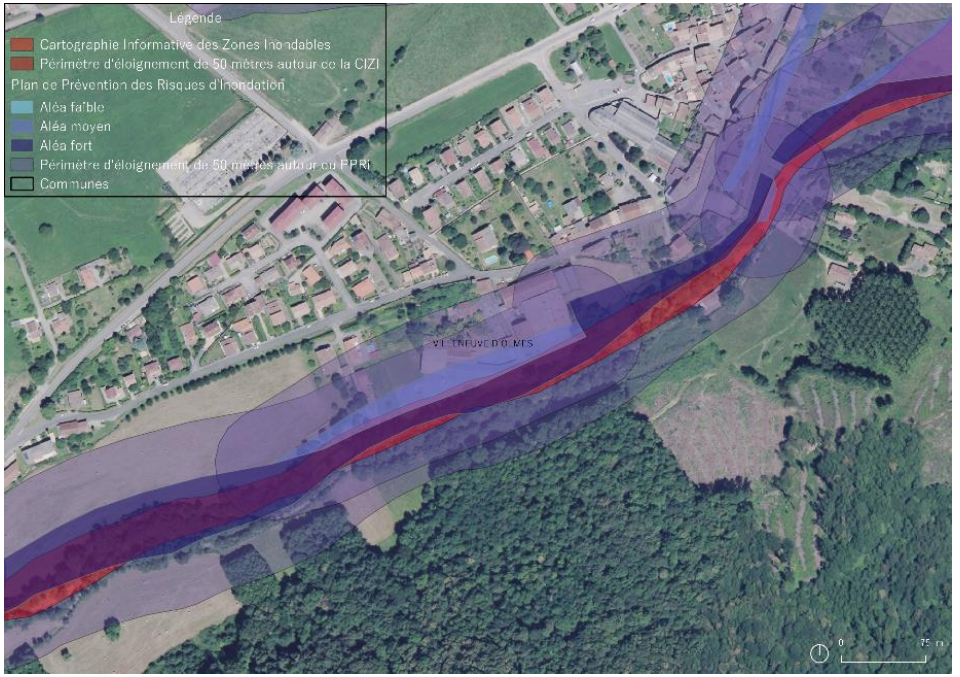
> Villeneuve d'Olmes

Place des Glycines, Square des Glycines, Chemin du Martinet. Cette zone bordée par le Touyre fait face à un risque d'inondation plus ou moins élevé. Une partie de la zone résidentielle autour de la place des Glycines notamment, est classifiée en aléa moyen et fort par le Plan de Prévention des Risques. Le chemin du Martinet et les zones d'activités proches du terrain de foot sont également concernés par un risque.



Carte représentant le risque inondation sur la commune de Villeneuve d'Olmes

Route de Montferrier. Au sud de la commune, aux alentours de la route de Montferrier, entre l'axe et le Touyre, au niveau de la D109, une partie de la zone est classée en aléa fort pour le risque inondation. Cette zone comprend quelques habitations mais également le moulin et des parcelles vacantes.



Carte représentant le risque inondation sur la commune de Villeneuve d'Olmes

> Montferrier

Freychenadel et zone industrielle. En prolongement de la commune de Villeneuve d'Olmes, la commune de Montferrier fait également face à un risque d'inondation. En effet, le Touyre qui longe la vallée, traverse également la commune de Montferrier. Par conséquent, plusieurs zones de la commune le long de la rivière, sont exposées à un risque et sont catégorisées en aléa fort par le Plan de Prévention des Risques. C'est le cas pour une grande partie de la zone industrielle, mais également des parcelles situées en aval de la D9 entre la zone industrielle et le hameau de Freychenabel.



Carte représentant le risque inondation sur la commune de Montferrier

Hameau Le Carrial, hameau Labarouse. A la sortie de la commune sur la D209 et non loin de la D9 en direction de Montségur, plusieurs zones résidentielles sont exposées à un risque d'inondation. C'est le cas notamment des hameaux de Rondeille et du hameau de Labarouse qui se trouvent entre le Touyre et le ruisseau de l'Encantat. Par ailleurs, les zones résidentielles plus au nord de part et d'autre de la D209 comme Le Carrial ou La Fréchède sont également exposées à un aléa fort en termes d'inondation.



Carte représentant le risque inondation sur la commune de Montferrier

2. Le risque de mouvement de terrain

A. Contexte et définitions

Mouvement de terrain : Les mouvements de terrain sont le résultat d'un « ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux du sol et du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes considérés sont variables puisqu'ils peuvent aller de quelques mètres cubes à quelques millions de mètres cubes. Il en est de même pour les déplacements qui peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour)[18] ».

Aléa : L'aléa doit être défini par « une intensité (pourquoi et comment ?), une occurrence spatiale (où ?) et temporelle (quand ? durée ?). Enfin, l'intensité peut traduire l'importance d'un phénomène (Dauphiné, 2001). Elle peut être mesurée (hauteur d'eau pour une inondation, magnitude d'un séisme) ou estimée (durée de submersion, vitesse de déplacement). La probabilité d'occurrence spatiale est conditionnée par des facteurs de prédisposition ou de susceptibilité (géologique par exemple). L'extension spatiale de l'aléa est plus difficile à estimer (avalanche ou mouvement de terrain par exemple). La probabilité d'occurrence temporelle dépend de facteurs déclenchants naturels ou anthropiques. Elle peut être estimée qualitativement (négligeable, faible, forte) ou quantitativement (période de retour de 10 ans, 30 ans, 100 ans). La durée du phénomène doit être également prise en compte[19] ».

Enjeux et vulnérabilité : ces notions sont liées « à la présence humaine (personnes, habitations, activités économiques, infrastructure, etc.) et sont difficiles à définir. Il n'existe pas de vulnérabilité intrinsèque mais une vulnérabilité pour chacun des aléas concernés. La vulnérabilité dépend des éléments exposés et de leurs résistances, comportements, etc. Elle est caractéristique d'un site à un moment donné. Elle est modulable et évolutive en fonction de l'activité humaine. Cette définition de la vulnérabilité semble trop restrictive et lui est opposée, depuis une dizaine d'année, une nouvelle définition qui traduit la fragilité d'un système dans son ensemble et sa capacité à surmonter la crise provoquée par l'aléa. Dans ce contexte, il est important de caractériser la résistance (sa capacité à résister face à un événement non souhaité) et la résilience (sa capacité à récupérer un fonctionnement normal suite aux conséquences d'un événement non souhaité) du système. La résilience mesure la capacité du système à absorber le changement et à persister au-delà d'une perturbation (une catastrophe par exemple). La vulnérabilité d'un système sera d'autant plus faible que sa résilience sera grande[20] ».

Risque : Le risque est donc considéré comme une « mesure de la situation dangereuse qui résulte de la confrontation de l'aléa et des enjeux. Cette mesure s'exprime souvent en termes de gravité et de probabilité[21] ».

B. Conséquence du mouvement de terrain

Dans la grande majeure partie des cas, les victimes de mouvement de terrain lents, quand ces derniers sont continus, de type affaissement, glissement, tassement, sont peu nombreuses. Cependant, ces mouvements peuvent être extrêmement destructeurs pour les biens, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont souvent considérables et irréversibles (fissures, risque de démolitions etc.).

En revanche, les mouvements de terrain rapides et discontinus peuvent mettre en péril la sécurité des personnes qui sont plus vulnérables à ce type de mouvement. Il peut s'agir d'effondrement de cavités souterraines, des coulées boueuses ou encore un écroulement et des chutes de blocs. « *Ces mouvements de terrain ont des conséquences sur les infrastructures (voies, bâtiments…), […], ils peuvent également entrainer des pollutions induites lorsqu'ils concernent une usine chimique, une station d'épuration…*[22] ».

Par ailleurs, il n'est pas rare que les éboulements provoquent une transformation du paysage qui peut s'avérer dangereuse et entrainer de nouveaux dégâts à court ou moyen terme.

[18] Source : Dossier départemental sur les risques majeurs en Ariège, 2018
[19] Source : Université Virtuelle Environnement et Développement Durable, 2006
[20] Source : Université Virtuelle Environnement et Développement Durable, 2006
[21] Source : Université Virtuelle Environnement et Développement Durable, 2006
[22] Source : Dossier départemental sur les risques majeurs en Ariège, 2018

C. Mouvements de terrain en Ariège : types de mouvements

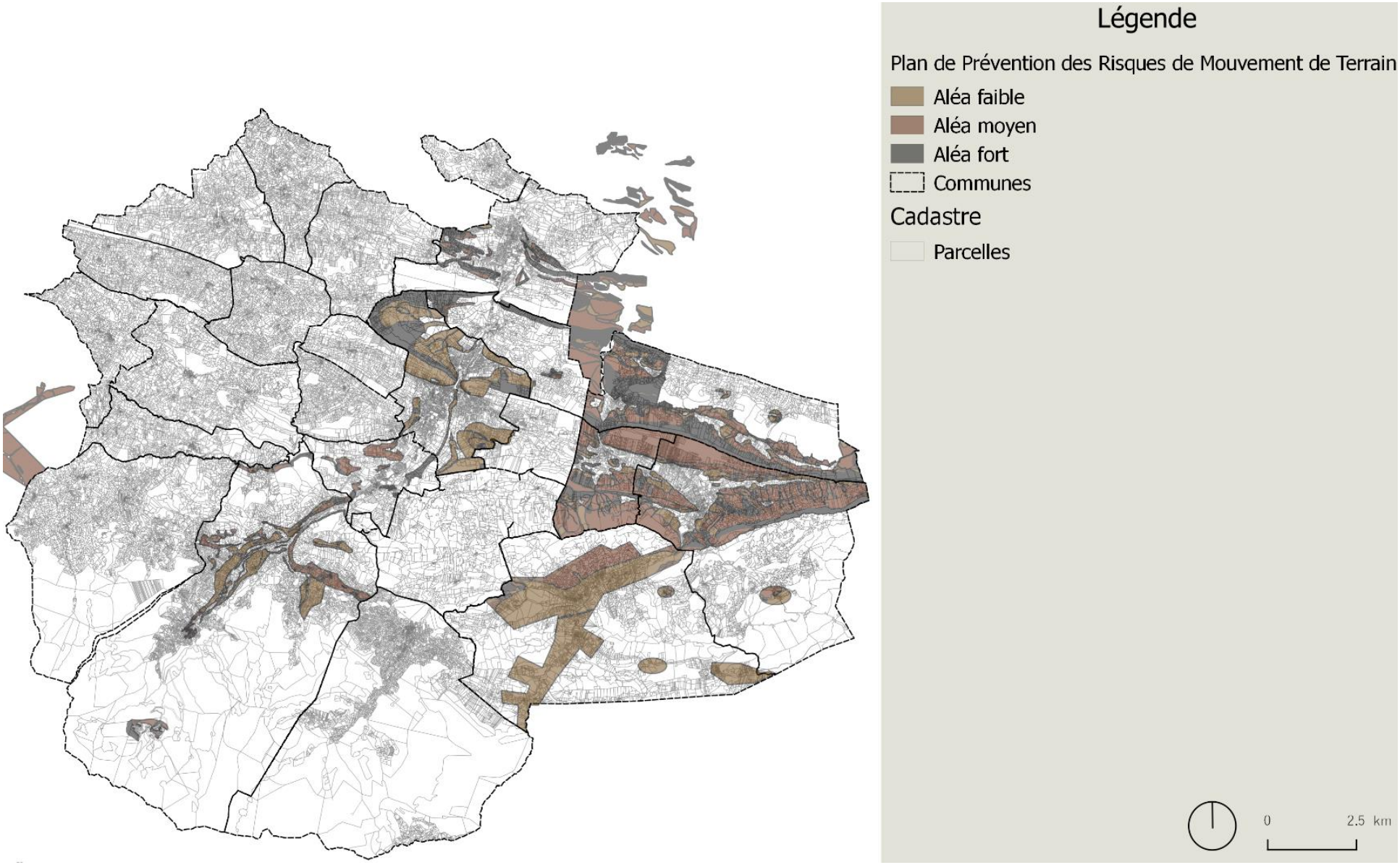
Pour ce qui est de notre zone d'étude, à savoir le Pays d'Olmes, il s'agit de la zone pré-pyrénéenne ou les calcaires durs dominent l'ensemble, cependant on trouve également des sols argileux. Au nord du Plantaurel notamment, on retrouve une vaste zone constituée d'un ensemble complexe d'argilo-calcaires. Sur cette zone, les risques de mouvements de terrain sont principalement liés aux **affaissements et effondrements** liés à la présence de cavités naturelles (dissolution de calcaires) ou anthropiques (carrières, tunnels etc.).

Les **éboulements** et notamment les **chutes de blocs** sont également une composante à prendre en compte pour notre terrain d'étude puisque ces phénomènes affectent le plus souvent les sols calcaires et les roches cristallines. L'eau, le gel et le dégel, les secousses sismiques sont autant de raison qui peuvent expliquer ce phénomène.

Les tassements différentiels par retrait ou gonflement des argiles sont également à prendre en compte pour notre zone d'étude. « *L'humidité joue un rôle prépondérant dans la modification des sols argileux, ainsi la teneur en eau peut faire varier le volume des sols argileux (gonflement lorsque la teneur en eau augmente, et rétraction lorsqu'on assiste à un déficit pluviométrique)*[23]».

Les coulées boueuses et torrentielles et les glissements, correspondent généralement à un déplacement lent sur une pente, le long d'une surface de rupture. « *En Ariège, les phénomènes de glissement peuvent se rencontrer dans les couvertures de matériaux d'altération des marnes et calcaires, dans les formations glaciaires (moraines), ou encore dans les schistes altérés*[24] ». En règle générale, les glissements résultent de l'effet combiné de la pente et de la présence de circulation d'eau. Les coulées boueuses peuvent également être présentent en Ariège, et consistent à « *un mouvement rapide de masse de matériaux remaniés, à forte teneur en eau, et se caractérisent par un transport de ces matériaux sous forme plus ou moins fluide*[25] ». L'apparition de ces phénomènes peut être induit par plusieurs facteurs tel que la morphologie du terrain, associée à des facteurs naturels comme la pluie, la fonte de neige, un séisme etc. ou des facteurs anthropiques (surcharge en tête de talus, déboisement, rejets d'eau etc.).

[23] Source : Dossier départemental sur les risques majeurs en Ariège, 2018
[24] Source : Dossier départemental sur les risques majeurs en Ariège, 2018
[25] Source : Dossier départemental sur les risques majeurs en Ariège, 2018



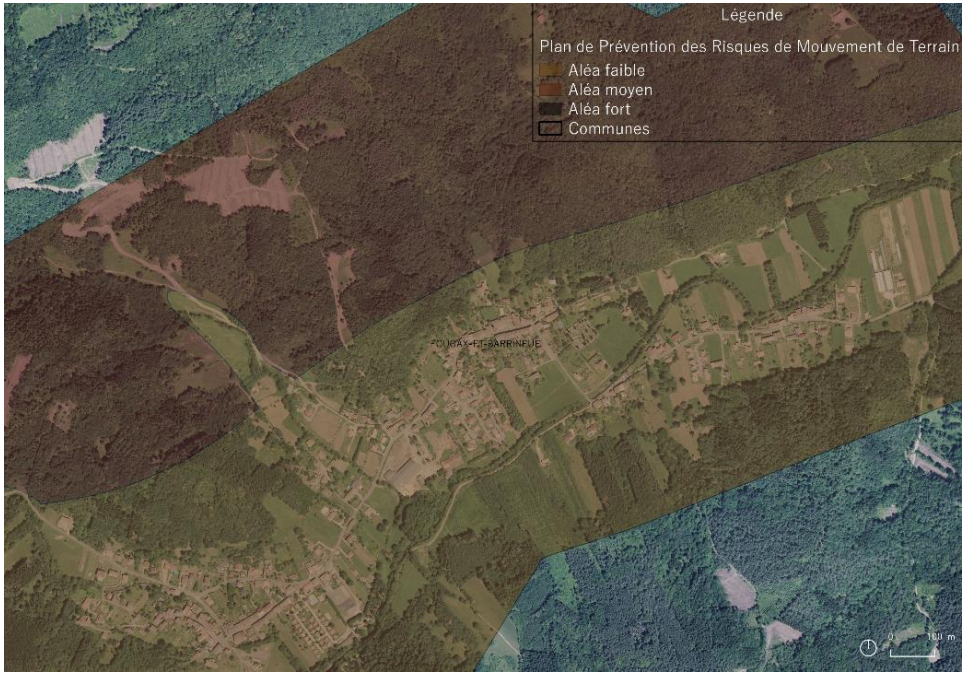
Représentation du risque mouvement de terrain au sein du territoire du Pays d'Olmes

D. Mouvements de terrain : typologie par zones et risques sur le territoire

Le PPRMT se doit de préciser les contraintes spécifiques à plusieurs zones caractéristiques en fonction du degré d'exposition aux phénomènes de mouvement de terrain (aléas), et de la vulnérabilité liée aux dommages possibles en fonction de l'occupation des sols. Trois zones ont été identifiées, allant de l'aléa faible, modéré à des zones caractérisées par un aléa fort. Ce document présente plusieurs zones à enjeux au sein du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes. Certaines communes comme Fougax et Barrineuf, Bélesta, Lesparrou ou encore L'Aiguillon étant fortement exposées au risque de mouvement de terrain.

> Fougax et Barrineuf

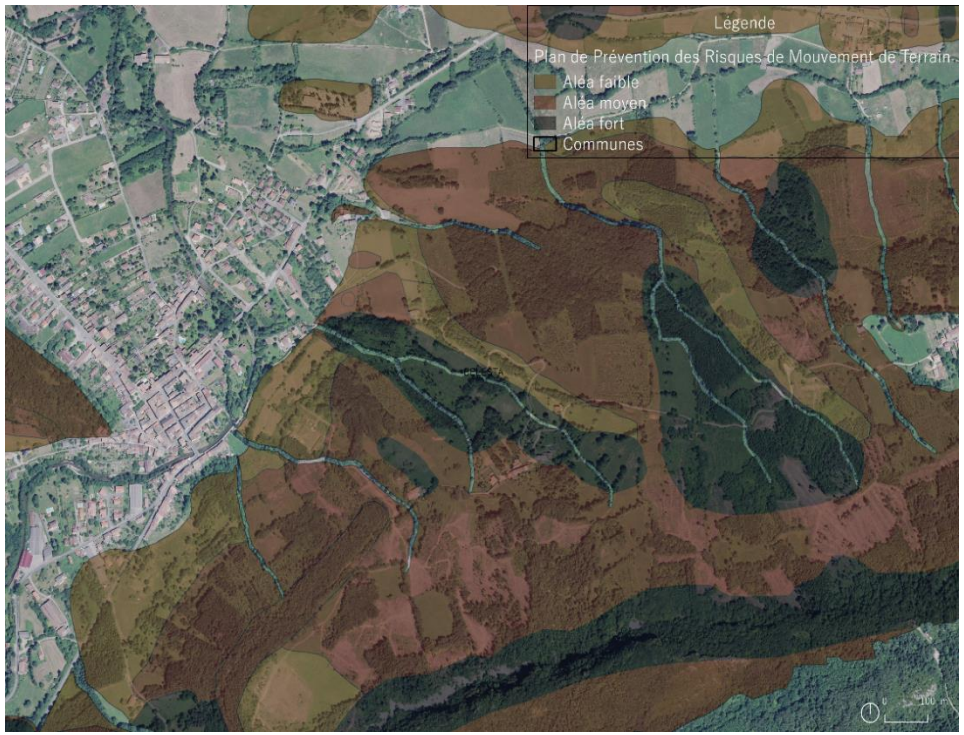
Village et collines. Le village de Fougax et Barrineuf est exposé à un aléa concernant le risque de **retrait et gonflement des sols argileux** sur l'ensemble du village. Cependant, la classification de ce risque est modérée (aléa faible) selon le Plan de Prévention des Risques. Par ailleurs, un risque de **glissements** de terrain est avéré sur la commune et notamment aux abords des pentes et des collines qui entourent le village. Le risque est classifié en catégorie 2 qui correspond à un aléa moyen à l'exception d'une partie au niveau du ruisseau de Rec de Gourgaille classé en aléa fort pour le risque de glissement de terrain par le Plan de Prévention des Risques.



Carte représentant le risque de mouvement de terrain sur la commune de Fougax et Barrineuf

> Bélesta

Hameau de Barjac. Le centre du village de Bélesta est relativement épargné par les risques de mouvement de terrain. La commune est toutefois concernée par des **glissements** de terrain notamment la zone à la sortie du village après la rue de Delalayguo en direction des hameaux de Bel Air et de Barjac. D'ailleurs, une partie du hameau est classifié en aléa fort pour le risque mouvement de terrain par le Plan de Prévention des Risques. Plus au sud, au niveau du ruisseau de Millet, du Roc de la Grenouille et du Pas d'Escale Male, un risque de chutes de blocs est avéré et est classifié en aléa fort par le Plan de Prévention des Risques.



Carte représentant le risque de mouvement de terrain sur la commune de Bélesta

Hameau Les Baillards. Plus au nord de la commune, à la limite avec la commune de l'Aiguillon, le hameau Les Baillards est proche d'une zone ou un risque de **glissement** de terrain est avéré au sud du hameau et est classifié en aléa fort par le Plan de Prévention des Risques. Enfin à l'entrée du village de Bélesta en aval de la D117, au niveau des zones résidentielles du Bac, un risque de glissement de terrain a également été identifié en aléa moyen par le Plan de Prévention des Risques.



Carte représentant le risque de mouvement de terrain sur la commune de Bélesta

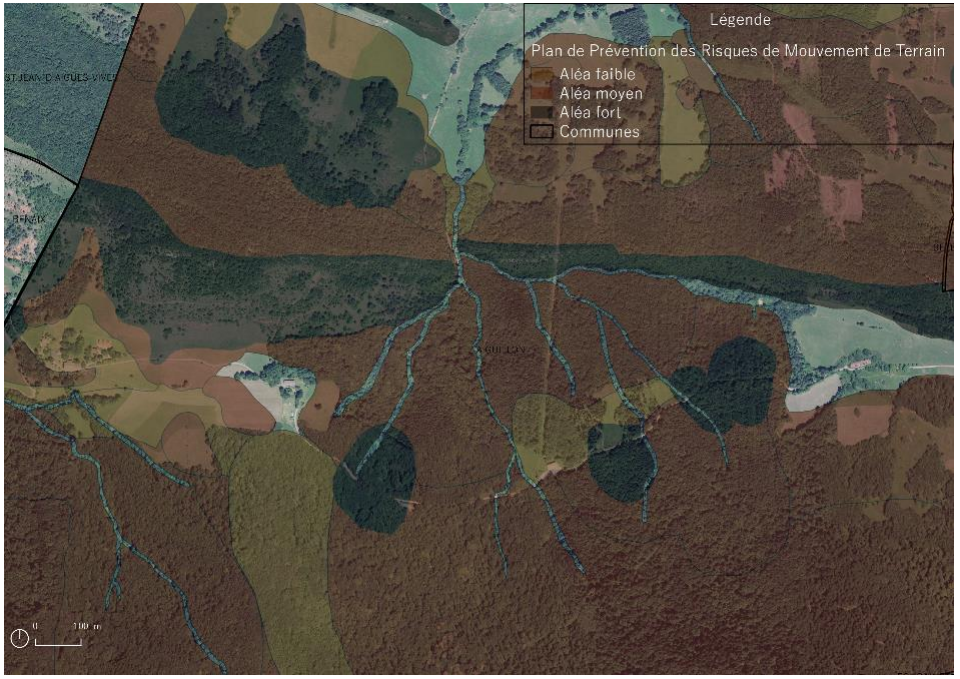
> L'Aiguillon

La Grand Rue. A l'Aiguillon, les principaux risques de mouvements de terrain sur la commune sont associés à des **glissements**. Le centre bourg est relativement épargné, toutefois quelques poches sont identifiées en aléa fort par le Plan de Prévention des Risques. C'est notamment le cas de la zone résidentielle entre la Grand Rue et le quartier de la Baquo. Enfin, au nord du hameau de Le Coumenges, un risque de glissement de terrain est également avéré et classifié en aléa fort par le Plan de Prévention des Risques.



Carte représentant le risque de mouvement de terrain sur la commune de L'Aiguillon

Duranat. Plus au sud de la commune, au niveau des lieux-dits de Duranat, Pages et Couchou, le risque de **glissements** de terrain est bien répertorié mais est classifié comme aléa faible ou moyen. Peu d'habitations sont présentes, la vulnérabilité face à l'aléa est de ce fait moindre.



Carte représentant le risque de mouvement de terrain sur la commune de L'Aiguillon

> Lesparrou

D616. Le village de Lesparrou situé au pied des montagnes et des collines est relativement épargné par les mouvements de terrain au sein même du village. Cependant, le risque est répertorié en ce qui concerne les **glissements** au sein du territoire communal. Au nord du village, près du cimetière et de l'église, un aléa fort a été identifié par le Plan de Prévention des Risques tout comme sur la zone le long de la D616 au niveau du Vignal ou sont juxtaposés aléa faible et aléa fort. Les habitations étant pas trop éloignées de ces zones, une vulnérabilité face à l'aléa est à prendre en compte.



Carte représentant le risque de mouvement de terrain sur la commune de Lesparrou

Hameau La Couronne. Plus au nord de la commune, le hameau de La Couronne est menacé par un risque mouvement de terrain. En effet, une partie au nord du hameau qui englobe quelques habitations est classée en aléa fort pour un potentiel risque de **glissements**. De plus, à droite aux abords du hameau, une grange est elle aussi classée en aléa fort pour le risque de glissements de terrain par le Plan de Prévention des Risques.



Carte représentant le risque de mouvement de terrain sur la commune de Lesparrou

Vilhac. Au niveau du hameau de Vilhac la classification concernant le risque mouvement de terrain est complexe, en effet, une large partie autour du hameau est répertoriée en aléa faible. Cependant, une partie de la surface boisée proche du hameau est classifiée en aléa fort pour **glissement** de terrain ce qui peut à terme concerner le hameau et accentuer la vulnérabilité face au risque.



Carte représentant le risque de mouvement de terrain sur la commune de Lesparrou

> Laroque d'Olmes

Chemin de Saint-Roch, Rue Julien Labrousse. A Laroque d'Olmes le risque mouvement de terrain est principalement lié à des **glissements** et des **chutes de blocs**. C'est notamment ces chutes de blocs qui sont classées à risque au niveau des zones résidentielles en sortant du cœur historique de la ville et en allant vers la commune de La Bastide sur l'Hers, au-dessus de la rue Julien Labrousse et au-dessus de l'Avenue Pierre Samard sur la D620. Plusieurs habitations sont répertoriées entre ces deux zones et font face à une certaine vulnérabilité face à l'aléa classifié fort par le Plan de Prévention des Risques.



Carte représentant le risque de mouvement de terrain sur la commune de Laroque d'Olmes

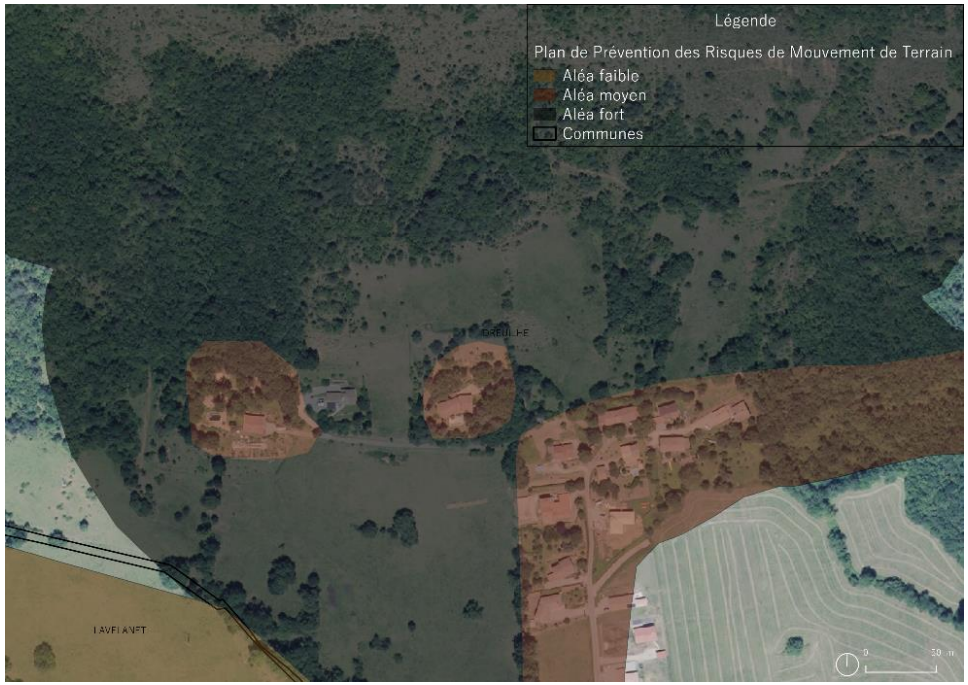
D625 et Rue de la Fontaine. Au sein de la commune des **glissements** sont également à craindre et plusieurs zones sont à risque. C'est notamment le cas de la zone située au-dessus la D625 à la sortie de la commune de Laroque d'Olmes en direction de Dreuilhe. Cet aléa menace notamment les habitations situées au-dessus de la D625 et celles proche de la rue de la Fontaine. Plus au nord, l'aléa fort pour les glissements peut menacer les habitations positionnées de part et d'autre de la rue Pablo Picasso.



Carte représentant le risque de mouvement de terrain sur la commune de Laroque d'Olmes

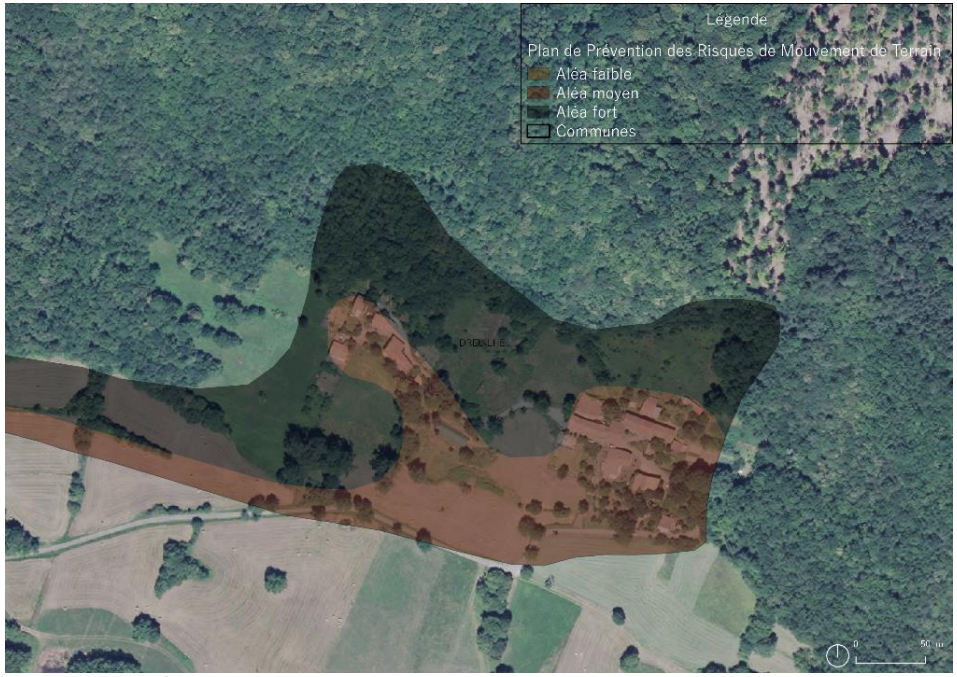
> Dreuilhe

Bigarrat, Jordy. La commune de Dreuilhe est concernée par des **glissements** de terrain, pas au sein du village mais plutôt aux extrémités de la commune. Les hameaux de Bigarrat et Jordy notamment au nord de la commune sont exposés à un risque de glissement de terrain d'aléa fort ou moyen.



Carte représentant le risque de mouvement de terrain sur la commune de Dreuilhe

Canterrugue. Plus au sud de la commune de Dreuilhe, le hameau de Canterrugue est également exposé à un risque de **glissement** de terrain qui alterne entre aléa fort et aléa moyen selon le Plan de Prévention des Risques. Plusieurs habitations du hameau sont exposées ce qui implique une plus grande vulnérabilité vis-à-vis du risque.



Carte représentant le risque de mouvement de terrain sur la commune de Dreuilhe

> Lavelanet

Rue du Bac. La commune de Lavelanet est assujettie à un risque concernant les **glissements** de terrain, c'est notamment le cas de la zone située après les zones résidentielles autour de la rue du bac en direction de la crête de Bouchard. La zone recense plusieurs habitations isolées et est classée en aléa fort par le Plan de Prévention des Risques.



Carte représentant le risque de mouvement de terrain sur la commune de Lavelanet

Rue René Cassin. Au centre-ville, la commune de Lavelanet est confrontée à des risques de **ravinements** et de **chutes de blocs** de part et d'autre de la zone qui se rétrécie au niveau de l'esplanade de la concorde. Ainsi, au-dessus de la rue René Cassin, le risque de ravinement est classé en aléa fort par le Plan de Prévention des Risques. En prenant en considération le nombre d'habitations présentes autour de cette zone, la vulnérabilité face à l'aléa est à prendre en compte.



Carte représentant le risque de mouvement de terrain sur la commune de Lavelanet

Chemin des Rives de Bénaix. Outre les ravinements et les chutes de blocs, la commune est également confrontée à des risques de **glissements** de terrain au centre-ville. La zone autour du chemin des Rives de Bénaix est notamment menacée par le risque et est placée en aléa fort par le Plan de Prévention des Risques. Il s'agit plus précisément de la zone située entre le Touyre et la D210. Les habitations sont éloignées mais tout de même concernées par l'aléa.



Carte représentant le risque de mouvement de terrain sur la commune de Lavelanet

Sartrous. A la sortie de la ville de Lavelanet en direction de Villeneuve d'Olmes, la commune est concernée par un risque de **glissement** de terrain et de **ravinement** classé en aléa fort par le Plan de Prévention des Risques. Il s'agit plus précisément de la zone située au-dessus de la route de Sartrous. Plusieurs habitations situées proches sont concernées par ce risque et sont de ce fait vulnérables à l'aléa.



Carte représentant le risque de mouvement de terrain sur la commune de Lavelanet

> Villeneuve d'Olmes

Girou. La commune de Villeneuve d'Olmes fait face elle aussi à plusieurs aléas et notamment un risque de mouvement de terrain qui concerne des **ravinements** sur la commune. Le hameau de Girou situé sur la D509 est notamment concerné par ce risque puisque le Plan de Prévention des Risques a classé la zone en aléa fort. Par ailleurs, plusieurs zones proches du hameau du Four sont également concernées. Du fait de la proximité avec les habitations et les activités humaines, la vulnérabilité face au risque est avérée.



Carte représentant le risque de mouvement de terrain sur la commune de Villeneuve d'Olmes

Chemin de la Nougarède. Des risques de **glissements** de terrain sont également avérés au sein de la commune de Villeneuve d'Olmes. C'est le cas notamment d'une parcelle située en sortie de bourg sur la D9 en direction de la commune de Montferrier, proche du chemin de la Nougarède. Quelques habitations sont directement impactées par le risque, classé en aléa fort par le Plan de Prévention des Risques. Par ailleurs, un possible glissement pourrait avoir des impacts économiques et provoqué des dégâts matériels au niveau des voies de communications, puisque ladite parcelle est située toute proche de l'axe structurant D9.



Carte représentant le risque de mouvement de terrain sur la commune de Villeneuve d'Olmes

> Montferrier

Station des Monts d'Olmes. La commune de Montferrier fait également face au risque de mouvement de terrain au sein du territoire communal, c'est le cas de la station de sports d'hiver des Monts d'Olmes située en altitude. Cette petite station située sur un relief accidenté est confrontée à un risque de **chutes de blocs**. Un aléa avéré par la Plan de Prévention des Risques, qui a classé la zone en « aléa fort ». De plus, de nombreux petits chalets sont situés tout proche du risque de chutes de blocs et sont de ce fait vulnérables face au risque. D'autres risques tel que des **glissements** de terrain peuvent menacer la station mais sont moins dangereux selon le Plan de Prévention des Risques qui a classé le risque en catégorie 2 « Aléa moyen ».



Carte représentant le risque de mouvement de terrain sur la commune de Montferrier

Hameau de Marsol. Un peu plus bas en arrivant dans le centre bourg, entre le hameau de Marsol et le hameau de Camp d'Emerabo, proche de la D209, plusieurs risques sont avérés et notamment un risque de **ravinement** classé en aléa fort entre les deux hameaux au-dessus de la D209. Puis au niveau du *Touyre*, face au hameau de Marsol, des risques de **glissements** ont également été identifiés en contre bas de la route qui peuvent mettre en péril à terme les axes communicants et les habitations.



Carte représentant le risque de mouvement de terrain sur la commune de Montferrier

Las Escoudières. La commune de Montferrier est également concernée par des **glissements** de terrain. C'est le cas d'une zone au-dessus de la D9 en face du hameau de Freychenadel, au niveau des habitations de Las Escoudières. La zone est classée à risque avec un aléa fort recensé par le Plan de Prévention des Risques. Plusieurs habitations situées proches sont concernées par ce risque et sont de ce fait vulnérables à l'aléa.



Carte représentant le risque de mouvement de terrain sur la commune de Montferrier

E. Les risques sanitaires

Pollens et lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes et allergisantes

Certaines espèces végétales telles que les ambroisies peuvent porter atteinte à la santé humaine en causant des allergies respiratoires ou de l'asthme, en plus d'être des adventices concurrentielles des cultures difficiles à endiguer pouvant occasionner des pertes de rendement importantes.

Le décret ministériel n°2017-645 et l'arrêté ministériel du 26 avril 207 prévoient la mise en place d'un plan de lutte contre ces plantes. Celles-ci, prospérant sur les terres nues ou à faible couvert végétal, se disséminent du fait des activités humaines et du déplacement de l'eau.

L'Ariège fait partie des départements subissant la présence de deux espèces d'ambroisie : l'ambroisie à feuille d'armoise et l'ambroisie trifide.

Dans le cadre du PLUi, il est ainsi préconisé la végétalisation rapide des terres nues et l'entretien des espaces verts des zones de chantier, lieux préférentiels du développement de l'ambroisie, afin de participer à la lutte contre la prolifération de cette espèce végétale allergisante.

Prévention contre les arboviroses et le moustique-tigre

Vecteur de maladies telles que le chikungunya, la dengue et Zika, le moustique-tigre est amené à se déployer de plus en plus dans le département de l'Ariège. L'arrêté ministériel du 25 novembre 2017 a classé l'Ariège au niveau 1 du plan national anti-dissémination de ces maladies.

Cinq communes du territoire de la CCPO ont été classées dans la liste des communes colonisées (Montségur, Laroque d'Olmes, Lavelanet, Bélesta, Villeneuve d'Olmes).

Dans le cadre du PLUi, il est recommandé d'appliquer les recommandations pour la prévention des gîtes et habitats naturels du moustique-tigre durant les phases d'aménagement. Par exemple, éviter ou limiter la durée de stockage en extérieur des matériels et matériaux pouvant retenir l'eau de pluie, éliminer rapidement tous les déchets et matériels inutiles à la fin des travaux et veiller au bon écoulement des eaux pluviales, anticiper les rétentions d'eau, d'origine naturelle ou anthropique, entretenir régulièrement les réseaux pluviaux.

De plus, il convient de veiller à l'architecture et à l'entretien des mobiliers urbains favorisant la création de gîtes pour le moustique-tigre (bacs de relevage, systèmes de collecte des eaux pluviales) afin de prévenir leur apparition.

LE MILIEU NATUREL

1. Rappel du contexte

Le code de l'urbanisme, les Lois Grenelle I et II et la loi ALUR soulignent l'importance de **la prise en compte des milieux naturels** dans les documents d'urbanisme mais également l'enjeu de **la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques**. La réglementation n'impose pas les thèmes à traiter dans l'état initial, cependant il doit permettre de dresser un diagnostic complet du territoire permettant d'élaborer un projet d'urbanisme cohérent et prenant en compte les différents enjeux environnementaux.

Nymphalis a choisi de tracer un **portrait global des enjeux naturels à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes** par la mise en œuvre d'inventaires sur site et par la compilation de données bibliographiques.

Le territoire étudié se situe au nord-est de la chaîne des Pyrénées, au niveau d'un chaînon excentré vers le nord (zone nord-pyrénéenne des géologues) : la Montagne de Tabe. Ce massif culmine au Pic de Soularac (2 368 m) et héberge également un sommet plus célèbre, le Pic de Saint-Barthélémy (2 348 m). Le Pays d'Olmes possède une identité géomorphologique importante puisqu'il regroupe les communes situées sur le piémont nord de ce massif depuis la zone sous-pyrénéenne du Massif calcaire du Plantaurel, à 410 m d'altitude sur la commune de Laroque-d'Olmes, jusqu'au sommet du Pic du Soularac à 2 368 m situé dans la commune de Montségur. Aussi, d'un point de vue bioclimatique (paramètres climatiques qui influencent la répartition des êtres vivants), le territoire est assez diversifié puisqu'il englobe plusieurs étages de végétation depuis le collinéen jusqu'à l'alpin ; ce dernier demeurant peu étendu et discontinu car restreint aux extrémités des plus hauts sommets du territoire. Ces étages se succèdent du nord au sud du territoire avec l'élévation moyenne des terres.

D'un point de vue biogéographique, le territoire s'inscrit globalement au sein de la région eurosibérienne au sein de ses domaines atlantiques (étages collinéens et montagnards) et alpins (étages subalpins et alpins). Le climat est océanique à alpin. Le climat méditerranéen y possède une certaine influence mais sur aucun secteur du territoire il n'apparaît de manière stricte. Nous y observons néanmoins, grâce aux corrections édapho-topographiques qui opèrent au niveau des soulanes collinéennes sur marnes et calcaires, un contingent important mais ponctuel et très localisé d'espèces appartenant à la région méditerranéenne. Ce contingent particulier est qualifié de subméditerranéen, latéméditerranéen, ou propéméditerranéen suivant les auteurs. Ce qu'il faut retenir, c'est que ce contingent subméditerranéen, que nous retrouvons ponctuellement dans tout le Sud-Ouest de la France, est un témoin patrimonial d'un passé transitoire relativement récent (moins de 20 000 ans) où les espèces xérophiles étaient plus répandues sur le Piémont pyrénéen. Ces éléments subméditerranéens pourraient revêtir ainsi une importance capitale si le changement climatique amorcé s'oriente, comme annoncé dans certains scenarii, vers l'augmentation de la méditerranéité du climat océanique. Ils serviront, par exemple, de populations sources pour la colonisation de paysages devenus hostiles aux espèces plus mésophiles actuellement en place.

Du point de vue géomorphologique, deux grands ensembles peuvent être distingués :

- La zone sous-pyrénéenne du Plantaurel au nord avec ses anticlinaux et serres (crêtes rocheuses) caractéristiques orientés est-ouest. Elle expose essentiellement des sols basophiles à neutrophiles issus de roches sédimentaires : calcaires, marnes, dolomies. Quelques rares bancs de poudingues et de grès viennent parfois s'y intercaler et portent une végétation plus acidiphile.
- La zone nord-pyrénéenne du chaînon du Tabe qui expose essentiellement des terrains siliceux issus de roches métamorphiques (gneiss, schistes). Cependant, les deux crêtes du nord-est du massif – Montagne de la Frau et Crête du Taulat – sont constituées de roches sédimentaires calcaires et portent ainsi une végétation montagnarde à subalpine originale et à forte valeur patrimoniale. Il s'agit également d'un secteur karstique qui abrite vraisemblablement plusieurs espèces d'invertébrés aquatiques endémiques.

Les eaux de surface (lacs, ruisselets, torrents, marais, etc.) se retrouvent ainsi essentiellement au niveau des secteurs siliceux de la Montagne de Tabe (Etangs des truites, Etang du Diable, la Grenouillère, etc.). Il est également notable que les principales rivières qui prennent leur source dans le massif – Touyre et Douctouyre – soient issues de sa partie ouest. La troisième rivière importante qui draine ce territoire, l'Hers, prend sa source quant à elle, au sud du massif sous le col de Chioula, hors territoire du Pays d'Olmes.

Ce territoire possède une topographie marquée ménageant peu de secteurs plans. Aussi, les grandes cultures y sont pratiquement absentes. Ceci n'a pas empêché cependant une intensification certaine des pratiques de gestion de l'espace

exploitable représenté essentiellement par des prairies et parcours pastoraux voués à l'élevage.

En fait, l'essentiel du territoire est aujourd'hui occupé par la forêt. Cette forêt prend différents accents suivant le secteur considéré et l'exposition : des chênaies blanches collinéennes aux pinèdes de pins de montagne en passant par la Hêtraie-sapinière ou la forêt de ravin riche en essences feuillues diverses. Cependant, cette forêt, souvent perçue comme un habitat riche en biodiversité car à haute naturalité, souffre ici de son exploitation humaine passée et actuelle, souvent incompatible avec la persistance d'espèces typiquement forestières exigeantes. Il existe cependant de nombreux endroits inexploitables qui pourraient receler encore une biodiversité forestière d'importance. En clair, la majorité de l'espace forestier observé actuellement expose, soit des peuplements trop jeunes (gestion passée historique), soit des peuplements trop artificialisés (gestion actuelle depuis le milieu du XIX^{ème} siècle), pour héberger des espèces patrimoniales.



Aperçu du val de Roquefixade/Leychert depuis la soulane du Pic des Monges, paysage typique du territoire mêlant prairies entourées de haies, pelouses pastorales, forêts, parois rocheuses et petits villages

Le territoire se singularise également par l'importante présence d'éperons et de falaises calcaires qui contribuent grandement à l'accueil d'éléments importants de la biodiversité singulière locale.

2. Méthodes

A. Méthode d'investigation de terrain

L'équipe a réalisé **une visite du territoire communal lors de 5 journées**, les 1 et 5 octobre, le 16 novembre, le 17 décembre 2018 et le 5 janvier 2019. Les visites de terrain avaient pour objectif de dresser un portrait écologique global de l'ensemble des communes en se focalisant sur les réservoirs biologiques supposés.

- ✓ Les naturalistes se sont attachés, d'une part, à caractériser les habitats naturels et leur qualité, c'est à dire leur probabilité d'occupation par les diverses espèces patrimoniales de la faune et de la flore régionale, et, d'autre part, à réaliser une expertise par l'observation directe des espèces végétales et animales détectables à cette période de la saison.
- ✓ La recherche de réservoirs biologiques au sein des communes s'est traduite concrètement par :
  - Une phase de recherche bibliographique d'espèces indicatrices (les données floristiques sont très utiles dans ce cas),
  - Une analyse, préalable à la visite de terrain, par photo-interprétation en examinant les photographies aériennes récentes,
  - Une visite de terrain permettant un ajustement et une vérification des données photo-interprétées.
- ✓ Les visites de terrain ont permis incidemment d'inventorier quelques espèces de la faune patrimoniale mais l'essentiel des données provient de recherches bibliographiques.
- ✓ L'analyse des résultats a permis de dresser une **cartographie des habitats naturels et continuités écologiques** composant la zone d'étude, une évaluation de leur état de conservation, et une évaluation des probabilités d'accueil d'espèces faunistiques et floristiques présentant un enjeu notable.

B. Méthodes d'analyse des enjeux écologiques

Nymphalis a développé une méthode de bioévaluation du niveau d'enjeu se basant sur de nombreuses références documentaires. Nymphalis définit ainsi le niveau d'enjeu selon deux échelles spatiales :

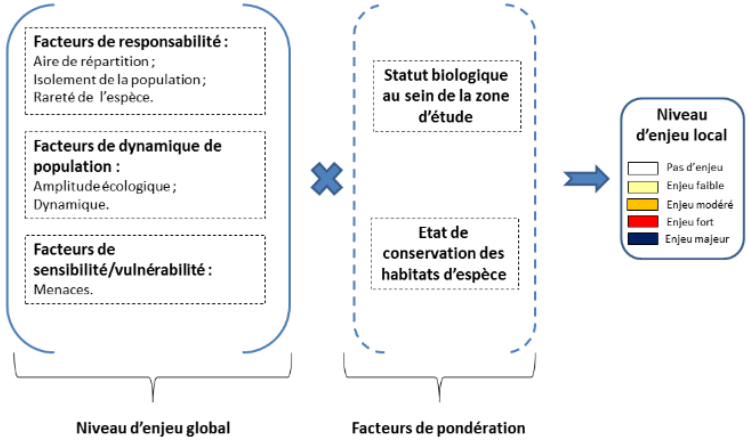
- ✓ **Le niveau d'enjeu global**, à une échelle nationale, régionale ou au sein d'une unité biogéographique (exemple : plaine biterroise) ;
- ✓ **Le niveau d'enjeu local**, à l'échelle de la zone d'étude.

Pour l'attribution du niveau d'**enjeu local**, Nymphalis utilise des **facteurs de responsabilité, de dynamique de population et de sensibilité/vulnérabilité (enjeu global)** qui sont pondérés par le **statut biologique de l'espèce** et **l'état de conservation de ses habitats** à l'échelle de la zone d'étude.

Cet enjeu est évalué pour chaque habitat et chaque espèce selon la grille qualitative suivante, couramment utilisée notamment dans le cadre d'études réglementaires :

Pas d'enjeu
Niveau d'enjeu local faible
Niveau d'enjeu local modéré
Niveau d'enjeu local fort
Niveau d'enjeu local majeur

La démarche proposée par Nymphalis est schématisée ci-après :



Afin de pouvoir mener à bien cette analyse, **l'état de conservation** des habitats naturels et des habitats d'espèces a été évalué. Il se base sur des indicateurs physiques et environnementaux pertinents en fonction du type d'habitat considéré (présence/absence d'espèces rudérales, présence/absence d'espèces nitrophiles, fermeture des habitats, etc.).

Cet état de conservation est ensuite rapporté sur l'échelle de gradation suivante :

Nul
Dégradé
Altéré
Bon
Optimal

3. Le patrimoine naturel et les continuités écologiques de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes

A. Les grandes entités écologiques

Notre expertise du site met en évidence la présence de **7 grands types physionomiques d'habitats :**

- les zones artificialisées (tissus urbains, bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.) ;
- les cultures ;
- les habitats ouverts herbacés ;
- les habitats semi-ouverts (fourrés, landes, garides, recrus forestiers) ;
- les habitats rocheux ;
- les boisements ;
- les milieux aquatiques et zones humides.

Le paysage du territoire considéré est essentiellement montagneux et organisé autour de la Montagne de Tabe en plusieurs vallées abritant chacune un à deux villages ou communes. Les caractères naturels et sauvages sont très marqués, à l'instar de tous les paysages montagneux en général, car moins soumis à l'agriculture intensive. Cependant, malgré le caractère sauvage apparent des habitats présents au sein du territoire (hors urbanisation, plantation et cultures patentes), pratiquement tous sont issus de perturbations anthropiques plus ou moins anciennes et durables. C'est, par exemple, le cas :

- de la majeure partie des boisements qui sont en fait de jeunes forêts (relativement à l'âge des arbres et à une forêt primaire) exploitées ;
- des lacs, ruisseaux et rivières par l'aménagement de seuils et l'altération des faunes piscicoles originelles (gestion piscicole) ;
- des habitats sommitaux asylvatique : les alpages (hors étage alpin naturellement asylvatique) ont en fait été gagnés sur des forêts de sapins ou de pins de montagne, abaissant artificiellement la limite supérieure des forêts (limite anthropique).

Plus généralement, les habitats herbacés de prairies et pelouses collinéennes à subalpines qui représentent 25 % de la superficie du territoire, peuvent être qualifiés pour leur très grande majorité, d'habitats semi-naturels (habitats anthropozoogènes) car en l'absence d'élevage, la plus grande part du territoire serait couverte par des forêts de feuillus et de résineux hormis au sein de stations plus ponctuelles de végétations azonales (zones rocheuses, tourbières) ou de végétations pionnières et post-pionnières déterminées par la survenue de perturbations naturelles (clairières de chablis, grèves de rivières). En effet, la limite forestière actuelle ne correspond pas à la limite naturelle de la forêt qui se situe normalement au sommet de l'étage subalpin, soit, schématiquement, au-delà de 2 400 mètres dans le contexte local, en soulane et 2 300 m en ubac. Les pelouses montagnardes et subalpines se sont donc développées en lieu et place de pinèdes et de landes subalpines préexistantes sous l'impulsion durable du berger, mais également pour les besoins en bois-énergie des populations locales.

La question de la plus ou moins grande naturalité originelle de ces pelouses anthropozoogènes (ou pastorales, dit plus simplement) demeure ouverte : est-ce que les assemblages actuels d'espèces qui s'y trouvent préexistaient au sein des clairières naturelles, plus ou moins entretenues par ailleurs par les herbivores sauvages, des forêts ancestrales ou au niveau des groupements azonaux humides ou rocheux, ou est-ce que ce sont des assemblages purement artificiels ayant « pioché » des espèces dans plusieurs habitats originels ? Une réponse duale est vraisemblable…

Les habitats à caractère primaire (influence mineure de l'Homme dans leur déterminisme) sont quand même bien représentés au sein du territoire par les habitats rocheux, tourbeux (lacs et mares glaciaires naturels) et les sources karstiques. Ces habitats représentent ainsi un enjeu fort à très fort de conservation locale. A ceux-ci, nous pourrions ajouter deux types d'habitats non forcément cartographiés (trop ténus à l'échelle de ce travail) mais bien représentés ponctuellement sur le site. Il s'agit des pelouses alpines (croupes sommitales) et des forêts de ravin riches en essences feuillues comme les érables et les tilleuls (habitat Natura 2000 « Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion* » code 9180). Cependant, ces deux derniers habitats peuvent être exploités ponctuellement (exploitation pastorale pour le premier et sylvicole pour le second).

La rareté de ces habitats primaires est en effet la conséquence d'une rationalisation durable et ancienne de l'espace pour les besoins de l'élevage et la constitution résultante, au fil des siècles, de paysages agro-sylvo-pastoraux au sein desquels peu d'espaces n'étaient pas gérés, que ce soit de manière directe (écobuage, coupe, défrichement) ou indirecte, le plus souvent, par la dent des ovins et caprins

domestiques. Aussi, les habitats les moins influencés sont ceux qui étaient souvent les plus difficiles à valoriser : éboulis, landes rocheuses, forêts sur pentes fortes, tourbières et étangs naturels, soit, au final, des superficies assez faibles mais qui hébergeront ainsi la plupart des populations d'espèces singulières et patrimoniales du fond biogéographique local.



Aperçu du territoire du Pays d'Olmes depuis la Montagne de la Frau : le paysage essentiellement forestier ressort bien ici

Au total, nous avons pu distinguer près d'une trentaine d'habitats élémentaires appartenant à l'une des sept catégories précitées balayant une gamme allant du tissu urbain du cœur de ville, habitat artificialisé à naturalité nulle, en passant par la hêtraie, bien exploitée, jusqu'aux bas-marais, parois rocheuses et étangs naturels, habitats locaux de plus haut degré de naturalité.

L'essentiel du territoire est partagé entre la forêt (env. 60 %) et les prairies (env. 15 %). Les habitats artificialisés et cultures représentent, quant à eux, environ 10 % du total. Ainsi, les espaces pastoraux d'altitude, les landes, garides, pelouses sèches subméditerranéennes, milieux rocheux et zones humides se partagent les 15 % restant du territoire. Ce sont les plus accueillants pour la biodiversité patrimoniale ou singulière du territoire.

Les habitats les plus intéressants pour la biodiversité sont en effet ceux qui, sans être forcément primaires, ne sont pas sous l'emprise d'une gestion anthropique trop intensive : pelouses sèches arides, marais, cours d'eau et ripisylve, etc. Ces habitats qui hébergent l'essentiel des espèces patrimoniales de la faune et de la flore de l'intercommunalité y représentent encore des surfaces non négligeables. Cependant, en dehors des habitats rocheux, ils demeurent vulnérables car les facteurs qui déterminent leur développement soit, n'ont plus cours (absence de gestion, notamment pour les pelouses sèches) soit, sont conduits avec une intensité incompatible avec les espèces patrimoniales qu'ils abritent (surexploitation, surpâturage, artificialisation par retournement de prairies).





Deux habitats aux extrémités de l'échelle du niveau d'enjeu local : une route et ses abords enherbés rudéraux (enjeu nul) et un ruisseau tuffeux

Analyse diachronique de l'évolution de l'occupation des sols du territoire :

Deux secteurs ont été choisis afin d'illustrer l'évolution de l'occupation des sols à l'échelle intercommunale : commune de Montségur et la mosaïque d'habitats agrosylvopastoraux et les landes et pelouses subalpines et alpines de la zone des lacs sous le Pic de Soularac-Saint Barthélémy (voir photographies ci-après).

La comparaison de l'occupation des sols entre 1942 et 2016 apporte plusieurs informations qui permettent de relativiser la richesse biologique de ces secteurs en particulier et d'extrapoler l'analyse à l'ensemble de l'intercommunalité. Une observation rapide permet de mettre en évidence les principaux changements dans l'organisation du paysage local. Ces changements sont, à l'instar de ce que l'on observe dans tous les paysages agricoles français depuis le milieu du XX^{ème} siècle :

- ✓ Progression des boisements au détriment de vastes surfaces herbacées issues de l'héritage pastoral séculaire, phénomène particulièrement important au niveau des anciens parcours pastoraux situés sur les pentes et qui sont les plus éloignés au sein de l'unité d'exploitation,
- ✓ Enrésinement volontaire de parcelles abandonnées dans l'espace agricole,

- ✓ Probable changement des types de cultures avec une spécialisation croissante par secteurs ainsi qu'une concentration et une surexploitation de certains secteurs par abandon des parcelles les plus difficiles à exploiter (pacage, culture) qui se boisent,
- ✓ Conversion des prairies mésophiles, voire xérophiles, en prairies temporaires ou permanentes artificielles après culture et labour ou amélioration par griffage et ensemencement,
- ✓ Une réduction importante de l'espace agricole (petit parcellaire utilisé pour les cultures vivrières) autour du village,
- ✓ Une ouverture de pistes au sein des boisements pour les besoins d'une exploitation mécanique,
- ✓ Progression timide mais sensible des forêts au nord-est des lacs (étage subalpin) et probable progression des landes au détriment d'espaces herbacés (mais peu visible).

La déprise agro-pastorale, qui se traduit par l'abandon d'anciens espaces pastoraux et de cultures vivrières à la colonisation par la forêt, a été un phénomène général et continu en moyenne montagne française depuis le milieu du XIX^{ème} siècle. Mais au-delà, des changements plus subtils dans l'occupation des sols, peu visibles sur des photographies aériennes, sont liés au bouleversement des pratiques agro-pastorales :

- Fin du gardiennage et de la conduite des troupeaux ; le berger sait (du moins, savait) adapter le pâturage dans le temps et l'espace afin d'entretenir une ressource sur le long terme ;
- Spécialisation croissante des exploitations (arrêt de la culture de fourrages, de céréales, diminution des superficies de prairies semi-naturelles de fauche, etc.) et souvent transition entre différents types d'élevage (en général, passage d'un élevage dominé par les ovins à celui dominé par les bovins).

Ces dernières évolutions entraînent parfois des effets néfastes et paradoxaux sur les espaces pastoraux qui subsistent, avec des phénomènes de surpâturage malgré une charge supposée moins importante que jadis. En effet, les animaux ont tendance à aller au plus facile pour se nourrir et l'accès à de nombreux points de l'espace pastoral se complique par la progression de landes et fourrés, phénomène d'autant plus prégnant en ce qui concerne les bovins, notamment de races non rustiques. La pratique des feux pastoraux semble se perpétuer mais ne semble pas suffisante pour contenir la progression des landes et peut même la favoriser en l'absence d'ovins ou caprins pour détruire les plantules de genêts, espèces particulièrement adaptées au passage du feu.

Concernant les espaces forestiers, leur composition actuelle est sans doute assez éloignée, dans une certaine mesure, de ce à quoi ils auraient dû s'apparenter sans l'avènement du néolithique et de ses défrichements massifs et réguliers. Cependant, sans aucun doute, les secteurs étudiés possèdent une végétation potentielle dominée par le Chêne blanc (étage collinéen), le Hêtre, le Sapin (étage montagnard) et le Pin de montagne (étage subalpin). Ces diverses évolutions des biotopes ont des conséquences différentes selon les populations locales d'espèces considérées. Ainsi, pour les espèces sauvages qui affectionnent les espaces très ouverts, leurs populations auraient dû se réduire depuis le milieu du XX^{ème} siècle. Au contraire, ces évolutions qui déterminent maintenant une mosaïque dominée par des landes, notamment à rhododendrons, peuvent être favorables pour certaines espèces emblématiques comme le Grand Tétras, espèce adaptée aux espaces de landes ouvertes et boisements clairs ceinturant la limite naturelle supérieure des forêts mais qui souffrent également de l'homogénéisation de ces espaces en l'absence d'un pacage extensif.

D'autres changements sont intervenus également, dans les dernières décennies avec l'artificialisation des prairies permanentes mésophiles à humides (zones de plaine). Aujourd'hui, les prairies (de fauche ou pâturées) semi-naturelles, riches en espèces sauvages autochtones, qui demeurent intactes sont devenues très rares. La plupart ont été converties en cultures, d'autres ont été abandonnées à leur sort (boisement) et enfin, une bonne part a subi des processus d'amélioration : amendements, labour, ensemencement, fauche précoce systématique, etc. dans l'objectif d'augmenter leurs rendements ou améliorer la mise en œuvre de l'ensilage qui est facilité par la richesse en sucres de l'herbe (ray-grass ou maïs). Cependant, la pratique de l'ensilage du foin qui oblige à une coupe précoce de ce dernier est très néfaste à la plupart des espèces exigeantes qui habitent les prairies de fauche semi-naturelles. Aussi, se retrouve-t-on le plus souvent devant une prairie grasse qui héberge au final très peu d'espèces de plantes et d'insectes. Cette artificialisation des prairies héritée de traditions pastorales moins intensives, relativement récente à l'échelle de la constitution de nos paysages ruraux, est probablement responsable en très grande partie de la régression drastique et dramatique que subissent les papillons de jour par exemple, pour ne citer qu'un groupe bien connu des non spécialistes.



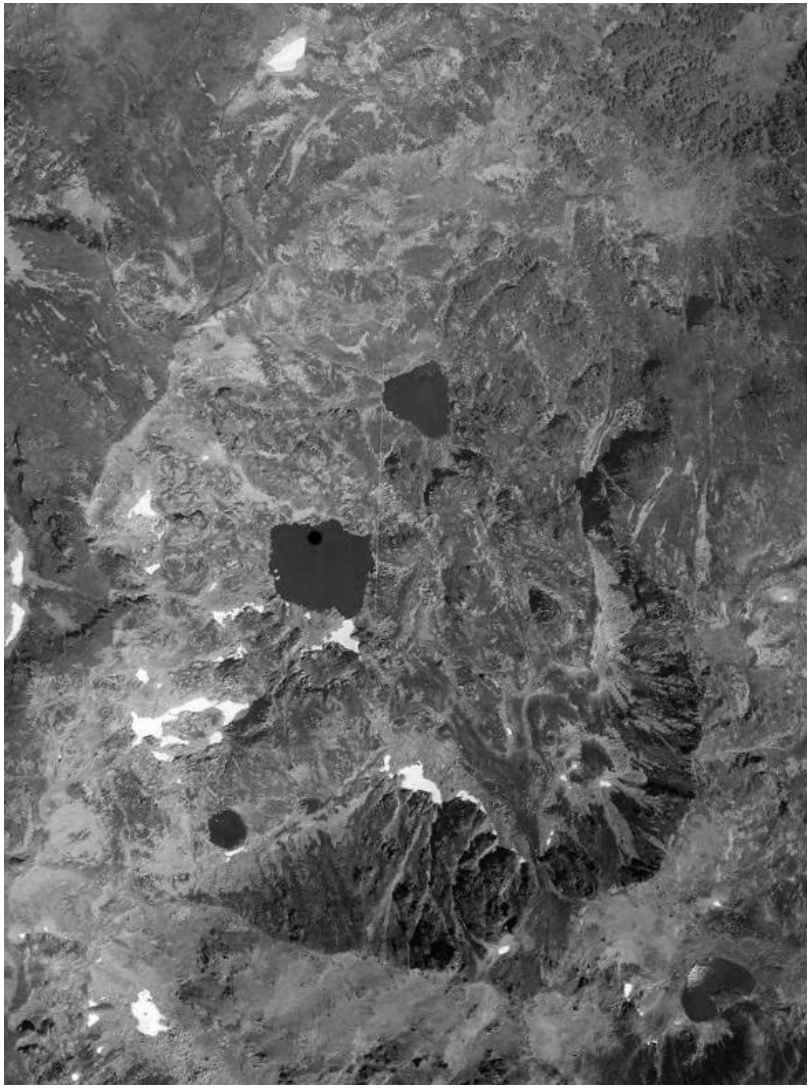
Montségur en 1942

(Source : http://www.geoportail.gouv.fr (IGN), consulté en 2018)



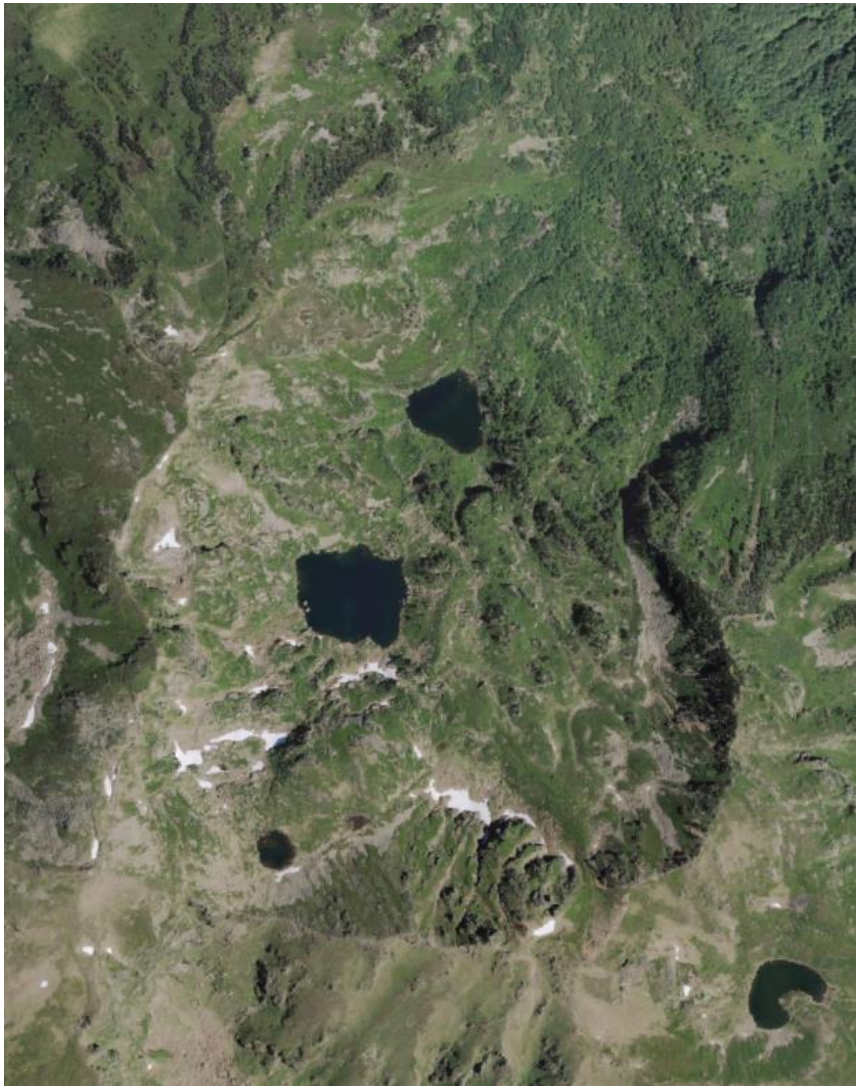
Montségur en 2016

(Source : http://www.geoportail.gouv.fr (IGN), consulté en 2018)



Secteur des étangs en ubac des pics de Saint-Barthélémy et de Soularac en 1942 (août)

(Source : http://www.geoportail.gouv.fr (IGN), consulté en 2018)



Secteur des étangs en ubac des pics de Saint-Barthélémy et de Soularac en 2016

(Source : http://www.geoportail.gouv.fr (IGN), consulté en 2018)

Description synthétique des principaux habitats naturels et semi-naturels rencontrés sur le territoire

- ✓ Les cultures :

Il s'agit d'habitats habituellement cultivés sous forme de parcelles géométriques. Au sein de notre cartographie, elles comprennent les cultures annuelles (très peu), les friches (surtout en position périurbaine), les jachères, les cultures fourragères et certaines prairies considérées comme permanentes mais dont il apparaît patent qu'elles sont gérées de manière intensive (ensemencement, griffage, labour, etc.) comme s'il s'agissait d'une culture de « prairie ».

Ces habitats, souvent très remaniés et très entretenus par l'homme, n'abritent, en général, que peu d'espèces. Il s'agit le plus souvent d'espèces très communes capables de résister aux nombreux traitements chimiques comme mécaniques infligés à ces zones au cours du cycle cultural.

- ✓ Les habitats ouverts herbacés :

Ils comprennent tous les habitats au sein desquels la strate herbacée est dominante (les sous-bois herbacés en sont exclus). Ces habitats peuvent être qualifiés pour leur très grande majorité, d'habitats semi-naturels (habitats anthropozoogènes) car en l'absence d'élevage, la plus grande part du territoire communal serait couverte par des forêts de feuillus ou de résineux, accompagnées de landes ; les pelouses naturelles se limitant aux secteurs les plus élevés, ventés ou arides.

Ils comprennent les prairies qu'elles soient fauchées, pâturées ou à régime mixte, les pelouses sèches subméditerranéennes localisées maintenant le plus souvent sur les coteaux bien exposés, les pelouses subalpines acidophiles et basophiles xérophiles à mésophiles et, enfin, les pelouses alpines (non figuré sur les cartes car répertoriées avec le complexe des landes subalpines, éboulis). Certaines de ces pelouses sont assez riches en espèces végétales au niveau des secteurs pâturés de manière raisonnable. Cependant, en l'absence de pâturage, elles ont tendance à être rapidement envahies par les espèces buissonnantes des landes et garides.

Les prairies semi-naturelles anciennes riches en espèces végétales sont en très nette régression et il conviendrait notamment d'en réaliser un inventaire afin de préserver des noyaux viables de populations d'espèces patrimoniales qui leur sont inféodées.

Les pelouses sèches sont également en régression mais occupent des surfaces encore considérables au sein du territoire. Ce sont des habitats semi-naturels ouverts dominés par des espèces végétales herbacées. Leur physionomie est marquée par l'omniprésence de graminées vivaces des milieux secs. Ces pelouses, d'extension limitée en Europe occidentale avant le néolithique (agriculture, élevage), se sont propagées et maintenues sous l'impulsion d'un pastoralisme extensif persistant sur de longues périodes. Cet habitat est une co-construction entre L'Homme et la Nature, par l'intermédiaire des animaux d'élevage. Ces pelouses revêtent une grande importance pour le maintien de nombreuses espèces méditerranéennes originales. Elles sont surtout menacées par la dynamique forestière sur le territoire considéré. Plusieurs faciès de ces habitats (ou habitats élémentaires) peuvent être distingués sur le site : pelouses à Aphyllanthe, prairies semi-sèches à semi-humide à Molinie faux roseau (en partie répertoriée avec l'habitat « Complexe d'habitats des parcours pastoraux : pelouses sèches, pelouses méso-hygrophiles à Molinie faux-roseau, landes, fourrés et garides »), Mesobromion, Xerobromion, Tonsures annuelles, etc.).



Prairie permanente artificialisée de plaine (faible diversité, fauche précoce), enjeu nul



Prairie permanente ancienne de plaine (forte diversité), enjeu fort

Les pelouses subalpines acidophiles sont présentes en mosaïque avec les landes subalpines au niveau des portions siliceuses du massif de Tabe (partie ouest). Les pelouses subalpines calcicoles plus xérophiles que les précédentes (karst) sont quant à elles plus originales et riches en espèces végétales patrimoniales ou singulières. Elles sont essentiellement présentes sur la Montagne de la Frau, en partie orientale du massif de Tabe.

Les pelouses alpines sont limitées aux croupes sommitales. Elles représentent un écosystème alpin isolé du reste des écosystèmes alpins similaires pyrénéens qui sont en continuité le long de la chaîne centrale. Cette chaîne centrale, plus élevée, permet l'expression plus convaincante des éléments alpins. Cet élément alpin n'en revêt pas moins un enjeu important de conservation au sein du territoire considéré

ici, d'autant plus que son avenir local est peut-être déjà compromis par le Changement Climatique.

✓ Les habitats semi-ouverts :

Ils comprennent les habitats en cours de mutation vers la forêt à partir des fourrés subméditerranéens et des landes à Bruyère à balai et ajonc. Ils comprennent plusieurs faciès déterminés par l'altitude et l'orientation du terrain sur lequel ils se développent. A basse altitude, on distinguera, notamment :

- Des fourrés plus xériques sur les assises calcaires et conformes à ce que l'on rencontre en plaine (fourrés à prunelliers, ronces, etc. en secteur méso-xérophile à mésophile). Ces fourrés sont en partie classés avec les pelouses subméditerranéennes ;
- Des faciès d'ourlets et de manteaux préforestiers collinéens à montagnards sur des marnes et poudingues, plus mésophiles à hygrophiles dominés par la Molinie faux roseau, le Pin sylvestre, le Bouleau, l'Ajonc d'Europe et la Bruyère à balai ;
- Des garides ou véritables garrigues supra-méditerranéennes (par commodité ou abus de langage, car les biocénoses supra-méditerranéennes se rapprochent des subméditerranéennes du domaine atlantique ; au sens strict, l'étage supra-méditerranéen est à réserver aux secteurs à climat méditerranéen, cependant, absents du territoire) dominées par le Buis qui atteignent l'étage montagnard au niveau des serres et piton rocheux. Actuellement, ces habitats sont massivement altérés par la Pyrale du Buis *Cydalima perspectalis*, espèce allochtone invasive est-asiatique qui a causé récemment des défoliations massives des peuplements de buis du site. L'avenir de ces peuplements est incertain, les buis ayant une capacité réelle mais limitée à rejeter de souche ou à mobiliser des bourgeons dormants pour reconstituer sa ramure sempervirente ;



Pyrale du Buis

- Des formations subalpines dominées par les éricacées (landes) ou les genévriers (fourrés) xérophiles à mésophiles. Les landes à rhododendron occupent une place importante à l'étage subalpin du territoire situé essentiellement en ubac du massif de Tabe ;

C'est au sein de manteaux préforestiers du Plantaurel selon des filons et strates de substrats moins basophiles (poudingues, grès) que l'on retrouve une espèce emblématique du piémont nord-est pyrénéen, l'Iris à feuilles de graminées *Iris graminea.* Cette espèce des forêts thermophiles non méditerranéennes possède une répartition fragmentée dans l'ouest de l'Europe avec un isolat français sur le piémont nord pyrénéen (Corbières, Plantaurel, Piège, surtout) et dans les Alpes-Maritimes où elle est très rare et localisée.



Peuplement étendu d'Iris à feuilles de graminées au sein d'un ourlet forestier acidocline mésophile (Piège)

✓ Les boisements :

Ils excluent notoirement les plantations. Deux grands ensembles sont distingués, les boisements xérophiles à mésophiles et les boisements humides. Ces derniers sont en position riveraine le plus souvent (ripisylves) et sont rangés dans la catégorie « milieux aquatiques et zones humides ».

Au sein des boisements non humides nous avons distingué seulement trois grands types suivant la composition, l'altitude et le substrat géologique : un boisement

générique qui comprend tous les boisements de l'étage collinéen, voire du montagnard inférieur et deux types de hêtraies-sapinières (à l'ouest acidophile, à l'est basophile).

La situation des boisements est, sur ce territoire comme sur bien d'autres en France, délicate à analyser du point de vue de sa signification biogéographique, et ce, en raison de deux principaux facteurs contingents historiques :

- Déforestation passée durable avec un paroxysme atteint au XIX^{ème} siècle ;
- Reforestation rapide et artificielle depuis le XIXème (programme RTM) ou naturelle depuis la déprise pastorale d'après-guerre.

Aussi, nous nous trouvons aujourd'hui face à des boisements probablement assez différents de ce à quoi ils auraient pu s'apparenter en l'absence de cette altération anthropique massive et prolongée.

Les boisements collinéens sont pour la majorité d'entre eux assez jeunes et leur composition (espèce dominante) varie un peu avec l'altitude, l'exposition et suivant les anciens usages (L'Homme peut favoriser certaines essences sur de grandes surfaces sans réaliser de plantations). Ainsi, schématiquement, plus on se dirige vers le sud du territoire, plus les espèces montagnardes (Hêtre surtout) prennent de l'importance au sein des forêts. Au sud, en soulane jusqu'à des altitudes relativement élevées (800 m), dominent les chênaies pubescentes. Le pin sylvestre y prend, par places, une certaine importance également.

La hêtraie-sapinière, voire la sapinière pure, devait, quant à elles, dominer la plupart des paysages montagnards (moitié sud du territoire schématiquement) que nous avons parcourus accompagnées d'habitats tourbeux et rocheux ainsi que du cortège des ourlets acidiphiles à basophile qui occupent aujourd'hui artificiellement une grande part de cet espace. Tout se passe ici comme si l'espace pastoral était une clairière gigantesque au sein de cette proto hêtraie-sapinière… Un certain nombre d'habitats spécifiques aux conditions édaphiques particulièrement contraignantes pour les arbres, devaient également préexister : complexes tourbeux, habitats rupestres. Les hêtraies-sapinières de la Montagne de la Frau ont été distinguées car elles abritent des cortèges d'espèces végétales calcicoles et peuplements d'invertébrés originaux.

Les Hêtraies-sapinières anciennes sont des habitats très riches en espèces. Cependant, lorsqu'elles sont exploitées, elles perdent une bonne part de leurs richesses notamment en ce qui concerne plus particulièrement les groupes d'invertébrés (coléoptères saproxyliques) et les bryophytes. L'exploitation actuelle des hêtraies-sapinières calcicoles sur des pentes extrêmement fortes semble vraisemblablement antinomique avec la sauvegarde de la biodiversité singulière de ces secteurs karstiques très particuliers.



Piste ouverte au sein d'éboulis et andains laissés sur place

✓ <u>Les milieux rocheux</u>

Ils sont très présents au sein du territoire, que ce soit à haute ou basse altitude. Nous pouvons distinguer plusieurs grands types qui se distinguent par leurs peuplements végétaux spécifiques. La distinction la plus tranchée est généralement faite sur la base de la composition minéralogique des roches sur lesquelles ces habitats se développent : espèces des parois, éboulis et dalles basophiles ou acidiphiles. Cependant, cette séparation est plus ou moins floue suivant les substrats considérés ; certains, en effet, ne portent pas forcément une végétation typique de l'un ou de l'autre des cortèges. C'est, par exemple, souvent le cas de roches métamorphiques parfois riches en éléments minéraux basiques et qui hébergent des assemblages composites du point de vue des *preferenda* connus de pH des différentes espèces.

Sur le site, cependant, les cortèges calcicoles et silicicoles sont assez bien tranchés et géographiquement séparés : espèces silicicoles limitées à l'ouest du massif de Tabe et espèces calcicoles sur le reste du territoire.

Les différents cortèges élémentaires qui peuvent être distingués (non forcément tous cartographiés) sur le territoire sont :

- Celui des éboulis basophiles à Centranthe de Lecoq, espèce endémique franco-ibérique à affinité méditerranéenne (nord-est de la Péninsule ibérique, Pyrénées, Sud du Massif-Central et sud-ouest des Alpes). Elle est souvent accompagnée de la Céphalaire à tête blanche, espèce spécialiste des éboulis que l'on retrouve également en garrigues très pierreuses ;



Centranthe de Lecoq



Céphalaire à tête blanche

- Celui des parois ou dalles calcaires très riche et diversifié qui varie modérément suivant l'exposition et l'altitude. C'est en son sein que l'on rencontre communément deux espèces de globulaires caractéristiques depuis le collinéen jusqu'au montagnard, la Globulaire rampante *Globularia repens* et la Globulaire de Foix *Globularia fuxensis*, cette dernière endémique des Pyrénées. Nous pouvons y observer de nombreuses espèces rares et singulières, dont certaines protégées comme l'Alysson à gros fruits *Hormathophylla macrocarpa*, endémique occitane répartie sur les massifs calcaires selon un arc qui s'étend de l'Ariège à l'Ardèche. Plus en altitude, d'autres espèces sont représentées comme le Saxifrage intermédiaire *Saxifraga media*, espèce protégée à l'échelon régional. Il est également amusant de retrouver une partie de ce cortège sur les murs du château ruiné de Montségur ;



Globulaire rampante en fleur



Globulaire de Foix en fruit

- Celui des éboulis, parois ou dalles siliceuses qui comptent moins d'espèces singulières mais possèdent quelques représentants intéressants : Androsace de Vandelli *Androsace vandellii*, Saxifrage faux géranium *Saxifraga geranioides*, notamment.



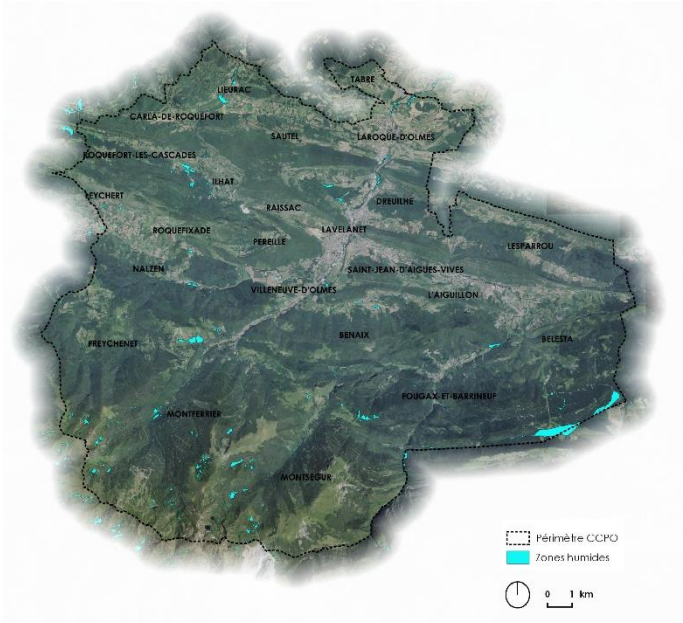
Château de Montségur et ses murs riches en espèces rupestres

✓ <u>Les milieux aquatiques et zones humides</u>

Ils comprennent :

- Les principaux cours d'eau (Hers, Touyre, Douctouyre) et leurs boisements riverains (aulnaie, aulnaie-frênaie, peupleraie, mégaphorbiaie riveraine) ;
- Les tributaires de ces cours d'eau et les sources et suintements karstiques latéraux ;
- Les étangs (retenues collinaires le plus souvent assez récentes) ;
- Les étangs, mares et lacs naturels d'altitude ;
- Les habitats herbacés tourbeux liés à la nappe alluviale des ruisseaux, aux suintements latéraux ou à des replats engorgés (anciens étangs et mares atterris) ;
- La tourbière boisée du Bois de Pinet ;
- Les sources à eaux dures avec formations de travertins ;
- Les prairies permanentes humides.

A noter que l'inventaire des zones humides réalisé par l'ANA a été pris en compte dans la cartographie des habitats naturels. Une extraction de leur travail est présentée ci-dessous.



Les boisements riverains s'observent dans le lit majeur des cours d'eau, dans les stations humides périodiquement inondées par la remontée de la nappe ou en bordure de sources. La végétation arborée est soit dominée par l'Aulne glutineux *Alnus glutinosa* dans les secteurs les plus humides (généralement en rive avec les chevelus de racine plongeant dans l'eau), soit par le Frêne commun *Fraxinus excelsior* dans les secteurs topographiquement plus hauts. La végétation forme des galeries étroites et parfois des îlots boisés sur les rives. La strate herbacée est composée d'espèces médio-européennes hygrophiles à méso-hygrophiles. Les communautés muscinales sont notamment importantes en diversité et en abondance au sein des nombreuses gorges traversées.

Cet habitat naturel de boisements riverains à aulnes et frênes est présent sur l'ensemble de l'Europe tempérée. En France, il est également répandu sur tout le territoire, à l'exception de la zone strictement méditerranéenne. Les boisements de Frênes et d'Aulnes, présents en majorité sur le site, succèdent souvent à une formation de saulaies arbustives. La colonisation de la saulaie s'effectue par l'Aulne glutineux, espèce héliophile pionnière, puis par des nomades (Erable, Frêne). Le Chêne pédonculé peut également y apparaître de façon dispersée, dans les formations plus larges. Une fois installées, ces formations sont relativement stables et leur pérennité dépend essentiellement de celle du cours d'eau et des interventions humaines. Au vu de l'étroitesse de certaines vallées, il est souvent peu développé et se présente sous forme d'un piquetage discontinu d'aulnes coincés entre la berge et la roche, souvent accompagné par des bouquets de fougères et des draperies de mousses parfois impressionnantes dominées localement par *Neckera crispa*. Ces communautés muscinales aériennes se retrouvent notamment au niveau des gorges et de peuplements de buis aujourd'hui complètement défoliés. Les facteurs microclimatiques s'en trouvent quelque peu bouleversés (augmentation de la lumière incidente) et nous voyons bien que l'invasion massive de la Pyrale du buis pourrait vraisemblablement déstabiliser d'autres écosystèmes sur le long terme.



Buxaie au-dessus du Douctouyre : les manchons de mousse sont très épais et continus, signe d'une aéro-hygrophilie élevée quasi permanente (Gorges de Péreille)

Les étangs naturels d'altitude sont toujours des biotopes particuliers et accueillants pour une biodiversité singulière. Cependant, nous ne connaissons pas l'état de conservation effectif de ceux qui se situent dans le territoire. Aussi, nous nous contenterons, ici, de signaler les principales pressions auxquelles sont soumis ces habitats au long de la chaîne pyrénéenne. Ces étangs, bien que toujours aux eaux relativement claires, présentes en fait souvent des signes d'eutrophisation (algues vertes, parfois discrètes) en fin d'été. En cause, soit une charge pastorale trop importante en amont, soit, un déséquilibre au sein des chaînes trophiques préexistantes provoqué par l'empoissonnement. En effet, lorsqu'on aborde un lac d'altitude, sous nos latitudes, on s'attend à ce que ses eaux soient limpides en l'absence de dégradations apparentes au sein du bassin versant. En effet, la très grande majorité des lacs naturels d'altitude des Pyrénées ne possédaient aucune faune piscicole, les amphibiens sensibles à la prédation pouvaient ainsi profiter seuls de ces habitats aquatiques pour prospérer. C'est le cas notamment de l'Euprocte des Pyrénées, espèce d'urodèle patrimoniale endémique qui n'habite les lacs et les cours d'eau qu'à charge piscicole très faible. Cette espèce se reproduisait peut-être jadis de manière plus assidue et massive au sein des lacs pyrénéens. La fréquentation humaine, parfois intense, n'arrange rien en ce qui concerne l'état de conservation, et donc les capacités d'accueil pour des espèces exigeantes, de ces biotopes si particuliers. Les lacs et mares tourbeux sont en général mieux conservés lorsqu'ils n'ont pas été surpâturés car il n'y pas d'empoissonnement ni de surfréquentation par le public.

Les tourbières (bas-marais et haut-marais) sont une des rares formations végétales (ou habitat) qui se développe et persiste sans l'intervention de l'Homme du fait de conditions hydriques particulières. En effet, l'engorgement y est quasiment permanent avec un bilan hydrique positif à nul au sein de la station où il se développe. Suivant la proportion d'apports par les précipitations ou par ruissellement, différentes communautés s'y développent mais, globalement, des caractéristiques édaphiques et hydriques communes sont réalisées au sein de ce type d'habitat appelé tourbières ou bas marais, et caractérisé par la formation d'un sol organique fait de débris végétaux peu décomposés – la tourbe – l'oligotrophie et l'acidité plus ou moins prononcée du sol, un engorgement plus ou moins long et une minéralisation plus ou moins forte des eaux. Température très froide à fraîche des eaux, avec pour les cas extrêmes (tourbières ombrotrophes) des apports d'eau seulement par les précipitations et donc une tourbe imbibée par des eaux froides très oligotrophes, peu minéralisées ou la tourbière s'élève sous forme de buttes par l'action de quelques espèces spécialisées de mousses, les sphaignes. Les espèces végétales constantes et caractéristiques les mieux représentées au niveau de leur constance au niveau des Pyrénées orientales : *Carex panicea, Carex echinata, Carex rostrata, Carex pulicaris, Narthecium ossifragum, Trichophorum cespitosum Dactylorhiza maculata, Drosera rotundifolia, Epikeros pyrenaeus, Eriophorum angustifolium*, Juncus acutiflorus, Molinia caerulea, Parnassia palustris, Pedicularis sylvatica, Pinguicula grandiflora, Potentilla erecta, Succisa pratensis, Trocdaris verticillatum, Viola palustris, Willemetia stipitata etc.

Une tourbière particulière (Tourbière de Pinet) située sur l'extrémité occidentale du Plateau de Sault héberge un peuplement relictuel de Pin de Montagne en situation abyssale (800 m d'altitude). Cette population isolée serait singulière d'un point de vue génétique.

Les sources, suintements ou cours d'eau avec formation de travertin ou tuf abrite des végétations aquatiques structurées principalement par des bryophytes hydrophiles. Elle se développe à la surface du substrat sur lequel circule une lame d'eau oligo- à mésotrophe, dont la température moyenne varie peu, saturée en carbonate de calcium. Elle provoque la formation de tufs (tendres) et de travertins (durs), dépôts calcaires induits par les réactions photosynthétiques des mousses et algues microscopiques qui la composent. Son intérêt réside dans le fait que cet habitat

possède des communautés végétales qui lui sont inféodées de manière stricte, c'est à dire que l'on ne retrouve qu'au sein de cet habitat. Les exigences de cet habitat sont très strictes en matière de débit et de qualité des cours d'eau dans lesquels il se développe. En outre, cet habitat est sensible aux perturbations physiques comme le piétinement et possède une résilience (capacité à se reconstituer après perturbation) faible. Ces communautés acquièrent leur plein développement seulement au niveau des ruptures de pente dans le lit de cours d'eau ou au niveau d'exutoires de sources calcaires. Cependant, la végétation tufigène structure le lit mineur tout au long des cours d'eau dont la charge en carbonate de calcium dissous est importante en provoquant un colmatage et une induration des fonds et des rives sous forme d'une pellicule de calcaire dur, souvent défavorable à la rétention d'une grande diversité d'invertébrés aquatiques. La faune piscicole qui en résulte est souvent relativement pauvre également. Cela semble être le cas notamment du Douctouyre sur le territoire.

Le meilleur représentant de cet habitat est celui rencontré au niveau des Cascades de la Turasse sur Roquefort. Cet habitat présente une valeur botanique et écologique remarquable du fait, d'une part, qu'il héberge des espèces de bryophytes qui lui sont strictement inféodées et, d'autre part, de son fonctionnement particulier. C'est un habitat assez rare en France et souvent d'étendue très limitée qui se localise exclusivement dans les régions calcaires plus ou moins karstifiées en climat plutôt continental.

Les prairies humides sont les vicariants humides des prairies précédemment décrites. Elles sont généralement fauchées ou à régime mixte. Elles sont souvent très riches en espèces menacées lorsqu'elles sont assez anciennes.

Le tableau ci-après propose une synthèse de ces habitats et de leurs caractéristiques principales à l'échelle de l'intercommunalité :

TABLEAU 1 : GRANDS TYPES D'HABITATS PRESENTS AU SEIN DE L'INTERCOMMUNALITE DU PAYS D'OLMES

GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	ESPECES PATRIMONIALES POTENTIELLES	RARETE SURF [HA]	DYNAMIQUE	FACTEURS D'EVOLUTION	ETAT DE CONSERVATION	MENACES POTENTIELLES	NIVEAU D'ENJEU LOCAL
CULTURES (984)	 **Cultures, prairies temporaires ou friches post-culturales récentes (I1.1 ; E2.6)**	Espèces cultivées (céréales, oléagineux, fourrage, etc.), espèces pionnières des friches (*Daucus carota* et astéracées liguliflores annuels sont de bons marqueurs)	Espèces végétales messicoles Azuré du serpolet (jachères méso-xérophiles de longue durée)	Assez rare (984) Large-ment sous-estimé en ce qui concerne les prairies artificiali-sées ou fourra-gères	-	Abandon culture (vers fourrés eutrophes)	DEGRADE	-	**PAS D'ENJEU**
ARTIFICIALISES (2 376)	 **Tissu urbain (J), Zones artificialisées (bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.) (J2)**	Espèces rudérales, nitrophiles, espèces mésophiles banales	Chouette chevêche (petits villages et hameaux). Chauves-souris (gîtes à rechercher au sein de combles ou caves de vieux bâtis) : Grand et Petit Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées	Assez rare (1 326)	-	-	DEGRADE	-	**PAS D'ENJEU**
	 **Plantations d'essences exotiques feuillues ou résineuses (G1.C ; G3.F)**	Essences plantées : Pin noir, Epicéa, Mélèze, Sapin de Douglas, peupliers hybrides euro-américains, etc.	-	Assez commun (1 050, sous-estimé)	Vers la chênaie ou hêtraie-sapinière en l'absence de gestion et suivant les secteurs	Naturels (senescence, chablis) Anthropiques (gestion)	DEGRADE	-Habitat artificiel parfois mis en place sur des habitats patrimoniaux (pelouses sèches et prairies extensives) -Pollution génétique des peuplements indigènes -Altération du paysage	**TRES FAIBLE A NUL**

GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	ESPECES PATRIMONIALES POTENTIELLES	RARETE SURF [HA]	DYNAMIQUE	FACTEURS D'EVOLUTION	ETAT DE CONSERVATION	MENACES POTENTIELLES	NIVEAU D'ENJEU LOCAL
BOISES (17 432)	 **Boisements de feuillus méso-xérophiles à mésophiles (chênes, Charme, Hêtre, Châtaigner, etc.) ou mixtes (Pins sylvestre) (G1.8 ; G1.7)**	Chêne pubescent *Quercus pubescens*, Chêne pédonculé *Quercus robur*, Hêtre *Fagus sylvatica*, Pin sylvestre *Pinus sylvestris, Charme Carpinus betulus*, Châtaigner *Castanea sativa*, Tilleuls *(Tilia spp.)*, Ormes *(Ulmus spp.)*, Erables *(Acer spp.)*, etc.	Iris à feuilles de graminées *Iris graminea* Bacchante Chauves-souris arboricoles (Murins, Noctules, etc. Picidés et rapaces (Aigle botté, Circaète) Chat sauvage	Très Commun (13 144)	Stable à l'échelle de quelques années	Naturels (senescence, chablis, évènement météorologique) Anthropiques (gestion)	ALTERE (boisements jeunes ou exploités)	-Coupes étendues -Plan de gestion forestier intensif -Ouverture de pistes, mitage, fragmentation	**MODERE**
	 **Boisements montagnards à subalpins basophiles (Hêtre, Sapin blanc) (G1.675, code Natura 2000 9150)**	Sapin *Abies alba*, Hêtre *Fagus sylvatica*, Buis *Buxus sempervirens*	Mélinet glabre des Pyrénées, Cynoglosse d'Allemagne, Impatiente ne-me-touchez-pas, Mélampyre catalan, Dentaire digitée Semi-Apollon Chauves-souris arboricoles (Murins, Noctules, etc. Chouette de Tengmalm, Grand Tétras, Picidés et rapaces Chat sauvage	Commun (2 465)	Stable à l'échelle de quelques années	Naturels (senescence, chablis, érosion, évènement météorologique) Anthropiques (gestion)	ALTERE (boisements exploités)	-Coupe étendues -Plan de gestion forestier intensif -Ouverture de pistes, mitage, fragmentation	**FORT**

GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	ESPECES PATRIMONIALES POTENTIELLES	RARETE SURF [HA]	DYNAMIQUE	FACTEURS D'EVOLUTION	ETAT DE CONSERVATION	MENACES POTENTIELLES	NIVEAU D'ENJEU LOCAL
	 **Boisements montagnards à subalpins acidiphiles (Hêtre, Sapin blanc et Pin de montagne) (G1.62)**	Sapin *Abies alba*, Hêtre *Fagus sylvatica*	Chauves-souris arboricoles (Murins, Noctules, etc. Chouette de Tengmalm, Grand Tétras, Picidés et rapaces. Chat sauvage	Assez Commun (1 823)	Stable à l'échelle de quelques années	Naturels (senescence, chablis, évènement météorologique) Anthropiques (gestion)	ALTERE (boisements exploités)	-Coupes étendues -Plan de gestion forestier intensif -Ouverture de pistes, mitage, fragmentation	**MODERE**
SEMI-OUVERTS (2 491)	 **Complexe d'habitats des parcours pastoraux (pelouses sèches, pelouses méso-hygrophiles à Molinie faux-roseau, landes, fourrés et garides) (G3.49)**	Molinie fausse fétuque *Molinia arundinacea*, Succise *Succisa pratensis*, Brome dressé *Bromopsis erecta*, Fougère-aigle *Pteridium aquilinum*, Bruyère à balai *Erica scoparia*, Ajonc *Ulex europaeus*, etc.	Mélange de cortège d'espèces végétales méditerranéennes et eurosibériennes plus mésophiles que les pelouses sèches subméditerranéennes : Epipactis des marais *Epipactis palustris*, Gentiane des marais *Gentiana pneumonanthe*, Iris à feuilles de graminées *Iris graminea* Bacchante, Hespérie du brome, Miroir	Assez rare (512)	Assez rapide vers la pinède ou chênaie mésoxérophile à mésophile	Naturels (mutation vers forêt, reconstitution en clairières après chablis) Anthropiques (pâturage, plantations)	BON	-Evolution vers boisement -Plantation	**MODERE**

GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	ESPECES PATRIMONIALES POTENTIELLES	RARETE SURF [HA]	DYNAMIQUE	FACTEURS D'EVOLUTION	ETAT DE CONSERVATION	MENACES POTENTIELLES	NIVEAU D'ENJEU LOCAL
	 **Garrigues supraméditerranéenne à Buis, éboulis et végétations rupestres & faciès préforestiers sur anciens parcours pastoraux (F6.64)**	Faciès fermés des pelouses sub-méditerranéennes : Buis *Buxus sempervirens*, Amelanchier *Amelanchier ovalis*	Mélange d'espèces méditerranéennes et rupestres (coteaux et sommets des pitons rocheux et serres) Lézard catalan	Assez commun (969)	Assez lente vers la pinède ou chênaie méso-xérophile	Naturels (mutation vers forêt) Anthropiques (pâturage)	BON	-Evolution vers boisement -Remise en pâture	**MODERE**
	 **Mosaïque de landes à éricacées (rhododendrons, mytilles, airelles), pelouses acidophiles et habitats rocheux de l'étage subalpin à alpin (F2.2 ; H2)**	Rhododendron ferrugineux Rhododendron ferrugineum, Airelle des marais Vaccinium uliginosum, Myrtille Vaccinium myrtillus + Espèces alpines sur les sommets	Œillet barbu Grand Tétras Coronelle lisse Isard	Assez commun (1 010)	Assez stable à la limite supérieure théorique des forêts de conifères	- Naturels (mutation vers forêts de conifères) - Anthropiques (écobuage, pâturage, coupes)	BON	-Evolution vers boisements -Reconversion en pâtures (écobuage) -Réchauffement climatique pour les cortèges alpins	**MODERE**
HERBACES OUVERTS (5 822)	 **Prairies permanentes mésophiles à mésoxérophiles fauchées ou pâturées & friches post-culturales anciennes (E2.1, code Natura 2000 6510 pour celles fauchées et mésotrophes à oligotrophes)**	Avoine élevée *Arrhenatherum elatius*, Trisète *Trisetum flavescens*, Crételle *Cynosurus cristatus*, Chiendent *Cynodon dactylon*, Trèfles *Trifolium spp.* Centaurée jacée *Centaurea jacea*, etc.	Grande diversité en flore et insectes pour les plus extensives, plutôt fauchées	Très commun (4 252 surestimé)	Assez stable si gérées	Naturels (mutation vers fourrés) Anthropiques (remise en culture, amélioration)	ALTERE (Intensifications des pratiques)	-Fermeture par les fourrés (absence de gestion par pâturage) -Remise en culture - « Amélioration » par ensemencement ou amendements -Fauche précoce pour l'ensilage	**MODERE A FAIBLE**

GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	ESPECES PATRIMONIALES POTENTIELLES	RARETE SURF [HA]	DYNAMIQUE	FACTEURS D'EVOLUTION	ETAT DE CONSERVATION	MENACES POTENTIELLES	NIVEAU D'ENJEU LOCAL
	 **Pelouses sèches et fourrés basophiles subméditerranéens ouverts (E1.5 ; F3.1 ; code Natura 2000 6210)**	Brome dressé *Bromopsis erecta*, Koélérie du Valais *Koeleria vallesiana*, Fétuques *Festuca spp.*, etc.	Aphyllanthe, Ophrys funèbre, Centaurée à bractées semidécurrentes, Genêt d'Espagne, Luzerne hybride Hermite, Azurée du Serpolet, Zygène cendrée Caloptène pyrénéen Seps strié, Lézard ocellé	Assez rare (918)	Lente vers fourrés D'autant plus stable que l'habitat est aride	Naturels (mutation vers fourrés et garides) Anthropiques (plantation de résineux, disparition du pastoralisme)	ALTERE (Fermeture des biotopes)	-Fermeture par les fourrés (absence de gestion) ; -Conversion en pâtures intensives. -Aménagements pour la production d'énergie renouvelable	**FORT**
	 **Pelouses sèches à semi-sèches basophiles montagnardes à subalpines (E4.4)**	Fétuque de Gautier *Festuca gautieri*, *Carex spp.*, autres fétuques, etc.	Campanule à chapelet, Narcisse bicolore, Panicaut de Bourgat, Gentiane croisette, Gagée fistuleuse, Millepertuis à feuilles d'Hysope, Grande Marguerite Iphis, Moirés, Apollon Miramelle pyrénéenne, Criquet du Vicdessos Coronelle lisse	Assez rare (617)	Lente vers landes et fourrés à genévriers D'autant plus stable que l'habitat est aride	Naturels (mutation vers landes à éricacées puis pinèdes de pins à crochets) Anthropiques (pâturage, écobuage, coupes)	ALTERE (Fermeture des biotopes herbacés)	-Surpâturage ; -Sous-pâturage ; -Fréquents écobuages	**FORT**

GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	ESPECES PATRIMONIALES POTENTIELLES	RARETE SURF [HA]	DYNAMIQUE	FACTEURS D'EVOLUTION	ETAT DE CONSERVATION	MENACES POTENTIELLES	NIVEAU D'ENJEU LOCAL
	 **Pelouses semi-sèches à mésophiles acidiphiles montagnardes à subalpines (E4.3)**	Nard raide *Nardus stricta*, Gispet *Festuca eskia*, *Carex* spp., Luzules, etc.	Lézard vivipare Perdrix grise des Pyrénées, Lagopède des Pyrénées Isard	Rare (35, sous-estimé car répertorié e avec les landes)	Assez stable si pâturés et géré	Naturels (mutation vers landes à éricacées puis pinèdes de pins à crochets) Anthropiques (pâturage, écobuage, coupes)	ALTERE (Fermeture des biotopes herbacés)	-Surpâturage ; -Sous-pâturage ; -Fréquents écobuages -Infrastructures de loisirs	MODERE
MILIEUX ROCHEUX (262, sous-estimé)	 **Parois rocheuses basophiles à végétation rupicole (H3.25, code Natura 2000 8210)**	Campanule à belles fleurs *Campanula speciosa*, Globulaire rampante *Globularia repens*, Globulaire de Foix *Globularia fuxensis*, Thymélée dioïque *Thymelaea dioica*, Millepertuis nummulaire *Hypericum nummularium*, *Asplenium fontanum, Erinus alpinus,* Germandrée des Pyrénées *Teucrium pyrenaicum*, etc.	Aspérule des Pyrénées, Déthawie à feuilles fines, Alysson à gros fruits, Saxifrage intermédiaire Lézard catalan Vautour percnoptère, Faucon pèlerin, Aigle royal, Gypaète barbu, Grand-Duc.	Habitat linéaire	Stable	Naturels (érosion)	BON	-	**FORT**

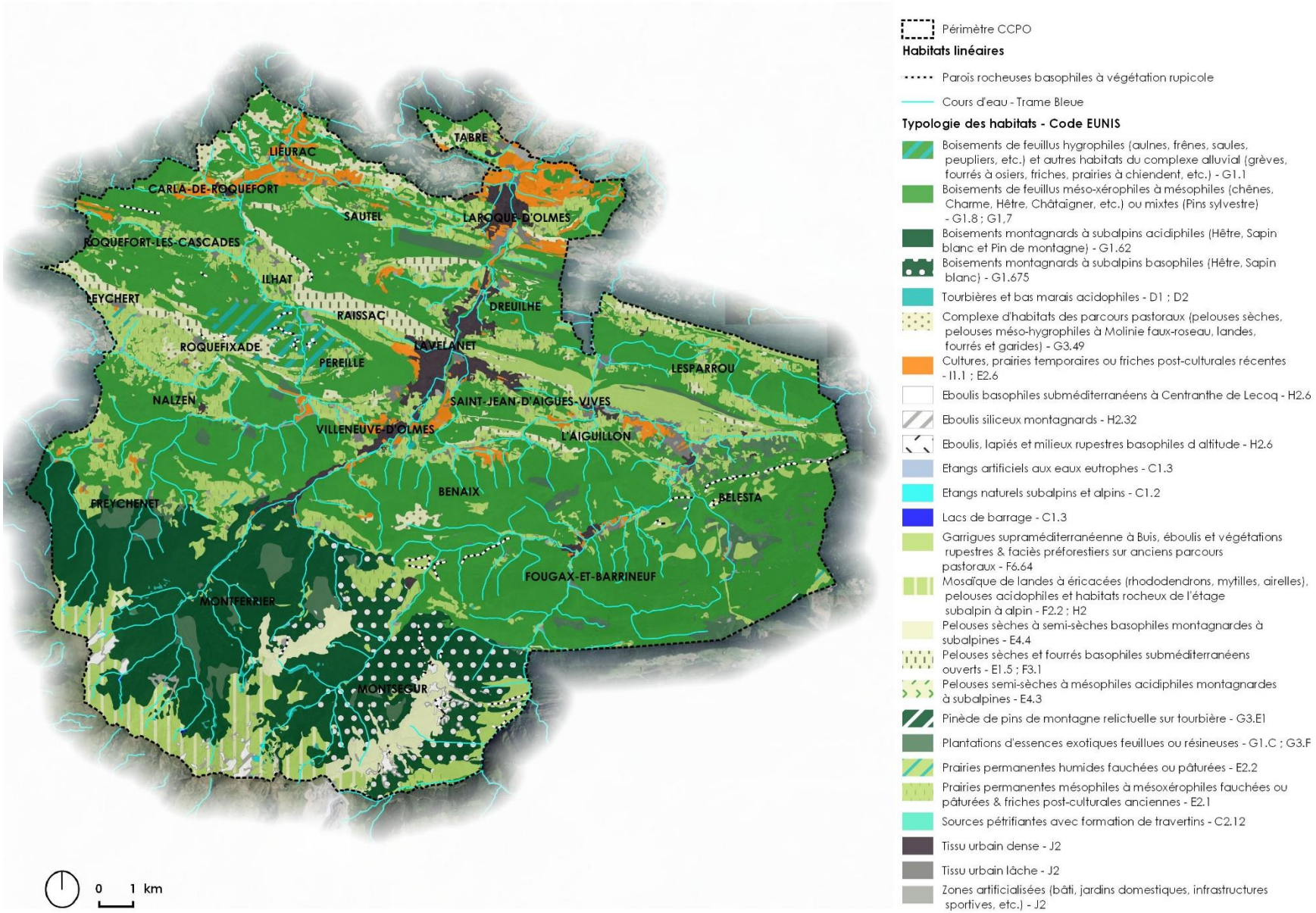
GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	ESPECES PATRIMONIALES POTENTIELLES	RARETE SURF [HA]	DYNAMIQUE	FACTEURS D'EVOLUTION	ETAT DE CONSERVATION	MENACES POTENTIELLES	NIVEAU D'ENJEU LOCAL
	 **Eboulis, lapiés et milieux rupestres basophiles d'altitude (H2.6, code Natura 2000 8210, 8130)**	Millepertuis nummulaire *Hypericum nummularium*, *Asplenium fontanum, Erinus alpinus,* Germandrée des Pyrénées *Teucrium pyrenaicum*, etc.	Aspérule des Pyrénées, Déthawie à feuilles fines, Peucédan de Schott, Alysson à gros fruits, Serratule fausse centaurée, Saxifrage intermédiaire *Abida pyrenaearia*, Damier de la succise, Apollon, Aurore de Provence Lézard catalan	Assez rare (100)	Stable	Naturels (érosion)	BON	-	**FORT**
	 **Eboulis basophiles subméditerranéens à Centranthe de Lecoq (H2.6, code Natura 2000 8130)**	Centranthe de Lecoq *Centranthus lecoqii*, Cephalaire à tête blanche *Cephalaria leucantha,* Dompte-venin *Vincetoxicum hirundinaria*	Aphyllanthe Damier de la succise Lézard catalan	Rare (16)	Stable	Naturels (érosion)	BON	-	**MODERE**
	 **Eboulis siliceux montagnards (H2.32, code Natura 2000 8150)**	Espèces rupicoles et saxicoles : Genet purgatif *Cytisus oromediterraneus*, Orpins *Sedum spp*. Fougères (Dryopteris, Polystichum), saxifrages et autres crassulacées	Saxifrage faux géranium, Saxifrage à cinq doigts Apollon Coronelle lisse Lagopède des Pyrénées	Assez rare (146)	Stable, boisement lent des éboulis les plus fins au montagnard et subalpin	Naturels (érosion)	BON	Réchauffement climatique pour les cortèges alpins	**MODERE**

GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	ESPECES PATRIMONIALES POTENTIELLES	RARETE SURF [HA]	DYNAMIQUE	FACTEURS D'EVOLUTION	ETAT DE CONSERVATION	MENACES POTENTIELLES	NIVEAU D'ENJEU LOCAL
MILIEUX AQUATIQUES & ZONES HUMIDES (<1 000)	 **Prairies permanentes humides fauchées ou pâturées (E2.2, code Natura 2000 6510 pour celles fauchées et mésotrophes)**	Molinie *Molinia sp.*, Joncs *Juncus effusus, J.acutiflourus, J. inflexus,* Laîches *Carex spp.*, Agrostides *Agrostis spp.*, Reine des prés *Filipendula ulmaria*	Orchis à fleurs lâches, Orchis vert, Gentiane des marais, Epipactis des marais Damier de la succise, Azuré des mouillères Campagnol amphibie	Assez rare (180)	Assez stable si gérées	Naturels (mutation lente vers boisement hygrophile) Anthropiques (plantation, drainage et mise en culture)	ALTERE (État à évaluer)	-Fermeture par les fourrés (absence de gestion par pâturage) -Remise en culture -Drainage - « Amélioration » par ensemencement ou amendements -Plantation (peupliers) -Conversion en mares ou étangs -Surpâturage	**FORT**
	 **Boisements de feuillus hygrophiles (aulnes, frênes, saules, peupliers, etc.) et autres habitats du complexe alluvial (grèves, fourrés à osiers, friches, prairies à chiendent, etc.) (G1.1, code Natura 2000 91E0)**	Aulne *Alnus glutinosa*, Saule blanc *Salix alba*, Peuplier noir *Populus nigra, Saule drapé Salix elaeagnos, Osier rouge Salix purpurea,* Saule roux *Salix acuminata*,	Mélampyre catalan, Impatiens ne-me-touchez-pas Chauves-souris arboricoles (Murins, Noctules, etc. Picidés et rapaces	Assez commun mais ténu (594)	Stable à l'échelle de quelques années mais lié à la dynamique du cours d'eau pour son maintien	Naturels (crues, senescence, chablis) Anthropiques (gestion)	ALTERE (Incision, Dynamique gelée)	-Modification des conditions hydromorphologiques, -Exploitation des carrières alluvionnaires -Absence de crues -Canalisation et incision des cours d'eau -Coupes -Populiculture -Envahissement par les espèces exotiques	**FORT**
	 **Pinède de pins de montagne**	Pin de montagne *Pinus mugo* (écotype particulier potentiellement à haute valeur patrimoniale)	Pin de montagne *Pinus mugo* (écotype particulier potentiellement à haute valeur patrimoniale)	Très localisé : Bois de Pinet à cheval sur Aude et Ariège (Plateau de Sault)	Stable à l'échelle de siècles voire plus !	Naturels (colonisation et dépérissement des pins créant des micro-perturbations) Anthropiques (altération par tentatives vaines de drainages ou de plantations)	ALTERE (Exploitation forestière, drainage)	-Drainage -Plantations -Pâturage	**TRES FORT**

GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	ESPECES PATRIMONIALES POTENTIELLES	RARETE SURF [HA]	DYNAMIQUE	FACTEURS D'EVOLUTION	ETAT DE CONSERVATION	MENACES POTENTIELLES	NIVEAU D'ENJEU LOCAL
	relictuelle sur tourbière (G3.E1, code Natura 2000 91D0)								
	 **Ruisseaux et rivières aux eaux méso-à eutrophes (Hers, Touyre, Douctouyre)**	Espèces amphibies et aquatiques de plantes supérieures, de mousses et algues	Lamproie de Planer, Sofie Cordulégastre bidenté et Agrion de Mercure Loutre, Desman des Pyrénées, Crossope aquatique	Principales rivières et tributaires de basse altitude	Dynamique entraînée par les crues ou par les variations de la nappe d'eau	Naturels déplacements latéraux du lit mineur en zone de plaine par des cycles atterrissement/érosion Anthropiques (qualité des eaux et structure de l'habitat)	ALTERE (Incision, Dynamique gelée (barrages), pollution des eaux)	-Modification des conditions hydromorphologiques -Canalisation et incision des cours d'eau réduisant la palette des habitats humides -Eutrophisation par l'agriculture et les villes -Réchauffement et eutrophisation des eaux accentués par les barrages -Prélèvements d'eau	**FORT**
	 **Ruisseaux montagnards à subalpins aux eaux méso- à oligotrophes (C2.2) et habitats riverains (saulaie, aulnaie, mégaphorbiaies)**	Communautés de mousses et de Laîches Carex sp. amphibies Aulne Alnus glutinosa, saules Salix spp.	Ecrevisse à pieds blancs, Lamproie de Planer Odonates : Leste dryade Euprocte des Pyrénées Desman des Pyrénées, Campagnol amphibie, Crossope aquatique	Habitat-corridor très ténu, présent dans les vallées	Stable à l'échelle de quelques années mais lié à la dynamique du cours d'eau pour son maintien	Naturels (crues, senescence, chablis) Anthropiques (gestion)	ALTERE à BON	-Eutrophisation (élevage, rejets domestiques) -Modification de l'hydrologie -Canalisation et incision du lit mineur -Coupe forestières en rive -Colmatages récurrents (coupe, carrières)	FORT

GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	ESPECES PATRIMONIALES POTENTIELLES	RARETE SURF [HA]	DYNAMIQUE	FACTEURS D'EVOLUTION	ETAT DE CONSERVATION	MENACES POTENTIELLES	NIVEAU D'ENJEU LOCAL
	 **Lacs de barrage, Etangs artificiels aux eaux eutrophes (C1.3)**	Espèces amphibies et aquatiques de mousses et algues Lentille d'eau *Lemna spp*. Grands hélophytes en ceinture (Massettes *Typha spp.*, Roseaux *Phragmites*), algues filamenteuses, Potamots *Potamogeton spp*.	Triton marbré, Pélodyte ponctué (pour les mares exemptes de poissons ou écrevisses allochtones) Campagnol amphibie	Rare (9)	Stabilité dépendant de la profondeur initiale : de quelques années à plusieurs dizaines	Naturels (mutation lente vers boisement hygrophile) Anthropiques (gestion des eaux, plantations, drainage et mise en culture, création de novo au sein des pâtures, irrigation)	DEGRADE (Mares et étangs jeunes, eutrophisation)	-Habitat artificiel mis en place sur des habitats patrimoniaux préexistants dont les cours naturels des cours d'eau, des prairies humides, des ripisylves, etc. Comblement naturel (matière organique s'accumulent au fil des ans) ou volontaire (détritus) Foyer d'espèces invasives	**FAIBLE**
	 **Etangs naturels subalpins et alpins (C1.2)**	Espèces amphibies et aquatiques de mousses, algues et herbiers de rubanniers	Odonates : Agrion hasté, Leucorrhine douteuse, Leste dryade, Leste fiancé, Sympétrum jaune d'or Euprocte des Pyrénées Desman des Pyrénées, Loutre	Rare et Ponctuel (6)	Stable	Naturels (exhaussement et assèchement vers tourbières puis fourrés hygrophiles) Anthropiques (qualité des eaux, et structure de l'habitat, piétinement des abords, pollution diffuse)	BON	-Empoissonnement -Eutrophisation -Modification de l'hydrologie -Réchauffement des eaux (Changement Climatique)	FORT

GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	ESPECES PATRIMONIALES POTENTIELLES	RARETE SURF [HA]	DYNAMIQUE	FACTEURS D'EVOLUTION	ETAT DE CONSERVATION	MENACES POTENTIELLES	NIVEAU D'ENJEU LOCAL
	 **Tourbières et bas marais acidophiles (D1 ; D2 ; code Natura 2000 7110*)**	Scirpe cespiteux *Trichophorum cespitosum*, Molinie *Molinia caerulea*, Ossifrage *Narthecium ossifragum*, Communautés de mousses (sphaignes) et laîches Carex spp., etc.	Rossolis à feuilles rondes, Linaigrette vaginée, Gentiane des marais Damier de la succise, Nacré de la bistorte, Azuré des mouillères Odonates : Agrion hasté, Leste dryade, leste fiancé Sympétrum jaune d'or, Leucorrhine douteuse Campagnol amphibie	Rare et ponctuel (40)	Assez stable si oligotrophe et engorgé (humidité constante au long de l'année)	Naturels (mutation lente vers fourré hygrophile) Anthropiques (déstructuration et eutrophisation par surpâturage)	BON	-Drainage ou surpâturage -Fermeture par les fourrés (absence de gestion par fauche ou pâturage en zone montagnarde)	**TRES FORT**
	 **Sources pétrifiantes avec formation de travertins (C2.12 ; code Natura 2000 7220)**	Mousses (Palustriella, Philonotis, Eucladium, Conocephalum, Pellia, etc.)	mousses patrimoniales potentielles (à évaluer) Cordulégastre bidenté	Rare et ponctuel : très bien représenté sur les cascades de la Turasse (Roquefort-les Cascades)	Assez stable	Naturels (assèchement de portions du travertin mais production de novo continue) Anthropiques (déstructuration et eutrophisation)	BON	-Aménagements touristiques (piétinement ou destruction directe -Pollution des eaux du karst	**TRES FORT**



Carte 1: cartographie des habitats naturels de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes (Source et réalisation : Nymphalis ; fond : IGN BD Ortho)

B. Les espèces remarquables et leurs habitats

Les espèces de flore patrimoniale :

La flore patrimoniale (voir tableau ci-dessous) du site constitue un contingent important grâce à la variété de bioclimats qu'expose le territoire, du collinéen subméditerranéen de Laroque d'Olmes à l'alpin au niveau des croupes sommitales du Saint-Barthélemy.

La synthèse ci-après ne prend en compte que les végétaux vasculaires. Il est bien évident que le territoire compte également des représentants patrimoniaux importants au sein des groupes suivants dont la connaissance apparaît trop lacunaire pour tenter une analyse pertinente : Mousses, Fonge et Lichens.

Schématiquement, cependant, nous pouvons regrouper ces espèces en cortèges afin de proposer une analyse biogéographique succincte du territoire :

- Un cortège d'espèces méditerranéennes, au sens strict (espèce sténo-méditerranéennes) ou large (espèces eury-méditerranéennes) lié aux pelouses sèches subméditerranéennes basophiles des étages inférieurs les mieux exposés ;
- Un cortège rupestre et glaréicole (éboulis) basophile lié aux nombreuses soulanes rocheuses présentes sur le territoire. Ce cortège est en partie azonal, constitué d'espèces spécialisées qui s'affranchissent du climat régional. Il est ainsi riche en endémiques ; l'habitat rocheux agissant comme un conservatoire en s'affranchissant en partie des vicissitudes climatiques (phases glaciaires et interglaciaires).
- Un cortège alpin assez peu développé mais hautement patrimonial car isolé et lié à quelques hectares de pelouses sommitales et croupes rocheuses : Androsace de Vandelli *Androsace vandellii*, Fétuque fausse canche *Festuca airoides*, Seslérie élégante *Oreochloa disticha subsp. blanka* ;
- Un cortège des tourbières et marais oligotrophes également azonal, et surtout bien représenté en altitude notamment sur les parties siliceuses du massif de Tabe.

Le cortège patrimonial méditerranéen comprend assez peu d'espèces comparativement aux territoires proches situés plus à l'est ou au nord : Aphyllanthe de Montpellier *Aphyllanthes* monspeliensis, Centaurée à bractées semidécurrentes *Cyanus semidecurrens*, Genista hispanica Genêt *d'Espagne*, Luzerne hybride *Medicago hybrida*, Ophrys funèbre *Ophrys sulcata,* Tulipe australe *Tulipa sylvestris subsp. australis*. La luzerne hybride est par ailleurs une espèce endémique de la partie nord-orientale des Pyrénées. La Centaurée est une endémique ibéro-française (Pyrénées-Ouest du Massif Central). A ce cortège, nous pourrions également ajouter l'Orchis à fleurs lâches, espèce hygrophile mais relativement thermophile à répartition mondiale centrée sur la région méditerranéenne même si on l'observe également jusqu'en Bretagne. Cette espèce a régressé très fortement en conjonction avec l'artificialisation (labour, ensemencement ou mise en culture) de ses habitats de prédilection en dehors de la zone méditerranéenne : les prairies maigres de fauche.



Luzerne hybride en fleur



Luzerne hybride avec son fruit caractéristique

Le cortège rupestre glisse assez logiquement selon un cline altitudinal croissant vers une composition comprenant de moins en moins d'espèces thermophiles. Les espèces patrimoniales suivantes peuvent être observées parmi un très riche cortège d'espèces localement plus communes : Aspérule des Pyrénées Asperula pyrenaica (endémique des Pyrénées), Laîche à épis courts *Carex brachystachys*, Déthawie à feuilles fines *Dethawia splendens* (endémique des Pyrénées), Peucédan de Schott *Dichoropetalum schottii*, Fétuque de Gautier *Festuca gautieri* (subendémique des Pyrénées), Alysson à gros fruits *Hormathophylla macrocarpa* (endémique massifs calcaires occitans), Serratule fausse centaurée *Rhaponticum centauroides*

(endémique des Pyrénées), Saxifrage faux géranium *Saxifraga geranioides* (endémique des Pyrénées orientales), Saxifrage intermédiaire *Saxifraga media* (endémique des Pyrénées), Saxifrage à cinq doigts *Saxifraga pentadactylis* (subendémique des Pyrénées).



Touffe vert tendre caractéristique de Fétuque de Gautier (Frau)

Le cortège des marais tourbeux acidophiles et basophiles montagnards à subalpins comprend des espèces patrimoniales qui possèdent, contrairement aux espèces rupestres, souvent une très large aire de répartition ; celle-ci est en effet généralement centrée sur la partie tempérée froide de l'empire Holarctique : Rossolis à feuilles rondes *Drosera rotundifolia*, Linaigrette vaginée *Eriopohorum vaginatum*, Epipactis des marais *Epipactis palustris*, Gentiane des marais *Gentiana pneumonanthe*. Cette dernière espèce constitue un élément clé – nourriture des premiers stades larvaires – pour le cycle de développement de l'Azuré des mouillères *Maculinea alcon*, espèce de papillon protégé et à fort enjeu de conservation sur le territoire.

Entre ces cortèges mieux caractérisés, plusieurs espèces patrimoniales d'origine eurosibérienne, endémiques ou à plus large répartition, trouvent leur place :

- Au sein des pelouses basophiles montagnardes à subalpines, notamment sur la Montagne de la Frau : Campanule à chapelet *Campanula precatoria* (endémique des Pyrénées orientales), le Narcisse bicolore *Narcissus bicolor* (endémique des Pyrénées), Panicaut de Bourgat *Eryngium bourgatii* (endémique ibéro-marocain), Gentiane croisette *Gentiana cruciata*, Gagée fistuleuse *Gagea fragifera*, Millepertuis à feuilles d'Hysope *Hypericum hyssopifolium*, Grande Marguerite *Leucanthemum maximum* (endémique pyrénéo-cantabrique).
- Au sein des mégaphorbiaies d'altitude (bord des ruisseaux et clairières forestières, pentes peu pâturées) : le Lis des Pyrénées *Lilium pyrenaicum* (endémique pyrénéo-cantabrique avec un isolat sur l'ouest de la Montagne Noire), Trolle d'Europe *Trollius europaeus*.
- Au sein des Hêtraies-sapinières calcicoles, un certain nombre d'espèces peu communes pour la région peuvent être observées : Mélinet glabre des Pyrénées *Cerinthe glabra pyrenaica*, espèce protégée (sous-espèce endémique), Cynoglosse d'Allemagne *Cynoglossum germanicum*, abondant dans les boisements de la Montagne de la Frau. Au niveau des boisements rivulaires ou plus frais nous pouvons observer également des espèces forestières devenues rares, notamment avec l'exploitation forestière : Impatiente ne-me-touchez-pas *Impatiens noli-tangere,* Mélampyre catalan *Melampyrum catalaunicum* et Dentaire digitée *Cardamine pentaphyllos*.

Nous avons ainsi considéré la présence récente (données d'observation à partir de 1990) de 43 espèces végétales patrimoniales qui se développent spontanément au sein du territoire étudié. Ces espèces sont regroupées au sein du tableau 2.

Les données bibliographiques (Base de données « SILENE Flore » du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de l'ANA) ne livrent qu'une vision assez parcellaire de la flore et se focalisent le plus souvent sur les espèces patrimoniales. Aussi, il est délicat d'avancer des chiffres concernant la diversité floristique actuelle ou passée du territoire et d'en éprouver la constance. Tout au plus, nous pouvons évoquer la diminution très probable des populations d'espèces végétales patrimoniales du fait de la réduction continue de leurs habitats, en particulier les espèces des zones humides de l'espace prairial aujourd'hui exploitées de façon

incompatible avec la sauvegarde d'espèces sensibles avec l'intensification des pratiques de gestion des prairies naturelles.

Aussi, malgré un état de conservation des populations d'espèces végétales qui paraît satisfaisant à première vue, surtout relativement à des territoires situés hors zone montagneuse, les menaces de disparition, ou, à tout le moins, de régression des populations d'espèces végétales patrimoniales de l'intercommunalité sont réelles et, pour la plupart, ont déjà cours depuis de nombreuses années :

- Diminution, voire disparition locale, de la pression de pâturage de type « extensif sur parcours ». Ceci provoque une remontée biologique des forêts de chênes blancs qui annihile une bonne part de la diversité biologique des pelouses sèches,
- A contrario, les parcours, sur les soulanes notamment, semblent souffrir de manière chronique de surpâturage. En cause, et de manière paradoxale, la déprise pastorale citée au-dessus et le coût important qu'entraînerait la réouverture des anciens parcours et la surveillance des bêtes au sein de ces secteurs plus éloignés de l'habitat ;
- Il pourrait en être de même au niveau des prairies d'altitude même si nous ne l'avons pas observé directement sur le site, ce phénomène est désormais classique avec les pratiques actuelles de l'élevage en haute montagne ;
- La destruction directe d'habitats naturels à fort potentiel d'accueil de biodiversité par les plantations d'essences exotiques ;
- L'exploitation forestière actuelle, incompatible avec la conservation d'espèces exigeantes (invertébrés, mousses, végétaux vasculaires surtout) ;
- Les aménagements pour les sports d'hiver, incompatibles avec la préservation de la naturalité des paysages de montagne et, en corollaire, de surfaces importantes d'habitats naturels de pelouse et landes oligotrophiles.
- La disparition des prairies de fauche anciennes et de leur riche cortège d'espèces qui ont été, pour la plupart, détruites entre 1970 et 1990 pour être converties en prairies artificielles plus grasses. Il est urgent de faire l'inventaire des prairies semi-naturelles « anciennes », c'est-à-dire à continuité prairiale ancienne et au sein desquelles les pratiques de gestion sont demeurées assez extensives – pas de surpâturage de longue durée, pas de retournement, d'amendements importants, etc. – sur de longues périodes (dizaines d'années, voire plus). La restauration de la biodiversité importante de prairies maigre de fauche ancienne en un temps raisonnable est illusoire en repartant d'une friche post-culturale actuelle ;
- Eutrophisation globale des eaux de surface qui provoque la disparition des espèces oligotrophiles exigeantes. Les eaux devraient être de très bonne qualité au sein de ces secteurs ruraux préservés de toute activité normalement polluante.
- Pollutions chimiques des eaux et des sols héritées du passé industriel.

TABLEAU 2: LISTE DES ESPECES DE FLORE PATRIMONIALE PRESENTES ET POTENTIELLES

Espèce		Ecologie sur le territoire	Statut	Enjeu local	Source
Nom scientifique	Nom français				
Androsace vandellii	Androsace de Vandelli	Dalles, parois et pelouses rocailleuses alpines	PN, ZNIEFF	Fort	ANA
Anacamptis laxiflora	Orchis à fleurs lâches	Prairies humides oligotrophes (fauche)	ZNIEFF	Modéré	ANA
Aphyllanthes monspeliensis	Aphyllanthe de Montpellier	Pelouses sèches subméditerranéennes	ZNIEFF	Faible	ANA
Asperula pyrenaica	Aspérule des Pyrénées	Parois et pelouses rocailleuses basophiles d'altitude	ZNIEFF	Modéré	Nymphalis
Campanula precatoria	Campanule à chapelet	Pelouses basophiles d'altitude	ZNIEFF	Faible	ANA
Cardamine pentaphyllos	Dentaire digitée	Hêtraies-sapinières	ZNIEFF	Modéré	ANA
Carex brachystachys	Laîche à épis courts	Parois et rochers basophiles d'altitude en ubac	ZNIEFF	Faible	ANA
Cerinthe glabra subsp. pyrenaica	Mélinet glabre des Pyrénées	Ourlets et sous-bois rocailleux basophiles	PR, LC, ZNIEFF	Fort	ANA
Coeloglossum viride	Orchis grenouille	Pelouses mésophiles à méso-hygrophiles basophiles, prairies de fauche oligotrophiles	ZNIEFF	Faible	ANA
Cyanus semidecurrens	Centaurée à bractées semidécurrentes	Pelouses sèches subméditerranéennes, ourlets de chênaies pubescentes	ZNIEFF	Faible	ANA
Cynoglossum germanicum	Cynoglosse d'Allemagne	Ourlets et sous-bois rocailleux basophiles nitrophiles	ZNIEFF	Faible	Nymphalis
Dethawia splendens	Déthawie à feuilles fines	Parois et pelouses rocailleuses basophiles d'altitude	ZNIEFF	Modéré	ANA
Dianthus barbatus	Œillet barbu	Pelouses acidiphiles d'altitude	ZNIEFF	Faible	ANA
Dichoropetalum schottii	Peucédan de Schott	Eboulis et pelouses rocailleuses basophiles d'altitude	PR, NT, ZNIEFF	Modéré	ANA
Drosera rotundifolia	Rossolis à feuilles rondes	Tourbières et bas-marais acidiphiles	PN, ZNIEFF	Modéré	ANA
Epipactis palustris	Epipactis des marais	Prairies humides oligotrophiles et bas marais basophiles	ZNIEFF	Modéré	ANA
Eriophorum vaginatum	Linaigrette vaginée	Tourbières et bas-marais acidiphiles	PR, ZNIEFF	Modéré	ANA
Eryngium bourgatii	Panicaut de Bourgat	Eboulis et pelouses rocailleuses basophiles d'altitude	ZNIEFF	Modéré	ANA
Festuca airoides	Fétuque fausse canche	Pelouses acidiphiles d'altitude	ZNIEFF	Faible	ANA
Festuca gautieri	Fétuque de Gautier	Eboulis et pelouses rocailleuses basophiles d'altitude	ZNIEFF	Faible	ANA
Gagea fragifera	Gagée fistuleuse	Pelouses d'altitude	ZNIEFF	Faible	ANA
Gagea lutea	Gagée jaune	Sous-bois de hêtraies, pelouses d'altitude eutrophiles mésophiles	PN, ZNIEFF	Modéré	ANA
Genista hispanica	Genêt d'Espagne	Pelouses sèches subméditerranéennes, ourlets de chênaies pubescentes	ZNIEFF	Faible	ANA
Gentiana cruciata	Gentiane croisette	Eboulis et pelouses rocailleuses basophiles d'altitude	ZNIEFF	Faible	ANA
Gentiana pneumonanthe	Gentiane des marais	Prairies humides et bas marais acidophiles	ZNIEFF	Modéré	ANA
Hormathophylla macrocarpa	Alysson à gros fruits	Parois et rochers basophiles en ubac	PN, ZNIEFF	Modéré	ANA
Hypericum hyssopifolium	Millepertuis à feuilles d'Hysope	Pelouses basophiles d'altitude	ZNIEFF	Modéré	ANA
Impatiens noli-tangere	Impatiente Ne-me-touchez-pas	Grèves de cours d'eau, sous-bois frais	ZNIEFF	Modéré	ANA
Iris graminea	Iris à feuilles de graminée	Ourlets mésoxérophiles acidoclines des chênaies pubescentes	PR, ZNIEFF	Fort	ANA
Leucanthemum maximum	Grande Marguerite	Pelouses basophiles et rocailleuses d'altitude	ZNIEFF	Modéré	Nymphalis
Lilium pyrenaicum	Lis des Pyrénées	Sous-bois clairs des hêtraies-sapinières, mégaphorbiaies d'altitude	ZNIEFF	Modéré	ANA
Medicago hybrida	Luzerne hybride	Ourlets mésoxérophiles basophiles des chênaies pubescentes	ZNIEFF	Faible	ANA
Melampyrum catalaunicum	Mélampyre de Catalogne	Sous-bois et ourlets basophiles d'altitude	ZNIEFF	Faible	ANA
Narcissus bicolor	Narcisse bicolore	Sous-bois et prairies basophiles d'altitude	ZNIEFF	Modéré	ANA
Ophrys sulcata	Ophrys funèbre	Pelouses sèches subméditerranéennes	ZNIEFF	Faible	ANA
Oreochloa disticha subsp. blanka	Seslérie élégante	Pelouses acidiphiles d'altitude	ZNIEFF	Faible	ANA
Ranunculus angustifolius	Renoncule à feuilles étroites	Pelouses acidiphiles hygrophiles d'altitude	ZNIEFF	Modéré	ANA

Espèce		Ecologie sur le territoire	Statut	Enjeu local	Source
Nom scientifique	Nom français				
Rhaponticum centauroides	Serratule fausse centaurée	Eboulis et pelouses rocailleuses basophiles d'altitude	VU, ZNIEFF	Fort	ANA
Saxifraga geranioides	Saxifrage faux géranium	Eboulis et pelouses rocailleuses acidiphiles d'altitude	ZNIEFF	Modéré	ANA
Saxifraga media	Saxifrage intermédiaire	Parois basophiles d'altitude	PR, ZNIEFF	Fort	ANA
Saxifraga pentadactylis	Saxifrage à cinq doigts	Parois acidiphiles d'altitude	ZNIEFF	Modéré	ANA
Trollius europaeus	Trolle d'Europe	Mégaphorbiaies d'altitude	ZNIEFF	Faible	ANA
Tulipa sylvestris subsp. australis	Tulipe australe	Pelouses basophiles rocailleuses	ZNIEFF	Faible	ANA

FIGURE 1: PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE FLORE

Aphyllanthe de Montpellier



Orchis à fleurs lâches



Mélinet glabre



Orchis grenouille



Centaurée semidécurrente



Rossolis à feuilles rondes



Epipactis des marais



Linaigrette vaginée



Genêt d'Espagne



Gentiane croisette



Iris à feuilles de graminées



Lis des Pyrénées



Ophrys funèbre



Trolle d'Europe



Tulipe australe



Les espèces d'arbres et d'arbustes autochtones

Le patrimoine en espèces ligneuses est assez important au sein des communes avec pratiquement des essences adaptées à toutes les situations de pH et d'humidité du sol, ainsi qu'à différents climats du méditerranéen au subalpin. Le tableau ci-dessous liste les espèces ligneuses indigènes (liste non exhaustive) qui se développent spontanément au sein du territoire étudié :

Type	Espèce	Type d'habitat
Arbres (h>5 m)	Aulne *Alnus glutinosa*	Bord des eaux
	Châtaigner *Castanea sativa*	Terrains acides mésophiles
	Chêne blanc *Quercus pubescens*	Terrains calcaires xérophiles à mésoxérophiles
	Chêne pédonculé *Quercus robur*	Terrains acides à neutres mésophiles
	Chêne vert *Quercus ilex*	Terrains calcaires xérophiles
	Chêne rouvre *Quercus petraea*	Terrains acides mésoxérophiles et rocheux
	Cormier *Sorbus domestica*	Terrains calcaires xérophiles à mésoxérophiles
	Erable champêtre *Acer campestre*	Terrains calcaires xérophiles à mésoxérophiles
	Erable plane *Acer platanoides*	Terrains mésophiles
	Erable sycomore *Acer pseudoplatanus*	Terrains mésophiles
	Frêne *Fraxinus excelsior*	Terrains mésophiles à méso-hygrophiles d'altitude
	Frêne à feuille étroites *Fraxinus angustifolia*	Terrains mésophiles à hygrophiles de basse altitude
	Hêtre *Fagus sylvatica*	Terrains d'altitude (>500 mètres)
	Noisetier *Corylus avellana*	Terrains mésophiles
	Orme de montagne *Ulmus glabra*	Terrains mésophiles
	Ormeau *Ulmus minor*	Terrains mésophiles
	Pin de montagne *Pinus mugo*	Tous terrains, étage subalpin, écotype particulier sur tourbière à basse altitude (Bois de Pinet)
	Pin sylvestre *Pinus sylvestris*	Terrains xérophiles à mésoxérophiles
	Peuplier noir *Populus nigra*	Bord des eaux, terrains hygrophiles
	Sapin blanc *Abies alba*	Tous types de terrains mésophiles à mésoxérophiles de l'étage collinéen supérieur à l'étage subalpin inférieur
	Saule blanc *Salix alba*	Bord des eaux, terrains hygrophiles
	Tremble *Populus tremula*	Terrains mésophiles à méso-hygrophiles
	Tilleul à feuilles en cœur *Tilia cordata*	Terrains mésophiles
	Tilleul à grandes feuilles *Tilia platyphyllos*	Terrains mésophiles
Arbustes (h entre 2 et 5 m)	Alaterne *Rhamnus alaternus*	Terrains calcaires xérophiles
	Alisier torminal *Sorbus torminalis*	Terrains mésophiles
	Ajonc d'Europe *Ulex europaeus*	Terrains acides mésoxérophiles
	Bois de Sainte-Lucie *Prunus mahaleb*	Terrains calcaires xérophiles
	Buis *Buxus sempervirens*	Terrains calcaires xérophiles
	Houx *Ilex aquifolium*	Terrains acides mésophiles
	Saule roux *Salix acuminata*	Bord des eaux, terrains hygrophiles
	Saule à feuilles cotonneuses *Salix eleagnos*	Grèves
	Aubépine *Crataegus monogyna*	Terrains méso-xérophiles
Buissons (h<2 m)	Bruyère à balais *Erica scoparia*	Terrains méso-xérophiles neutres et pauvres
	Cornouiller sanguin *Cornus sanguinea*	Terrains calcaires arides à mésophiles
	Prunellier *Prunus spinosa*	Terrains calcaires
	Genévrier commun *Juniperus communis*	Terrains calcaires arides
	Laurier-tin *Viburnum tinus*	Terrains calcaires xérophiles à mésoxérophiles
	Troëne *Ligustrum vulgare*	Terrains calcaires arides à mésophiles
	Rhododendron ferrugineux *Rhododendron ferrugineum*	Terrains siliceux mésophiles à méso-xérophiles de l'étage subalpin (surtout en ubac)
	Viorne lantane *Viburnum lantana*	Terrains calcaires arides à mésophiles

Les espèces de faune patrimoniale :

La faune est, à l'image de la flore, très diversifiée sur ce territoire et compte parmi ses rangs des espèces singulières, endémiques à subendémiques. Le contingent de ces espèces particulières au territoire demeure cependant limité à quelques groupes taxonomiques dont la connaissance approfondie est l'affaire de spécialistes très pointus. La plupart de ces espèces possèdent en outre une écologie très spécialisée de type troglobie (se développant en milieu souterrain : grottes, diaclases du sol, cours d'eau souterrains, etc.), voire stygobie (seulement dans les cours d'eau souterrains) et sont strictement liées aux milieux karstiques donc aux paysages reposant sur des assises sédimentaires le plus souvent calcaires ; aussi, leur observation demeure exceptionnelle sans pratiquer la spéléologie. Ces espèces se recrutent essentiellement parmi les coléoptères carabidés (*Geotrechus* spp., …) ou leiodidés (*Speonomus* spp., *Trocharanis mestrei,* …), les crustacés amphipodes ou gammares (*Parasalentinella* spp., *Niphargus* spp., …) ou encore les mollusques gastéropodes (*Moitessieria spp*., *Bythinella spp*., …). L'état de conservation des populations locales de ces espèces est pratiquement inconnu. Des progrès seraient à réaliser vers une connaissance moins superficielle de ces espèces patrimoniales. Certaines de ces espèces – mollusques stygobies – sont même décrites seulement à partir de coquilles retrouvées au sein de grèves de sources karstiques ; aucun individu vivant n'ayant jamais été observé !

D'autres représentants de cette faune singulière endémique de cette partie des Pyrénées s'observent parmi les mollusques gastéropodes terrestres (escargots) et les crustacés isopodes (cloportes), dont les individus, bien que souvent également de petite taille, sont visibles car accessibles en auscultant des rochers, la litière ou en soulevant des pierres au sein de divers habitats. Parmi ces espèces, citons *Abida pyrenaearia*, remarquable petit escargot de la famille des chondrinidés endémique des Pyrénées, depuis l'Ariège jusqu'au Pays-Basque. Le genre *Abida* étant lui-même sub-endémique de la chaîne pyrénéo-cantabrique au sein de laquelle se développe une dizaine d'espèces de ce genre.

En dehors de ces groupes particuliers, nous avons considéré la présence récente confirmée d'une soixantaine d'espèce représentant un enjeu de conservation notable à l'échelle du territoire de la CCPO. La totalité des données proviennent d'observations postérieures à 1990 issues de la base de données de l'Association des Naturalistes de l'Ariège (ANA). De nombreux groupes d'insectes et d'invertébrés n'ont pas été pris en compte dans ce travail de synthèse faute de données d'observation suffisantes : diptères, hyménoptères, coléoptères, lépidoptères nocturnes, arachnides, etc.

Concernant les **insectes**, le territoire abrite des contingents importants d'espèces menacées et rares de deux groupes en particulier, les odonates (libellules et demoiselles) et les lépidoptères diurnes (rhopalocères et zygènes). Nous pouvons observer, en effet, en altitude, de belles populations d'espèces boréomontagnardes au niveau des marais tourbeux de la partie siliceuse du Massif de Tabe : Agrion hasté *Coenagrion hastulatum*, Leucorrhine douteuse *Leucorrhinia* dubia, Leste fiancé *Lestes sponsa* et Sympétrum jaune d'or *Sympetrum flaveolum*. Deux autres espèces intéressantes, bien que moins rares, sont répandus localement aux étages inférieurs : le Cordulégatsre bidenté *Cordulegaster biedentata*, dont les larves se développent au niveau des suintements et ruisseaux temporaires aux eaux dures, et l'Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*, espèce protégée qui s'accommode parfois de fossés au sein de l'espace agricole tant que les conditions de vie larvaire minimales sont réunies : présence de cressonnières et d'une eutrophisation modérée limitant la turbidité des eaux.



Agrion de Mercure mâle

Des populations importantes pour une quinzaine d'espèces menacées ou rares de papillons sont représentées au sein du territoire. Par cortège, nous pouvons citer :

- Au niveau des lisières mésophiles à sèches des chênaies pubescentes et des chênaies-hêtraies riches en graminées, nous retrouvons un cortège plus forestier non thermophile avec la Bacchante *Lopinga achine*, espèce en régression inquiétante en France aux plus basses altitudes de son aire de répartition naturelle, le Miroir *Heteropterus morpheus* et

l'Hespérie du brome *Craterocephalus palaemon*. Ces deux dernières espèces sont, au sein du territoire, en limite de leur aire de répartition vers le sud.

- Au niveau de prairies et mégaphorbiaies humides à haute altitude, nous pouvons également observer le très rare et localisé Nacré de la Bistorte *Boloria eunomia*. Il s'agit d'une espèce de papillon diurne monovoltine de répartition holarctique boréomontagnarde très rare en France et présente sous forme de 2 populations relictuelles disjointes, isolées à l'extrême sud-ouest de l'aire de répartition principale : Ardennes, Pyrénées orientales. La plante-hôte larvaire exclusive de l'espèce est la Renouée bistorte *Bistorta officinalis*, espèce liée aux prés tourbeux hygrophiles méso-eutrophiles.
- Au niveau des pelouses sèches subméditerranéennes les plus arides et étendues du site, nous pouvons observer le très rare Hermite *Chazara briseis*, espèce steppique en nette régression en France depuis quelques décennies. L'accompagne, parfois, l'Azuré du serpolet *Maculinea arion* mais ce dernier fréquente les faciès moins arides des pelouses pastorales ainsi que les ourlets de chênaies pubescentes.
- Plus en altitude, nous retrouvons des espèces emblématiques des étages subalpins et alpins comme l'Apollon *Parnassius apollo*, dont les chenilles se développent au détriment de plantes grasses de la famille des crassulacées, ou le Semi-Apollon *Parnassius mnemosyne*, espèce d'habitus proche mais dont les chenilles se nourrissent de corydales, espèces herbacées à floraison précoce liées aux hêtraies et hêtraies-sapinières.
- A moyenne altitude, centrée sur l'étage montagnard, nous retrouvons une espèce plus spécialisée des prairies humides oligotrophiles, l'Azuré des mouillères *Maculinea alcon*. Cette espèce est inféodée aux peuplements de gentianes des marais comme plante-hôte des premiers stades larvaires. Ultérieurement et afin d'achever leur développement, les chenilles doivent être prises en charge au sein de fourmilières appartenant à un petit groupe d'espèces seulement du genre *Myrmica*.



Nacré de la bistorte



Hespérie du brome

Pour les orthoptères, (criquet et sauterelles), trois espèces de criquets ont retenu notre attention du fait de leur aire de répartition restreinte : le Criquet du Vicdessos *Chorthippus saulcyi vicdessossi*, la Miramelle pyrénéenne *Cophopodisma pyrenaea* et le Caloptène pyrénéen *Paracaloptenus bolivari*. Le premier est une sous-espèce endémique des Pyrénées centre-orientales, abondant au niveau de l'étage montagnard supérieur au sein des landes ouvertes, particulièrement les landes à genêts. Le second est un endémique pyrénéen relativement commun à l'étage subalpin supérieur et à l'alpin. Le troisième, endémique des Pyrénées orientales et méridionales, semble être un élément steppique relictuel beaucoup plus rare localement et lié aux pelouses pastorales sèches subméditerranéennes. Les espèces les plus proches se rencontrent dans les Balkans.

Concernant les **poissons** et les autres vertébrés liés au milieu aquatique, peu de données sont disponibles. Nous pouvons citer 2 espèces de poissons qui ont été signalés au sein des périmètres ZNIEFF :

- Le Toxostome (ou Sofie), espèce proche du Hotu mais moins répandue puisque de répartition ibéro-française. Elle habite les eaux courantes de bonne qualité et à fond graveleux ;
- La Lamproie de Planer, petite espèce anguilliforme à biologie particulière : les larves sont microphages (se nourrissent de plancton), sédentaires et vivent quelques années (5 à 7 ans) dans le sédiment sableux des rivières aux eaux courantes. L'adulte ne se nourrit pas et vit seulement quelques mois jusqu'à l'accouplement puis meurt après la ponte. Cette espèce, extrêmement discrète n'est que rarement (voire jamais) observée par les pêcheurs ou les promeneurs. Elle est sans doute

un peu plus commune que ne le laisserait penser la faible fréquence de ses observations.

Par ailleurs, des observations d'indices de présence (épreintes) de Loutre sont assez nombreuses et s'accumulent au fil des ans permettant de confirmer la présence d'une population permanente avec des individus cantonnés au niveau des principaux cours d'eau du territoire. La Loutre recouvre, en effet, peu à peu les effectifs qui étaient les siens avant le XXème siècle. Elle progresse dans toute la France et n'est plus actuellement considérée comme menacée.

Concernant les **invertébrés aquatiques**, et plus précisément les crustacés, la présence de l'Ecrevisse à pieds blancs, espèce vulnérable, est avérée au sein de plusieurs tributaires des trois principaux cours d'eau du territoire. Cependant, ces tronçons de cours d'eau occupés sont limités aux têtes de bassin seulement, confirmant la régression continue de l'espèce en direction de l'amont. Cette espèce, autrefois répandue et pêchée dans toutes les rivières fraîches de France, a beaucoup régressé et ne subsiste pratiquement plus que sous forme de petites populations isolées au niveau des têtes de bassin. Sa persistance au sein d'un cours d'eau est donc généralement synonyme d'un bon état de conservation global de ses habitats et de ses eaux. Cette espèce est, de surcroit, menacée actuellement par la progression d'une espèce allochtone d'origine nord-ouest américaine, l'Ecrevisse signal *Pacifastacus leniusculus*, elle aussi adaptée malheureusement aux eaux plus fraîches (contrairement à sa consœur l'Ecrevisse de Louisiane *Procambarus clarkii* qui reste en plaine) et porteuse saine de maladies auxquelles l'Ecrevisse à pied blanc est sensible…



Ecrevisse à pieds blancs

Concernant les **amphibiens**, le potentiel est assez important puisque l'essentiel des habitats possède une naturalité élevée et qu'ils sont assez diversifiés du point de vue bioclimatique (étages collinéen à alpin eurosibériens) ; cependant, les données ne fournissent des niveaux d'observation notables que pour quelques espèces communes sans enjeu élevé de conservation local : Alyte, Crapaud commun, Grenouille rousse, Triton palmé et Salamandre tachetée. Les espèces méditerranéennes sont peu (Pélodyte ponctué) ou pas représentées (Rainette méridionale, Crapaud calamite) et Le Triton marbré, espèce ibéro-française, semble également rare. Cette espèce est très liée aux mares à inondation longue de l'étage collinéen, type d'habitat peu représenté sur le site notamment du fait du caractère karstique des plateaux et, peut-être, d'une absence de tradition ancienne locale pour la conception de mares pastorales (lavogne, type de mare semi-naturelle bien connu au sud du Massif Central). Néanmoins, quelques mares supplémentaires de basse altitude, non prospectées jusqu'alors, devraient receler des individus de cette espèce.

Une espèce d'urodèle singulière, car endémique des Pyrénées, est régulièrement observée surtout dans la moitié sud du territoire, il s'agit de l'Euprocte des Pyrénées *Calotriton asper*. Cette espèce fréquente les cours d'eau et lacs aux eaux oxygénées non polluées et pauvres en poissons. Nous le retrouvons donc le plus souvent au niveau des tributaires des cours d'eau principaux et au niveau de sources. Cette espèce représente l'enjeu de conservation le plus important du territoire concernant les batraciens.

Au sein du territoire, nous assistons en fait à l'appauvrissement du cortège plus thermophile des amphibiens ; ce dernier que l'on retrouve mieux représenté déjà au niveau du Pays de Mirepoix, plus au nord. Ainsi, les observations de Grenouille agile, espèce liée aux boisements de feuillus thermophiles demeurent vraisemblablement rares au même titre que les espèces du cortège méditerranéen citées précédemment. Cependant, cette grenouille pourrait être plus présente que ce qui est recensé au niveau de la moitié nord du territoire qui recèle des habitats convenables. En effet, elle est facile à confondre avec la Grenouille rousse (habitus, pontes, têtards et habitats fréquentés assez similaires !) et par ailleurs elle est beaucoup plus discrète que cette dernière.

Un facteur assez défavorable est la prééminence sur le territoire de substrats calcaires massifs très perméables, voire karstifiés, qui limite grandement la présence de pièces d'eau en surface. Aussi, les espèces de batraciens qui sont les plus communes sur ce territoire sont essentiellement liées aux petits cours d'eau et leurs annexes alluviales

(Alyte, Crapaud commun, Salamandre tachetée, Euprocte des Pyrénées) ainsi qu'aux marais et lacs d'altitude (espèces précédemment citées auxquelles s'ajoutent la Grenouille rousse et le Triton palmé).



Grenouille agile (Montagne Noire)



Grenouille rousse (Pyrénées)

Pour les **reptiles**, les espèces recensées sont encore parmi les plus communes sur le territoire national : Orvet, lézards des murailles et vert, couleuvres verte-et-jaune, vipérine et à collier, Vipère aspic. En effet, même si l'intensification de l'agriculture aura réduit la taille des populations de ces espèces, leur dynamisme démographique suffit à maintenir des populations viables même dans des paysages très dégradés d'openfields, par exemple. Les populations de ces espèces doivent donc être encore assez importantes localement au sein des espaces pastoraux et prairiaux extensifs qui occupent encore des surfaces notables au sein du territoire.

A l'instar des amphibiens, nous observons trois cortèges principaux au sein du territoire : un méditerranéen, un eurosibérien collinéen thermophile et un eurosibérien à tendance boréomontagnarde, le premier étant plus localisé notamment dans la partie nord du territoire au niveau des habitats les mieux exposés.

Le cortège méditerranéen, qui présente un enjeu local notable de préservation, est représenté par le Lézard ocellé *Timon lepidus*, le Lézard catalan *Podarcis liolepis* et par le Seps strié *Chalcides striatus*. Nous pourrions également y ajouter la Coronelle girondine *Coronella girondica*, bien qu'elle soit plus répandue que les trois jusque sur la façade sud-atlantique. Parmi ces espèces, seul le Lézard catalan demeure commun, notamment sur les habitats rocheux bien exposés du Plantaurel. C'est une espèce de répartition ibéro-française, débordant en France seulement sur le Languedoc et le Pays Basque. Il s'agit d'une espèce morphologiquement proche du trivial Lézard des murailles. De ce fait, elle fut séparée de ce dernier, en tant qu'espèce autonome, assez tardivement, dans les années 1970.

Le Seps strié est un lézard nord-ouest-méditerranéen de la famille des scincidés qui affectionne particulièrement les habitats xériques herbus comme les pelouses et les friches. Il est rare sur le site au niveau des espaces pastoraux herbeux secs de basse altitude.

Au final, c'est le Lézard ocellé qui constitue l'enjeu local le plus important. Il s'agit de la plus grande espèce de lézard d'Europe (75 cm avec la queue pour les plus grands mâles mesurés) de répartition limitée au nord-ouest de l'Italie, au sud de la France et à la Péninsule ibérique. Cette espèce est observée seulement sur la commune de Laroque d'Olmes, cependant, elle serait à rechercher sur le Plantaurel au niveau des mosaïques étendues comprenant des espaces pastoraux secs où l'élément minéral est important. Il occupe en effet des milieux ensoleillés secs et ouverts, à végétation rase (pelouses et garrigues basses), généralement bien pourvus en éléments rocheux (blocs, murets, tas d'épierrement, etc.) ou, à défaut, hébergeant une population importante de lapins, pourvoyeuse de gîtes adéquats. La disponibilité en gîtes primaires adéquats au sein d'un espace donné semble être, en effet, le facteur important qui y détermine la présence d'individus adultes.

Le cortège eurosibérien thermophile est représenté par la Couleuvre- verte-et-jaune *Hierophis viridiflavus*, le Lézard vert *Lacerta bilineata*, la Couleuvre vipérine *Natrix maura*, la Couleuvre d'Esculape *Zamenis longissima*. Toutes les espèces de ce cortège sont encore relativement communes au sein des habitats naturels et semi-naturels du territoire, et ce jusqu'à l'étage montagnard pour certaines. La Vipère aspic de Zinniker *Vipera aspis zinnikeri* et le Lézard des murailles *Podarcis muralis* peuvent être rattachés à ce cortège mais elles accompagnent également nombre d'espèces du cortège moins thermophile jusqu'à l'étage alpin.

Le cortège eurosibérien boréomontagnard est représenté par l'Orvet fragile *Anguis fragilis*, la Coronelle lisse *Coronella austriaca*, la Couleuvre à collier *Natrix natrix* et le Lézard vivipare *Zootoca vivipara louislantzii*. L'abondance de ces espèces croit schématiquement avec l'altitude sur le territoire jusqu'à la base de l'étage alpin. Le Lézard vivipare est représenté par la sous-espèce endémique pyrénéo-cantabrique ovipare *louislantzi* au niveau des pelouses mésophiles d'altitude, bas-marais acidophiles et au niveau des zones humides riveraines des cours d'eau.

Une espèce de ce cortège est considérée comme représentant un enjeu notable, la Coronelle lisse, espèce rarement observée sur le site. C'est une espèce discrète qui se nourrit essentiellement de petits lézards. Elle est en position de refuge en altitude sur les Pyrénées.



Lézard vert



Lézard catalan

Concernant les **oiseaux**, l'intérêt majeur du site réside dans l'accueil d'une diversité importante de rapaces en nidification. Deux traits écologiques importants sont garants de la conservation locale des populations de rapace :

- Massifs boisés très importants et peu accessibles favorables à la nidification de plusieurs espèces : le Circaète Jean-Le-Blanc, rapace de grande taille qui niche au sein de secteurs tranquilles autour desquels la mosaïque paysagère est riche en serpents, ses principales proies. L'Aigle botté est également bien présent sur le site.
- Biotopes rupestres étendus avec la présence de plusieurs gorges importantes (Gorges de Péreille et Gorges de la Frau). Ces gorges accueillent la nidification de plusieurs espèces de rapaces représentant des enjeux importants de conservation à l'échelle du territoire : Gypaète barbu, Aigle royal, Faucon pèlerin, Hibou Grand-Duc et Vautour percnoptère.

Des espèces de pics comme le Pic noir *Dryocopus martius* ou encore le Pic mar *Dendrocopos medius* bénéficient également des masses forestières importantes pour prospérer, la première au niveau des Hêtraies-sapinières, et la seconde au niveau des boisements de feuillus plus thermophiles. Les cavités abandonnées de ces espèces servent à tout un cortège d'espèces dites cavicoles comme par exemple des chouettes. La présence de la Chouette de Tengmalm *Aegolius funereus* est ainsi favorisée par la présence de ces espèces-ingénieurs. C'est un petit rapace nocturne boréomontagnard qui niche en France dans les régions montagneuses. L'espèce affectionne les forêts mixtes mélangeant des feuillus et des résineux et les massifs résineux d'altitude. Elle est active tôt en saison, dès février. Elle adopte de préférence les loges inhabitées de pics et notamment des grands pics (Pic noir, Pic vert).

D'autres cortèges sont bien représentés comme celui des bocages prairiaux et espaces pastoraux de moyenne montagne avec, comme fer de lance, la Pie-grièche écorcheur qui préfère les milieux bocagers hétérogènes mêlant prairies semi-sèches à humides et haies denses. A l'échelle de la région Occitanie, l'espèce trouve son optimum écologique en zone subméditerranéenne et montagnarde, délaissant les zones de plaines.

Les étages supérieurs (subalpin et alpin) abritent également des cortèges particuliers d'espèces patrimoniales vulnérables liées aux pelouses et landes boréomontagnardes : Grand Tétras, Perdrix grise et Lagopède des Pyrénées.

Les habitats de landes à rhododendron et airelles, parfois à l'interface avec la forêt, constituent une mosaïque d'habitats favorables à l'emblématique Grand Tétras *Tetrao urogallus* (autrement dénommé coq de bruyère), dont la sous-population pyrénéenne constitue une originalité phylogéographique (*Tetrao urogallus aquitanicus*). Le Grand Tétras est un grand galliforme d'affinité boréale, au dimorphisme sexuel marqué, qui fréquente dans les Pyrénées des habitats situés entre 900 et 2 400 m. Les habitats utilisés peuvent être divers, sapinières et hêtraies pures, hêtraies-sapinières, pinèdes, landes à éricacées piquetée d'arbres. Ses exigences vis-à-vis de l'habitat sont particulièrement affirmées en hiver, et pendant la période d'élevage des nichées. En hiver, le Grand Tétras limite au maximum ses déplacements. Il recherche alors des peuplements clairs, comprenant au moins quelques pins. En effet, de novembre à avril, l'alimentation est presque uniquement constituée d'aiguilles de conifères. Au printemps, les nichées recherchent des végétations associant une strate basse plutôt fermée avec des éricacées (rhododendrons, raisin-d'ours, bruyères, callunes, …) et riches en insectes.

Les pelouses montagnardes à subalpines pâturées sont favorables à la Perdrix grise de montagne *Perdrix perdrix hispaniensis* et à tout un cortège d'espèces se nourrissant d'insectes coprophages comme notamment le Crave à bec rouge *Pyrrhocorax pyrrhocorax*, le Chocard à bec jaune *Pyrrhocorax graculus* et possiblement au Vautour percnoptère *Neophron percnopterus*, au Gypaète barbu *Gypaetus barbatus* et à l'Aigle royal *Aquila chrysaethos*.

Concernant les **mammifères**, 13 espèces ont été distinguées dont 7 espèces de chauves-souris.

L'enjeu de conservation le plus important concerne une espèce singulière, le Desman des Pyrénées *Galemys pyrenaicus*. C'est un mammifère à allure de musaraigne endémique du nord-ouest de la Péninsule ibérique et des Pyrénées considérée comme quasi-menacée sur le territoire national. L'espèce est amphibie

et rhéophile, elle se nourrit de larves d'insectes aquatiques benthiques. L'aire de distribution locale du Desman semble s'être retractée, durant les dernières décades, en direction de la partie amont des cours d'eau, seuls secteurs où les indices de présence de l'espèce ont été collectés récemment. Cette régression rapide, et généralisable à l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce, est inquiétante ; un plan national d'action en faveur de la conservation de l'espèce a été mis en place et est animé localement par l'association des Naturalistes de l'Ariège sous l'égide de la DREAL.

D'autres espèces de mammifères d'intérêt patrimonial sont représentés sur le territoire : le Chat forestier *Felis sylvestris*, qui apprécie les forêts claires et milieux prairiaux au sein desquels il trouve une ressource trophique importante (micromammifères), la Loutre *Lutra lutra*, en progression régulière sur tous les cours d'eau et lacs du site. Deux autres petits mammifères sont liés aux marais et cours d'eau : la Crossope aquatique *Neomys fodiens*, petite musaraigne semi-aquatique que l'on retrouve souvent en syntopie avec le Desman, et le Campagnol amphibie *Arvicola sapidus,* espèce de rongeur ibéro-française liée aux cours d'eau en biotopes ouverts riches en végétation herbacée riveraine.

Des espèces menacées de chauve-souris forestières et bocagères sont probablement encore bien représentées sur le site comme la Barbastelle, les petit et grand rhinolophes, le Grand Murin et le Murin à oreilles échancrées. Une autre espèce est signalée, le Minioptère de Schreibers, il s'agit d'une espèce cavernicole qui chasse au sein des lisières de la mosaïque agro-pastorale de manière opportune. Sur le site, il n'y a pas pour cette espèce de gîtes de reproduction mais un gîte d'hibernation et de transit d'importance nationale (ANA, 2018, travaux d'évaluation en cours) dans une cavité naturelle située sur la commune de Bénaix. Elle le partage avec les Grand et Petit Rhinolophes. Un autre gîte (ancienne mine) d'importance régionale est répertorié sur la commune de Péreille. Celui-ci abrite les trois espèces françaises de rhinolophes en reproduction ou en estivation. Par ailleurs, plusieurs petites colonies de reproduction ou d'hibernation de Petit Rhinolophe sont connues en bâti au sein du territoire.

Ainsi, les types d'habitats et secteurs abritant la majorité des espèces patrimoniales, dont la présence est avérée ou suspectée, que compte le territoire intercommunal sont :

- Les pelouses et fourrés secs, ainsi que les mosaïques proches auxquelles elles participent lorsque friches, cultures annuelles et fourragères sont mélangées sur des surfaces restreintes (insectes, territoire de chasse et de nidification d'oiseaux et territoire de chasse de chauves-souris) ;
- Les prairies naturelles permanentes (insectes, territoire de chasse et de nidification d'oiseaux et territoire de chasse et de chauves-souris) ;
- Les vallées de l'Hers, du Touyre et du Douctouyre et leurs tributaires avec la présence du Desman des Pyrénées, De l'Euprocte des Pyrénées et de l'Ecrevisse à pattes blanches ;
- Les boisements plus anciens, notamment ceux situés sur les pentes les plus fortes (Nidification du Circaète, gîtes et territoire de chasse de Chauves-souris, entomofaune saproxylique à évaluer mais potentiellement intéressante), avec une mention particulière pour ceux situés sur des zones karstiques (Frau) qui hébergent des cortèges d'invertébrés singuliers et parfois endémiques ;
- Les gorges de Péreille et de la Frau pour l'accueil d'un cortège exceptionnel de rapaces (Vautour percnoptère, Gypaète barbu) et plus généralement les milieux rupestres calcaires ;
- Les landes et pelouses subalpines et alpines qui abritent une avifaune d'intérêt patrimonial : Grand Tétras, Perdrix grise, Lagopède ;
- Les lacs naturels, tourbières et bas marais d'altitude qui hébergent des cortèges intéressants d'odonates et d'amphibiens.

La liste des espèces patrimoniales et les principales informations importantes les concernant (leur statut particulier, leur écologie et leur niveau d'enjeu local) sont présentées au sein du tableau suivant :

TABLEAU 3: LISTE DES ESPECES DE FAUNE PATRIMONIALE PRESENTES ET POTENTIELLES

Groupe	Espèce		Ecologie sur le territoire	Statut	Enjeu local	Source
	Nom scientifique	Nom français				
Mollusques gasteropodes	*Abida pyrenaearia*	Maillot ariégeois	Parois rocheuses et rocailles basophiles	ZNIEFF	**Modéré**	ANA
	Abida secale boileausiana	-	Pelouses sèches et rocailles basophiles	ZNIEFF	**Fort**	ANA
	Cochlostoma nouleti	-	Parois rocheuses et rocailles basophiles	ZNIEFF	**Fort**	ANA
	Monacha atacis	-	Milieux ouverts basophiles	ZNIEFF	**Fort**	ANA
	Trichia ataxiaca	-	Bois mort des sapinières sur karst	ZNIEFF	**Fort**	ANA
Crustaces isopodes	*Trichoniscoides consoranensis & T. modestus, Oritoniscus remyi*	Cloportes endémiques	-	ZNIEFF	**Fort**	ANA
Invertebres troglobies	*Parasalentinella rouchi* (crustacé amphipode) *Moitessieria simoniana* (mollusque gastéropode), *Geotrechus aldensis* (coléoptère carabidé), *Speonomus curvipes* (coléoptère léiodidé), *Trocharanis mestrei* (coléoptère léiodidé) Etc.	Plusieurs espèces de crustacés, coléoptères ou mollusques de très petite taille et endémiques.	Milieux souterrains	ZNIEFF	**Fort**	ZNIEFF
Insectes Odonates	*Coenagrion hastulatum*	Agrion hasté	Lacs d'altitude et tourbières	VU, ZNIEFF, PNA	**Fort**	ANA
	Coenagrion mercuriale	Agrion de Mercure	Ruisseaux basophiles avec cressonnières	PN, LC, DH2, ZNIEFF, PNA	**Faible**	ANA
	Cordulegaster bidentata	Cordulégastre bidenté	Sources, tufs et suintements permanents	LC, ZNIEFF	**Faible**	ANA
	Lestes dryas	Leste dryade	Lacs d'altitude et tourbières	LC, ZNIEFF	**Faible**	ANA
	Lestes sponsa	Leste fiancé	Lacs d'altitude et tourbières	NT, ZNIEFF	**Modéré**	ANA
	Leucorrhinia dubia	Leucorrhine douteuse	Lacs d'altitude et tourbières	NT, ZNIEFF, PNA	**Modéré**	ANA
	Sympetrum flaveolum	Sympétrum jaune d'or	Lacs d'altitude et tourbières	NT, ZNIEFF	**Modéré**	ANA
Insectes Orthopteres	*Chorthippus saulcyi vicdessossi*	Criquet du Vicdessos	Pelouses et landes sèches montagnardes à subalpines	ZNIEFF	**Faible**	ANA
	Cophopodisma pyrenaea	Miramelle pyrénéenne	Pelouses rocailleuses subalpines à alpines	ZNIEFF	**Modéré**	ANA
	Paracaloptenus bolivari	Caloptène pyrénéen	Pelouses sèches subméditerranéennes	ZNIEFF	**Fort**	ANA
Insectes Lepidopteres	*Anthocharis belia euphenoides*	Aurore de Provence	Pelouses sèches subméditerranéennes	LC, ZNIEFF	**Faible**	ANA
	Boloria eunomia	Nacré de la bistorte	Prairies humides d'altitude	PN, LC, ZNIEFF	**Fort**	ANA
	Carterocephalus palaemon	Hespérie du Brome	Ourlets et clairières mésophiles	LC, ZNIEFF	**Modéré**	ANA
	Coenonympha glycerion	Iphis	Pelouses et clairières d'altitude	LC, ZNIEFF	**Faible**	ANA

Groupe	Espèce		Ecologie sur le territoire	Statut	Enjeu local	Source
	Nom scientifique	Nom français				
	Chazara briseis	Hermite	Pelouses sèches subméditerranéennes	VU, ZNIEFF	**Fort**	ANA
	Colias phicomone	Candide	Pelouses d'altitude	LC, ZNIEFF	**Faible**	ANA
	Erebia meolans	Moiré des fétuques	Milieux herbacés d'altitude	LC, ZNIEFF	**Faible**	ANA
	Erebia triarius	Moiré printanier	Pelouses et clairières sèches et rocailleuses d'altitude	LC, ZNIEFF	**Faible**	ANA
	Euphydryas aurinia	Damier de la succise	Pelouses sèches et prairies humides	PN, LC, DH2, ZNIEFF	**Modéré**	ANA
	Heteropterus morpheus	Miroir	Ourlets et clairières mésophiles	LC, ZNIEFF	**Modéré**	ANA
	Lopinga achine	Bacchante	Forêts claires herbeuses sèches	PNH, NT, ZNIEFF	**Fort**	ANA
	Maculinea alcon	Azuré des mouillères	Prairies humides	PN, NT, ZNIEFF, PNA	**Fort**	ANA
	Maculinea arion	Azuré du serpolet	Pelouses sèches et lisières méso-xérophiles	PNH, LC, ZNIEFF, PNA	**Modéré**	ANA
	Parnassius apollo	Apollon	Pelouses altitudinales rocailleuses	PNH, LC, ZNIEFF	**Fort**	ANA
	Parnassius mnemosyne	Semi-apollon	Prairies et clairières d'altitude	PNH, NT, ZNIEFF	**Fort**	ANA
	Zygaena rhadamanthus	Zygène cendrée	Pelouses sèches et lisières méso-xérophiles	PN, ZNIEFF	**Modéré**	ANA
INVERTEBRES AQUATIQUES	*Austopotamobius pallipes*	Ecrevisse à pattes blanches	Têtes de bassin seulement	PNH, VU, DH2, ZNIEFF	**Fort**	ANA
POISSONS	*Lampetra planeri*	Lamproie de Planer	Hers, Touyre, Douctouyre et têtes de bassin	PN, LC, DH2, ZNIEFF	**Modéré**	ANA
	Parachondrostoma toxostoma	Sofie	Cours inférieur de l'Hers, Douctoutyre, Touyre, (à confirmer)	NT, DH2, ZNIEFF	**Modéré**	ANA
AMPHIBIENS	*Calotriton asper*	Euprocte des Pyrénées	Pièces d'eau et ruisseaux calmes	PNH, VU, ZNIEFF	**Fort**	ANA
	Triturus marmoratus	Triton marbré	Mares temporaires et permanentes	PNH, NT, ZNIEFF	**Modéré**	ANA
	Pelodytes punctatus	Pélodyte ponctué	Mares temporaires	PN, LC, ZNIEFF	**Faible**	ANA
REPTILES	*Podarcis liolepis*	Lézard catalan	Parois et landes rocheuses	PNH, LC, ZNIEFF	**Modéré**	ANA
	Chalcides striatus	Seps strié	Pelouses sèches subméditerranéennes	PN, LC, ZNIEFF	**Modéré**	ANA
	Coronella austriaca	Coronelle lisse	Prairies, pelouses et clairières d'altitude	PNH, LC, ZNIEFF	**Modéré**	ANA
	Timon lepidus	Lézard ocellé	Pelouses sèches subméditerranéennes	PN, VU, ZNIEFF, PNA	**Fort**	ANA
OISEAUX	*Aegolius funereus*	Chouette de Tengmalm	Hêtraie-sapinière, pinèdes matures	PNH, LC, DO1, ZNIEFF	**Modéré**	ANA
	Aquila chrysaetos	Aigle royal	Habitats naturels et semi-naturels (parois, pelouses, clairières)	PNH, VU, DO1, ZNIEFF	**Fort**	ANA
	Athene noctua	Chouette chevêche	Mosaïques de l'agrosystème	PNH, LC, ZNIEFF, PNA	**Faible**	ANA
	Bubo bubo	Grand-duc d'Europe	Parois, forêts, milieux ouverts	PNH, DO1, ZNIEFF, LC	**Faible**	ANA
	Circaetus gallicus	Circaète Jean-le-Blanc	Boisements et milieux ouverts	PNH, DO1, ZNIEFF, LC	**Modéré**	ANA

Groupe	Espèce		Ecologie sur le territoire	Statut	Enjeu local	Source
	Nom scientifique	Nom français				
	Dendrocopos medius	Pic mar	Forêts	PNH, LC, ZNIEFF	**Modéré**	ANA
	Dryocopus martius	Pic noir	Forêts	PNH, LC, DO1, ZNIEFF	**Modéré**	ANA
	Falco peregrinus	Faucon pèlerin	Parois, forêts, milieux ouverts	PNH, DO1, ZNIEFF, LC	**Modéré**	ANA
	Gypaetus barbatus	Gypaète barbu	Habitats naturels et semi-naturels (parois, pelouses, clairières)	PNH, DO1, ZNIEFF, EN PNA	**Fort**	ANA
	Hieraaetus pennatus	Aigle botté	Forêts	PNH, DO1, ZNIEFF, NT	**Modéré**	ANA
	Lagopus mutus pyrenaicus	Lagopède des Pyrénées	Pelouses alpines rocailleuses	DO1, NT, ZNIEFF	**Fort**	ANA
	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	Landes et prairies bocagères	PNH, DO1, ZNIEFF, LC, PNA	**Modéré**	ANA
	Neophron percnopterus	Vautour percnoptère	Habitats naturels et semi-naturels (parois, pelouses, clairières)	PNH, DO1, ZNIEFF, EN PNA	**Fort**	ANA
	Perdix perdix hispaniensis	Perdrix grise des montagnes	Landes et pelouses	DO1, NT	**Modéré**	ANA
	Tetrao urogallus aquitanicus	Grand Tétras	Landes, interfaces landes-boisements	DO1, ZNIEFF, VU, PNA	**Fort**	ANA
MAMMIFERES	*Arvicola sapidus*	Campagnol amphibie	Zones humides et aquatiques : ruisseaux, marais et prairies	PNH, NT, ZNIEFF	**Modéré**	ANA
	Felis silvestris	Chat sauvage	Boisements, clairières et prairies	PNH, ZNIEFF	**Modéré**	ANA
	Galemys pyrenaicus	Desman des Pyrénées	Cours d'eau amont, lacs	PNH, DH2, ZNIEFF, NT, PNA	**Fort**	ANA
	Lutra lutra	Loutre	Cours d'eau, lacs	PNH, DH2, ZNIEFF, LC, PNA	**Modéré**	ANA
	Neomys fodiens	Crossope aquatique	Zones humides et aquatiques : ruisseaux, marais et prairies	PNH, LC, ZNIEFF	**Modéré**	ANA
	Rupicapra pyrenaica	Isard	Pelouses et landes d'altitude	LC	**Faible**	ANA
	Barbastellus barbastella	Barbastelle	Forêts	PN, DH2, LC, ZNIEFF, PNA	**Faible**	ANA
	Minioptgerus schreibersii	Minioptère de Schreibers	Mosaïques cultures, pelouses et friches	PN, DH2, VU, ZNIEFF, PNA	**Modéré**	ANA
	Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées	Boisements et bocages	PN, DH2, LC, ZNIEFF, PNA	**Modéré**	ANA
	Myotis myotis/blythii	Grand Murin	Boisements et bocages	PN, DH2, LC, ZNIEFF, PNA	**Modéré**	ANA
	Rhinolophus euryale	Rhinolophe euryale	Boisements et bocages	PN, DH2, LC, ZNIEFF, PNA	**Fort**	ANA
	Rhinolophus ferrumaquinum	Grand Rhinolophe	Boisements et bocages	PN, DH2, NT, ZNIEFF, PNA	**Fort**	ANA
	Rhinolophus hipposideros	Petit Rhinolophe	Boisements et bocages	PN, DH2, LC, ZNIEFF, PNA	**Modéré**	ANA

FIGURE 2: QUELQUES PHOTOGRAPHIES FAUNE

Caloptène pyrénéen



Miramelle pyrénéenne



Agrion hasté



Leucorrhine douteuse



Hermite



Apollon



Semi-apollon



Triton marbré



Pélodyte ponctué



Seps strié



Lézard ocellé



Pie-grièche écorcheur



C. Les périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel

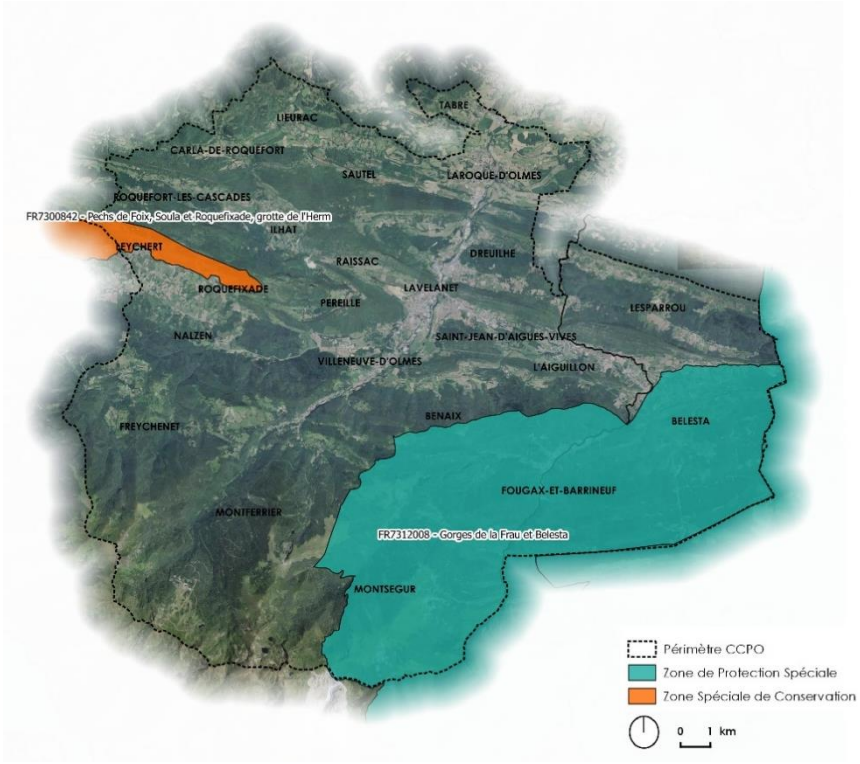
La Communauté de Communes du Pays d'Olmes est concernée par plusieurs périmètres d'inventaires ou de protection dont la liste, ainsi qu'une présentation (issue de l'INPN) et une représentation cartographique, sont proposées ci-après.

Les sites Natura 2000

Le territoire intercommunal **est directement concerné par deux site Natura 2000**. Il s'agît de la **Zone Spéciale de Conservation FR7300842 « Pechs de Foix, Soula et Roquefixade, grotte de l'Herm »** et de la **Zone de Protection Spéciale FR7312008 « Gorges de la Frau et Bélesta »**.

Le premier site, d'environ 2 200 ha, est un vaste ensemble au sein du massif du Plantaurel, s'étendant entre les domaines biogéographiques alpin et méditerranéen. La richesse faunistique et floristique y est exceptionnelle au vu de la qualité des milieux, de la présence d'habitats rares ou relictuels (pelouses sèches, éboulis rocheux, milieux souterrains, etc.), permettant d'accueillir pas moins de 14 espèces de chauves-souris et plusieurs espèces d'insectes notables.

Au sud-est de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, s'étend sur plus de 12 300 ha, la Zone de Protection Spéciale des **« Gorges de la Frau et Bélesta »**. Ce site, de moyenne montagne, essentiellement boisé, accueille une avifaune particulièrement diversifiée avec pas moins de 14 espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux qui se reproduisent au sein de ses limites dont le Hibou Grand-Duc, la Chouette de Tengmalm, le Gypaète barbu, les Milans noir et royal, le Vautour percnoptère, etc. Trois espèces de galliformes de montagne sont également présentes : le Grand Tétras, la Perdrix grise de montagne et la Lagopède alpin. Seuls quelques milieux ouverts sont présents et notamment des pelouses d'altitude et de pâturages et des falaises calcaires.



Les ZNIEFF

Le Pays d'Olmes est directement concerné par un grand nombre de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristiques (ZNIEFF) de type I et II.

Ces périmètres d'inventaires recouvrent la quasi-totalité du territoire de la Communauté de communes du Pays d'Olmes.

On ne recense pas moins de douze ZNIEFF de type I : **« Lac de Montbel et partie orientale du bas pays d'Olmes »** (730003043**), « Montagnes de Bélesta, de la Frau de l'Ordat et de Prades »** (730006765), **« Massif de Tabe – Saint-Barthélémy »** (730011923), **« Massif du Crieu »** (730011974), **« Réseau hydrographique du Touyre entre Montferrier et Léran »** (730030522), **« Le Plantaurel entre Foix et Lavelanet »** (730014019), **« Le Plantaurel oriental »** (730014020), **« Coteaux secs, vallons et collines de l'ouest du bas pays d'Olmes »** (730030527), **« Gorges de la Frau »** (910030109), **« Tourbière du Pinet »**

(910030120), **« Bois de Pechtignous »** (910030125), **« Forêt de Sainte-Colombe »** (910030480) et **« Forêt de Bac d'en Filla »** (910030481).

Concernant les ZNIEFF de type II, trois s'étendent sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes **« Le Plantaurel »** (730012019), **« Montagnes d'Olmes »** (730011915), **« Coteaux du Palassou »** (730011976).

La ZNIEFF **« Montagnes de Bélesta, de la Frau, de l'Ordat et de Prades »**, d'une superficie d'environ 14 000 ha, correspond aux montagnes de moyennes altitudes entre le massif de Tabe à l'ouest, la vallée de l'Hers et le pays de Sault audois. Elle comprend donc l'ensemble des montagnes éponymes. Les contours se rapprochent de ceux de la Zone de Protection Spéciale décrite plus haut. Le site est essentiellement calcaire et forestier, et présente de nombreuses falaises réparties sur l'ensemble du périmètre. Les abords de villages sont essentiellement agricoles mais menés en extensif. L'intérêt du site tient à la présence d'une mosaïque de milieux naturels (zones boisées, milieux rocheux, zones ouvertes d'altitudes avec landes, garrigues montagnardes à thyms, formations arbustives et pelouses montagnardes et subalpine) permettant la présence d'un cortège faunistique et floristique à enjeu notable, notamment les espèces d'affinités méditerranéennes : Lavande à larges feuilles, l'Iris à feuilles de graminée, l'Euphorbe des garrigues ; mais également des espèces messicoles comme la Nielle des blés, le Miroir de Vénus ; des espèces de milieux rocheux avec l'Alysson à gros fruits, la Campanule remarquable ; des espèces de milieux humides avec la Gentiane des marais, etc. Au niveau faunistique, le site constitue un lieu de reproduction et de chasse pour plusieurs espèces de rapaces. A noter également la présence du Desman des Pyrénées (espèce endémique) et de l'Azuré du serpolet, papillon protégé et à fort intérêt patrimonial.

La ZNIEFF **« Massif de Tabe – Saint-Barthélémy »**, d'une superficie de plus de 15 000 ha, est en position avancée par rapport à l'axe principal de la haute chaîne pyrénéenne. Il culmine à 2 368 m d'altitude au pic de Soularac, bien que son sommet le plus connu soit le pic de Saint-Barthélémy (2 348 m). Le massif se divise en deux entités, au nord le « Pays d'Olmes », essentiellement forestier et avec un grand nombre d'activités humaines, et au sud, le Lordadais, essentiellement tournée vers le pastoralisme. Cette mosaïque de milieux permet l'accueil d'une faune et d'une flore diversifiées. A noter également, la bonne qualité des cours d'eau qui abritent le Desman des Pyrénées et l'Ecrevisse à pattes blanches. De nombreuses zones humides sont présentes également. Certaines zones tourbeuses présentent une flore typique avec le Rossolis à feuilles rondes, la Gentiane pneumonanthe, la Linaigrette engainante, etc.

La ZNIEFF **« Lac de Montbel et Partie Orientale du Bas Pays d'Olmes »**, qui s'étend sur plus de 7 000 ha, correspond principalement à la zone de cuesta située dans la partie orientale du bas pays d'Olmes, et comprend le secteur autour du lac-barrage de Montbel, ainsi que les versants exposés sud-ouest à proximité de Camon (frontière Ariège-Aude). Ce territoire est fortement soumis à des conditions bioclimatiques subméditerranéennes. Constitué d'un ensemble de coteaux secs, de vallons et de collines, les formations géologiques dominantes y sont de type calcaire, marne et grès.

La ZNIEFF **« Réseau hydrographique du Touyre entre Montferrier et Léran »** s'étirant sur 64 ha, correspond au lit majeur du Touyre et de ses affluents entre Montferrier et Léran. Ce réseau hydrographique abriterait le Desman de Pyrénées.

La ZNIEFF **« Le Plantaurel entre Foix et Lavelanet »**, d'une superficie de plus de 11 000 ha, est située entre la vallée de l'Ariège et celle de l'Hers. Le Plantaurel est un vaste chaînon calcaire, avec des pentes importantes et des zones de roches affleurantes et des falaises, ainsi que des bas coteaux, marneux, à pentes douces souvent occupés par une agriculture jusqu'ici extensive et traditionnelle. Ici aussi, on retrouve une importante diversité d'habitats avec des pelouses sèches, des affleurements rocheux, des falaises, des prairies de fauche, des fruticées sclérophylles méditerranéennes, des forêts de chêne pubescent, etc. La faune et la flore y sont de fait très riches avec des nombreuses espèces d'intérêt : l'Alysson à gros fruits, l'œillet du Roussillon, l'Iris à feuilles de graminées, de nombreuses espèces de rapaces nicheuses ou des chauves-souris reproductrices sur le site, etc.

D'une superficie de plus de 3 200 ha, la ZNIEFF **« Le Plantaurel Oriental »** correspond à la partie la plus orientale du chaînon calcaire du Plantaurel (entre la vallée du Touyre-Lavelanet et l'extrémité orientale du chaînon). Elle est principalement soumise à une influence bioclimatique méditerranéenne. Les milieux forestiers (forêt caducifoliée) qui occupent les coteaux et les collines dominent le paysage. Les fonds de vallées sont occupés par les espaces agricoles menés, dans la zone, de façon traditionnelle, ainsi que par des milieux ouverts et pré-forestiers. Au niveau des crêtes calcaires acérées se rencontrent des habitats rocheux et des falaises.

Les **« Coteaux secs, vallons et collines de l'ouest du bas pays d'Olmes »**, d'une superficie de plus de 6 600 ha, s'étendent entre les vallées du Douctouyre et du Countirou. Cette ZNIEFF est fortement soumise à des conditions bioclimatiques méditerranéennes et est constituée d'un ensemble de coteaux secs, vallons et

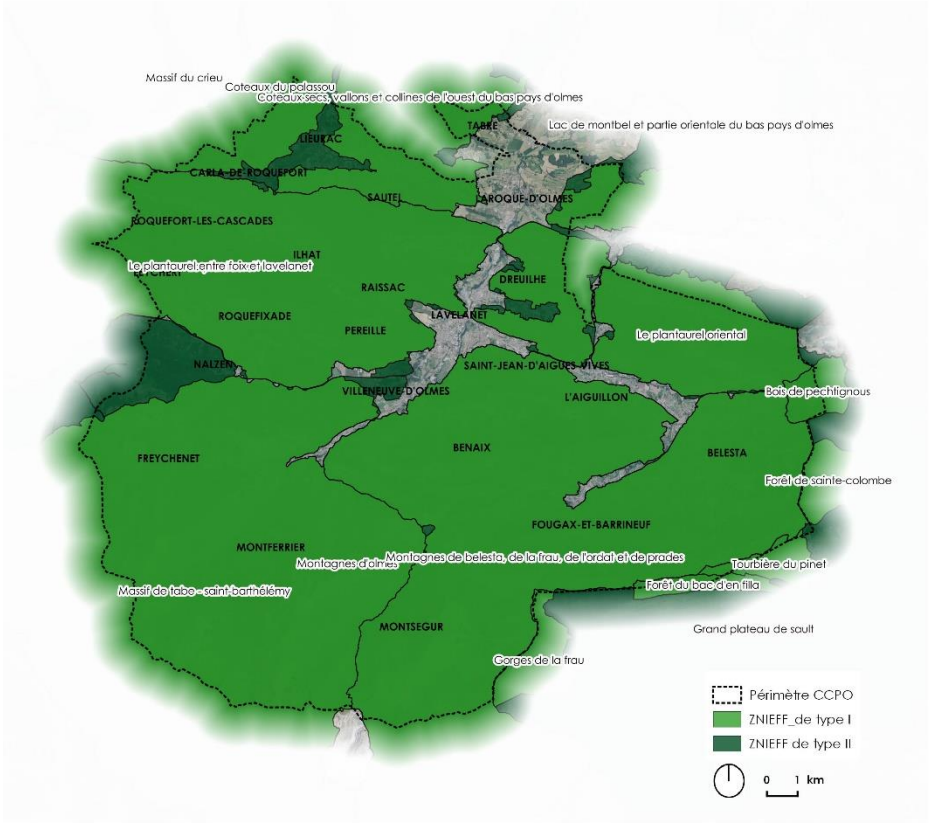
collines. On y retrouve l'Aphyllante de Montpellier, la Sauge officinale, de nombreuses espèces messicoles comme la Nigelle de France et la Dauphinelle de Verdun, mais également des espèces de rapaces ou de reptiles d'intérêt. Ici aussi, deux espèces de papillons d'intérêt patrimonial et protégés sont présentes : le Damier de la succise et l'Azuré du Serpolet.

ZNIEFF restreinte, de moins de 500 ha, les **« Gorges de la Frau »**, se situe à l'ouest du plateau de Sault, au nord-ouest du village de Comus. Le site est essentiellement forestier et rocheux et en grande partie classé en Réserve Biologique Intégrale.

Avec presque 9 000 ha de superficie, le **« Massif du Crieu »** est adjacent au chaînon du Plantaurel. Constituée d'un ensemble de coteaux secs, vallons et collines, la ZNIEFF est soumise à des conditions bioclimatiques subméditerranéennes. Les formations géologiques dominantes sont de type calcaires (plissés), marnes et grès. Les fruticées sclérophylles et les pelouses sèches dominent dans le paysage. Les milieux boisés sont dominés par le Chêne pubescent, et les sous-bois sont souvent pâturés. Les fonds de vallées sont exploités par l'agriculture (cultures), majoritairement extensive.

La **« Tourbière du Pinet »** s'étend sur moins de 350 ha, à l'ouest du plateau de Sault. Il s'agît d'un espace karstique soumis à des influences montagnardes, constitué d'une zone tourbeuse, de peuplements forestiers, de pâturages et de prairies de fauche. A noter la présence d'une station de Pins à crochets faisant de ce site un lieu unique pour la chaîne pyrénéenne.

La ZNIEFF du **« Bois de Pechtignous »** se situe au nord du Pays de Sault et au sud du village de Rivel et s'étend sur une superficie de plus de 320 ha. Ses versants forestiers sont dominés par la sapinière et certaines zones sont plantées et exploitées. A noter, la présence d'une grotte dans les falaises du Sarrat de l'Homme mort. La **« Forêt de Sainte-Colombe »** se situe sur les communes de Rivel et de Roquefeuil, sur une surface de près de 390 ha. Enfin, la **« Forêt du Bac d'en Filla »** s'étend sur les communes de Belcaire et Roquefeuil sur environ 240 ha.



En ce qui concerne les ZNIEFF de type II, **« Le Plantaurel »**, avec plus de 42 000 ha, est un chaînon calcaire, qui s'étend pratiquement sur toute la longueur de l'Ariège. Les pentes sont relativement importantes, avec de nombreuses zones de roches affleurantes et de falaises. Le bas des coteaux, marneux avec des pentes plus douces, est occupé par l'agriculture menée ici de façon extensive et traditionnelle. La mosaïque paysagère est très riche et globalement homogène sur l'ensemble du chaînon : milieux rocheux et falaises, pelouses sèches, prairies de fauche, fruticées sclérophylles, milieux forestiers et pré-forestiers à forte influence méditerranéenne, cultures... Un réseau de mares très dense et des plans d'eau artificiels complètent ce descriptif.

D'une superficie de plus de 26 000 ha, la ZNIEFF **« Coteaux du Palassou »** correspond à une zone de coteaux située entre la partie la plus orientale du Plantaurel et les

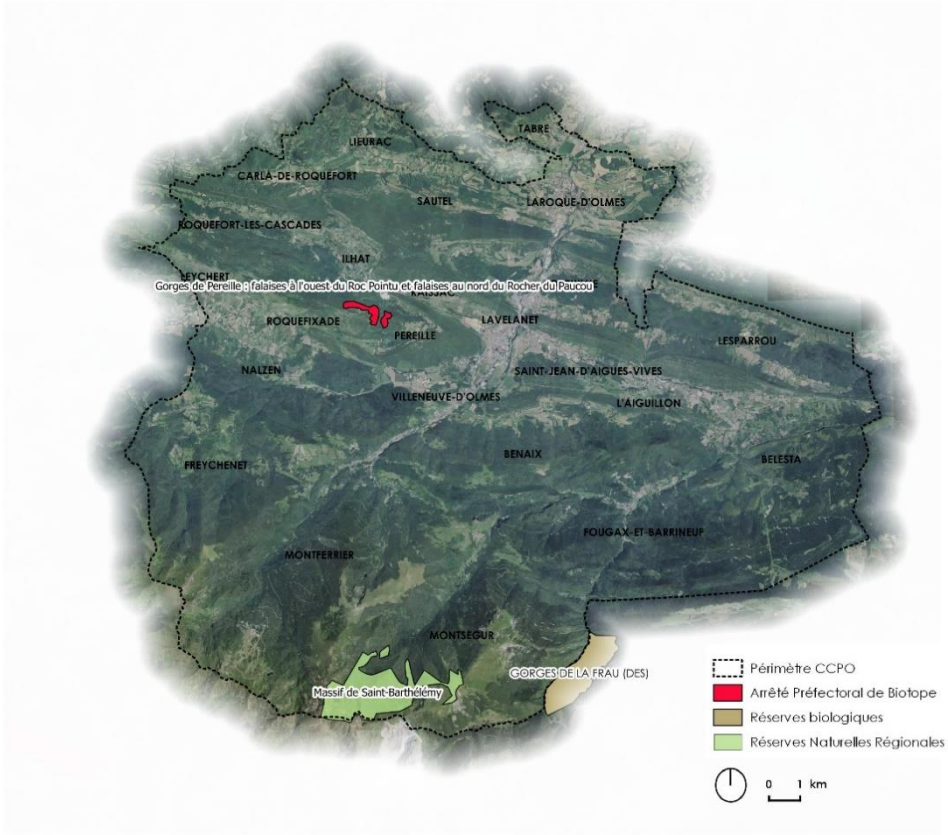
vallées de l'Hers et de l'Ariège. Elle est éclatée en trois parties séparées par les vallées du Countirou et de l'Hers, zones plus anthropisées donc exclues. Les fruticées sclérophylles et les pelouses sèches dominent dans le paysage. Les milieux boisés sont dominés par le Chêne pubescent, et les sous-bois sont souvent pâturés.

Enfin, la ZNIEFF **« Montagnes d'Olmes »**, d'une superficie de près de 32 000 ha, correspond aux montagnes de moyennes altitudes entre les vallées de l'Ariège et l'Hers au niveau de la Gorge de la Frau, le pays de Sault audois à l'est et le Plantaurel au nord. Essentiellement forestière, la ZNIEFF comprend également un important réseau de falaises calcaires. Elle regroupe les deux premières ZNIEFF décrites en premier ci-dessus et présente donc les mêmes enjeux.

Les autres sites de protection

La CC du Pays d'Olmes est également concernée par plusieurs autres sites de protection tels que :

- La **Réserve Biologique Intégrale des Gorges de la Frau**, créée par décision ministérielle le 10/11/2010 et concernant une surface d'environ 250 ha. D'après l'arrêté, « l'objectif de la réserve biologique intégrale des gorges de la Frau est la libre expression des processus d'évolution naturelle d'écosystèmes forestiers représentatifs du Pays de Sault, à des fins d'accroissement et de préservation de la diversité biologique ainsi que d'amélioration des connaissances scientifiques ;
- **L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope « Gorges de Péreille : falaises à l'ouest du Roc Pointu et falaises au nord du rocher du Paucou ».** Créé par arrêté le 10/01/1991, pour une surface d'environ 40 ha dans le but d'assurer la conservation des biotopes nécessaires à la reproduction, à l'alimentation, au repos et à la survie d'espèces de rapaces rupestres à savoir le Faucon pèlerin et le Vautour percnoptère ;
- La **Réserve Naturelle Régionale du Massif de Saint-Barthélémy**, créée par une délibération du Conseil Régional en date du 16/11/2015 et couvrant une surface de près de 460 ha. D'après la délibération de classement, « l'intérêt du site réside dans la présence d'habitats humides et tourbeux d'un très fort intérêt patrimonial, de différents faciès de landes et de pelouses acidiphiles et calcicoles montagnardes à alpines, abritant une faune et une flore remarquables ».



D. Les continuités écologiques de la CC du Pays d'Olmes

La nécessité d'enrayer l'érosion de la biodiversité et de prendre en compte les besoins de déplacement des espèces pour la réalisation de leur cycle de vie, par la caractérisation des continuités écologiques, a largement été étayée dans la bibliographie récente et reprise dans les textes de lois, notamment les Lois Grenelle I et II.

Au-delà de la gestion et de la protection de périmètres à forte richesse écologique, il convient de préserver les réservoirs de la biodiversité ordinaire au cœur des villes et d'assurer la continuité entre ceux-ci, soit en protégeant des corridors existants, soit en les restaurant.

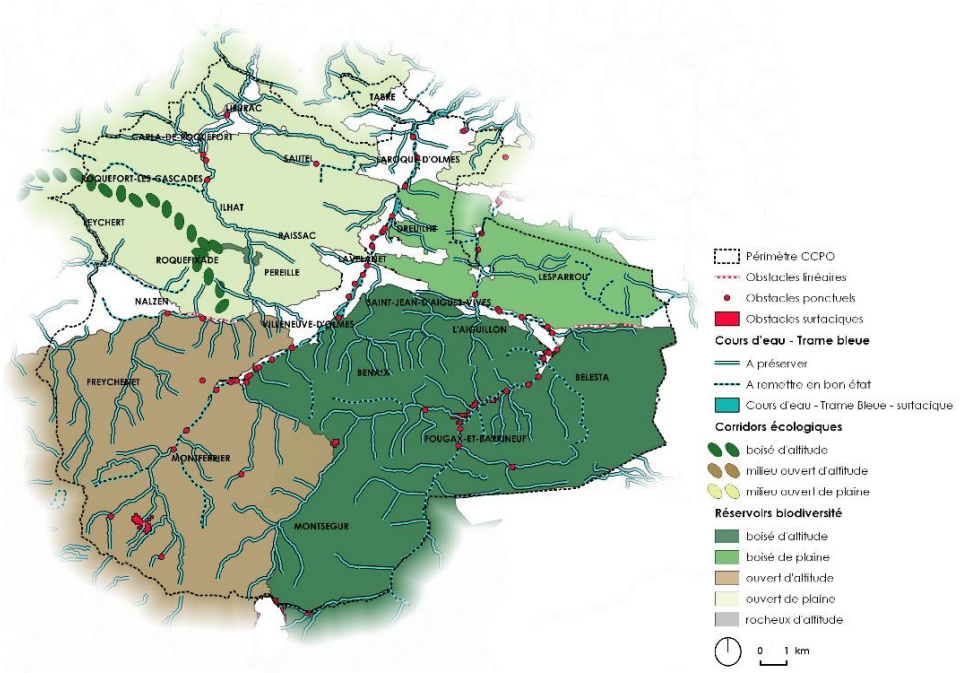
Ainsi dès l'échelle du PLUi, l'intercommunalité se doit d'étudier les continuités écologiques à l'échelle de son territoire et de les prendre en compte dans la construction de son projet d'urbanisme.

A l'échelle du SRCE :

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région Midi-Pyrénées a été publié en 2015, notamment les cartes de la Trame Verte et Bleue.

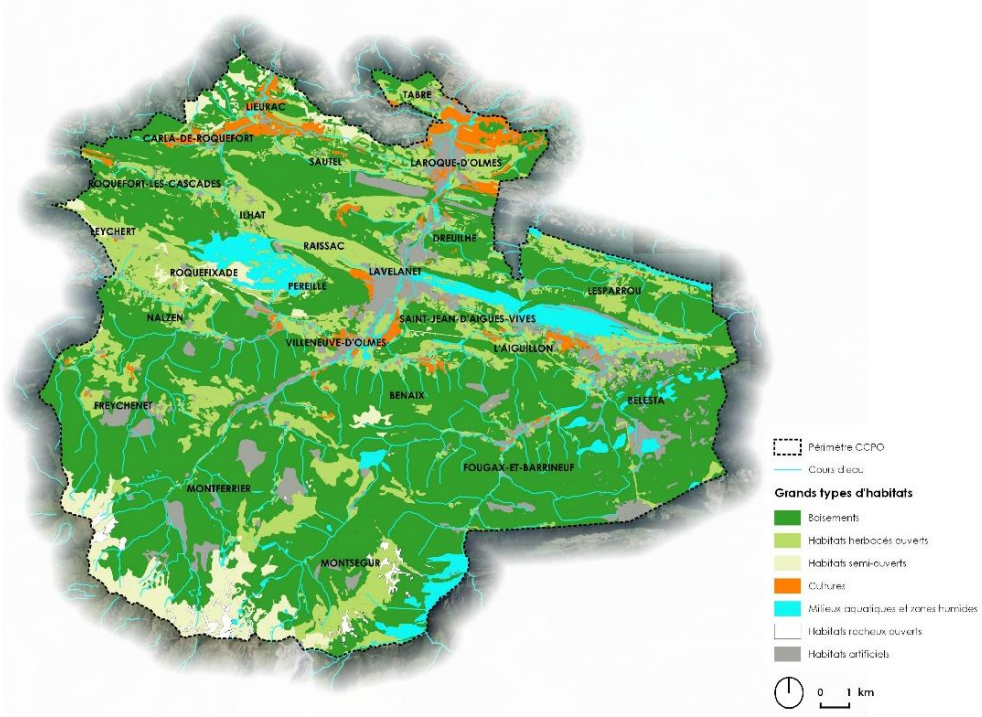
Celles-ci ont été consultées afin de dresser un premier portrait des continuités à l'échelle du territoire de la CC du Pays d'Olmes. Néanmoins, à cette échelle, seuls les réservoirs les plus importants sont identifiés à savoir essentiellement les ZNIEFF de type I et les sites Natura 2000 qui ont d'office été identifiés comme réservoirs de biodiversité de milieux boisés d'altitude ou de plaine (en vert), de milieux ouverts de plaine (apparaissant vert très clair sur la carte) et de milieux ouverts d'altitude (en marron. Au vu du grand nombre de ZNIEFF sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, la quasi-intégralité du territoire est recouvert de réservoirs de biodiversité. Ainsi, il n'y a pas vraiment de corridor écologique à proprement parlé du fait de la connectivité schématisée, excepté un corridor des milieux boisés d'altitude au nord-ouest du territoire, au niveau du Plantaurel, reliant le massif de l'Arize à l'ouest avec les Montagnes de Bélesta, de la Frau, de l'Ordat et de Prades à l'est. Quelques obstacles surfaciques, ponctuels ou linéaires sont néanmoins recensés. Il y a, en effet, un grand nombre d'obstacles à l'écoulement, de nature variée (seuil, station hydroélectrique, etc.) au sein des cours d'eau du territoire et notamment au niveau de l'Hers et du Touyre, identifiés comme à remettre en bon état au sein du SRCE.

Ceux-ci sont figurés sur la carte ci-après, d'après les données directement extraites du SRCE.

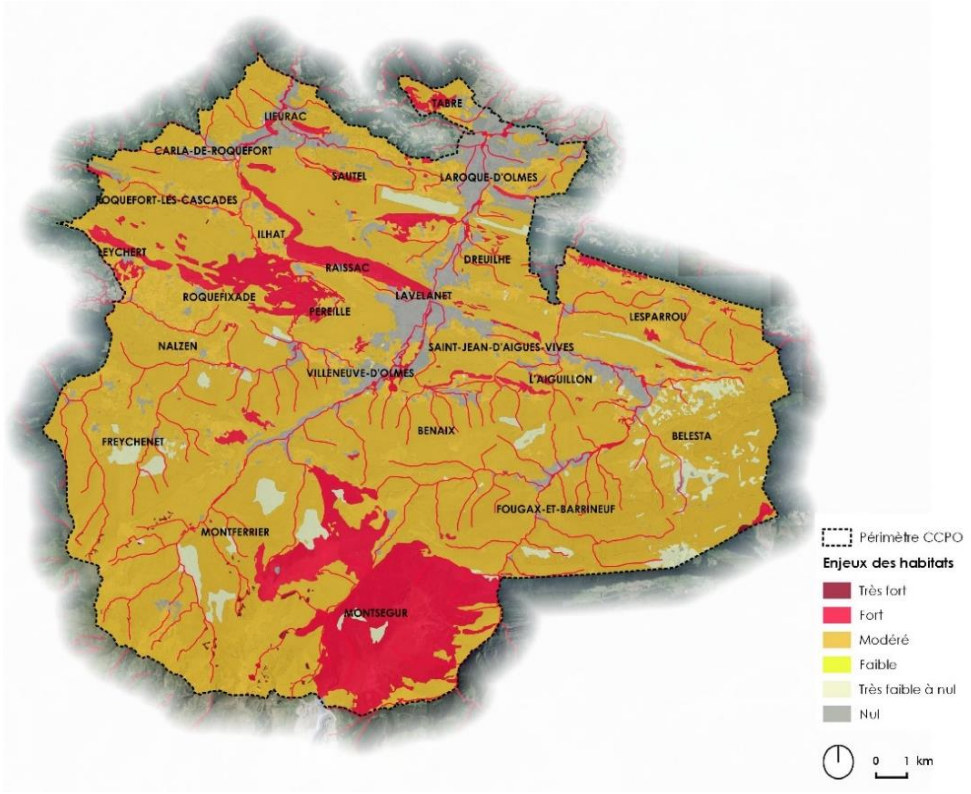


A l'échelle de la CC du Pays d'Olmes :

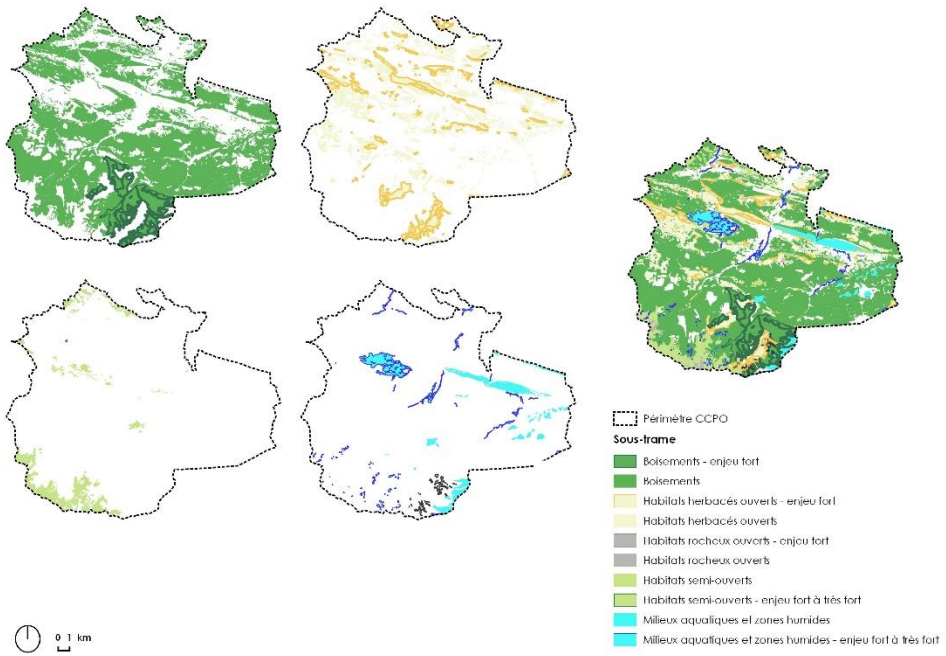
Afin d'élaborer une carte des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques plus précise, à l'échelle de la CC du Pays d'Olmes, Nymphalis s'est basé sur la cartographie de la physionomie des habitats naturels de l'intercommunalité, réalisée dans le cadre de cet état initial. Ainsi la trentaine d'habitats élémentaires et leurs complexes recensés dans la carte ci-dessous ont été regroupés en 7 grands habitats globaux, ou sous-trames : les boisements, les cultures, les habitats artificiels, les habitats herbacés ouverts, les habitats semi-ouverts, les habitats rocheux et les milieux aquatiques et zones humides. La carte proposée ci-après permet d'appréhender la répartition des habitats, naturels, semi-naturels et artificiels, sur le territoire intercommunal.



En parallèle, chaque type d'habitat s'est vu attribué un niveau d'enjeu local tel que défini par la méthode développée au paragraphe B. Cet enjeu local nous permet de déterminer les habitats ayant les plus forts potentiels d'accueil pour la biodiversité. Ainsi la carte suivante présente la localisation des habitats ayant un enjeu local modéré à très fort et pouvant, en conséquence, être considérés comme réservoirs de biodiversité.



Ainsi, en ne considérant que les « polygones-habitat » ayant un enjeu local modéré à très fort et pouvant, en conséquence, être considérés comme réservoirs de biodiversité et en les classant par grands types d'habitats (ou sous-trame), nous pouvons obtenir une représentation des réservoirs de biodiversité de la Communauté de communes du Pays d'Olmes par sous-trame.



Nous avons regroupé ces réservoirs, auxquels nous avons ajouté les cours d'eau qui ont également été matérialisés sur la carte et sont d'office considérés comme éléments de la Trame Bleue ainsi que les parois rocheuses.

De l'analyse de ces cartes et des données qu'elles synthétisent, ressortent les principales entités qui englobent l'essentiel de la diversité biologique communale :

Le territoire peut être globalement considéré comme un **réservoir de biodiversité pour les espèces :**

- Des plaines et collines euro-sibériennes et méditerranéennes (espèces liées aux pelouses sèches pastorales, aux chênaies blanches, au ruisseau et leurs écosystèmes alluviaux),
- Des habitats rocheux basophiles (éboulis, paroi, dalles), montagnards,
- Des hêtraies-sapinières de l'étage montagnard à subalpin inférieur,
- Des landes et pelouses subalpines et des pelouses alpines.

Les espèces emblématiques pour lesquelles le territoire porte une responsabilité importante afin de garantir la conservation de leurs populations à moyen terme sont :

- Le Desman des Pyrénées, dont les causes de la régression récente et importante ne sont pas explicites et, dans tous les cas, ont encore cours faute d'action. Le Changement Climatique pourrait être impliqué et, dans ce cas, remettre en cause une action isolée, évidemment inefficace. Mais les actions humaines négatives demeurent vraisemblables également : agriculture intensive, artificialisation du fonctionnement hydrogéomorphologique (barrages, seuils) des cours d'eau ;
- Le Gypaète barbu et le Vautour percnoptère qui sont de bons marqueurs de la naturalité de la région qu'ils habitent : gorges tranquilles, gibier et petite faune abondantes, étendues pastorales importantes, etc.
- L'Euprocte des Pyrénées qui a connu également une régression importante de ses effectifs. Sa distribution semble relictuelle d'un passé plus prospère. Il se réfugie désormais au niveau de ruisselets isolés au sein du chevelu hydrographique. En cause, au-delà de celles évoquées pour le Desman, la gestion piscicole des cours d'eau et lacs qui a cours depuis le milieu du XIX^{ème} siècle est vraisemblablement catastrophique pour cette espèce.
- L'Ecrevisse à pieds blancs qui est en régression drastique depuis les dernières décades en France. Elle semble assez bien représentée sur le site mais comme l'Euprocte, se réfugie au sein des ruisselets les plus isolés, vraisemblablement pour des raisons assez identiques : altération du fonctionnement naturel des cours d'eau et de leurs qualités chimiques, Changement Climatique, etc. A ces causes globales, s'ajoutent, par le passé surtout (et peut-être actuellement ?), la pêche et l'introduction d'espèces invasives concurrentes (Ecrevisse signal), de surcroît, porteuses de maladies auxquelles l'espèce est sensible (peste des écrevisses).
- Le cortège intéressant des papillons de jour avec comme fers-de-lances, l'Azuré des mouillères et la Bacchante, deux espèces fortement menacées en France. Pour la seconde, d'ailleurs, les causes de régression ne sont pas explicites mais le fait qu'elle régresse surtout en plaine en France, suggère une action conjuguée du Changement

Climatique et de l'intensification récente à l'échelle de la constitution des paysages de l'agriculture. Paradoxalement, la progression de l'espace forestier français depuis le milieu du XXème siècle devrait même favoriser une progression de cette espèce forestière… Tandis que pour la première, la simple invocation de l'artificialisation des prairies suffit à expliquer sa régression importante ;

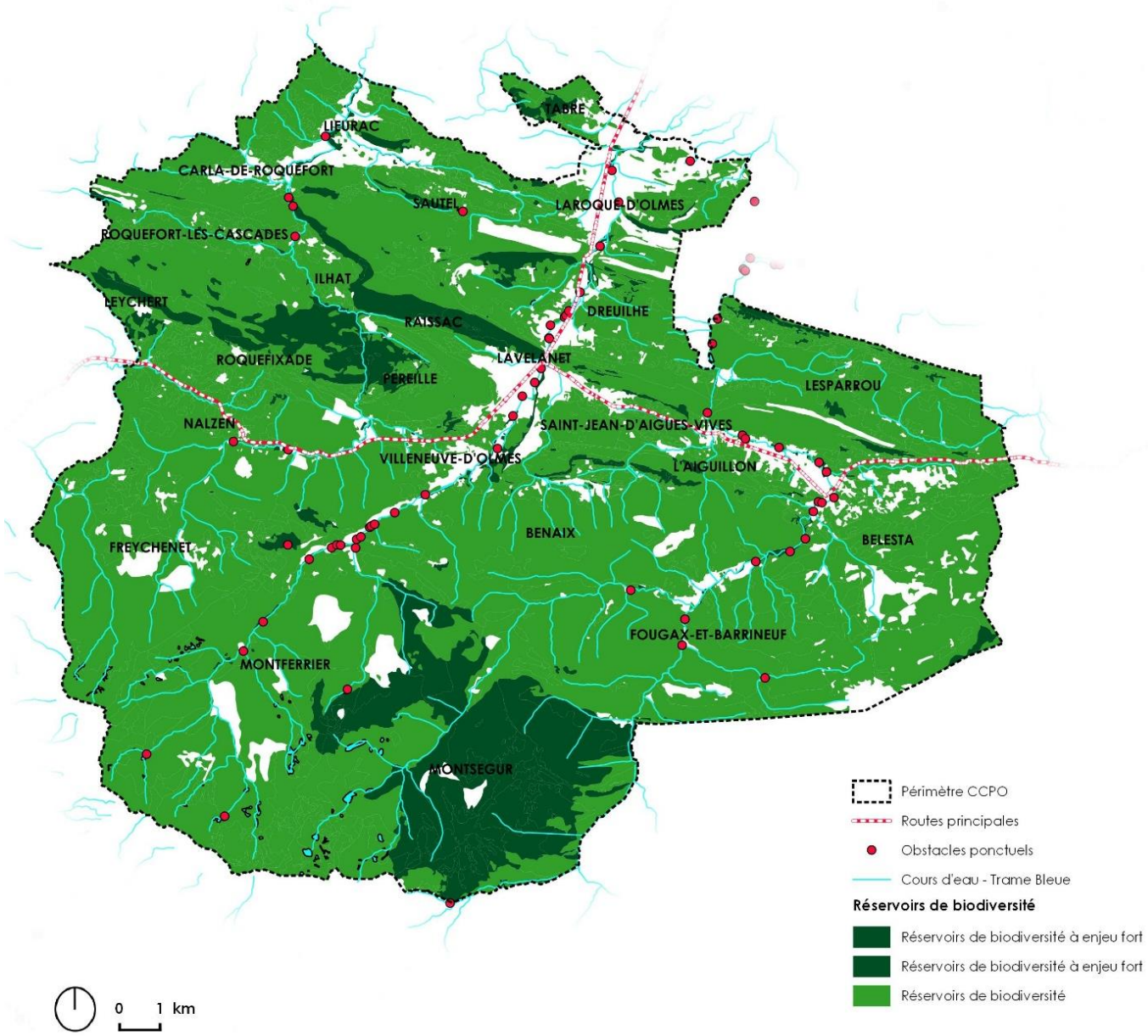
- Le Caloptène pyrénéen, espèce exceptionnelle en France en dehors du Conflent dans les Pyrénées-Orientales. C'est une endémique pyrénéenne d'origine steppique ;
- Le cortège des odonates d'altitudes liés aux mares temporaires, lacs naturels et aux tourbières (Agrion hasté, Leucorrhine douteuse, Leste fiancé et Sympétrum jaune d'or). Ces espèces sont en régression également et sont bien représentées dans la réserve ;
- La faune invertébrée troglobie qui compte plusieurs espèces endémiques liées aux karsts de la Montagne de la Frau, en particulier, et du Plantaurel, en général.

Afin de rester concis dans l'analyse des continuités et ne pas diluer les conclusions pour leur amélioration ou leur préservation à long terme, nous les aborderons par leur négatif, c'est-à-dire, les discontinuités patentes qui opèrent déjà ou sont susceptibles d'opérer bientôt :

- La **matrice locale est essentiellement forestière** avec les zones bocagères des plaines couvertes de prairies qui miment en quelque sorte des clairières. Les populations d'espèces liées à ces habitats sont donc globalement encore bien pourvues (Chat sauvage, par exemple) mais deux facteurs négatifs viennent déprécier leur valeur d'accueil et les apparenter parfois à des « coquilles vides » : **l'exploitation forestière intensive et l'artificialisation des prairies**. Ces formes d'exploitation plus agressives créent des discontinuités au sein de cette trame forestière et peuvent avoir un effet barrière, ou du moins diminuer la perméabilité paysagère locale, pour les espèces les plus sensibles ;
- Les **cours d'eau** enregistrent des discontinuités classiques mais assez importantes pour altérer durablement leurs biocénoses (barrages, seuils, prises d'eau) par une **baisse de leurs capacités d'accueil : altération de la dynamique alluviale et de la qualité des eaux** (plus chaudes, plus polluées). Des pollutions plus ponctuelles peuvent également créer des discontinuités qui ont des répercussions à long terme (pollution chimique, débardage proche du lit d'un cours d'eau, introduction d'espèces avec leurs maladies, réfection de routes, etc.) ;
- Au niveau des **soulanes calcaires et marneuses des collines** au sein desquelles subsistent de beaux exemplaires de **pelouses sèches subméditerranéennes** dont la répartition équilibrée laisse supposer une fonctionnalité importante pour les espèces qui y sont inféodées et ce malgré une régression importante de ces espaces ouverts entre le milieu du XX^{ème} siècle et aujourd'hui. **Ces habitats, en effet, se fragmentent** depuis cette date charnière, d'abord par mise en culture d'une partie grâce à la possibilité offerte par les machines de cultiver sur certaines pentes, et d'autre part, par boisement suite à la déprise pastorale ;
- Au niveau des **prairies permanentes semi-naturelles non améliorées et des paysages bocagers très présents au sein du territoire**. Ces habitats, issus des paysages traditionnels d'élevage sont en régression importante en France, et en Europe de l'ouest, du fait des nouvelles pratiques d'élevage : abandon de certaines parcelles, amélioration d'autres, boisements volontaires de landes ou prairies, drainage ou surpâturage des bas marais, etc. La pérennité de ces habitats et surtout de leur bon état de conservation, n'est donc pas garantie sur le territoire malgré leur apparente abondance relative.
- Au niveau des **espaces pastoraux d'altitude**, deux menaces accroissent l'imperméabilisation du paysage pour certaines espèces : aménagements de loisirs (station des Monts d'Olmes), de manière moins patente, et à l'image de ce que l'on observe pour les prairies de basse altitude, une certaine intensification des pratiques pastorales en cours. Les pelouses alpines et subalpines des Pyrénées françaises ne réservent plus beaucoup de surprises aux amoureux des grands espaces qui imaginent des alpages couverts de fleurs sauvages ; ces espaces se révélant sous un tout autre jour, souvent raclés jusqu'au sol par des troupeaux mal gérés. Nous n'avons pas de données sur l'ampleur du phénomène au niveau du territoire considéré ici mais, cette menace est bien présente sur des territoires adjacents.
- Au niveau **des pelouses alpines**, d'extension très limitée sur ce territoire et réfugiées sur les plus hautes croupes. Le Changement Climatique Global risque d'avoir raison de ces biocénoses alpines dans les prochaines décennies.

- Au niveau **des habitats rupestres**, des pratiques de loisir peuvent créer plus ponctuellement des discontinuités. Il est important de veiller notamment au respect de la tranquillité des aires des grands rapaces.

Concernant les **ruptures de continuité** évidentes elles sont, au final, d'assez faible ampleur relativement à d'autres territoires proches, et matérialisées essentiellement par les routes principales, les taches urbaines, etc. Les ruptures principales sont ponctuelles et concernent les cours d'eau avec un grand nombre de seuils, microstations, ou autre, perturbant la continuité écologique des cours d'eau.



Représentation des continuités écologiques de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes

E. Utilisation et gestion des espaces naturels de la Communauté de communes du Pays d'Olmes

Les habitats naturels à semi-naturels de la Communauté de communes du Pays d'Olmes occupent près de 89 % du territoire. Ce chiffre est largement au-dessus de la moyenne nationale puisque d'après Corine Land Cover, en 2012, seulement 34 % du territoire métropolitain était couvert de forêts ou autres espaces semi-naturels.

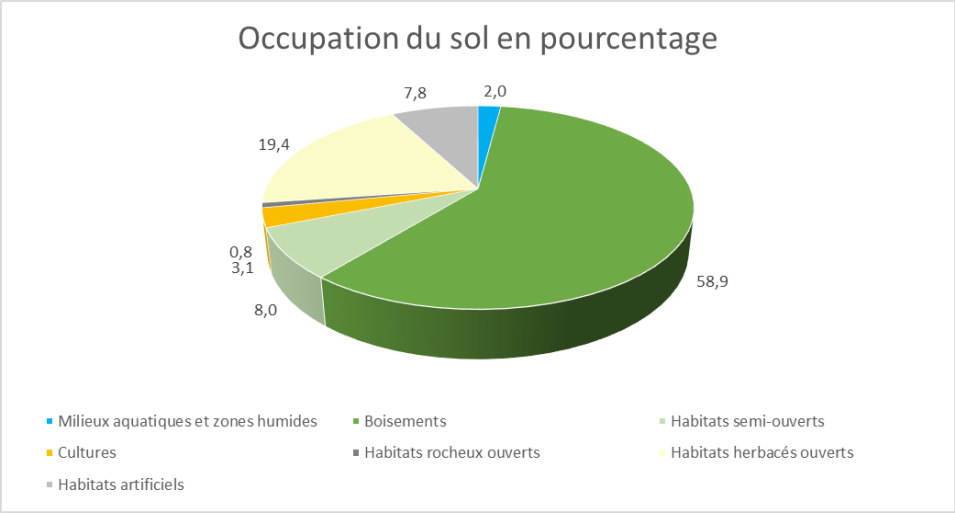


Figure 3 : Répartition de l'occupation du sol en pourcentage (source : Nymphalis)

Ces milieux naturels sont essentiellement constitués de boisement (plus de 59 %), suivis des habitats herbacés ouverts (essentiellement prairies et pelouses), reflétant la part importante de l'élevage et de l'agriculture sur le territoire. Certains secteurs présentent un enjeu notable et une richesse faunistique et floristique importante, notamment les pelouses (sèches, subalpines ou pâture d'altitude).

A noter qu'au sein des 7,8 % d'habitats artificialisés, près de 45 % sont dus à l'exploitation forestière. En effet, plus de 1 000 ha sont recouverts de plantations d'essences exotiques feuillues ou résineuses, cultivées pour leur productivité ou les propriétés de leur bois.

Les espaces cultivés occupent seulement 3 % du territoire, ce qui est peu pour l'agriculture annuelle de plein champs, comparé aux territoires limitrophes. Beaucoup de boisements sont encore relativement jeunes, témoignant de la déprise agricole qui a cours sur le territoire. Il fut un temps où il y avait des vignes autour des centres bourgs. Il n'en reste aucune trace aujourd'hui. L'agriculture constitue néanmoins un enjeu important, tant au niveau économique, paysager ou de biodiversité, car dans les presque 20 % d'habitats herbacés ouverts, plus des deux tiers concernent des habitats de prairies permanentes mésophiles à mésoxérophiles fauchées ou pâturées et des friches post-culturales anciennes.

Concernant les zones humides et milieux aquatiques, la surface peut sembler faible, avec seulement 2 %, mais également bien supérieure à la moyenne nationale qui est de moins de 1 %. Le territoire de la Communauté de communes du Pays d'Olmes accueille encore une faible surface de boisement de feuillus hygrophiles, de tourbières de bas marais et sources pétrifiantes qui sont en forte régression et de plus en plus rare au niveau national malgré leur richesse exceptionnelle. L'intercommunalité a donc une responsabilité particulière vis-à-vis de ce type d'habitat dont la conservation apparaît prioritaire.

L'important maillage de cours d'eau présente également des enjeux faunistiques importants : le Desman des Pyrénées, l'Euprocte des Pyrénées, l'Ecrevisse à pattes blanches etc. Ces espèces sont très rares et en régression. Malheureusement, de nombreux projets anthropiques peuvent venir perturber ces espèces :

- Le développement des microstations et des centrales hydroélectriques : l'imposition d'un Débit Minimum Biologique permettrait de limiter les impacts sur ces espèces ;
- L'exploitation forestière peut également être néfaste : débardage au bord de l'Hers, passage en rivière, localisation des accès, pollution des cours d'eau, etc. ;
- Les décharges sauvages ou les zones industrielles, notamment celle du Touyre qui est bordée de déchets, peuvent concourir à la pollution des cours d'eau ;
- Les problèmes d'assainissement et les rejets directement en cours d'eau ;
- La prolifération des espèces végétales invasives en bord de cours d'eau ;
- Les projets routiers en bord de cours d'eau et notamment les réhabilitations post-crues ;
- Etc.

Malgré un attrait indéniable du territoire, le tourisme n'est pas encore très développé sur le Pays d'Olmes, excepté quelques secteurs présentant une certaine notoriété comme les Cascades et les sources pétrifiantes de Roquefort-les-Cascades, quelques villages typiques, et les secteurs de haute à moyenne montagne bénéficiant de parcours de randonnées. La création de l'Opération Grand Site Montségur aura pour conséquence d'améliorer la prise en compte des enjeux paysagers et environnementaux sur une partie du territoire du Pays d'Olmes mais l'augmentation du tourisme peut également avoir des effets néfastes sur la faune, la flore, et les milieux naturels, comme par exemple :

- La réhabilitation et la fréquentation des pistes de randonnées, de trail, de VTT, le développement des stations de ski, la démocratisation de l'escalade, ou encore le survol en hélicoptère de loisir qui peuvent déranger la faune à des périodes sensibles pour la reproduction (grands rapaces notamment) ;
- L'augmentation de la pêche et des activités en cours d'eau peuvent nuire à la faune piscicole ;
- Etc.

F. L'Analyse Atouts/Faiblesses – Opportunités/Menaces du milieu naturel de la CCPO

ATOUTS	FAIBLESSES
Forte présence des milieux boisés Présence d'habitats naturels et d'espèces faunistiques et floristiques d'exception (tufs, pelouses alpines, parois rocheuses, tourbières, etc.) Présence d'un important maillage de cours d'eau Territoire essentiellement rural, préservé du béton et de ruptures franches aux continuités écologiques	Fermeture des pelouses par abandon des pratiques agricoles séculaires Forte exploitation des milieux naturels : sylviculture, surpâturage, carrière Forte exploitation des milieux ouverts restants
OPPORTUNITES	**MENACES**
L'Opération Grand Site Montségur peut participer à la préservation des qualités paysagères et environnementales du territoire Conservatoire d'espèces menacées pour la France : Desman des Pyrénées, Gypaète barbu, etc. Inscription au SRCE de la richesse en réservoir de biodiversité locale Développement du tourisme vert (observation et respect de la nature)	Effets du Changement Climatique Augmentation de l'exploitation des forêts et d'éventuelles pratiques peu respectueuses des milieux naturels : débardage en cours d'eau, création de pistes dans des secteurs de reproduction de grands rapaces, etc. Développement d'activités anthropiques ayant un impact sur les milieux naturels et notamment les cours d'eau : microstations, décharges sauvages, reconstructions des routes en bords de cours d'eau après les crues exceptionnelles, etc. Avec le développement du tourisme, risque de surfréquentation des milieux naturels d'exception : piétinement des pelouses alpines et habitats rupestres, perturbation de la faune

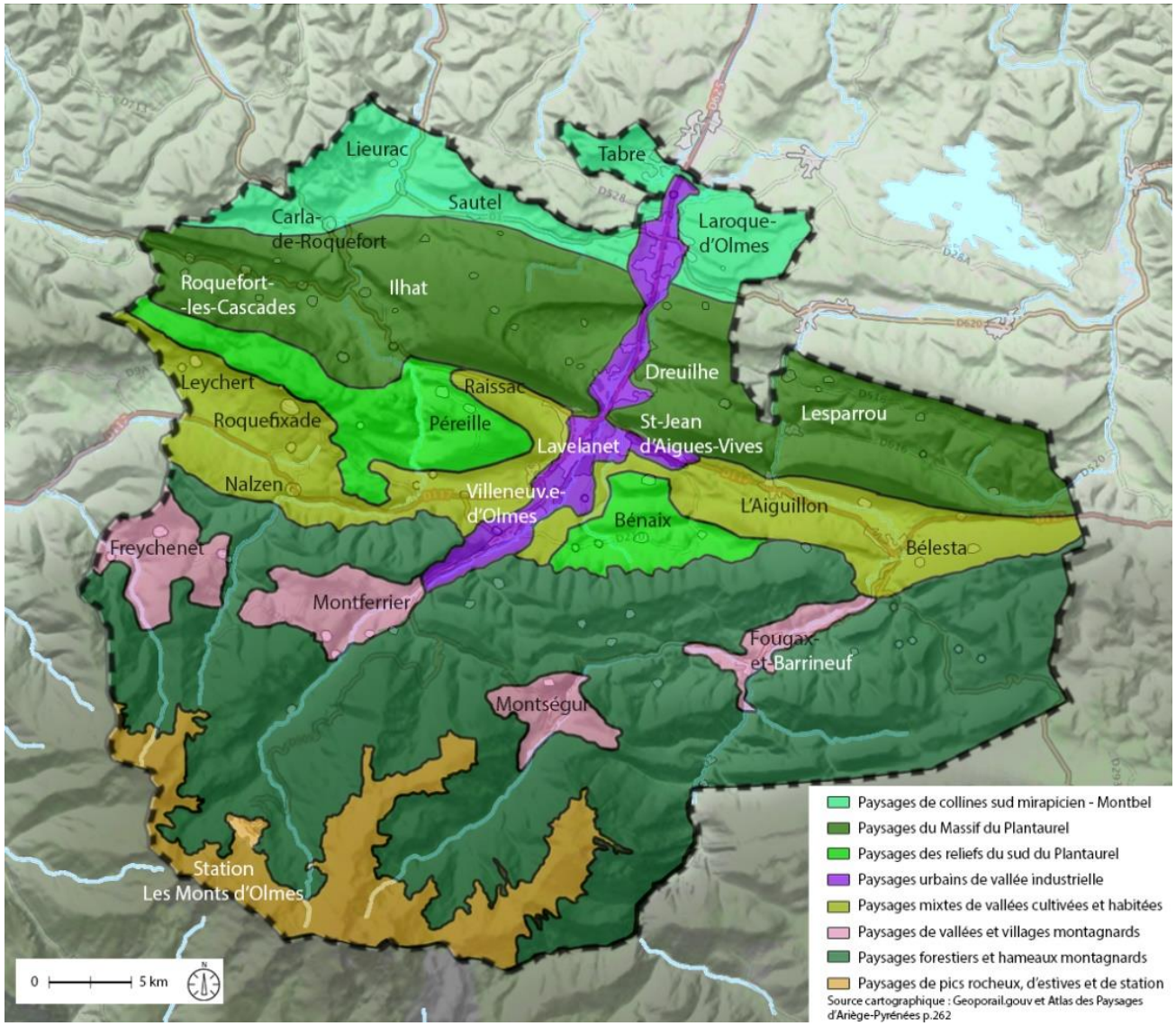
G. Les enjeux du PLUi vis-à-vis des espaces naturels

Le PLUi constitue un levier d'actions important pour la protection des espaces naturels et la mise en place d'une politique volontariste en matière de préservation de la biodiversité.

Le constat montrant la richesse patrimoniale de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes et les milieux remarquables qu'elle abrite, bien que menacés, étant posé, le PLUi devrait permettre la prise en compte de ce riche patrimoine en :

- **Préservant les réservoirs de biodiversité** à l'échelle du territoire dont l'état de conservation de certains est en cours de détérioration, etc.
- Mettant en valeur et **protégeant** au sein du PLUi les **espaces naturels à enjeu écologique** (les boisements, les tourbières, les sources pétrifiantes, les parois rocheuses, les pelouses sèches, pâturées et alpines, etc.) en **limitant les pressions** urbaines ou anthropiques – tourisme, industrialisation, agriculture, exploitation sylvicole – sur ces espaces ;
- **Luttant contre la déprise agricole et l'abandon des pâturages** et à l'inverse limiter les effets de l'élevage intensif **;**
- **Réalisant un inventaire exhaustif** des prairies anciennes, fortement menacées et accueillant pourtant une richesse biologique de plus en plus exceptionnelle, afin de les conserver.

LES UNITES DE PAYSAGES



Analyser un territoire sous le prisme du paysage requiert de réaliser une cartographie de synthèse des paysages. Mais comment montrer en plan ce que l'on perçoit en trois dimensions ? et surtout comment faire comprendre le concept d'identité paysagère, qui rassemble des paysages à la fois semblables et tous différents ?

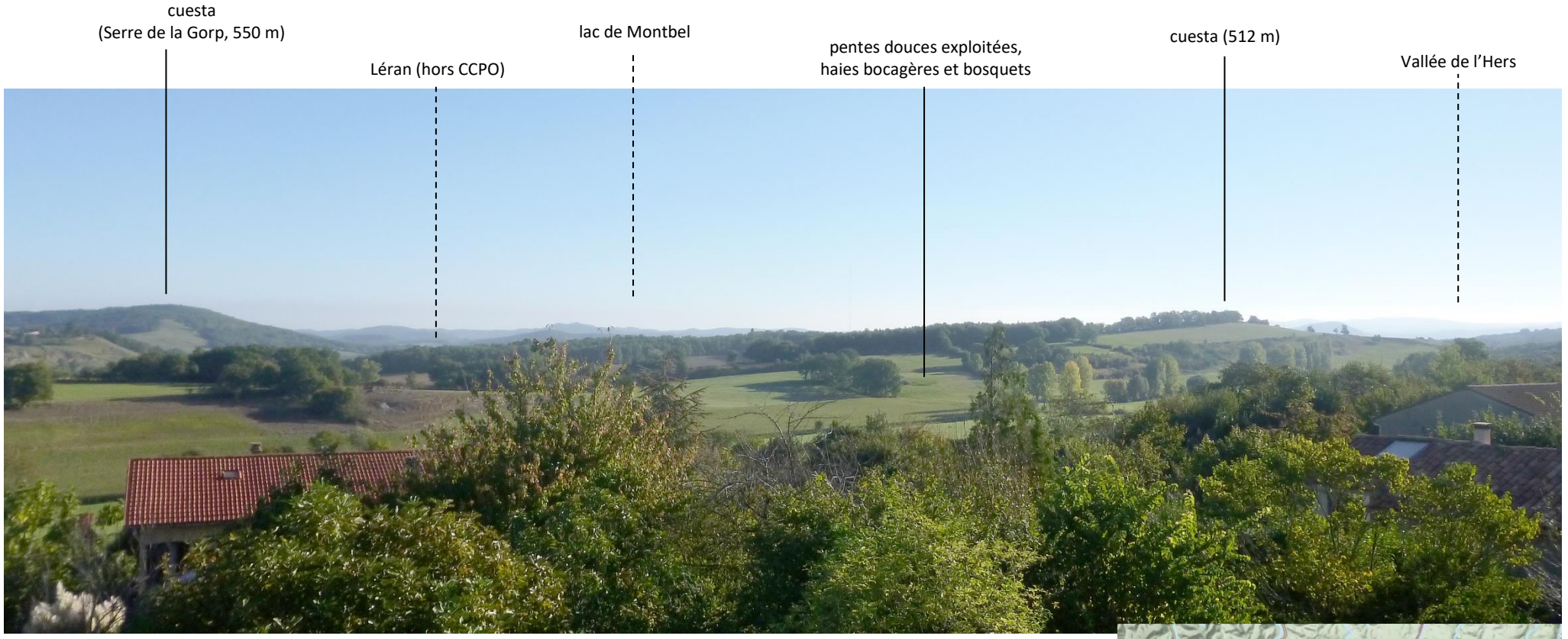
Les unités de paysage délimitent les régions où les paysages répondent aux mêmes codes. On pourrait dire qu'ils appartiennent à une même famille, tout en ayant leur identité propre.

Leurs traits de caractère reposent sur les composantes mises en exergue précédemment : relief, géologie, hydrographie, pratiques humaines passées et présentes. En nous appuyant, en outre, sur l'analyse de l'Atlas des Paysages de l'Ariège[26], huit unités de paysages ont été identifiées. Leurs périmètres sont circonscrits sur la carte ci-contre. Le relief occupe une place importante dans la différentiation de ces paysages ; notamment, le système de vallées est récurrent mais il peut prendre des formes très diverses : vallons du sud mirapicien, vallons du Plantaurel, gorges et cluses, vallées plus ouvertes et vallées montagnardes contraintes.

Les pages ci-après permettent d'approfondir chaque unité de paysage pour définir plus précisément leurs caractéristiques et envisager leur évolution.

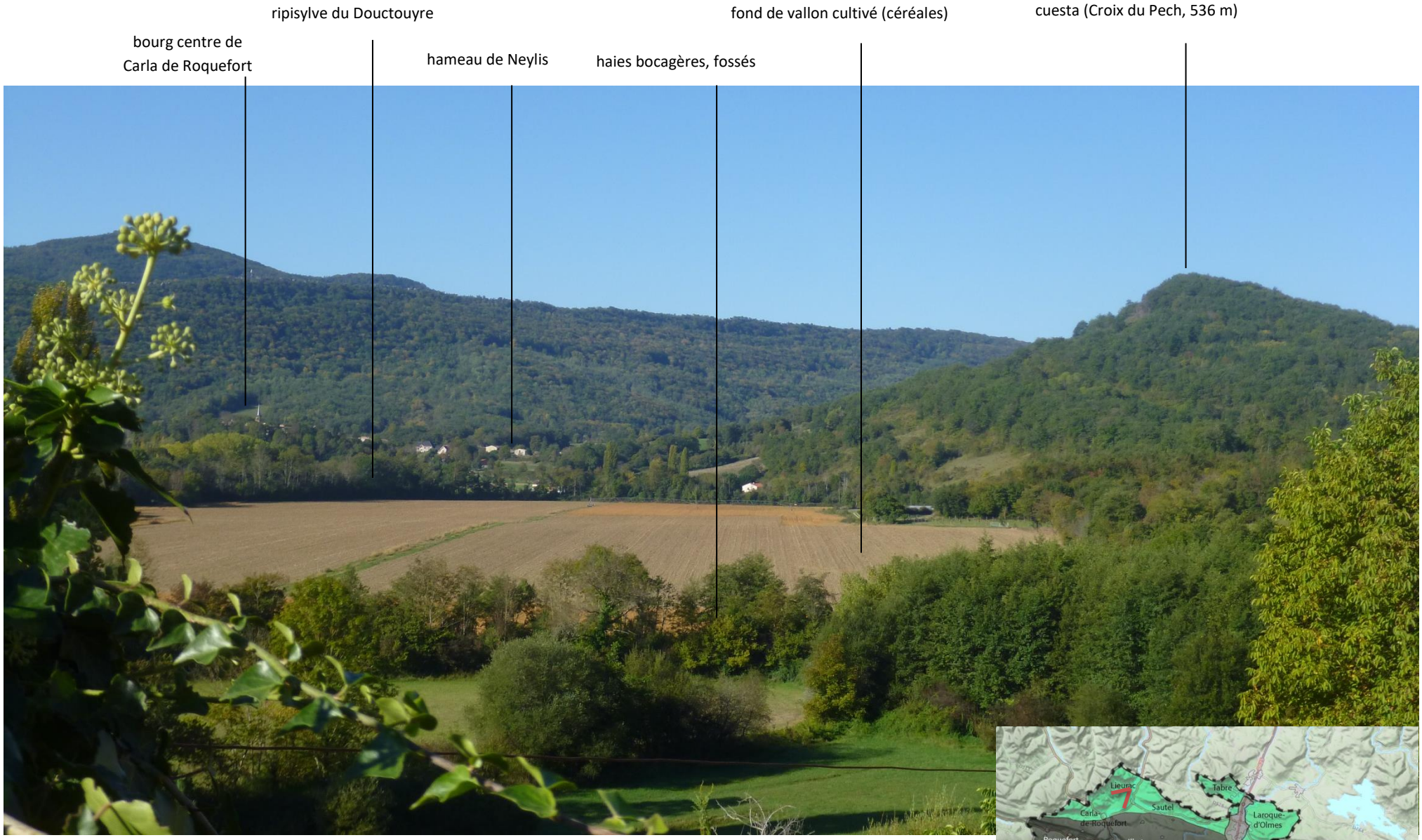
[26] *Atlas des Paysages de l'Ariège-Pyrénées*, Conseil général de l'Ariège, 2006.

A. Paysages des collines et vallons du sud Mirapicien



Paysage agricole vu depuis le belvédère de l'église du St-Sacrement à Laroque d'Olmes





Paysage de vallon cultivé vu depuis le haut-village de Lieurac

Les communes concernées

Carla de Roquefort, Lieurac, Le Sautel, Tabre, Laroque d'Olmes.

Notons que cette unité de paysage s'étend au-delà de la limite administrative de la CCPO jusqu'à la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix.

Les structures paysagères

Ces paysages sont marqués par un relief assez doux, les vallons sont compris entre les collines dissymétriques du sud-mirapicien au nord (cuestas) et les lignes du massif du Plantaurel au sud. Les replats de ces vallons ruraux sont cultivés (cultures céréalières et fourragères, oléagineux, prairies permanentes…) et leurs parcelles sont souvent délimitées par des haies bocagères qui confèrent à ce terroir un aspect agreste. A l'ouest, les ruisseaux convergent vers le Douctouyre, et à l'est, vers le Touyre. Leurs ripisylves respectives sont assez denses.

Le vallon du Douctouyre (Carla de Roquefort, Lieurac, Le Sautel et leurs hameaux) est composé de paysages champêtres sur son replat, et de forêts sur ses pentes. Les villages historiques sont installés sur de petites buttes. Surplombant leurs hameaux respectifs, ils s'ouvrent sur le paysage. Le village de Carla de Roquefort est un exemple de bourg autrefois fortifié, installé sur une éminence reliée au massif du Plantaurel. Sa position paysagère est frontalière : nous sommes aux portes du Plantaurel au sud (gorges du Douctouyre), alors qu'au nord, se déploient les paysages plus doux du sud-Mirapicien avec le village de Lieurac au premier plan. Lieu de passage, avec les départementales D1 reliant Foix à Laroque d'Olmes, et D10 reliant Pamiers à Lavelanet, cette vallée est cependant moins fréquentée que la vallée voisine du Touyre, et les signes de la désertification rurale sont manifestes dans les villages historiques : nombreuses maisons aux volets clos, anciens jardins potagers délaissés, bâti agricole délabré…

Par opposition, la vallée du Touyre est globalement très urbanisée. Cependant, sur la commune de Tabre, le territoire conserve des caractéristiques rurales. C'est un exemple de village installé à flanc de coteau qui s'agrandit en raison de la densité urbaine toute proche. Ce paysage est remarquable par la vue dégagée sur tout le sud du territoire, et plus précisément sur les sommets du Massif de Tabe, qui demeurent un point de repère important dans le paysage. L'axe routier prédominant de la D625 (Lavelanet-Mirepoix) offre de belles perspectives vers le Pic de St-Barthélémy et installe la Vallée du Touyre comme porte d'entrée des Pyrénées ariégeoises depuis cet axe.

Les éléments du patrimoine paysager remarquable

- Silhouette des centres historiques de Carla de Roquefort et de Lieurac, installés sur de petites buttes, particulièrement identifiables avec leur clocher. Traces d'anciennes fortifications dans ces deux villages.

- Ripisylves sinueuses du Touyre, du Douctouyre et de leurs affluents.

- Parcelles cultivées, bordées ici ou là de haies : paysages ouverts, notamment à l'est du centre ancien de Laroque d'Olmes.

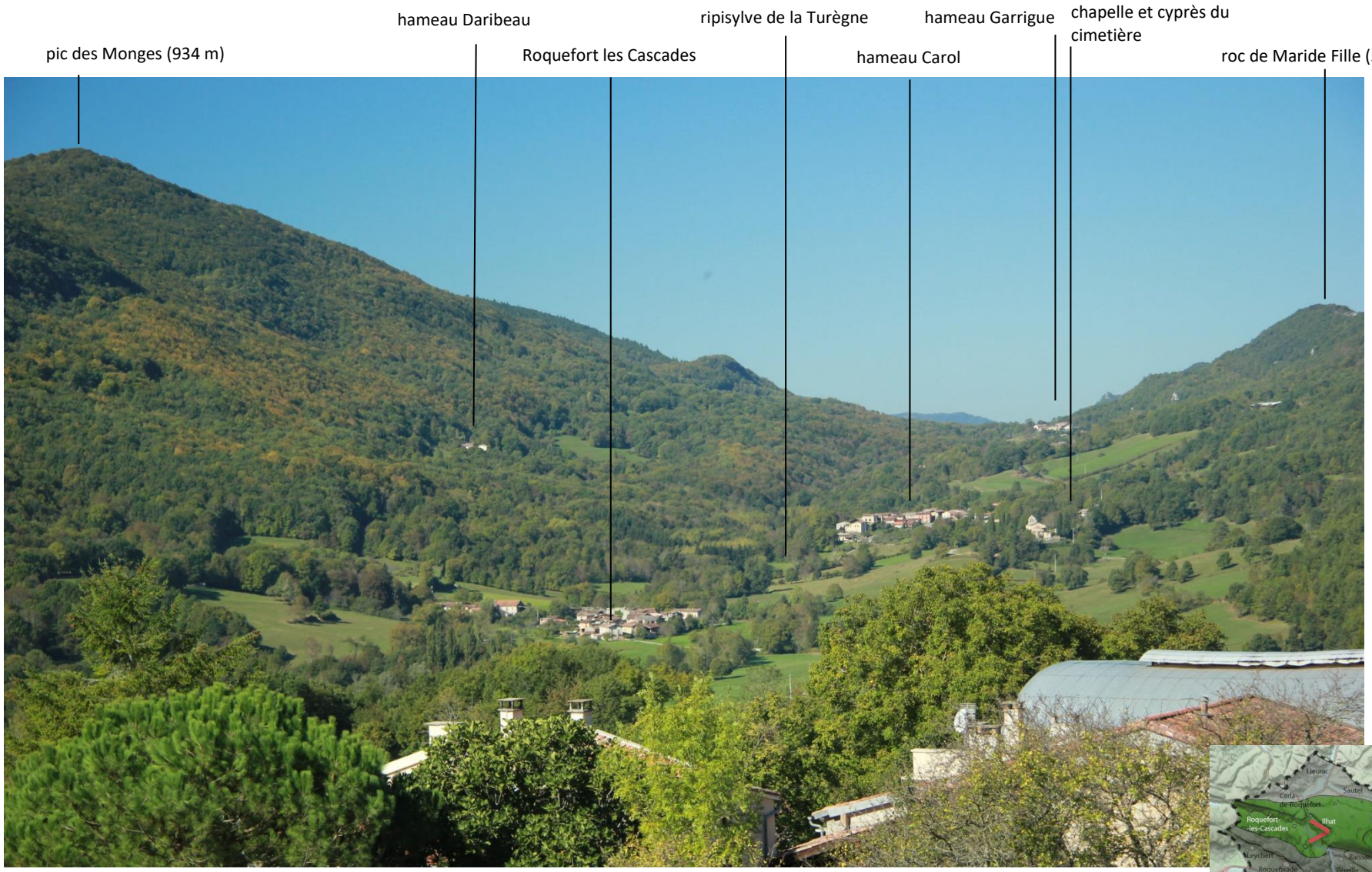
- Le « Jardin extraordinaire » à Lieurac, site de créations artistiques saisonnières de plein air (Land art, sculpture, jardins…).

Enjeux mentionnés dans l'Atlas des Paysages :

> « Lisibilité et accessibilité des coteaux par la maîtrise du foncier et la reconquête agro-pastorale des friches arbustives. »
> « Lisibilité et cohérence des espaces cultivés menacés par le mitage bâti et végétal. »
> « Intégrité et accessibilité des ripisylves par le développement du réseau des chemins et des voies bleues. »
> « Cohérence de l'aménagement et du renouvellement des communes dans le cadre des documents d'urbanisme et authenticité des types d'implantation et du bâti villageois. »

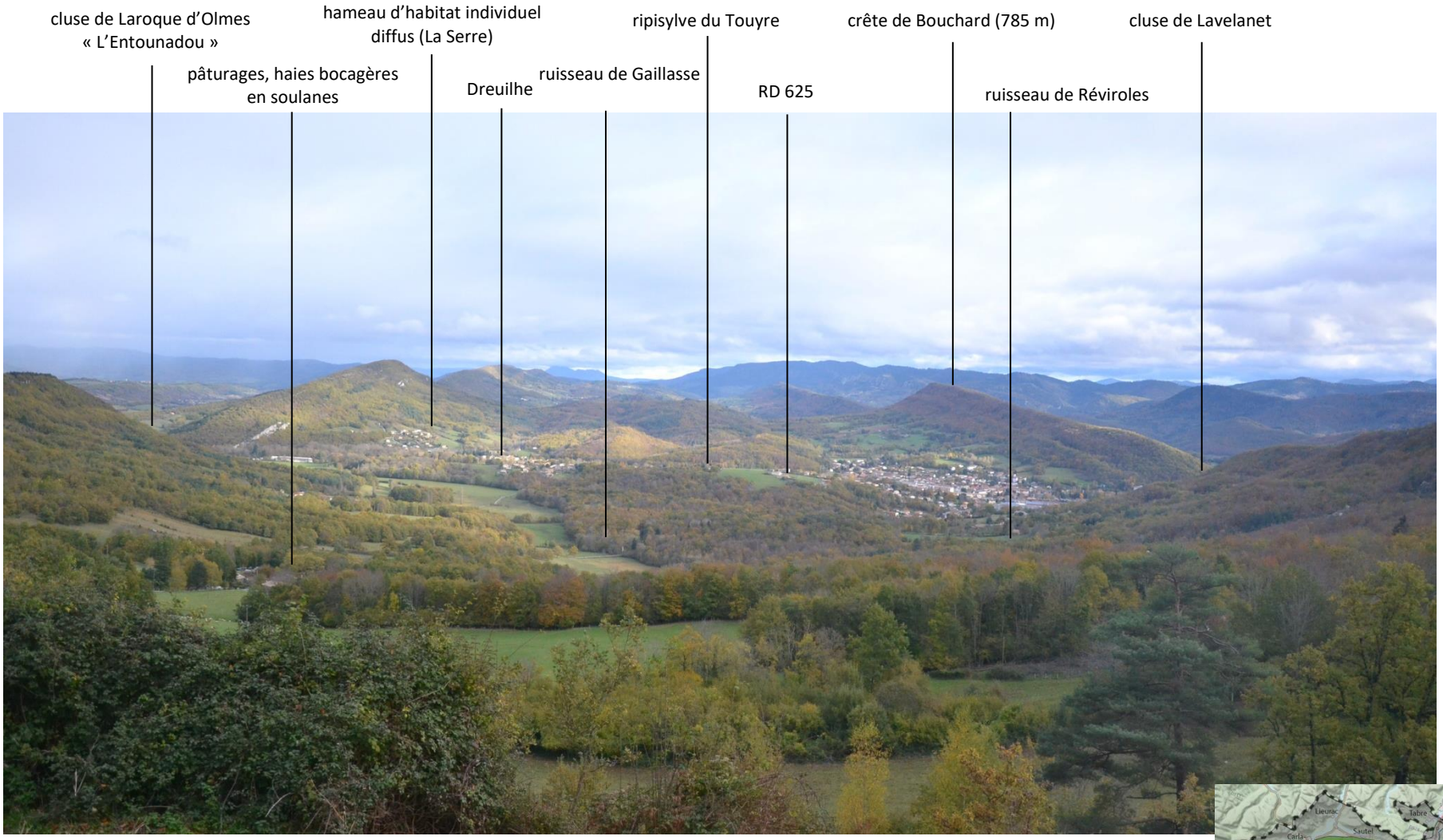
Atouts	Faiblesses
Une campagne ample assez entretenue dans les parties planes des fonds de vallée, sillonnée de cours d'eaux et de chemins. Deux sentiers de découverte raccordés au GR du Pays d'Olmes permettent d'effleurer l'âme de ce paysage. Les cœurs de villages anciens, leur clocher et leur implantation sur des buttes dans les vallées donnent un charme bucolique et affirment le caractère rural de ce terroir. Le massif du Plantaurel, barrière visuelle au sud, ménage quelquefois des percées visuelles vers le Massif de Tabe : cluses du Touyre (depuis Laroque d'Olmes) et cluses du Douctouyre (depuis Carla de Roquefort).	Dans la vallée du Douctouyre et au Sautel, dégradation du paysage des coteaux exposés au sud due aux nombreuses parcelles en friche. L'attractivité des centres urbains de la vallée du Touyre génère un étalement de l'habitat individuel de faible qualité paysagère à Tabre et dans la périphérie de Laroque d'Olmes. Etat et configuration des centres anciens des villages peu compatible avec un réinvestissement par la population, qu'elle soit originaire du Pays d'Olmes ou d'origine citadine.
Opportunités	**Menaces**
Les centres anciens, perchés sur leur butte, ont un beau potentiel architectural et paysager à valoriser par des réhabilitations. Traitement qualitatif des espaces publics des cœurs de villages anciens.	L'enfrichement ou le boisement des coteaux est la conséquence directe de la déprise agricole : la raréfaction des espaces de respiration visuelle ferait perdre au territoire l'attrait qu'il possède encore. Il pourrait à moyen terme devenir inhospitalier. Dans les périmètres d'influence des centres urbains de la CCPO, mitage du paysage rural par le développement de pavillons n'intégrant pas suffisamment le relief de la parcelle, ou/et les caractéristiques de l'architecture locale.

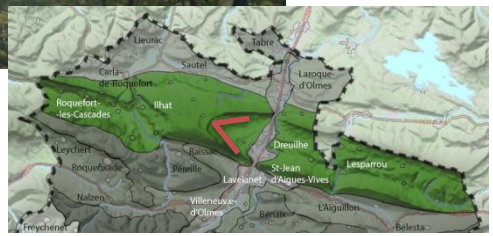
B. Paysages du Massif du Plantaurel



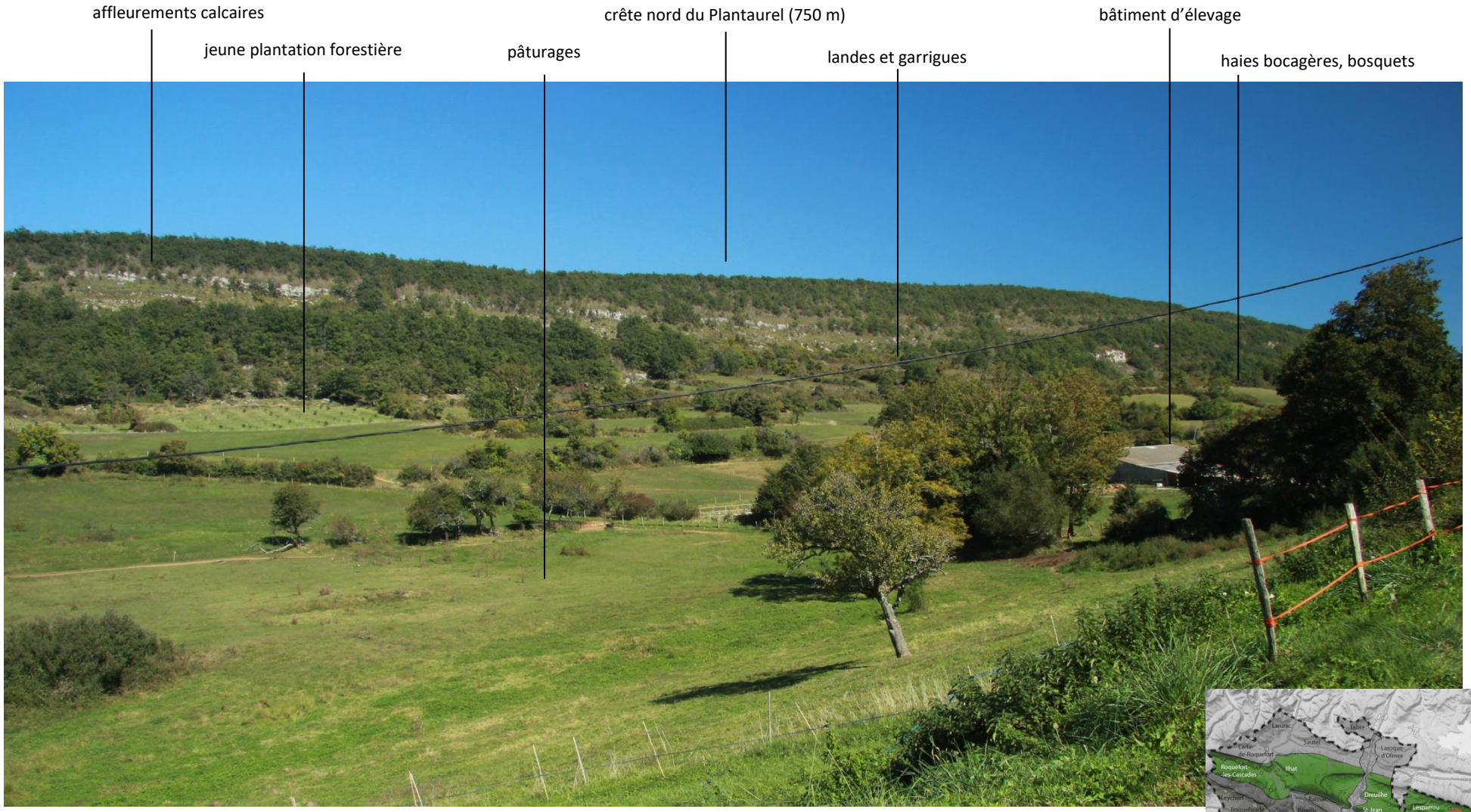


Paysage de la vallée de la Turègne (affluent du Douctouyre) vu depuis la chapelle et cimetière d'Ilhat





Paysage de la vallée du Touyre avec Dreuilhe et Lavelanet, vu depuis le haut de la combe de Dreuilhe
(Source : photo de Lucas Destrem, publiée sur wikipedia.org)



Paysage du flanc sud du Plantaurel intérieur, vu depuis la route D516 à Aiguillanes (commune de Lesparrou)

Communes concernées

Carla de Roquefort, Roquefort les Cascades, Ilhat, Lieurac, Le Sautel, Raissac, Laroque d'Olmes, Dreuilhe, Lesparrou.

Les structures paysagères

Le massif du Plantaurel, avec ses crêtes linéaires parallèles, laissant souvent apparaitre des falaises calcaires sur le tombant, forme un ensemble paysager très structuré. Cette structuration est due à la régularité des plissements géologiques formés selon une direction unique, générant de beaux exemples d'anticlinaux[27]. Entre ses crêtes se déploient villages et hameaux entourés de cultures et pâtures en soulane et forêts plantées et boisements naturels en ombrée. Les combes parallèles – la combe de Dreuilhe a même une forme particulièrement régulière –, qui orientent les vues lointaines dans le sens de la vallée, sauf au niveau des cluses. Ces cluses opèrent alors comme des lucarnes devant lesquelles le regard est immanquablement attiré vers le sud : le massif de Tabe, la Montagne de la Frau, et même le pog de Montségur dans les cluses du Touyre.

Les vocations boisées des ombrées et agro-pastorale des soulanes sont particulièrement nettes, avec des boisements de chênes ou des forêts plantées de résineux sur les versants nord-est, et des prairies bocagères ou des landes et parcours sur les versants sud-ouest.

Les éléments du patrimoine paysager remarquable

- Chêne multiséculaire et église St-Jean sur le territoire de la commune du Sautel, sur un crêt secondaire au nord du massif du Plantaurel ;

- Cascades de la Turasse à Roquefort les Cascades (cascades générant du tuf calcaire, autrefois exploité en pierre de construction) ;

- Les vénérables cyprès des cimetières de Roquefort les Cascades, et plus encore d'Ilhat ;

- Le patchwork des parcelles cultivées de la soulane dominant Dreuilhe ;

- L'ensemble du hameau de Camp Redon, à Lesparrou, avec ses canaux bordés d'arbres et ses bassins en dérivation de l'Hers, ses moulins, sa cheminée (à proximité du GR7B et du GR du Pays d'Olmes) ;

- Le paysage autour de la D1 dans la cluse qui sépare Carla de Roquefort et Ilhat, avec les falaises du Roc de Pistoulet ;

- le pont de pierre de Rapy à Ilhat ;

- La Voie verte suivant le tracé de l'ancienne voie ferrée, principalement à Dreuilhe.

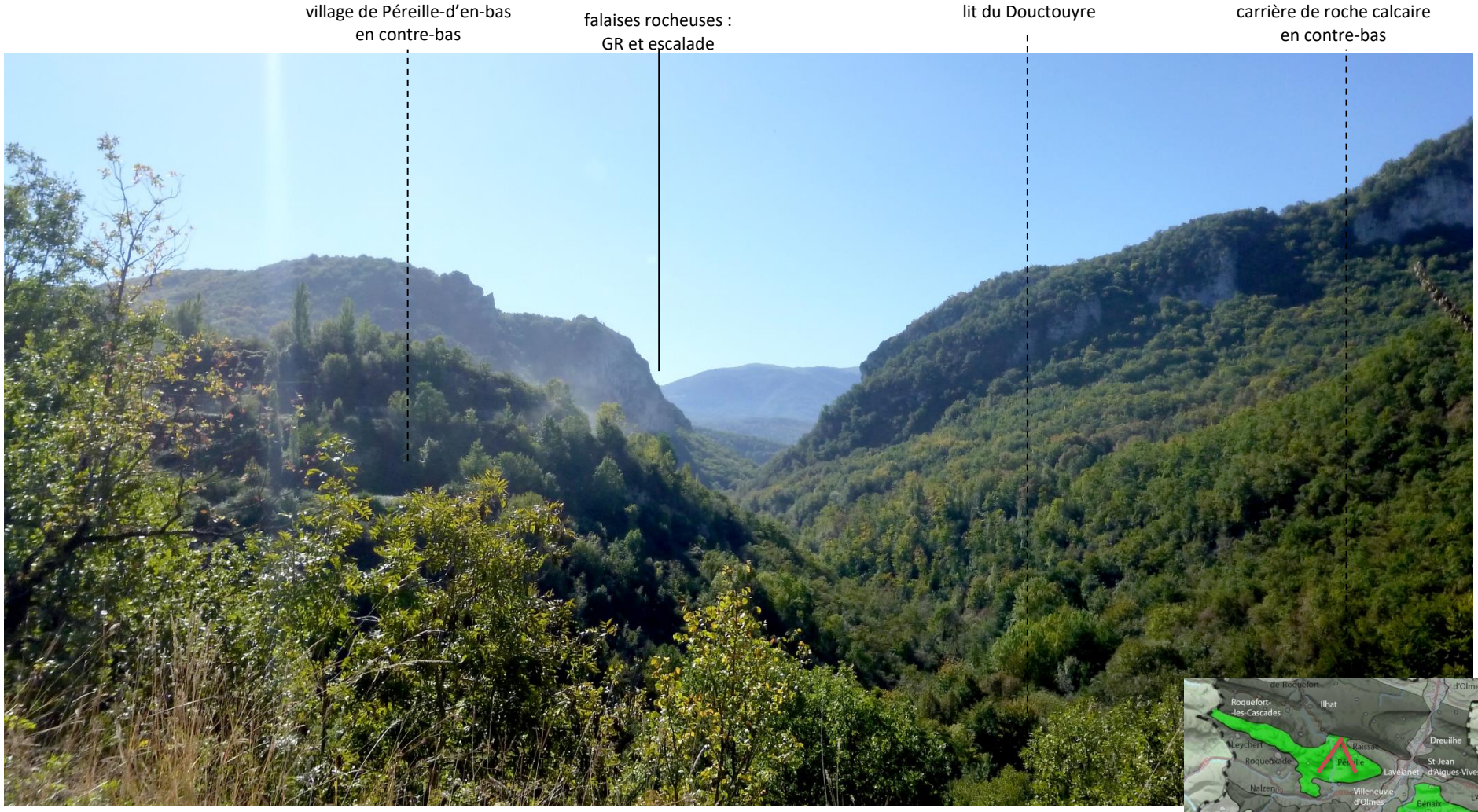
Enjeux mentionnés dans l'Atlas des Paysages :

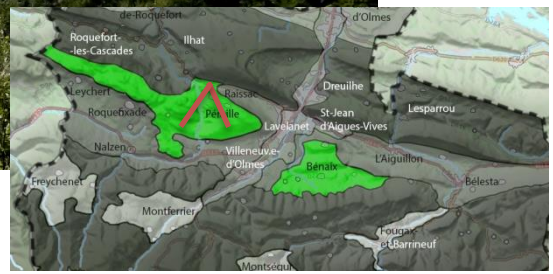
- « Lisibilité et accessibilité des coteaux par la maîtrise du foncier et la reconquête agro-pastorale des friches arbustives. »
- « Lisibilité et cohérence des espaces cultivés menacés par le mitage bâti et végétal. »
- « Intégrité et accessibilité des ripisylves par le développement du réseau des chemins et des voies bleues. »
- « Cohérence de l'aménagement et du renouvellement des communes dans le cadre des documents d'urbanisme et authenticité des types d'implantation et du bâti villageois. »

[27] Plis convexes de couches géologiques (source : wiktionary.org)

Atouts	Faiblesses
Sur sa portion du Pays d'Olmes, le Massif du Plantaurel est parcouru par plusieurs sentiers labellisés qui valorisent son terroir : GR du Pays d'Olmes, GR 7B, sentiers locaux à Roquefort les Cascades, Dreuilhe et Voie verte. Ces sentiers permettent de découvrir des paysages relativement préservés du mitage rurbain (hors Dreuilhe) et de découvrir des hameaux agricoles traditionnels avec leurs schémas paysagers traditionnels encore lisibles (du potager aux pâturages, encadrés de haies et bosquets champêtres). Les paysages qui composent cette unité présentent une ruralité valorisée par des paysages ouverts, des points de vue fréquents et des singularités attractives (cascades).	Comme dans les autres unités de paysage, les coteaux subissent une déprise agricole qui se traduit par un enfrichement évoluant vers le développement de taillis de valeur paysagère limitée. Le paysage a tendance à se fermer, surtout à Dreuilhe et Lesparrou. Dans ce contexte, les ripisylves, le parcellaire, le réseau des routes et chemins… sont difficilement identifiables dans le paysage : l'observateur manque alors de repères pour s'orienter et mesurer l'échelle du territoire. L'extension urbaine des communes industrielles de la vallée du Touyre –Dreuilhe et Lavelanet – tend à se propager dans le paysage agricole proche, avec de l'habitat individuel peu dense frisant le mitage urbain (hameau La Serre à Dreuilhe, quartier de Gabre ou de la Charcuterie à Lavelanet).
Opportunités	**Menaces**
La dynamique de valorisation des produits du terroir qui se développe sur la CCPO valorise les productions diversifiées qui sont bien adaptées à la configuration en combes et reliefs secondaires du massif du Plantaurel. Le soutien à cette filière est en même temps un soutien à l'entretien des paysages ouverts, gages d'attractivité de ce territoire. Le hameau de Camp Redon à Lesparrou, bel exemple d'ensemble architectural et paysager méritant d'être plus connu, voire d'être restauré ou réhabilité, apportant une plus-value patrimoniale à l'échelle de la CCPO (canaux, bassins, cheminée en brique, bâti remarquable, histoire des lieux…). Cet ensemble est d'autant plus intéressant qu'il se trouve le long des GR 7B et GR du Pays d'Olmes.	La déprise agricole menace de fermeture du paysage (landes, friches, taillis, boisements) les espaces jusqu'ici cultivés et pâturés. Cela aurait pour conséquence de banaliser les vallons du Plantaurel, retirant leur attrait pittoresque depuis les points de vue. Les sentiers et les ripisylves seraient également moins identifiables dans le paysage. L'extension d'un urbanisme de type « rurbain » dans la vallée du Touyre menace le caractère naturel des paysages du Plantaurel.

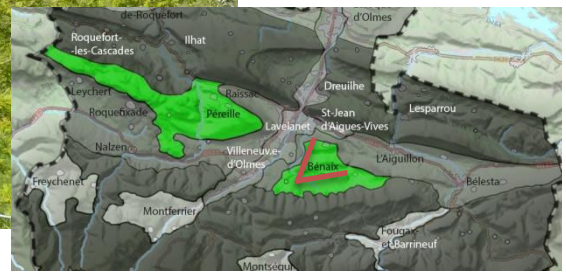
C. Paysages de reliefs du sud du Plantaurel





Paysage des Gorges du Douctouyre à Péreille, vu depuis la route D310 près de la Croix de Péreille





Paysage d'un coteau exposé depuis le village de Bénaix

Communes concernées

Roquefort les Cascades, Roquefixade, Nalzen, Péreille, Raissac, Villeneuve d'Olmes, Lavelanet, Bénaix, L'Aiguillon, St Jean d'Aigues Vives.

Les structures paysagères

Cette unité de paysage en deux secteurs forme une transition entre le massif du Plantaurel et le massif de Tabe.

Les caractères du massif du Plantaurel se retrouvent dans les environs de Péreille, avec les gorges escarpées du Douctouyre, ainsi que sur les hauteurs des communes de Roquefixade et Leychert qui présentent un ensemble de petits sommets boisés dominés par le Pic des Monges (934 m). Ici, les plissements du Plantaurel sont plus désordonnés du fait de failles géologiques multidirectionnelles. Les sols, calcaires et peu profonds, étant peu favorables aux cultures, les signes d'occupation humaine sont peu nombreux et les vues restent limitées par la végétation boisée très présente, sauf dans les situations de belvédère comme à la croix de Péreille. Au sud-ouest, la limite paysagère est franche, à la cassure du relief qui domine la vallée de l'Esponne.

Le second secteur se rapporte aux environs de Bénaix, davantage habité et cultivé.

Ces deux secteurs sont regroupés dans une même unité de paysage car dans les deux cas, il s'agit de territoires de reliefs avec quelques replats plus ou moins accessibles, subissant peu l'influence urbaine des fonds de vallée et de leurs axes routiers, pourtant proches. Le secteur de Péreille et des hauts territoires de Roquefixade et Leychert se distingue par l'influence du Plantaurel et du Douctouyre, quand le secteur de Bénaix est en confrontation plus directe avec le massif de Tabe tout en lui restant relativement étranger.

Les éléments du patrimoine paysager remarquable

- Les gorges du Douctouyre à Péreille avec leurs rochers d'escalade et leurs sentiers de randonnée ;

- Le point de vue depuis la croix de Péreille, installée sur la crête séparant Péreille de la vallée de Raissac, point de vue exceptionnel sur les gorges du Douctouyre et le massif de Tabe en arrière-plan ;

- L'ensemble architectural et paysager formé par la chapelle romane St-Vincent de Péreille-d'en-Bas (Monument historique inscrit) et les cyprès du cimetière qui l'entoure ;

- Les parcellaires agricoles et bocagers autour du hameau de Péreille-d'en-Haut et du village de Bénaix ;

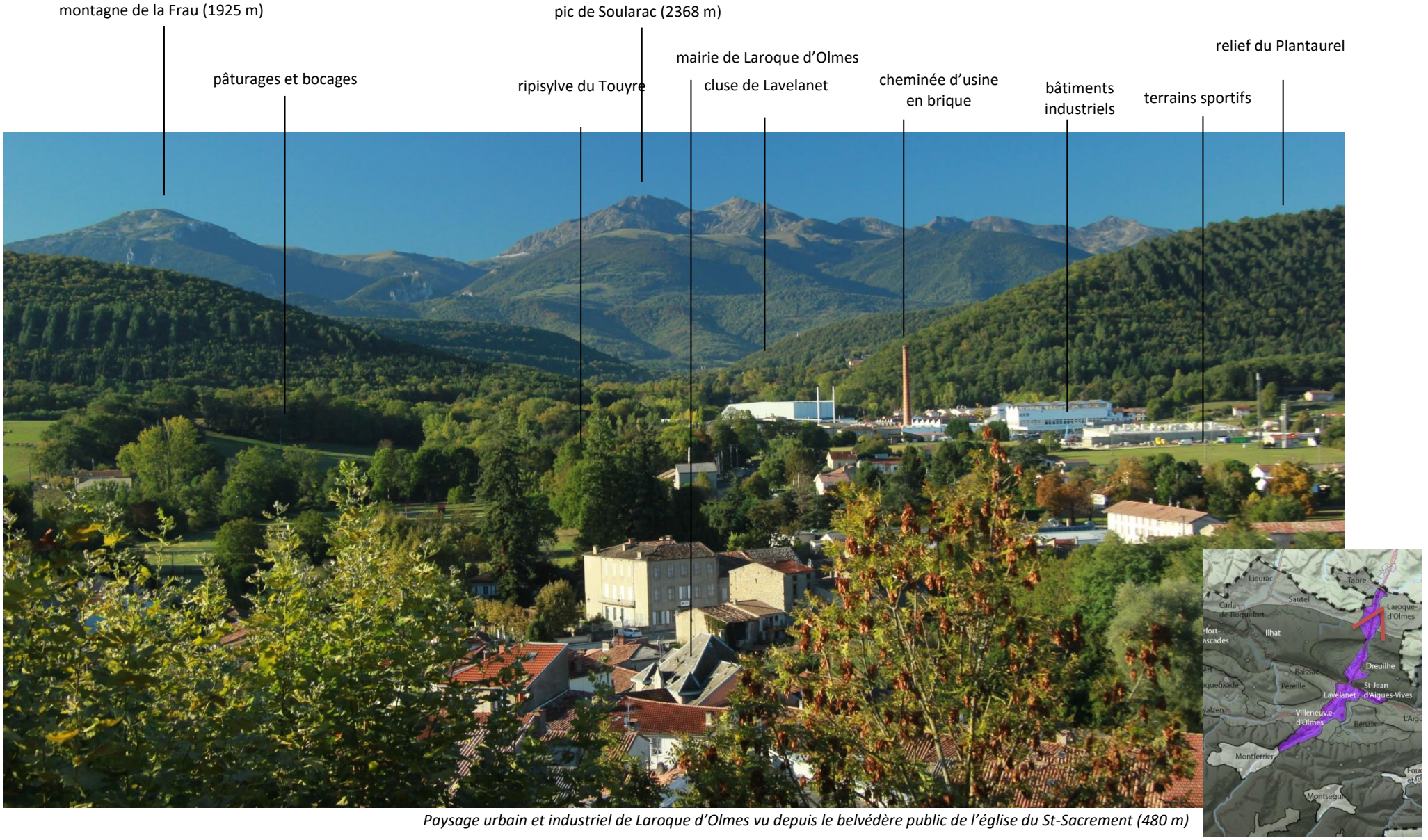
- Les affleurements ferriques rouges à Bénaix, comme ceux visibles depuis la D210 sous le Serre de Malet ;

Enjeux mentionnés dans l'Atlas des paysages

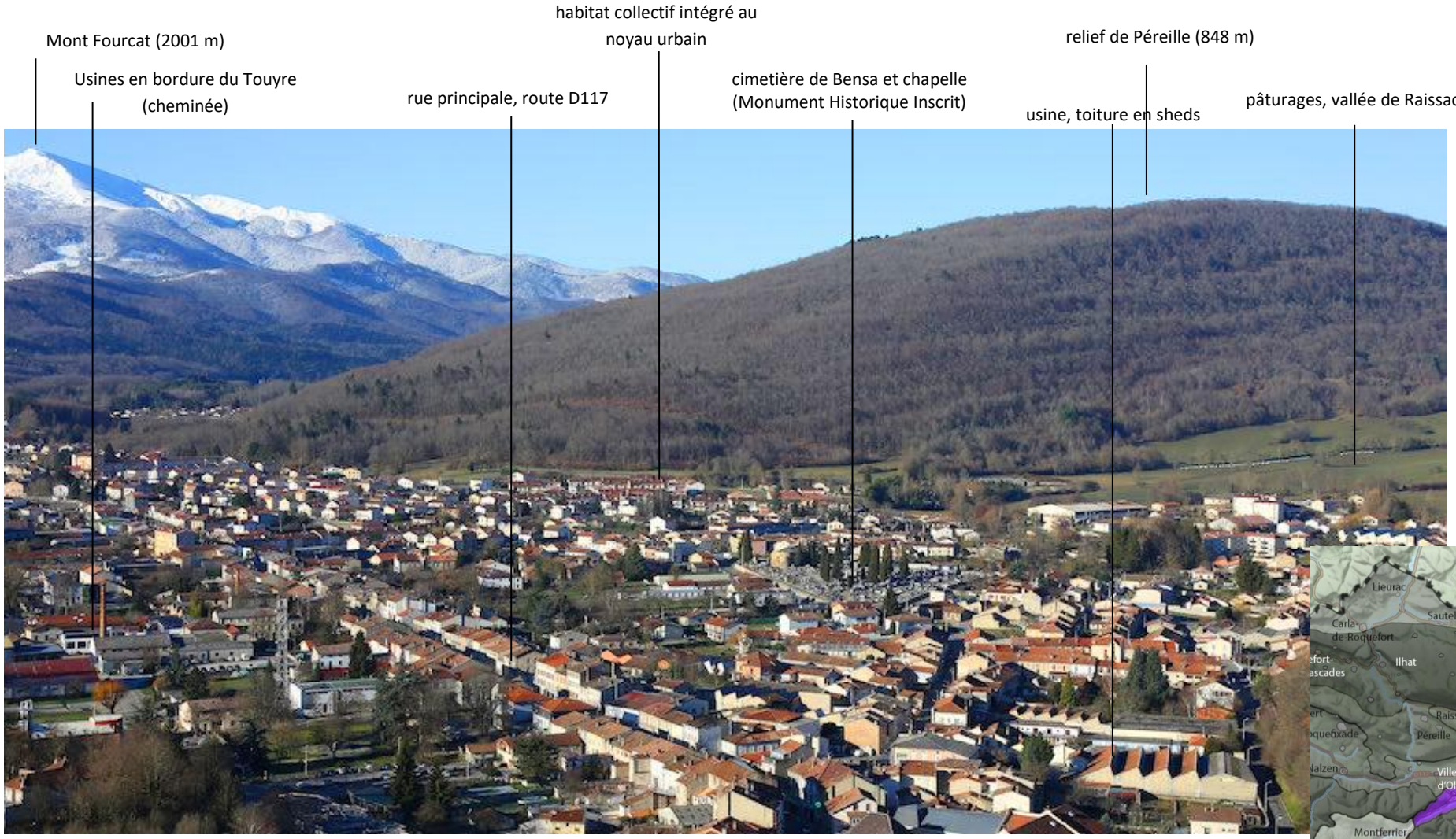
- « Lisibilité et cohérence de la zone intermédiaire par la réouverture des granges et de leurs prairies de fauche . »
- « Accessibilité de l'eau vive par l'entretien des chemins de berges.
- « Accessibilité des paysages d'altitude par la réouverture des pistes et sentiers d'accès aux estives . »
- « Authenticité des actions de réhabilitation et de reconversion des granges et des hameaux affectés par la dégradation et l'abandon . »

Atouts	Faiblesses
Les gorges du Douctouyre à Péreille génèrent un paysage insolite abritant un milieu diversifié qui attire les amateurs de nature, d'escalade et de randonnées pédestres. Il est tourmenté par les plis et failles géologiques qui l'isolent des vallées alentour, plus amples. A ces accidents de reliefs s'ajoute la pauvreté des sols vis-à-vis d'un usage agricole, d'où la rareté des voies de communication ; ces phénomènes contribuent à renforcer le caractère sauvage du paysage. A l'inverse, les sols du secteur de Bénaix sont plus fertiles : les cultures et pâtures entourant les différents hameaux agricoles permettent de conserver un paysage ouvert, et de découvrir les singuliers affleurements ferriques rouges au pied du Serre de Malet. Le réseau routier plus dense permet de découvrir plus facilement le paysage.	La déprise agricole se fait sentir, tant dans le secteur de Bénaix que celui de Péreille-d'en-Haut, avec des bâtiments qui se dégradent, des chemins qui se ferment, des prairies insuffisamment pâturées qui sont progressivement envahies par une végétation de lande.
Opportunités	**Menaces**
Les routes en impasse qui desservent tant bien que mal le secteur de Péreille offrent l'opportunité de promouvoir la fréquentation des boucles de randonnée existantes, en arguant que les usagers seront assurés de ne pas être incommodés par les voitures.	Les dernières poches de paysages ouverts dans le secteur des environs de Péreille comme à Péreille-d'en-haut et Coumescure, véritables espaces de respiration dans un environnement très boisé, pourraient disparaitre avec la déprise agricole. L'éventuelle extension de la carrière de Péreille devra soigneusement préserver le caractère sauvage des environs. Le mitage amorcé le long de la route D210 à l'entrée ouest de Bénaix pourrait s'amplifier et dégrader la qualité paysagère de cette vallée.

D. Paysages urbains de vallée industrielle



Paysage urbain et industriel de Laroque d'Olmes vu depuis le belvédère public de l'église du St-Sacrement (480 m)





Paysage urbain et industriel de Lavelanet vu depuis le Soula (650 m), sous la crête de Bouchard

Photo : source Azinat.com

Communes concernées

Tabre, Laroque d'Olmes, Dreuilhe, Lavelanet, St Jean d'Aigues Vives, Villeneuve-d'Olmes, Montferrier.

Les structures paysagères

Nous concentrons ici notre attention sur la portion urbanisée de la vallée du Touyre, située entre Tabre et Montferrier. Cette unité de paysage, contrairement à toutes les autres présentées jusqu'ici, suit un axe nord-sud fort, généré par le cours du Touyre. Ce cours d'eau a démontré au fil des siècles son intérêt pour les activités humaines, notamment lorsque celles-ci se sont industrialisées. Ici, au XIXe et XXe siècle, c'est principalement l'industrie textile qui a produit le paysage que nous observons : usines, habitat et commerces se combinent pour former un velum urbain se concentrant sur le replat de la vallée. Les franges et lisières du Massif de Tabe et du Plantaurel représentent, en négatif, les limites de cette extension en nappe assez dense.

Suivant l'axe nord-sud, la D625 – et la D117, son prolongement vers Foix –, s'incarne ici souvent en rue principale des villes traversées. Les routes et le cours du Touyre structurent la tache urbaine qui a tendance aujourd'hui à déborder dans les vallées latérales, en direction de Raissac à l'ouest et de St Jean d'Aigues Vives à l'est. La limite visuelle avec cette dernière commune a d'ailleurs disparu dans une continuité de maisons individuelles à proximité de la D117 vers Quillan. Au nord de Lavelanet, la jonction avec Dreuilhe est assurée par une succession de maisons individuelles, d'usines et de commerces. L'ancienne voie ferrée transformée en voie verte facilite les déplacements doux entre ces communes. Au sud, la jonction urbaine est presque réalisée entre Villeneuve d'Olmes et Lavelanet avec la proximité de la cité de La Foundo (ou « cité des 150 ») bâtie dans les années 1970 selon un concept architectural insolite. A l'extrémité sud, enfin, le relief de la vallée de Montferrier a restreint le développement des usines et de l'habitat à un étroit cordon autour du Touyre.

La perspective au sud vers les sommets du Massif de Tabe, à travers la vallée du Touyre, représente une vue emblématique du territoire. Le pog de Montségur, visible depuis le centre de Lavelanet, permet aux habitants de la vallée de se raccrocher à l'identité cathare et plus généralement pyrénéenne, malgré la banalisation de leur paysage urbain (entrées de villes et espaces publics peu qualitatifs, zones commerciales similaires les unes des autres…). Les villes industrielles ont cependant une identité propre, avec l'architecture caractéristique des cités ouvrières, des usines avec leurs toitures en sheds[28], ou encore des maisons de maîtres, entourées ou non d'un parc paysager (exemple : l'actuelle mairie de Lavelanet).

Les éléments du patrimoine paysager remarquable

- Le cimetière de Bensa à Lavelanet, avec ses cyprès et sa chapelle (Monument historique du XIIe siècle) ;

- Les coteaux du Plantaurel (les « soulas »), qui plongent jusqu'au centre-ville de Lavelanet ;

- La vue depuis le belvédère de Ste-Ruffine à Lavelanet ;

- L'hôtel de ville de Lavelanet avec son architecture (ancien hôtel particulier) et son parc, ses arbres d'ornement, ses sculptures, et le passage du Touyre le long des usines ;

- Les cheminées en brique à Villeneuve d'Olmes, Lavelanet, Laroque d'Olmes, signes de reconnaissance de chacune des anciennes usines, aides au repère dans le paysage urbain ;

- Les reliquats de berges naturelles et ripisylves du Touyre (principalement à Laroque d'Olmes et Villeneuve d'Olmes) ;

- La prairie de Cabobès ainsi que le coteau boisé séparant en deux le sud de Lavelanet, sur la rive droite du Touyre ;

- L'ancien moulin d'En Four, avec son architecture, ses fossés, ses alignements et bosquets de platanes et de peupliers à Laroques d'Olmes;

- Le belvédère planté de platanes du Castella (avec l'église du St-Sacrement) à Laroque d'Olmes et la vue panoramique qu'il offre ;

- Le belvédère aménagé au niveau du calvaire à Villeneuve d'Olmes.

[28] Shed : type de couverture de bâtiments industriels, présentant un profil en dents de scie, dont le pan nord est généralement vitré.

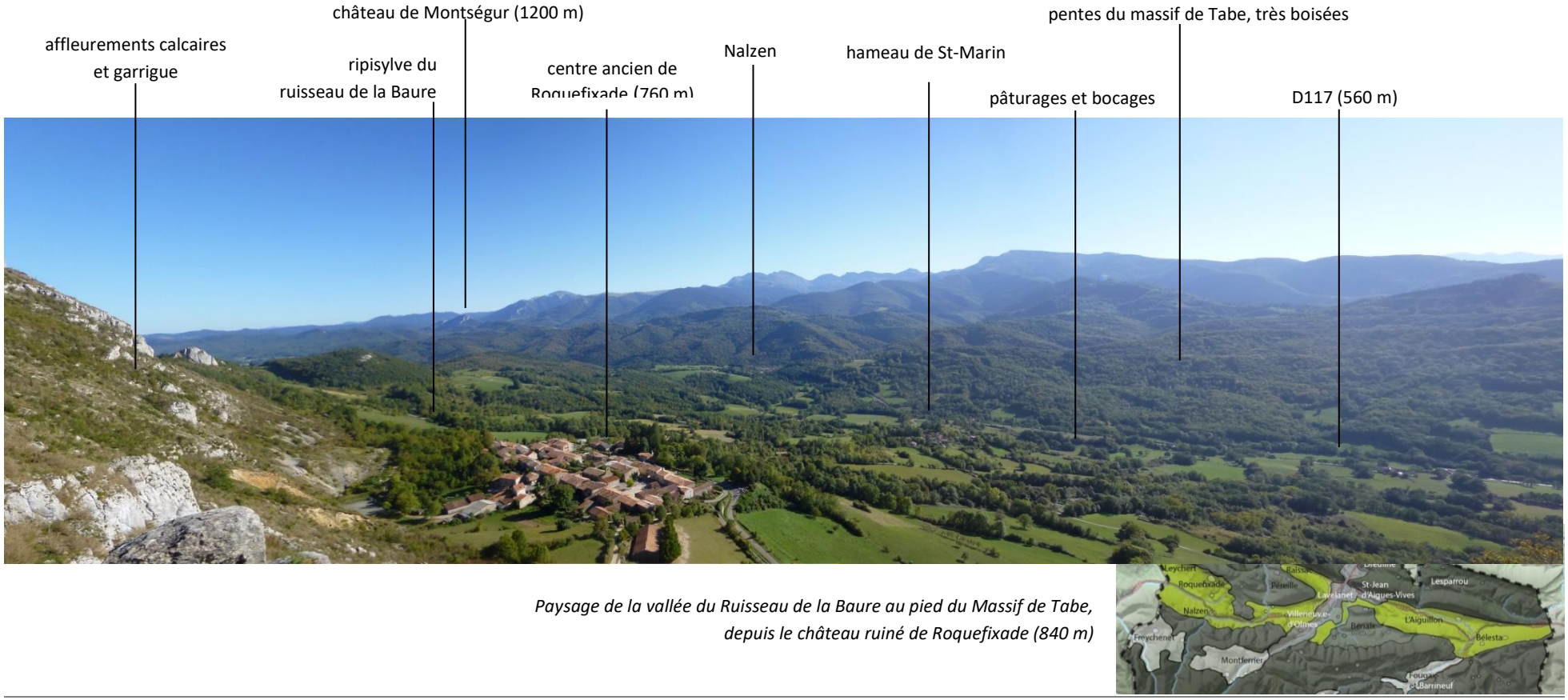
Enjeux mentionnés dans l'Atlas des Paysages

- « Accessibilité et préservation des ripisylves et des espaces naturels et ruraux et de toute urbanisation linéaire. »
- « Intégrité des coteaux menacés par le mitage et cohérence des nouveaux sites de fondation dans le cadre des règlements d'urbanisme. »
- « Authenticité des réhabilitations et reconversions industrielles dans la continuité du patrimoine des savoir-faire locaux. »
- « Authenticité des nouvelles constructions et urbanité des espaces périurbains dans le respect du velum urbain. ». »

Atouts	Faiblesses
Un patrimoine paysager qui illustre plus qu'ailleurs la relation entre les atouts naturels et l'usage qu'en ont fait les hommes. Une nature aux portes des espaces urbanisés, qu'il s'agisse des pentes boisées des cluses du Plantaurel, des nombreux jardins familiaux, des parcs d'agrément arborés, parfois plantés d'essences exotiques inattendues en zone de piémont (bananiers, palmiers…). Un patrimoine culturel riche, qui raconte l'histoire du terroir, et permet de décrypter les arcanes de son paysage. Le Touyre, cause première de la connotation spécifique de cette entité paysagère, progressivement réhabilité et ré-apprivoisé (dépollution, promenades, mise en valeur d'ouvrages hydrauliques…). Un patrimoine paysager facilement accessible, grâce à une bonne desserte routière.	Le constat semble partagé par toute la population, mais c'est ici qu'il doit être rappelé : les usines et ateliers qui restent inoccupés depuis plusieurs années se dégradent, voire menacent ruine, leurs abords s'enfrichent. Les inconvénients de la bonne desserte routière : trafic, pollution, banalisation du paysage… • les nouvelles zones d'activité se multiplient le long des axes routiers majeurs – surtout en entrées de ville – sans prendre suffisamment en compte leur insertion paysagère, ni accorder la place nécessaire aux déplacements doux sécurisés ; • le trafic de transit à travers le centre urbain de Lavelanet accapare toute l'attention des riverains et des visiteurs au détriment des atouts paysagers qu'il possède. Certains ensembles immobiliers, comme la « cité des 150 » ou certains immeubles collectifs, n'ont pas été conçus pour durer et se dégradent. L'extension de l'habitat pavillonnaire depuis les années 1960 a généré des constructions souvent mal insérées dans le paysage, notamment sur les terrains pentus. Les platanes d'alignement en bord des routes et rues systématiquement étêtés au détriment de leurs propriétés esthétiques et du confort estival qu'ils procureraient.
Opportunités	**Menaces**
Les usines désaffectées, en cas de reconversions (réhabilitations ou reprises) représentent un potentiel en raison de l'attrait pour l'esthétique post-industrielle, que ce soit pour un usage touristique (Musée du Textile de Lavelanet, urbex[29]) ou un usage résidentiel (studios, lofts etc.). Une histoire à intégrer dans une valorisation globale de ce paysage, après sélection des éléments architecturaux les plus intéressants. Les berges et ripisylves représentent des espaces paysagers pouvant être mis à disposition des habitants en centre-ville (exemple de l'aménagement des berges à Villeneuve d'Olmes), surtout si elles présentent des dispositifs de domestication de l'eau (canaux, moulins…). Réhabilitation des alignements d'arbres par la formation des jardiniers municipaux aux techniques d'élagage respectueuses de la physiologie des arbres.	Comme dans de nombreuses petites villes françaises ayant émergé avec le progrès industriel, les centres-villes se vident et se paupérisent, au profit d'une banlieue diffuse dans tout le territoire environnant, souvent en rupture avec l'architecture traditionnelle. L'étalement urbain diffus est préoccupant et nécessite une résilience forte des cœurs de villes pour ne pas voir la ville atteindre les forêts des reliefs. Le mitage des coteaux doit être limité pour conserver les perspectives depuis la ville vers des espaces de « nature » (non-construits). Mise à mal sans discernement des patrimoines historique, industriel et naturel à l'occasion de travaux de reconversions à vocation économique (exemple : à la suite du rachat d'un site industriel par un opérateur privé ayant un tout autre projet).

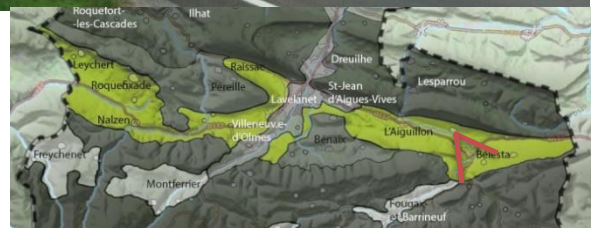
[29] Urbex : pratique d'exploration urbaine de lieux construits par l'homme difficiles d'accès, cachés, ou dont l'accès est interdit (source : wikipedia.org)

E. Paysages mixtes de vallées cultivées et habitées



Paysage de la vallée du Ruisseau de la Baure au pied du Massif de Tabe, depuis le château ruiné de Roquefixade (840 m)





Paysage mixte de la vallée de l'Hers, depuis la route D117, en regardant vers Bélesta

Communes concernées :

Leychert, Roquefixade, Nalzen, Freychenet, Montferrier, Péreille, Raissac, Villeneuve d'Olmes, Lavelanet, Bénaix, St Jean d'Aigues Vives, L'Aiguillon, Bélesta.

Les structures paysagères

Les vallées mixtes concernent les territoires inscrits entre le massif du Plantaurel au nord et celui de Tabe au sud. Ces vallées, orientées selon un axe ouest-est, sont traversées par la D117 (Foix-Quillan).

Elles ont en commun avec les combes du Plantaurel leur orientation nord-est – sud-ouest, avec une même similarité ombrée-soulane (en l'occurrence, plutôt une opposition !). En revanche, les signes de déprise agricole sont moins flagrants, avec un parcellaire bocager encore bien visible. Autour des villages et hameaux souvent implantés en pied ou à flanc des soulanes se retrouve le schéma paysager traditionnel : corps de ferme, jardin et verger aux abords, puis terres cultivées et prairies, maillées par un réseau bocager qui conforte l'image traditionnelle de l'agriculture de piémont. Peut-être la nature des sols – les flyschs –, propice aux cultures, y est-elle pour quelque chose ?

Néanmoins, là encore, les parcelles les plus distantes des sièges d'exploitation sont gagnées par l'enfrichement, et, en tout état de cause, les ombrées restent réservées à la forêt : du fait de l'altitude, chêne sessile ou chêne pédonculé plutôt que chêne pubescent cantonné aux soulanes calcaires, et même hêtre.

Les centres historiques de Roquefixade et de Bélesta se distinguent de ceux des autres communes par leur implantation urbaine volontairement disposée en damier datant de la fin du Moyen-Age, alors que les autres chefs-lieux semblent s'être agglomérés autour de carrefours naturels au fil du temps .

Le château ruiné de Roquefixade représente le deuxième site d'intérêt patrimonial de l'Histoire cathare en Pays d'Olmes après celui de Montségur.

Les éléments du patrimoine paysager remarquable

- Le château ruiné de Roquefixade (Site inscrit), perché en haut d'une falaise rocheuse entourée de pâturages et de boisements, et le panorama à 180° dont on jouit depuis ;

- Le village ancien de Roquefixade, au pied de son château ruiné duquel on apprécie la trame urbaine et les jardins, pâturages et bosquets qui l'environnent ;

- Le réseau de haies bocagères, de ripisylves et de pâturages de la vallée du ruisseau de Baure (vallée de l'Esponne) ;

- Les coteaux cultivés et pâturés de Raissac, du sud de Lavelanet, et de Villeneuve-d'Olmes ;

- Le jardin public « art déco », ses fabriques régionalistes, et le bief qui le voisine, dans le centre de L'Aiguillon (anciennement propriété de l'industriel Aubin Cabrol) ;

- Le réseau de haies bocagères et de pâturages de la vallée de l'Hers, en aval de Bélesta, ainsi que la silhouette de certains hameaux (Les Peyrots);

- Les alignements de platanes sur la D 117 aux deux entrées de Bélesta, bien que leur unité ait été mise à mal au fil des ans ;

- Le village ancien de Bélesta et les berges de l'Hers dans sa traversée ;

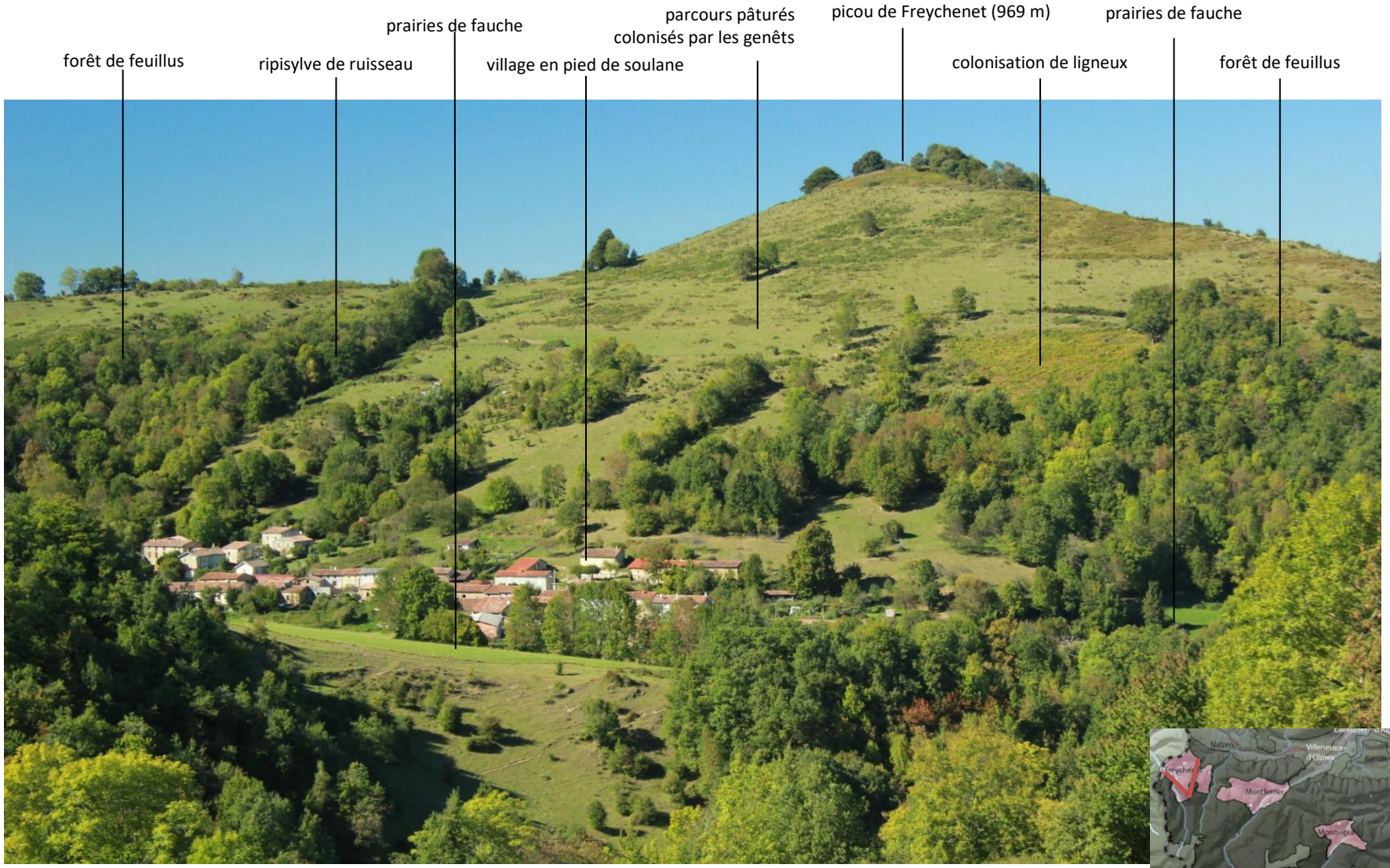
- Le site de Notre-Dame-du-Val-d'Amour à Bélesta, avec sa chapelle, ses cyprès et son belvédère (Site inscrit).

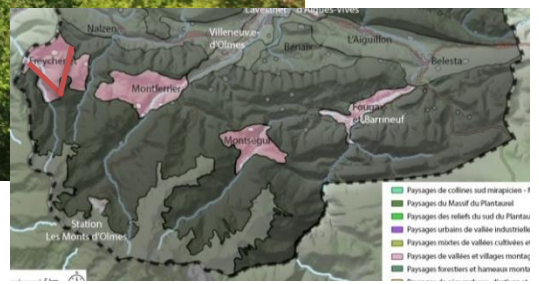
Les enjeux mentionnés dans l'Atlas des paysages

- « Lisibilité et cohérence de la zone intermédiaire par la réouverture des granges et de leurs prairies de fauche. »
- « Accessibilité de l'eau vive par l'entretien des chemins de berges ». *(Étant précisé qu'un arrêté préfectoral portant sur l'entretien ds cours d'eau et de leurs berges, des ravines et des fossés de juin 2019 interdit les coupes à blanc dans une bande de trois mètres à compter du haut de berge)*
- « Accessibilité des paysages d'altitude par la réouverture des pistes et sentiers d'accès aux estives. » Cet enjeu s'accompagne de la nécessaire préservation des cours d'eau présents au sein de ces milieux forestiers.
- « Authenticité des actions de réhabilitation et de reconversion des granges et des hameaux affectés par la dégradation et l'abandon. »

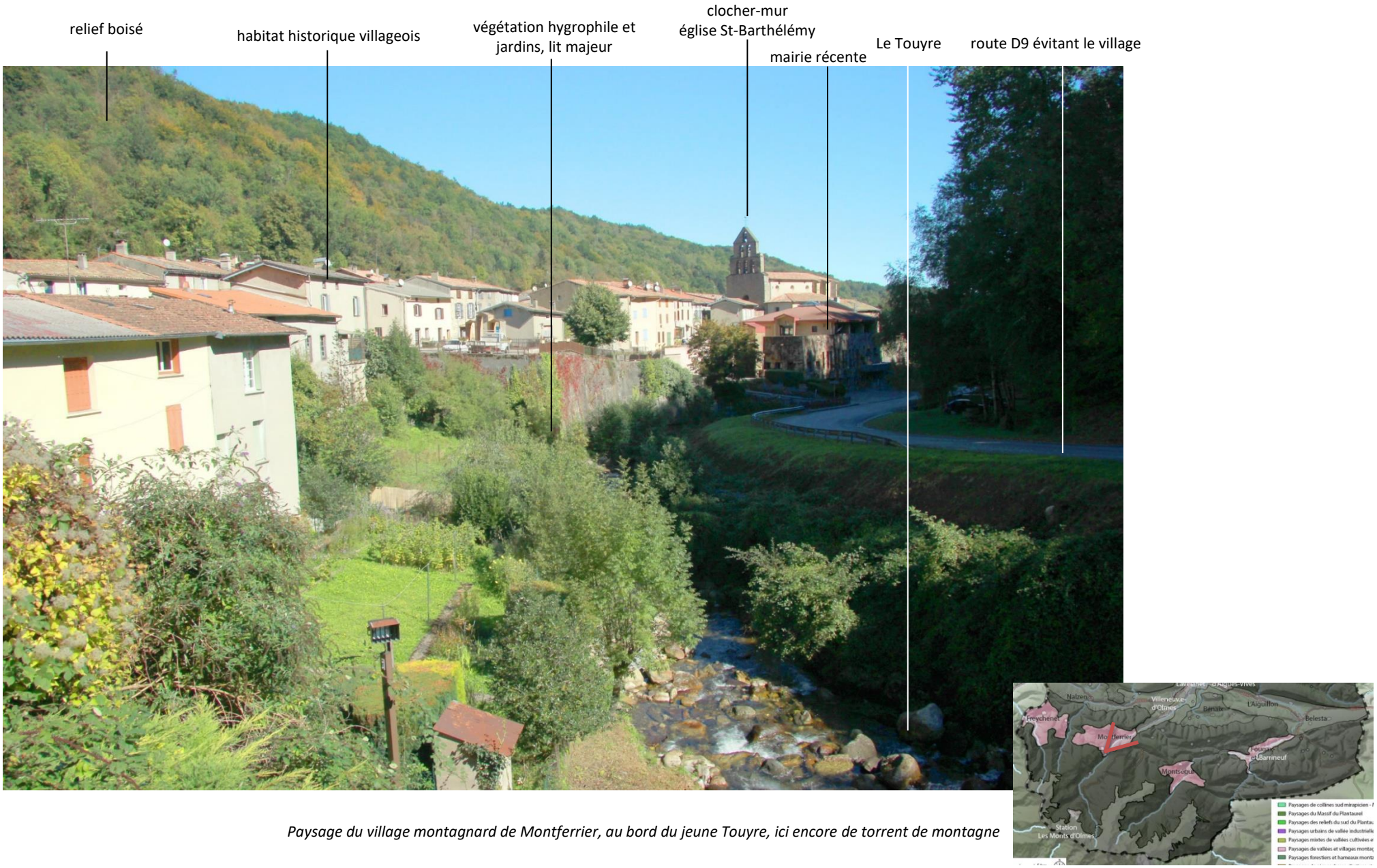
Atouts	Faiblesses
La fertilité des sols (flyschs), l'amplitude des vallées et la faible pente à leur pied qui facilitent la poursuite de l'activité agricole. Le maillage bocager est donc entretenu, les parcelles sont pâturées, fauchées ou labourées, et le paysage qui en résulte reste bien vivant. La position stratégique de ces vallées sur un axe ouest-est d'échanges en secteur piémontais : jusqu'à ce que les transports soient mécanisés, l'axe de la D117 qui relie Foix à Quillan, était aussi celui qui reliait la Méditerranée aux Pyrénées centrales. La route, avec son flux régulier qui contribue à maintenir à flot l'économie du Pays d'Olmes, semble en conserver la mémoire.	L'entrée ouest de Bélesta, avec ses espaces publics déstructurés ou sans ambition, sa zone d'activité « décousue » au sud, ses lotissements récents sans souci d'insertion paysagère au nord. Les platanes d'alignement en bord des routes et rues trop souvent étêtés au détriment de leurs propriétés esthétiques et du confort estival qu'ils pourraient procurer.
Opportunités	**Menaces**
Roquefixade et Bélesta disposent chacun d'atouts qui se conjuguent pour capter davantage de touristes : l'un et l'autre présentent un urbanisme ordonnancé et des bâtiments aux architectures à caractère patrimonial méritant d'être mieux connus, en dépit des efforts déjà consentis pour les mettre en valeur (particulièrement à Riquefixade) ; mais aussi l'un et l'autre disposent à leur proche périphérie de curiosités dont la notoriété est déjà acquise, accueillant plusieurs dizaines de milliers de visiteurs annuels : résurgence de Fontestorbes et château ruiné de Roquefixade.	Introduite accidentellement de Chine vers 2006, la pyrale du buis prolifère en Pays d'Olmes depuis 2017. La défoliation généralisée des bosquets de buis observée en 2018, serait préjudiciable à la qualité paysagère des soulanes si cette végétation ne se rétablit pas spontanément au cours des prochaines saisons. Le caractère bucolique des vallées proches et des vallées industrielles menacé de mitage par une urbanisation en timbre-poste. Cette menace s'applique aussi aux abords de Bélesta. Et, comme partout en piémont d'Olmes, la menace de la déprise agricole et ses conséquences sur la fermeture des paysages, même si ce secteur des vallées mixtes cultivées et habitées semble moins concerné que d'autres.

F. Paysages de vallées et villages montagnards

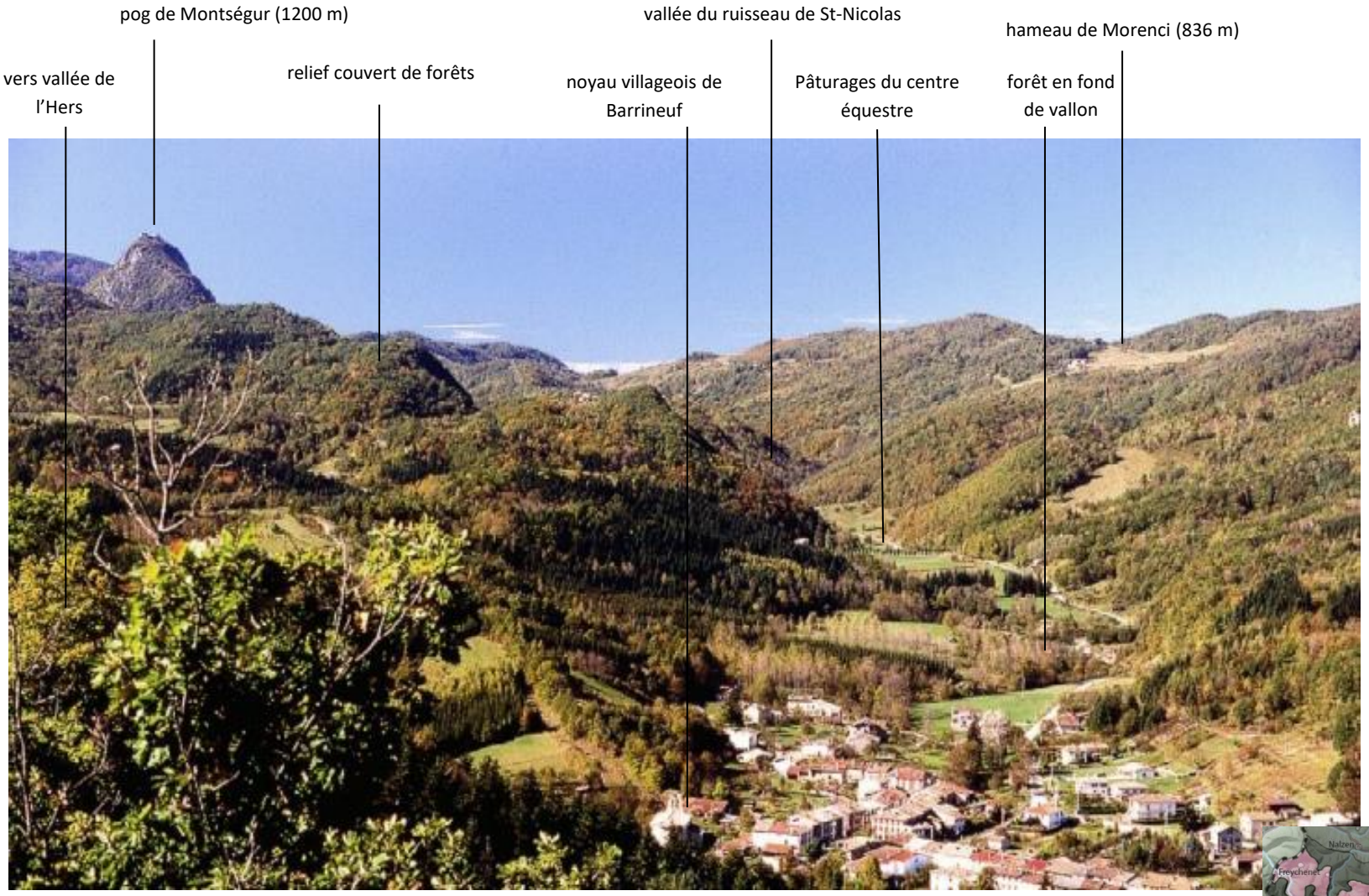


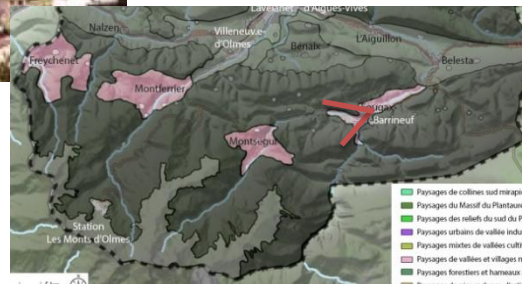


Paysage montagnard du village de Freychenet (803 m) vu depuis la D209 en venant de Montferrier



Paysage du village montagnard de Montferrier, au bord du jeune Touyre, ici encore de torrent de montagne





Paysage de vallée montagnarde du village de Fougax-et-Barrineuf depuis le Roc de Fayre (689 m)
Source : photographie de Joseph Eiche, 2007, publiée sur communes.com

Communes concernées :

Freychenet, Montferrier, Montségur, Fougax et Barrineuf

Les structures paysagères

L'unité de paysage décrite ici concerne les environs proches des quatre villages les plus au sud de la CCPO. Freychenet, à l'ouest, est un petit village implanté à 800 m d'altitude sur un col séparant les eaux du Sios, à l'ouest, des eaux du Douctouyre à l'est, au pied du Picou qui porte son nom, avec ses prairies de fauche et ses pâturages à proximité. La D209 relie Freychenet à Montferrier à travers bois via le col de la Lauze, à partir duquel on retrouve les pâturages.

Bien que l'exploitation de la mine de talc du Fangas et l'industrie textile aient permis au village de Montferrier de s'étendre dans les rares espaces libres en fond de vallée du Touyre, la partie historique reste typique des villages de vallées montagnardes pyrénéennes : implantation en soulane, sur un site propice au franchissement du torrent, rues parallèles aux courbes de niveau, maisons mitoyennes le long des rues et surplombant le torrent. L'étroite D9 qui le traversait jusqu'en 1973 a été déviée via la rive droite du Touyre pour mieux desservir la D 909 d'accès à la station des Monts d'Olmes, ainsi qu'au site de Montségur.

C'est aux abords du col de Montségur sur la D9 que s'ouvre à nouveau le paysage, sur des pâturages de montagne, et surtout sur l'impressionnant bastion calcaire que constitue le pog, coiffé de son château ruiné. Le village qui s'étend près de 300 mètres plus bas présente une implantation caractéristique du village de montagne sur un « presque replat » à comparer avec la forte pente qui l'environne, exposé ici sud-est, avec ses rues – caladées dans le cœur du village – parallèles aux courbes de niveau, ses maisons mitoyennes, ses jardins potagers offerts à la vue des passants.

Au niveau de Fougax et Barrineuf, la vallée se fait plus large. Son fond plat, trahissant son origine glaciaire, accueille des cultures variées autour des villages et hameaux, parfois agglutinés autour d'anciens moulins profitant de l'énergie fournie par l'Hers. Elle se resserre aux abords de la fontaine de Fontestorbes.

Chaque village est contraint par un relief puissant, le plus souvent boisé (surtout en ombrées). Les bourgs se situent aux points de convergences des eaux, structurés autour du Sios, du Touyre, de l'Hers et des confluences avec leurs affluents respectifs. Ils se trouvent également le long des routes secondaires, desservant le reste de la CCPO au nord de manière rayonnante, tout en restant remarquablement reliés entre eux par des routes départementales franchissant des cols. Il y a bien sûr une relation forte aux paysages de sommets du Massif de Tabe puisqu'ils représentent l'horizon sud et qu'ils dominent chaque situation. La commune de Montferrier est la plus concernée en termes de symboles : son ancienne mine de talc dans les hauteurs a fait sa prospérité d'antan, son église est dédiée au même saint que celui que l'on a baptisé pic de Saint-Barthélémy, un sommet où était organisé un pèlerinage chaque 24 août.

Cependant, c'est peut-être à Montségur que la perception du paysage montagnard se fait le mieux : les ruines de son château, juchées à 1200 m, offrent un point de vue grandiose sur les hauts sommets du Tabe. Son village historique disposé dans la pente (les maisons alignées selon les courbes de niveau) et ses abords pâturés en font un paysage de carte postale très influent pour l'identité de la CCPO et du Pays Cathare de manière générale.

Les éléments du patrimoine paysager remarquable

- Bien sûr, l'emblématique pog de Montségur, le couvert végétal, les architectures, pics et falaises rocheuses qui lui sont liés, mais aussi les paysages de pâturages qui s'étendent aux alentours et qui constituent son écrin.

- Les diverses vues depuis ces vallées sur le pog de Montségur : les villages de Fougax et Barrineuf, de Montferrier, les routes, les chemins de randonnée…

- le Touyre torrentueux, ses berges et le pont de pierre à Montferrier (site inscrit en 1943, mais passablement dégradé depuis par divers aménagements en béton).

- le « petit patrimoine » au hasard des déplacements : halles de Fougax et de Barrineuf, abreuvoirs (Freychenet, Montferrier, Montségur, Fougax et Barrineuf), canaux, moulins, sentiers caladés…

Enjeux mentionnés dans l'Atlas des paysages

- « Lisibilité et cohérence de la zone intermédiaire par la réouverture des granges et de leurs prairies de fauche. »
- « Accessibilité de l'eau vive par l'entretien des chemins de berges.
- Accessibilité des paysages d'altitude par la réouverture des pistes et sentiers d'accès aux estives. »
- « Authenticité des actions de réhabilitation et de reconversion des granges et des hameaux affectés par la dégradation et l'abandon. »

Atouts	Faiblesses
L'image emblématique du pog de Montségur, ambassadrice de la CCPO, déjà médiatisée par le label Grand Site d'Occitanie, et peut-être immortalisée si les projets de Grand Site de France et de l'Unesco se concrétisent. Les paysages des villages montagnards sont entretenus et relativement ouverts (pâturages). Leur architecture traditionnelle très largement préservée et les cours d'eaux qui les traversent leur confèrent un charme pittoresque. Les habitations se situent près des routes départementales qui les relient aux plus grandes vallées du nord.	Le caractère enclavé ou en impasse –même s'il ne s'agit que d'impressions - des vallées montagnardes les met à l'écart du reste de la CCPO. Le relief contraint les cultures et pâturages, les rendant beaucoup moins rentables. Ceux-ci ont tendance à disparaître au profit de landes enfrichées ou de forêts exploitées. Le site inscrit de la cascade et du pont au village de Montferrier, dégradé par les aménagements successifs sans nuances à base de béton, malgré la protection réglementaire. Certains équipements publics (conteneurs de collecte sélective, transformateurs électriques, candélabres en béton…) dévalorisants des éléments de patrimoine lorsqu'ils sont implantés à leur proximité immédiate.
Opportunités	**Menaces**
Le regain de fréquentation touristique attendu de l'Opération Grand Site ne durera que si le territoire agricole reste exploité ; il semble raisonnable de penser qu'une symbiose peut s'établir entre la fréquentation touristique et le soutien à l'activité agricole, par exemple via le renforcement des circuits courts ou l'accueil à la ferme. De nombreux sentiers de randonnée parcourent le massif de Tabe et desservent les villages : GR 7B, GR 107 (Chemin des Bonshommes), GR 367 (Sentier Cathare), GR du Pays d'Olmes, GRP Tour du Massif de Tabe et sentiers locaux : vecteurs de découverte des paysages des vallées montagnardes. Le village de Montferrier bénéficie d'un charmant paysage de vallée encaissée avec torrent montagnard, d'un patrimoine industriel original (ancienne carrière de talc) et d'une croix de chemin classée. En outre, il se situe à la croisée de plusieurs sentiers dont le Sentier Cathare et sur la route de la station des Monts d'Olmes. Il doit tirer parti de ces atouts multiples pour maintenir son attractivité.	Ici aussi la déprise agricole apparait comme le risque majeur de dégradation et fermeture du paysage : • à Barrineuf, la forêt descend jusqu'en fond de vallon, nuisant à la lisibilité du paysage de vallées. • à Montségur où les prés de fauche et les quelques terres cultivées qui accueillent les visiteurs à proximité du parking inférieur du village risquent de s'effacer sous les broussailles, faute d'agriculteurs pour les travailler.

G. Paysages forestiers et hameaux montagnards



Paysage montagnard et forestier de la haute vallée du Douctouyre et des hameaux de Freychenet depuis la D209

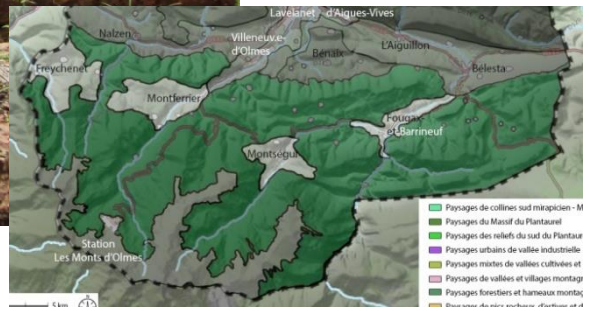
prédominance des conifères, plantations denses

coupe à blanc de futaie dense monospécifique, troncs en lisière dégarnis

prés de fauche en fond de vallon

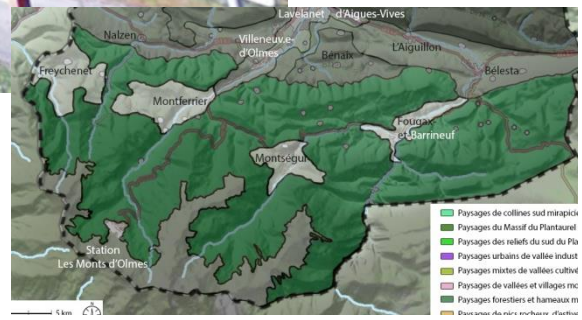
taillis juvénile





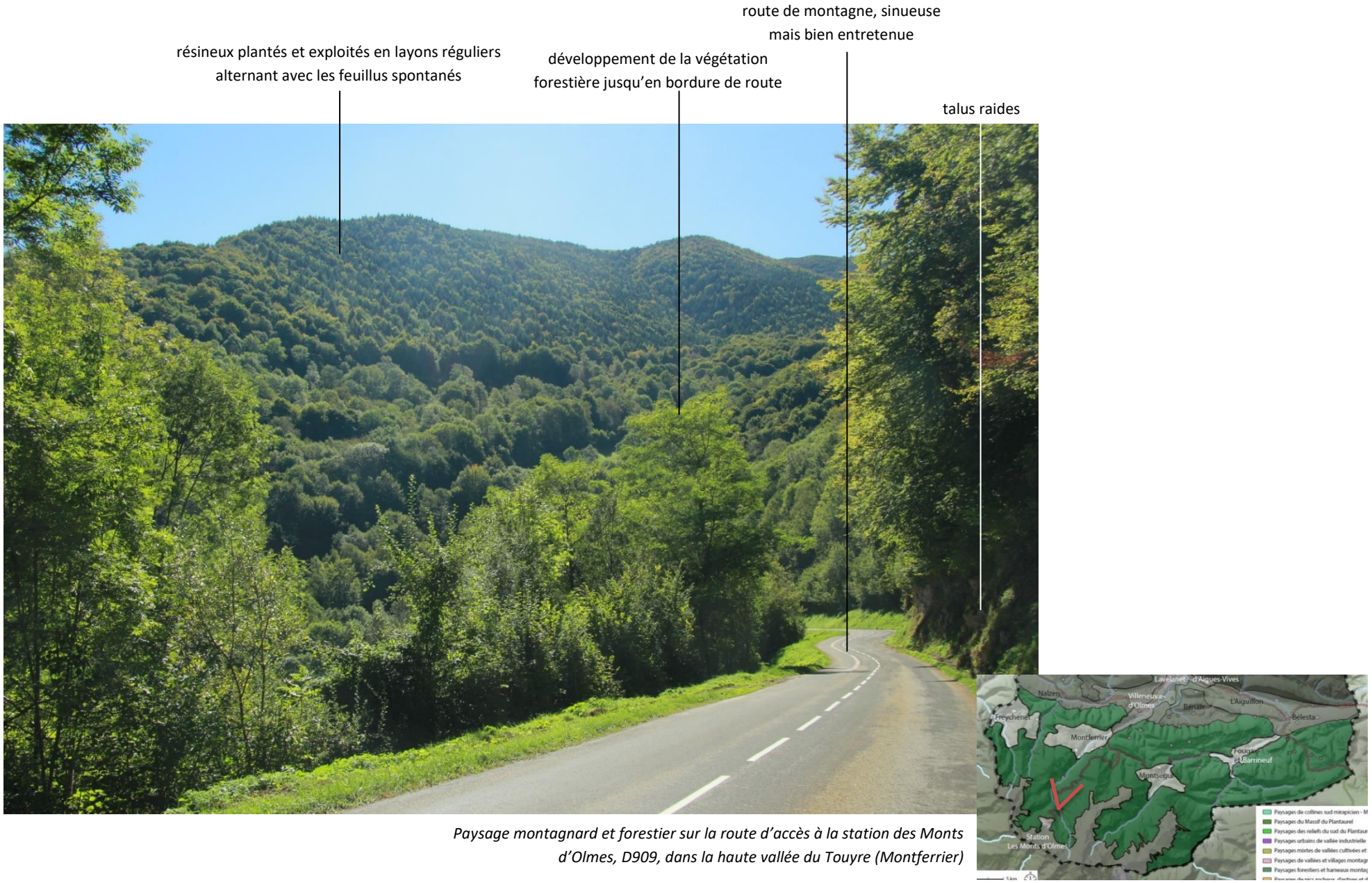
Paysage montagnard d'exploitation forestière dans la forêt Bélesta





Paysage montagnard et forestier du hameau de Pélail (Fougax et Barrineuf) depuis la route D5

Source : Google Street View, 2009



Paysage montagnard et forestier sur la route d'accès à la station des Monts d'Olmes, D909, dans la haute vallée du Touyre (Montferrier)

Communes concernées :

Nalzen, Freychenet, Montferrier, Montségur, Villeneuve d'Olmes, Bénaix, L'Aiguillon, Fougax et Barrineuf, Bélesta.

Les structures paysagères

Sur les pentes parfois raides du massif de Tabe, de la Montagne de la Frau, et des environs de Bélesta, la forêt prédomine. Cet étage forestier s'étend des fonds des vallées jusqu'aux sommets abrupts qu'il recouvre ou jusqu'aux estives qu'il précède. On y trouve une variété de formes (taillis, taillis sous futaie, futaies jardinées, plantations régulières) et de peuplements (chênaies d'altitude, hêtraies-sapinières plantations denses de résineux, …). Ces forêts sont la marque d'une reconquête rapide sur les pâtures et terres cultivées défrichées aux XVIII°, et surtout XIX° siècle, parfois volontaire lorsqu'elle était soutenue par le Fonds Forestier National, plus souvent subie du fait de la déprise agricole

Le socle montagnard organise un réseau naturel de bassins versants convergeant vers les quatre principaux cours d'eaux de la CCPO. Les rares hameaux, tous de faible taille, desservis par des routes étroites et sinueuses, sont entourés de quelques pâtures parfois, jardins, prés-vergers, quand ce n'est pas la forêt qui descend littéralement jusqu'à leur porte.

Les éléments du patrimoine paysager remarquable

- les visions bucoliques des hameaux de Freychenet avec les pâturages et bocages qui leurs sont liés (Le Gabachou, Le Rasclat, le col de la Lauze…) ;

- Toutes les parcelles cultivées ou pâturées, qui agissent comme des espaces de respiration au milieu des paysages très fermés ;

- Les gorges de la Frau, au pied des falaises de la montagne éponyme, où coule l'Hers : paysage exceptionnel et loisirs de nature (GR, escalade) ;

- La forêt préservée de la Réserve Naturelle du Massif de St-Barthélémy ;

- Des points de vue aménagés dans le paysage forestier, comme sur la piste forestière de Montminier, point de vue sur le pog de Montségur, ou le belvédère de la Croix de Morenci (Bénaix) ;

- Les lacets et ouvrages de soutènement en pierre de la D9 entre Fougax-Barrineuf et Montségur, mettant en scène l'arrivée sur Montségur ;

- La source intermittente de Fontestorbes à Bélesta ;

- Le Trou des Corbeaux à Bélesta, et la forêt de Bélesta d'une façon générale ;

- L'arboretum et sentier de découverte de la Maison forestière de l'Orri, dans le Bois de Montminier (Montferrier), située sur un sentier de randonnée local ;

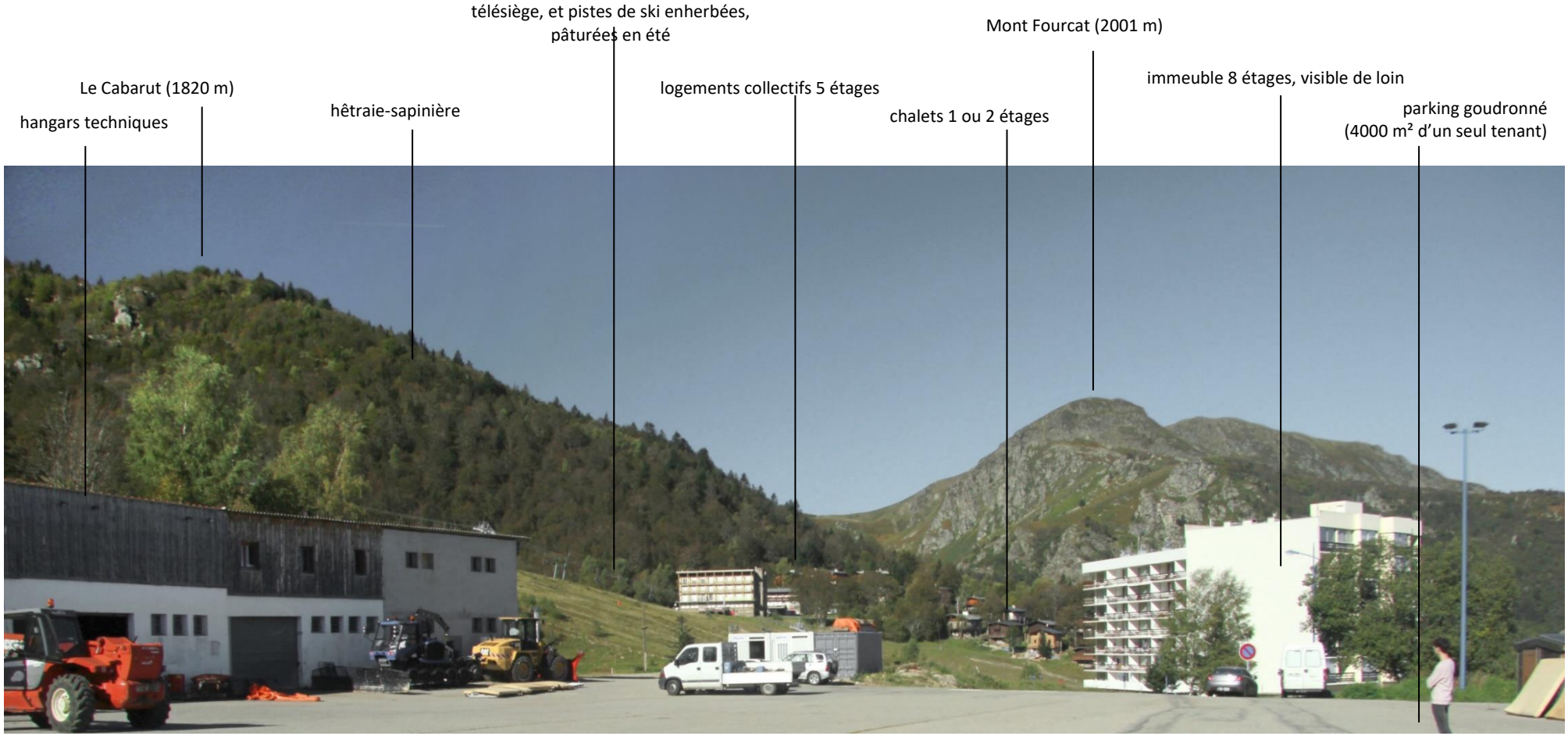
- L'étang et la croix de Moulzoune, sur un sentier de randonnée local (Montferrier).

Enjeux mentionnés dans l'Atlas des paysages

- « Accessibilité des fonds de vallées et aménagement d'aires d'accueil au départ des sentiers de randonnée. »
- « Accessibilité de l'eau vive et lisibilité des paysages, rendus difficiles à partir des chemins par l'encaissement de la vallée. »
- « Authenticité de la forêt par l'exclusion de toute artificialisation et le retour à ses modèles naturels. »
- « Dimensionnement et insertion des pistes forestières à la mesure des débardages et abandon d'un type d'exploitation révolu. »

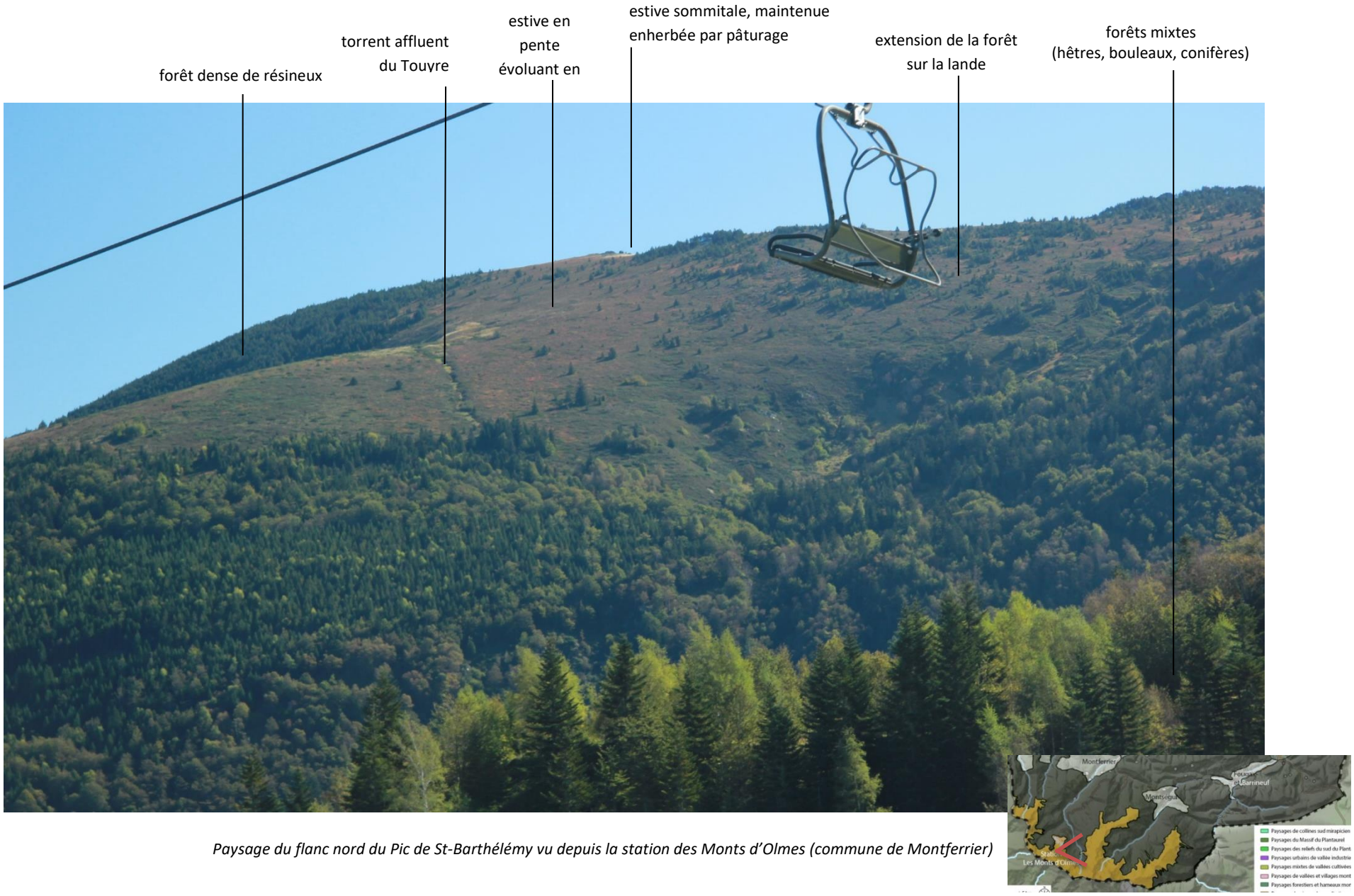
Atouts	Faiblesses
Par leur aspect végétal, les paysages forestiers d'altitude ont un attrait indéniable s'ils sont gérés en suivant des modalités respectueuses du paysage. Grâce aux sentiers de randonnée et aux vues qui se dégagent quelquefois avec l'altitude, ils deviennent le cadre de belles balades, avec parfois des fenêtres sur ces paysages de vallées et de gorges. Les torrents montagnards, qu'ils dévalent les pentes en cascades ou qu'ils empruntent des défilés rocheux, forment également des paysages très prisés des randonneurs et des photographes (gorges de la Frau).	Cet étage est difficile d'accès et constitue une barrière entre les fonds de vallées et les sommets. Certains hameaux en fonds de vallons encaissés, comme celui de l'Armentière (Freychenet) au bord du Douctouyre, se trouvent entièrement dissimulés dans les bois. Bien que les routes communales existent, l'isolement de ce type de hameau est renforcé par le paysage fermé. Au cœur des forêts se pose la question de la gestion. La monoculture de résineux, les coupes à blanc, les pistes défoncées par les débardages menés par tous les temps… sont des modèles d'exploitation qui provoquent de plus en plus de conflits avec les non-forestiers. A l'opposé, la sous-exploitation des forêts, liée au cours du marché du bois, laisse des terrains à l'abandon, qui se ferment complètement. Pour d'autres raisons, certains secteurs sont ou deviennent inexploitables : pentes trop fortes, parcellaires émiettés (forêts privées), éloignement d'une piste de desserte pour évacuer la coupe…
Opportunités	**Menaces**
Les sentiers de randonnées offrent un cadre de dialogue entre les forestiers et les autres usagers afin de dissiper les idées fausses : développer l'aspect touristique du territoire et de faire découvrir toute la variété de cet étage forestier (faune, flore, paysages, gestion forestière etc.). L'aménagement d'aires d'accueil, voire de gîtes d'étape, est une opportunité de valorisation. Par ailleurs, maintenir une covisibilité et créer des belvédères vers des paysages reconnus comme les gorges de la Frau ou le pog de Montségur peuvent améliorer l'attractivité de ces sentiers.	Le réchauffement climatique favorise la multiplication des maladies et parasites. Les parcelles en monoculture de résineux pourraient souffrir de l'introduction d'un ravageur indésirable, sur le même schéma que la défoliation des buxaies par la pyrale du buis. Les parcelles en monoculture, de résineux notamment, plantés en lignes régulières brouillent l'aspect authentique des forêts, mettant l'accent sur son artificialité. La sous-exploitation est également une menace pour ces paysages forestiers. Un sentiment d'abandon et de désertification du territoire participe à le rendre moins attrayant.

H. Paysages de pics rocheux, d'estives et de stations

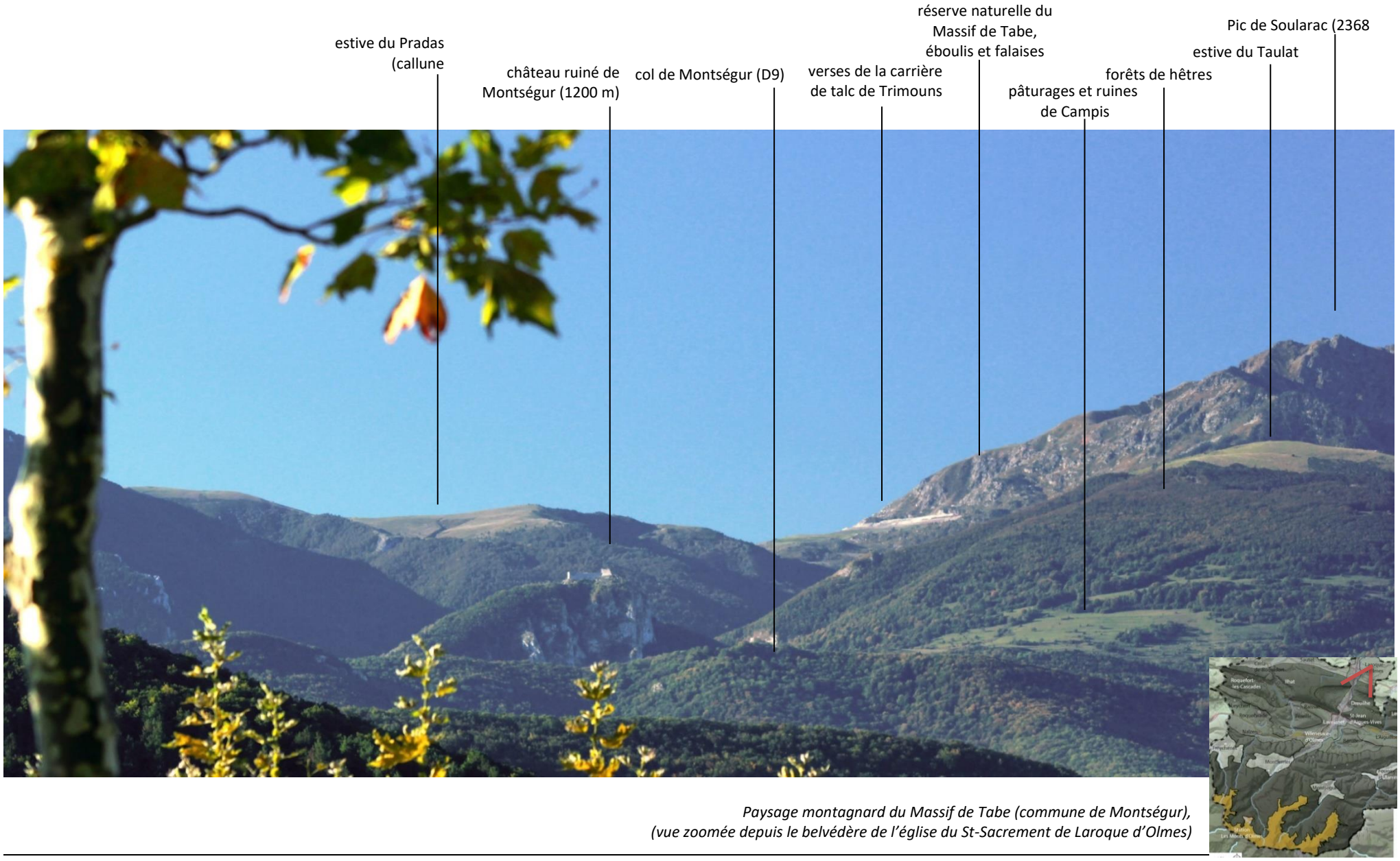


Paysage montagnard de la Station des Monts d'Olmes située à 1450 m d'altitude (Commune de Montferrier)





Paysage du flanc nord du Pic de St-Barthélémy vu depuis la station des Monts d'Olmes (commune de Montferrier)



Paysage montagnard du Massif de Tabe (commune de Montségur),
(vue zoomée depuis le belvédère de l'église du St-Sacrement de Laroque d'Olmes)

Communes concernées

Freychenet, Montferrier, Montségur.

Les structures paysagères

Les paysages de pics rocheux, d'estives et de stations couronnent les autres paysages de la CCPO. Ils composent ensemble la Nature et l'appropriation par l'Homme des espaces d'altitude du Massif de Tabe, avant-poste lui-même de la haute chaîne des Pyrénées. Ses pics et cols sont caractérisés par leurs pentes particulièrement abruptes, accompagnées parfois d'affleurements rocheux et d'éboulis. Une impression d'immensité s'en dégage.

En altitude, les conditions climatiques particulièrement rudes expliquent l'aspect saisonnier des activités humaines comme le pastoralisme estival ou l'exploitation minière d'altitude. C'est ici qu'en hiver s'accumule sous forme de neige les réserves en eau du réseau hydraulique de la CCPO. Le paysage minéral des plus hauts sommets laisse place à l'étage inférieur à de vastes pelouses aux contours plus doux. Ces espaces enherbés sont maintenus ouverts par les conditions climatiques peu propices aux arbres et par le pastoralisme qui élimine sous, la dent du bétail les éventuels jeunes plants d'arbres. Mais partout où la qualité fourragère est faible (couvertures de type lande), les troupeaux ne s'attardent pas, et ne fertilisent donc pas les sols, qui à leur tour ne produisent pas l'herbe appétente qui attirerait le troupeau ; c'est un cercle vicieux qui facilite l'enfrichement. Notons aussi que l'étage forestier inférieur a tendance à s'étendre sur l'ensemble des estives en raison de la baisse de rentabilité du pastoralisme (pression pastorale moindre), mais aussi en raison du réchauffement climatique.

La station des Monts d'Olmes demeure une exception dans le paysage de la CCPO : seule implantation urbaine où l'homme peut vivre à l'année malgré l'altitude, elle bénéficie d'une belle superficie destinée à ses pistes et d'une vue imprenable sur tout le territoire au nord. Hors période enneigée, soit 8 mois par an, ce village à vocation ludique se signale de très loin par son grand immeuble à l'architecture fonctionnelle sans audace. De près, c'est la vaste plateforme de stationnement qui rebute l'observateur. Les pistes, taillées dans les massifs boisés ou tracées au bulldozer dans les pelouses d'estive, serpentent à travers les remontées mécaniques. L'ensemble forme un décor installé en force dans le paysage. Le village de chalets indépendants, en lisière de forêt, s'avère nettement mieux intégré.

Les éléments du patrimoine paysager remarquable

- Le glacis fragile des pelouses d'estives ;

- Les cabanes, orris et constructions liées au pastoralisme ;

- Les lacs et étangs de haute altitude (étangs de Fage Belle à Montferrier, étang de la Grenouillère, des Truites, du Diable et Supérieur à Montségur) ;

- Les torrents, ruisseaux et cascades qui irriguent le territoire et inscrivent leur trajectoire dans les pelouses d'estives ;

- Les traces de sentiers de parcours d'animaux, de GR et de randonnées locales, qui incarnent la relation nature-culture à l'origine de ce paysage ;

- Le dessin des pistes de la station des Monts d'Olmes sur le flanc de la montagne ;

- La ligne du massif de Tabe à l'horizon sud, dessinée par l'enchainement des estives en crête, des falaises et des pics…

Enjeux mentionnés dans l'Atlas des paysages :

Les estives :

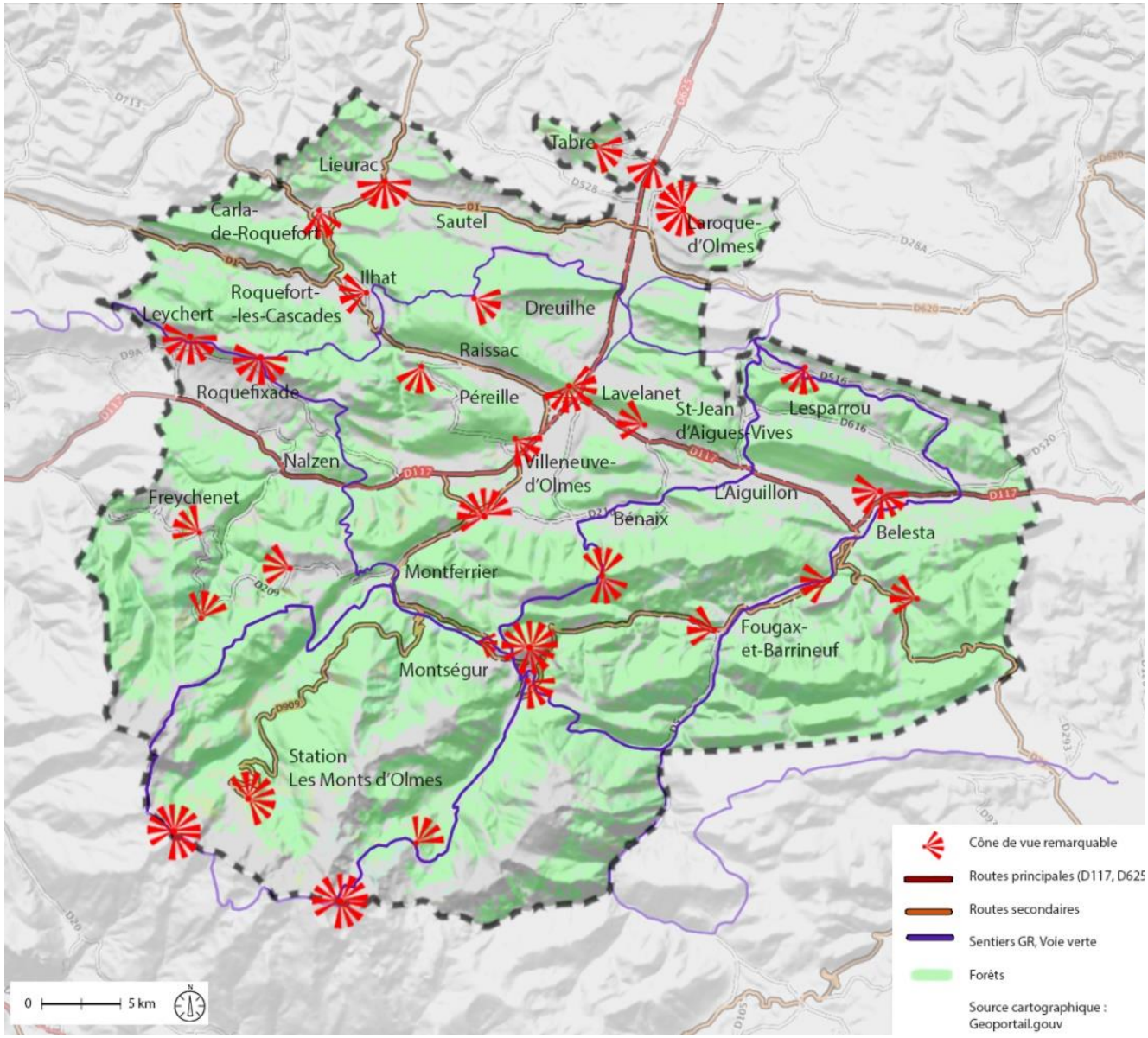
- « Intégrité et diversité des biotopes sensibles par le pâturage et la fauche. »
- « Authenticité des restaurations des volumes, formes, toitures et bardages des cabanes et des orris. »
- « Authenticité des abords des cabanes et des orris par absence de tous travaux et enfouissement des réseaux de desserte indispensables. »
- « Contrôle de la colonisation arborée et entretien des lisières inférieures ».

Les stations :

- « Lisibilité et cohérence de l'architecture exposée aux risques de covisibilité. »
- « Composition et traitement qualitatif des aires de stationnement. »
- « Mise en scène du réseau des pistes au sein des masses boisées. »
- « Aménagement des sites naturels liés aux pratiques estivales de la haute montagne ».

Atouts	Faiblesses
Ces espaces maintenus ouverts par une pratique pastorale ancienne offrent des paysages et des vues remarquables. Les sommets ont le mérite d'être arpentables en randonnée d'altitude : le GR de Pays du Tour du Massif de Tabe forme une boucle reliant Montferrier à Montségur en passant par le Mont Fourcat (2001 m) et le Pic de St-Barthélémy (2348 m). La D909 permet de gagner en voiture ou autocar la station des Monts d'Olmes et donc de rejoindre plus rapidement les sentiers de randonnées balisés et les points d'intérêts des sommets du massif. Les chalets de la station sont bien intégrés dans le paysage, en lisière forestière. La Réserve Naturelle du Massif de St-Barthélémy garantit la préservation du paysage, au minimum sur son emprise.	Les pelouses d'estives de certains reliefs s'enfrichent, se boisent, finissent par disparaître. Cela peut être dû à certains parcours de qualité inférieure en termes d'appétence. Ces espaces dédiés au pastoralisme extensif sont aujourd'hui peu rentables et subissent de plein fouet les effets de la déprise agricole et de l'exode rural. Le réchauffement climatique accélère par ailleurs la colonisation des ligneux en altitude. La station des Monts d'Olmes est très identifiable dans le paysage, mais pas de manière qualitative : les immeubles collectifs ne sont pas intégrés dans le paysage et possèdent un intérêt architectural limité.
Opportunités	**Menaces**
Les habitants de Montferrier rapportent que, sous l'Ancien Régime, le Pic de St-Barthélémy faisait l'objet d'un pèlerinage le 24 août. Une chapelle ou un autel y auraient été édifiés, bien qu'aujourd'hui il n'en subsiste aucune trace attestée. L'accessibilité de la station des Monts d'Olmes permet de nos jours de rejoindre le Pic en quelques heures de randonnée d'altitude. Sans insister sur le caractère originel religieux, la fête de Saint-Barthélémy pourrait servir de prétexte à un évènementiel contemporain permettant de faire rayonner les communes du Massif de Tabe à travers leur paysage. L'ancienne carrière de talc de Montferrier se situe à la croisée de plusieurs chemins de randonnée. Il serait intéressant de développer cet attrait touristique valorisant l'histoire des anciennes générations de ferrimontains. La Communauté de commune de la Haute-Ariège fait d'ores et déjà ce pari des « vallées ingénieuses » comme outil de développement touristique en lien avec la carrière de Trimouns encore en activité.	Des signes de colonisation par les ligneux (genêts, pins à crochets…) se manifestent sur certaines estives de parcours. Cette dynamique d'expansion forestière menace l'intégrité paysagère de l'étage ouvert des estives. L'intégrité visuelle de l'horizon montagnard du Massif de Tabe est menacée par l'accumulation en contrebas du Pic de Soularac des verses de la carrière de talc de Trimouns, encore en activité. Le développement sur la station des Monts d'Olmes de certains types d'activités estivales (comme le VTT de descente) peut porter préjudice à la qualité paysagère du site s'il n'est pas correctement encadré. Le réchauffement climatique peut conduire à la régression de l'emprise de cette entité paysagère, au profit des paysages forestiers.

5. Les vues remarquables



Le Pays d'Olmes est un territoire de piémonts et de montagne. Les dénivelés favorisent les vues sur le paysage. Cependant, pour qu'un paysage existe, il faut qu'il puisse être vu et, pour ce faire, la vue doit être dégagée au premier plan. Le pastoralisme, qu'il soit permanent dans les vallées ou saisonnier dans les estives, participe au maintien des espaces ouverts et donc des cônes des vues. La régression du pastoralisme et l'extension des surfaces boisées constatées depuis le milieu du XX° siècle vont à l'encontre de la préservation des paysages de qualité.

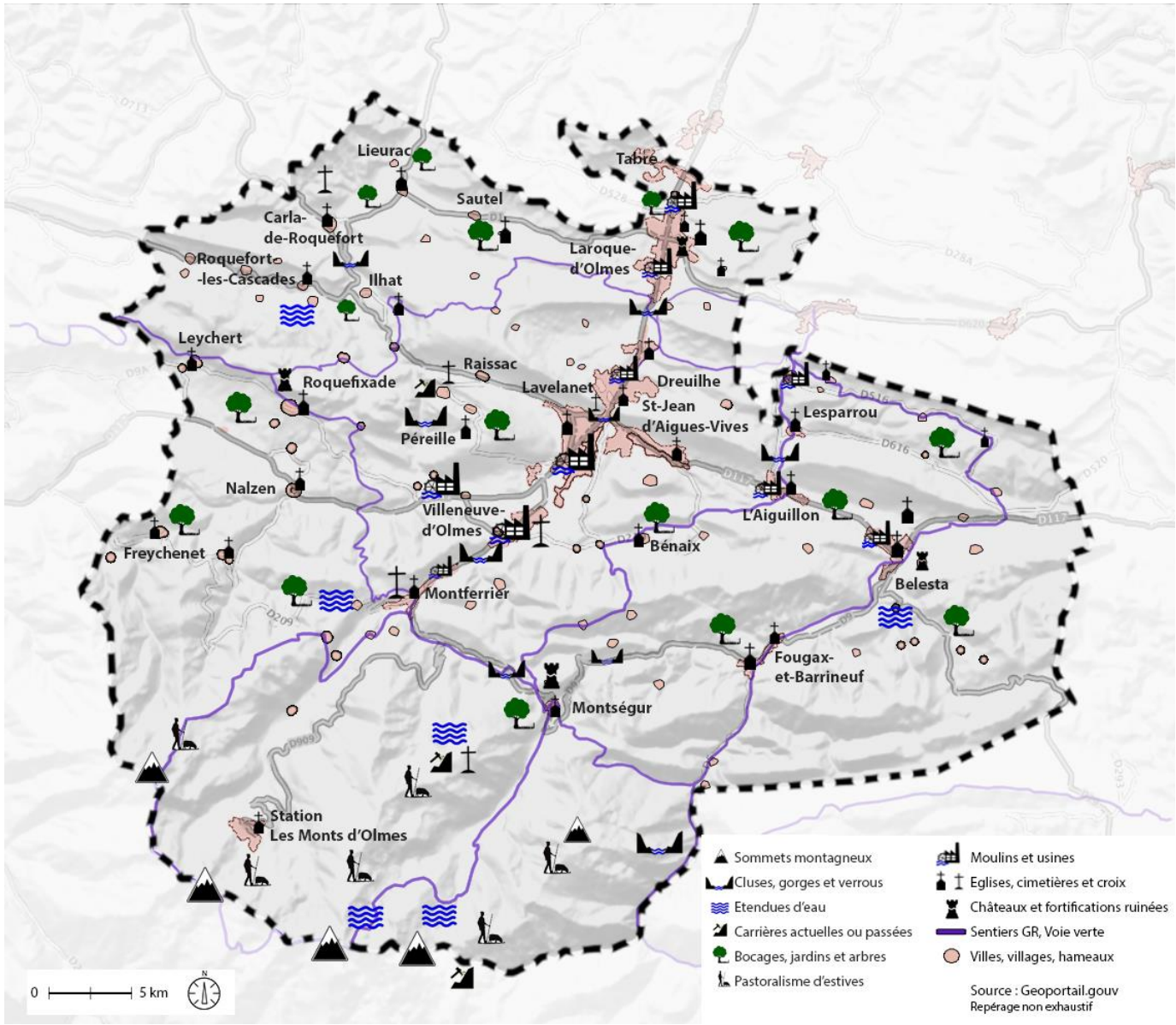
Les nombreux belvédères sont parfois équipés d'une table d'orientation ou d'une table d'interprétation du paysage. Outre leur intérêt didactique, ces équipements renforcent la notoriété des lieux équipés, encouragent leur fréquentation, et font découvrir de nouveaux lieux à aller visiter. Ainsi Montségur dialogue visuellement avec de nombreux lieux comme Roquefixade ou même Carla de Roquefort.

La recherche des points de vue est motivée par différents aspects comme la reconnaissance d'une architecture (calvaires, châteaux), le goût de l'effort, ou la promesse d'un panorama remarquable (station des Monts d'Olmes, randonnées). Ces déplacements témoignent de sensibilités paysagères assez variées : frisson sublime devant les sommets rocheux du Massif de Tabe ou dans les gorges de la Frau, paysage urbain rassurant depuis l'oratoire de Ste-Ruffine à Lavelanet, paysage cultivé et pittoresque à Ilhat ou Lieurac…



La table d'orientation tactile en bas-relief du calvaire de Villeneuve d'Olmes

6. Les repères et éléments remarquables du paysage



Au cœur des paysages de la CCPO se nichent des éléments remarquables et des motifs paysagers qui sont des points de repères. A l'heure du numérique, où les déplacements semblent être régis par des satellites qui échappent à tout contrôle par le citoyen, relayés par des écrans, le paysage reste le meilleur moyen pour l'individu de se repérer dans son environnement. Mais la carte ci-contre localise également des édifices moins connus comme les moulins, des spécificités géomorphologiques comme les cluses, ainsi que des ensembles de végétaux remarquables comme les bocages.

Plusieurs types de motifs paysagers caractérisant les paysages de la communauté de communes ont été répertoriés :

- Les curiosités géomorphologiques : les cluses, gorges, verrous, combes, crêts, pics, cols, grottes, gouffres…

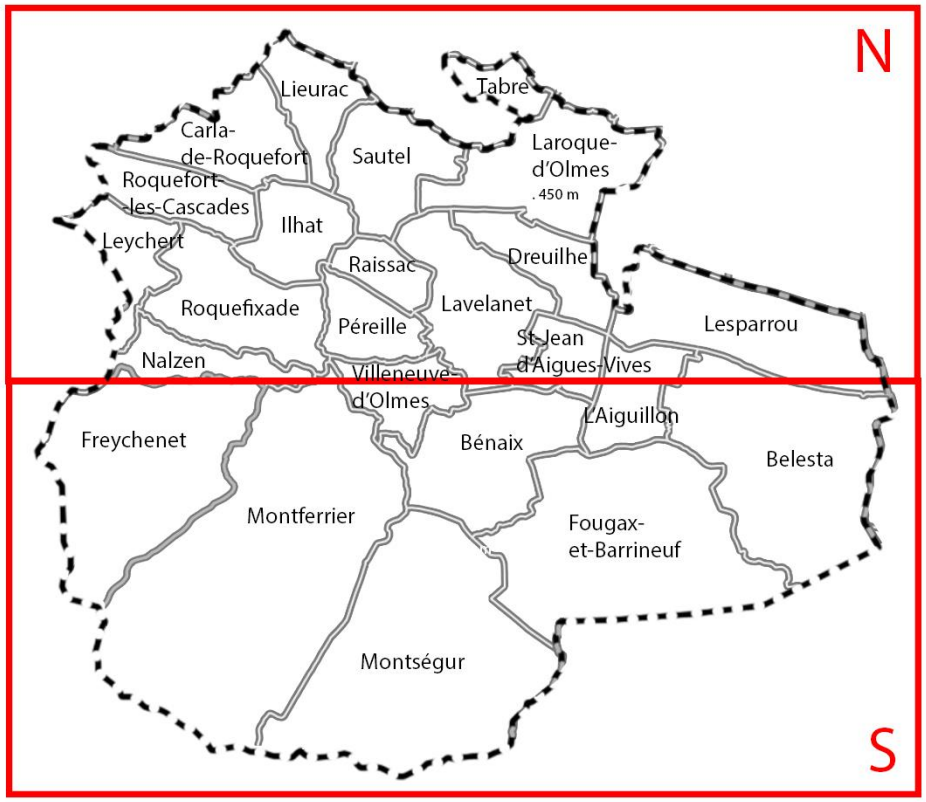
- Les ensembles d'arbres comme les bocages (vallée de l'Esponne), les alignements (D117 à Bélesta), les sujets symboliques (cyprès du cimetière d'Ilhat), jardinés (Jardin « art déco » de L'Aiguillon) ou encore les sujets remarquables (chêne séculaire au-Sautel)…

- Les architectures d'hier et d'aujourd'hui, églises et chapelles coiffées de leurs clochers, croix de calvaires ou de chemins, châteaux et fortifications ruinées …

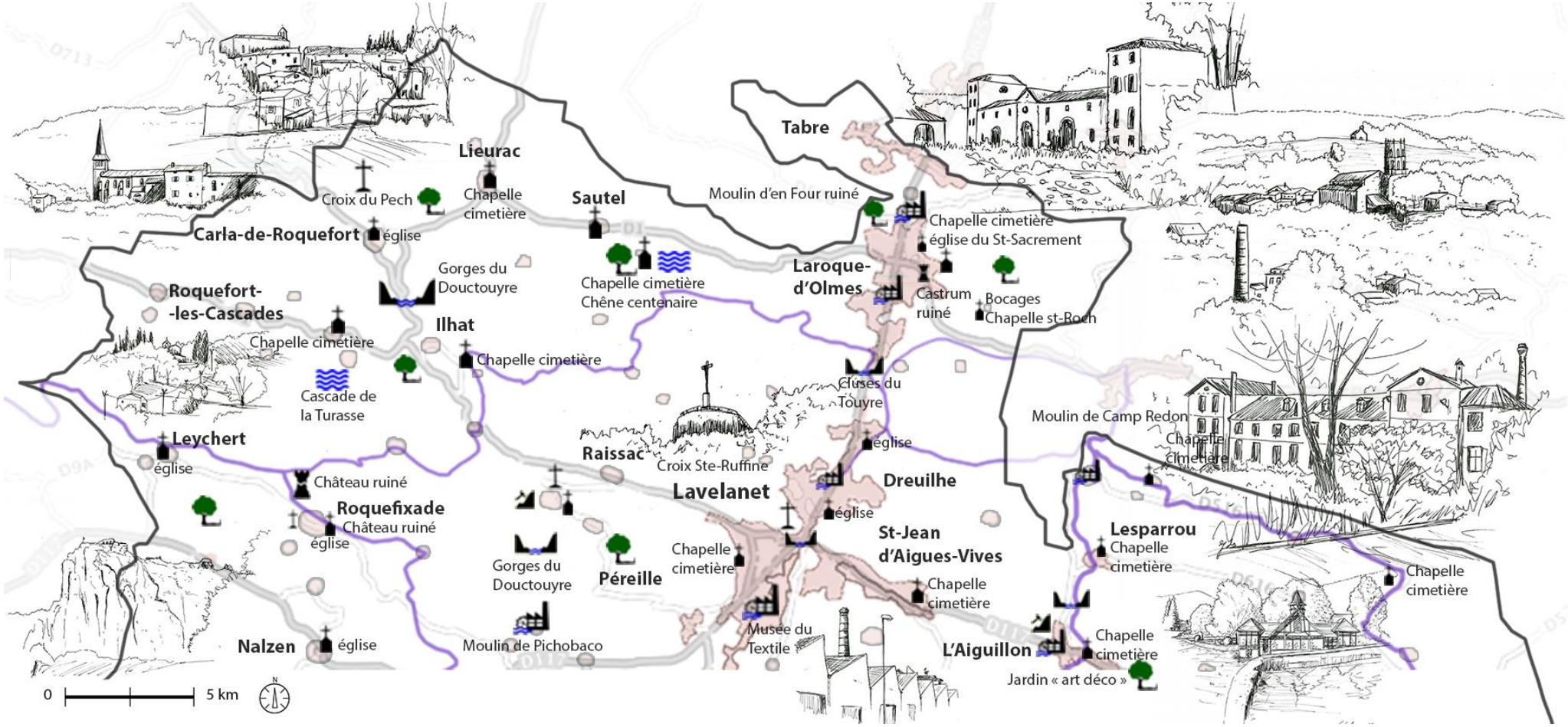
- les bâtiments témoins des industries comme les cheminées en brique des usines, les moulins hydrauliques et leurs équipements

- Les motifs liés à l'eau comme les lacs d'altitude entourés d'éboulis et d'estives, les torrents, les cascades, les résurgences et sources diverses mais aussi les canaux, les lavoirs, les fontaines, les abreuvoirs…

Localisation des zooms pages suivantes et légende

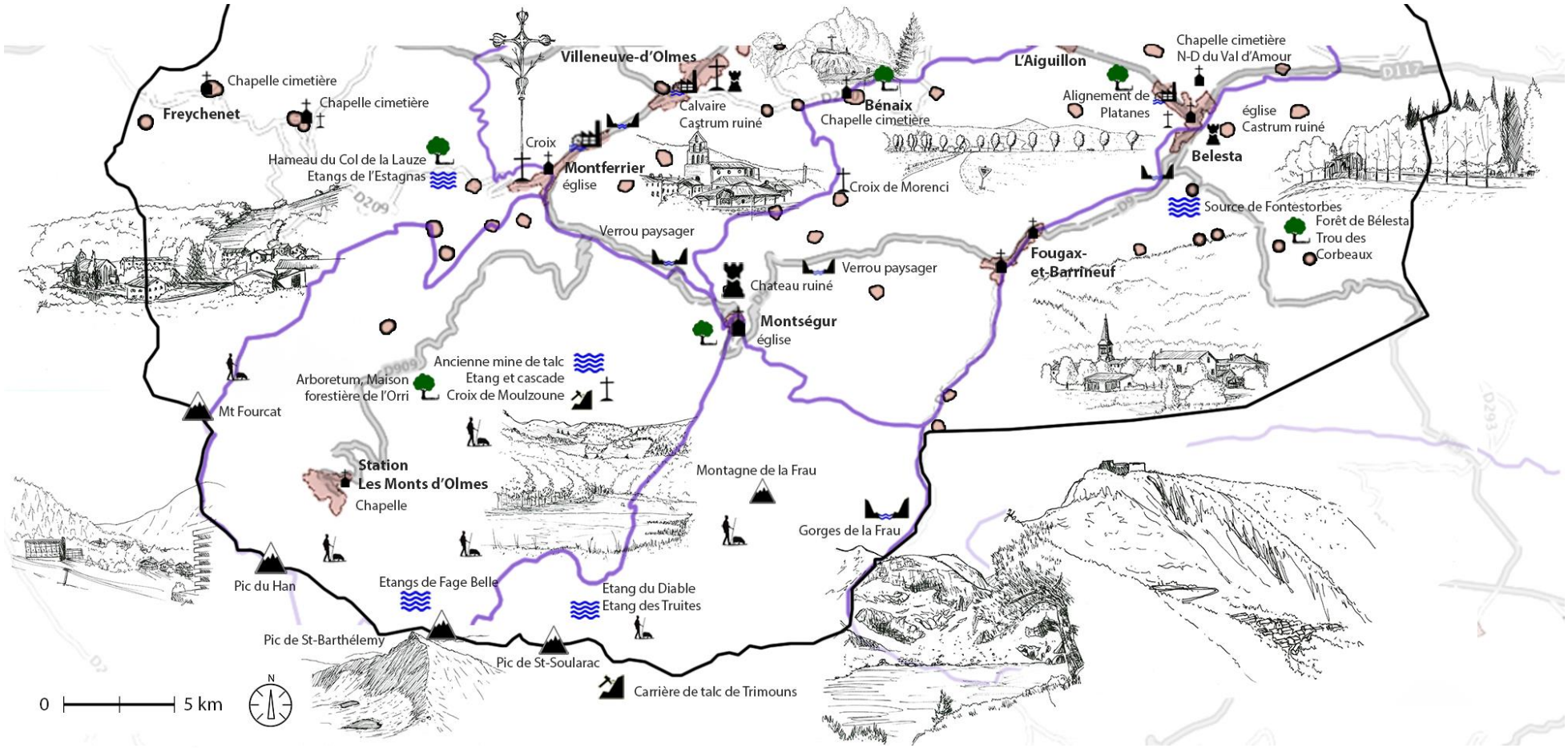






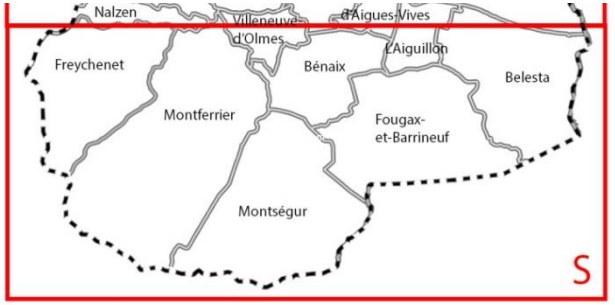
Eléments remarquables du paysage du nord de la CCPO





Eléments remarquables du paysage du sud de la CCPO





TRAME URBAINE

1. Des formes urbaines et un bâti diversifié sur le territoire intercommunal

A. Des formes urbaines variées

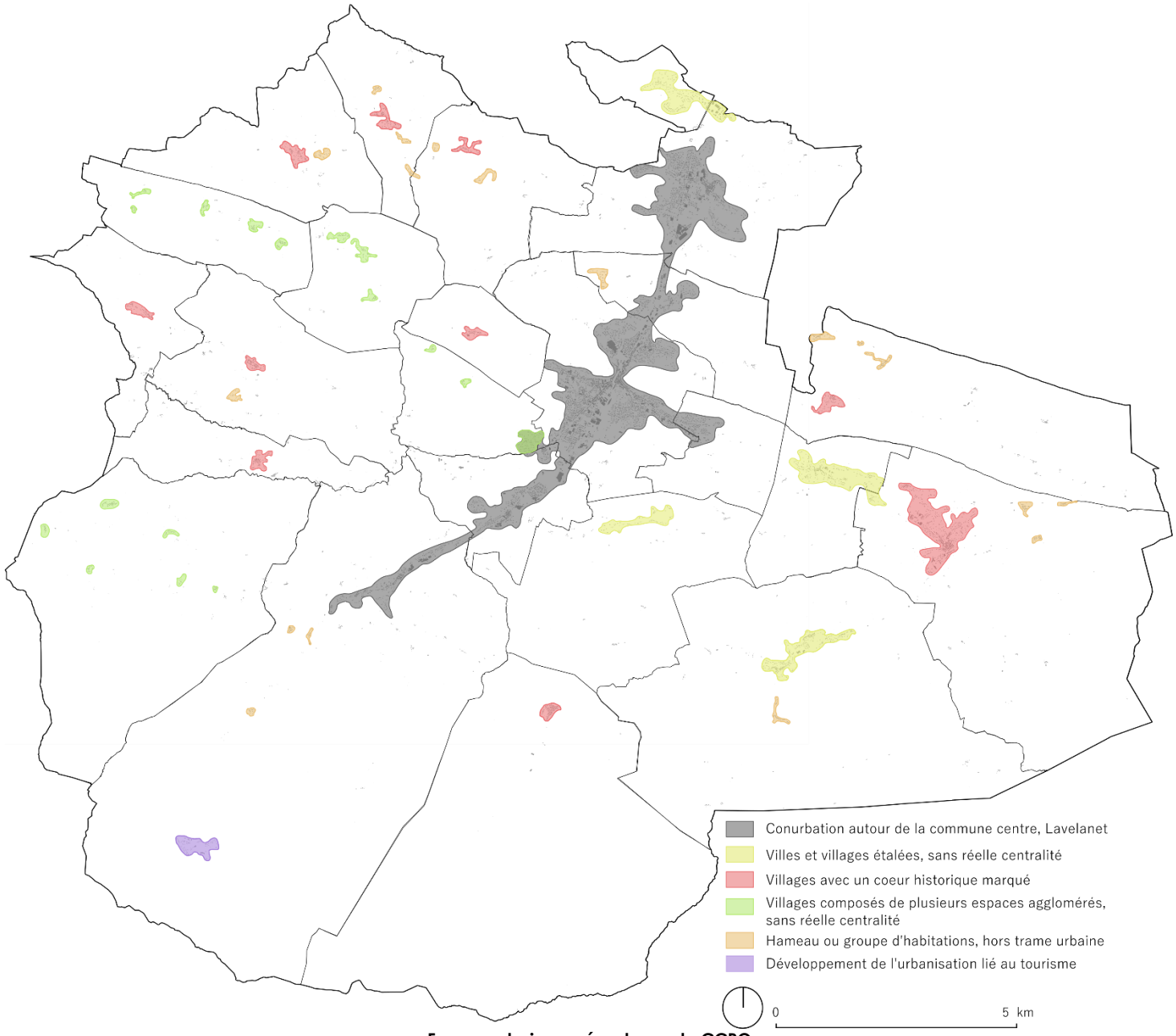
Le territoire de la CCPO s'inscrit dans une grande diversité. On retrouve sur un même territoire une grande ville, Lavelanet et à proximité Laroque d'Olmes d'une moindre importance mais qui constitue un ensemble urbain autour du bourg-centre. Un chapelet de petites communes se sont développées en continuité, bénéficiant de l'attractivité de la ville, notamment les communes de Dreuilhe, Villeneuve d'Olmes, St Jean d'Aigues Vives, une partie de la commune de Péreille ou dans une moindre mesure Montferrier.

Plusieurs villages, généralement contraint par la topographie ou encore les risques, se sont développés de manière linéaire. C'est le cas des communes de Tabre, l'Aiguillon, Fougax et Barrineuf ou Bénaix.

D'autres communes, plus typiques, se sont urbanisées autour du bourg centre et dans les quelques hameaux communaux ou les agglomérats bâtis présents à proximité ; comme c'est le cas pour les communes de Carla de Roquefort, Lesparrou, Bélesta, Lieurac ou Le Sautel. Dans une même dynamique, les communes de Nalzen, Leychert, Raissac et Montségur se sont développées uniquement à partir du bourg-centre du village.

Enfin d'autres communes sont constituées de plusieurs groupes de bâtis, disséminés sur l'ensemble du territoire, sans réelle centralité. C'est le cas notamment pour les communes de Freychenet, Roquefort les Cascades, Ilhat ou Péreille.

Une grande partie des communes jouit également de petits écarts d'urbanisation, dans les espaces naturels ou agricoles. Ces écarts peuvent également avoir été constitués à des fins spécifiques, comme c'est le cas pour la station de ski des Monts d'Olmes à Montferrier.



Formes urbaines présentes sur la CCPO

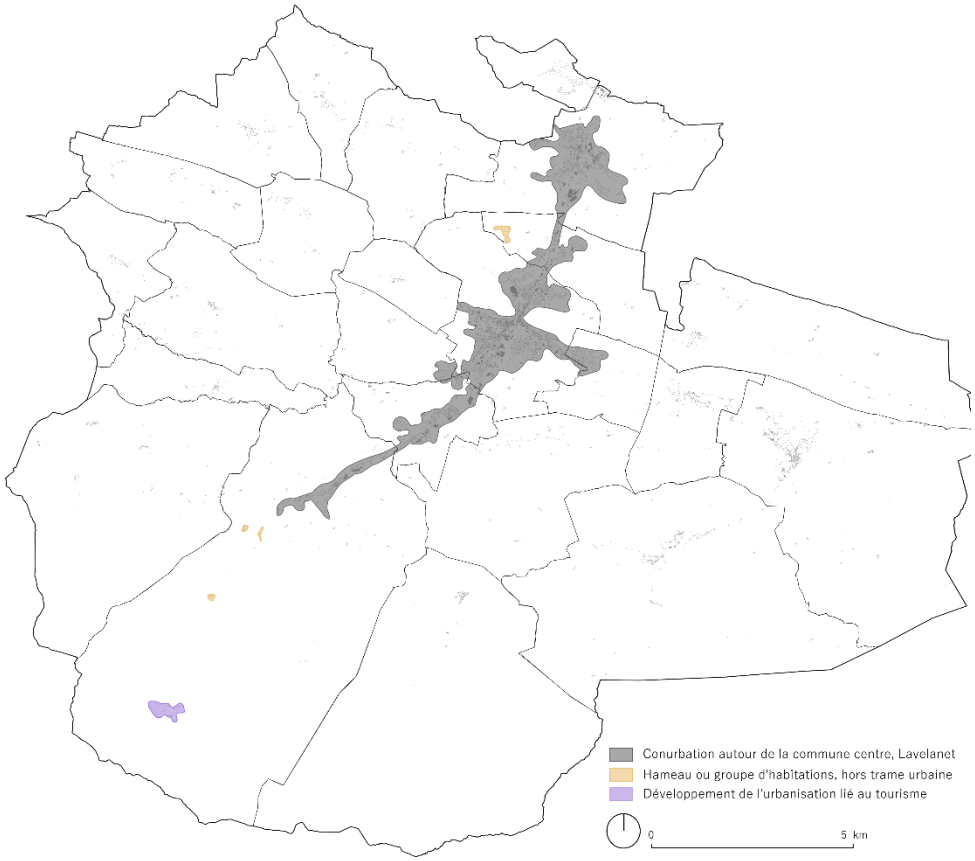
La tache urbaine autour de Lavelanet

Les communes de Laroque d'Olmes, Dreuilhe, St Jean d'Aigues-Vives, Rabaute (commune de Péreille), Villeneuve d'Olmes et Montferrier sont les communes périphériques de Lavelanet. L'agglomérat de bâti dans cet espace est développé de manière perpendiculaire au Plantaurel. Le développement s'est fait le long d'axes routiers qui traversent le territoire du nord au sud, au travers de la D625, la D117 et la D9. Cette continuité se poursuit également à l'est de Lavelanet, vers St Jean d'Aigues Vives et la route D117.

Sans limite communale, la distinction entre les villes et villages est complexe du fait de l'absence de rupture dans la trame urbaine et de l'étalement prononcé des habitations sur ces six communes.



Absence de rupture entre Lavelanet et Dreuilhe, marquée seulement par la présence des panneaux d'entrées d'agglomération.



Conurbation[30] autour de Lavelanet

Ce phénomène s'explique notamment par l'évolution de la trame urbaine. Les villes et villages étaient construits à proximité du Touyre. Avec l'évolution urbaine, l'urbanisation s'est tournée vers l'axe de communication majeur du territoire, la D625, et le développement s'est fait à partir de cet équipement. C'est notamment le cas pour les communes de Laroque d'Olmes et Dreuilhe.

[30] Une conurbation est définie selon l'INSEE comme « une agglomération formée par la réunion de plusieurs centres urbains initialement séparés par des espaces ruraux ».



Modification de l'urbanisation vers l'axe routier

Les photographies aériennes de Laroque d'Olmes, datées de 1953 et de 2016, confirment bien ce phénomène de développement autour de l'axe routier. En effet, en 60 ans, le développement urbain communal s'est principalement réalisé à côté de la RD.



Photographie aérienne de Laroque d'Olmes en 1953 (en haut) et en 2016 (en bas) – Source : remonteletemps.ign.fr

Bien que composant cette conurbation, les villages de Villeneuve d'Olmes et Montferrier ne font pas l'objet d'un tel changement dans leur trame urbaine, comme le souligne les photographies ci-dessous, représentant la commune de Montferrier.



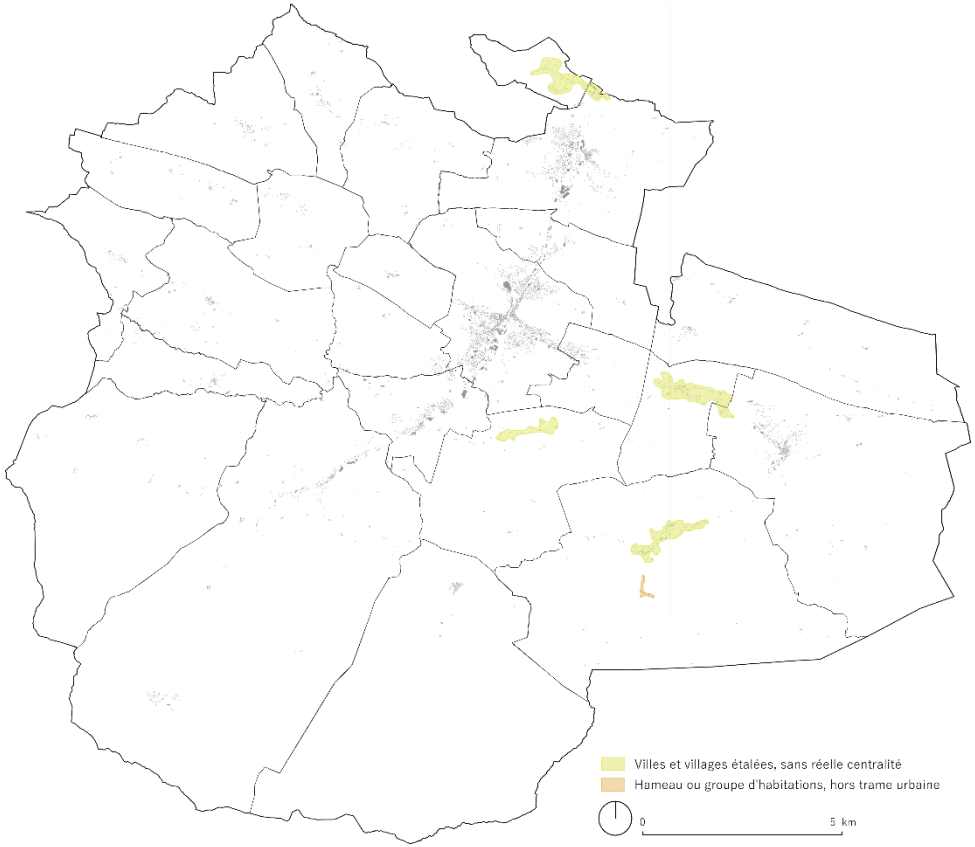
Photographies aériennes de la commune de Montferrier en 1953 (en haut) et 2016 (en bas) – Source : remonteletemps.ign.fr

La topographie du territoire communal a influencé ce type d'urbanisation, avec des constructions de part et d'autre de la vallée du Touyre.

Les communes concernées par la conurbation, au cœur du bourg, ont également quelques écarts d'urbanisation, comme c'est le cas à Dreuilhe mais surtout à Montferrier avec trois hameaux et une zone urbaine créée avec la station de ski, au sud de la commune. Ce type d'urbanisation sera développé par la suite.

Des villages étalés qui ont perdu leur centralité

Certaines communes se sont développées en extension, généralement de manière linéaire. Au vu de l'urbanisation récente, les centres-bourgs des villages sont noyés dans les habitations. C'est notamment le cas des communes de Tabre, L'Aiguillon, Fougax et Barrineuf ainsi que Bénaix, comme le souligne la carte ci-dessous.



Villages ayant connu un étalement urbain conséquent, avec quelques hameaux

Le passé de chaque commune peut expliquer cette forme urbaine. En effet, les communes de L'Aiguillon, Fougax et Barrineuf ou Bénaix se sont urbanisées de manière à combler les interstices entre les différentes habitations disséminées sur le territoire, comme le souligne l'exemple de Bénaix ci-après. Cette urbanisation spécifique est généralement due à la topographie ou aux risques présents sur la commune. Les conséquences d'une telle urbanisation sont une absence de délimitation réelle du centre du village.

Comme le souligne les photographies ci-dessous, l'urbanisation de Bénaix a permis de conforter l'espace à l'ouest, avec de nombreuses constructions mais aussi de renforcer le linéaire d'urbanisation entre l'ouest et l'est de la photographie. Avec l'urbanisation actuelle, la délimitation du centre du village est difficile.



Urbanisation sur la commune de Bénaix entre 1953 (photographie d'en haut) et 2016 (en bas) – Source : remonteletemps.ign.fr

Cette particularité est également plus marquante avec la commune de Tabre dont l'extension du village s'est faite de manière très importante, entre le bourg et la

RD625. L'urbanisation y est conséquente, alors qu'en 1953, la commune était très limitée en surface. Le centre-bourg s'est ici noyé dans les habitations pavillonnaires.

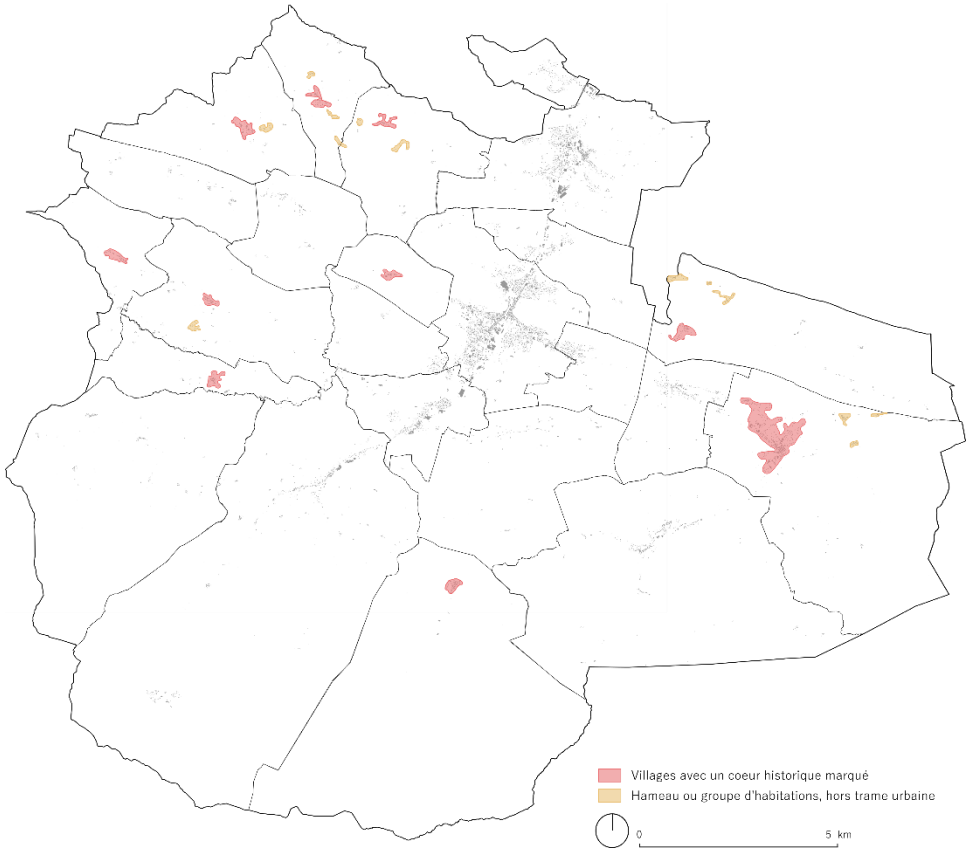


Photographies de l'urbanisation de la commune de Tabre entre 1953 (en haut) et 2016 (en bas) – Source : remonteletemps.ign.fr

Une analyse plus fine, lors de la réalisation du zonage permettra d'affiner le tracé des enveloppes urbaines et de détailler les bourgs et les hameaux.

<u>Des communes avec des centres-villes marqués</u>

Les communes de Lieurac, Le Sautel, Roquefixade, Bélesta, Carla de Roquefort, Lesparrou, Raissac, Nalzen, Leychert et Montségur ont des centres-bourgs bien identifié ; ils sont construits autour de l'église et du cœur historique du village.



Commune avec des centres historiques marqués mais avec un développement modéré

Pour certaines communes, un agglomérat d'habitations s'est développé constituant ainsi des hameaux. C'est notamment le cas des communes telles que Lieurac, Le Sautel, Roquefixade, Carla de Roquefort ou encore Lesparrou.





Photographies de Lieurac et son évolution urbaine entre 1953 et 2016– Source : remonteletemps.ign.fr

Comme le souligne les photographies précédentes, la commune de Lieurac s'est développée en continuité du bourg existant. La position du centre historique, sur un promontoire, justifie l'urbanisation en contre-bas.



Vue depuis le centre-bourg de l'extension urbaine de Lieurac

La commune de Bélesta, comme le souligne les photographies ci-dessous était déjà en 1953 une commune relativement importante. L'urbanisation linéaire amorcée à cette époque a été confortée et amplifiée entre ces deux dates. L'urbanisation s'est faite le long des axes routiers qui permettent de relier Bélesta à Lavelanet, pour l'axe à l'ouest, et à l'est de rejoindre la commune de Quillan et le territoire audois. La plaine située au nord du centre-bourg s'est largement urbanisée, jusqu'à relier le centre-ville au hameau des Peyrots. La trame urbaine historique spécifique, relativement dense et quadrillée se démarque par sa forme urbaine.



Photographies du développement de Bélesta, entre 1953 et 2016– Source : remonteletemps.ign.fr

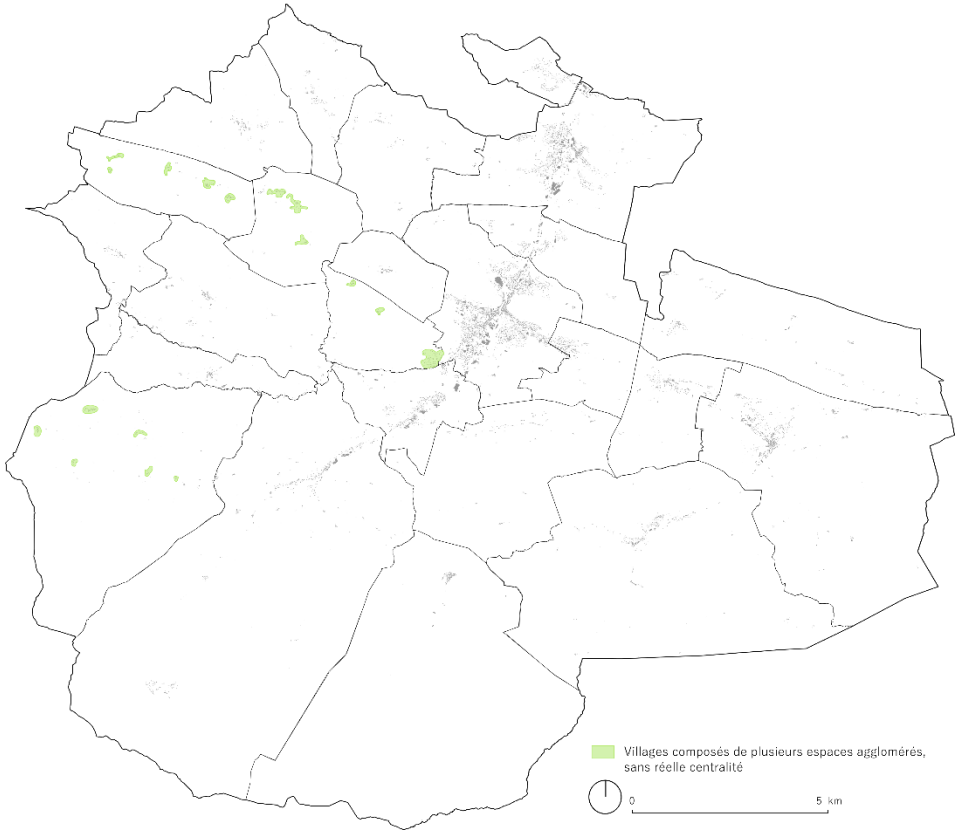
Enfin certains villages comme Raissac, Nalzen, Leychert et Montségur n'ont pas d'autres groupes d'habitations sur la commune. Le développement, s'il a lieu, s'est fait à partir du bourg historique existant. La commune de Nalzen est un bon exemple de ce type de développement. La commune n'a aucun hameau. Le développement s'est fait à partir du centre-bourg et les distances entre le centre-bourg et ces nouvelles habitations sont donc très faibles.



Photographies aériennes de la commune de Nalzen entre 1953 et 2016 – Source : remonteletemps.ign.fr

Des villages déstructurés, sans réelle centralité

Enfin, la dernière catégorie de communes recense celles qui n'ont pas de centralité et qui sont déstructurées. En effet, ces villages sont composés de plusieurs agrégats d'habitations. Cette spécificité concerne les communes de Roquefort les Cascades, Ilhat, Freychenet et Péreille.



Communes déstructurées avec plusieurs groupes de bâti

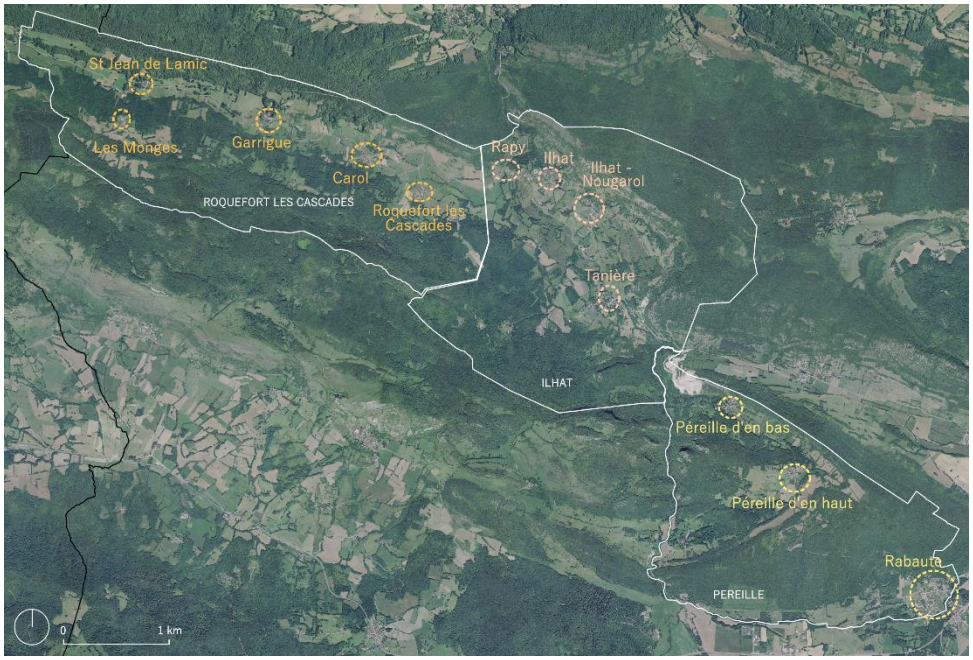
Pour les communes de Roquefort les Cascades et Ilhat, l'une des explications de cette urbanisation est leur localisation géographique, située dans la vallée du Douctouyre et du Turègne. Les habitations se sont construites en surplomb, de manière à ne pas courir un risque d'inondation.

Les villages portent le nom d'un des hameaux de la commune, comme le souligne les cartes ci-dessous.

Malgré leur nom, ce ne sont pas toujours dans ces hameaux que se situe la mairie. En effet, à Roquefort les Cascades cette dernière est implantée à Carol. A Ilhat, la mairie se situe à Nougarol et à Rabaute pour Péreille.

Seul Freychenet a la mairie implantée dans le hameau du même nom que le village.

L'absence de centralité de ces espaces entraine un mode de fonctionnement et un développement de l'urbanisation différent. A Roquefort les Cascades, quelques habitations se sont construites dans tous les petits agglomérats d'habitations tandis qu'à Péreille, c'est majoritairement le secteur de Rabaute qui a connu une forte urbanisation.





Différents hameaux ou groupes d'habitations sur les communes de Roquefort les Cascades, Ilhat, Péreille et Freychenet

A retenir…

La diversité des formes urbaines est importante sur le territoire intercommunal et une attention particulière devra être portée à cette diversité dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

L'enveloppe urbaine de certaines communes, et notamment celles à proximité de la conurbation de Lavelanet, s'étend sur des surfaces importantes. La définition de future zone pour l'urbanisation devra tenir compte de cette spécificité et un travail plus fin de comblement des dents creuses peut être envisagé afin de limiter le mitage des espaces agricoles.

Enfin, l'urbanisation en extension des bourgs anciens justifie le besoin d'un habitat adapté aux modes de vie d'aujourd'hui (maisons avec jardin par exemple ou de plain-pied). Ces nouvelles habitations construites se font au détriment des logements dans les centres anciens, qui ne répondent plus aux besoins des habitants. La question des centres-anciens est alors particulièrement importante et doit être prise en compte dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

B. Des spécificités urbaines à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du PLUi

Suite à ce premier travail de catégorisation des espaces urbanisés du territoire, plusieurs spécificités du territoire sont à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

Des villages ou hameaux à flanc de montagne

Sur le territoire intercommunal, lors de déplacements en voiture, plusieurs groupes d'habitations attirent l'attention. C'est notamment le cas des hameaux des Peyriquets (L'Aiguillon) et des Peyrots (Bélesta).

Leur forme urbaine est un front bâti parallèle à la pente, mitoyen de part et d'autre, provoquant un alignement d'habitations, avec des caractéristiques architecturales particulières et qui dégage une certaine homogénéité, comme le souligne les photographies ci-dessous.



Hameau Les Peyrots à Bélesta



Hameau des Peyriquets à L'Aiguillon

On retrouve aussi ce type d'urbanisation pour les communes de Roquefixade, Montségur et de Leychert, bien que moins marqué, comme le souligne la photographie ci-dessous.



Village de Leychert

Les bâtiments sont en grande majorité implantés de façon à épouser parallèlement à la pente mais aussi en fonction du dénivelé. Le schéma suivant illustre l'implantation des habitations sur la commune de Leychert.

Par ailleurs, le point de vue qu'offre la commune depuis les territoires alentour est qualitatif du fait de sa régularité.



Implantation de l'urbanisation sur la commune de Leychert

L'extension de l'urbanisation dans ces zones devra être encadrée afin de ne pas dénaturer à la fois ce type d'urbanisation mais aussi les paysages environnants.

<u>Cœur historique de Bélesta, Montségur et de Roquefixade</u>

Certains cœurs de villages ont une forme urbaine particulière, qui a été préservée au fil du temps. Les cœurs historiques de ces trois villages sont particuliers et issus d'une histoire ancienne. Au fil du temps, cette trame urbaine a été peu modifiée et seules quelques extensions de l'urbanisation ont été réalisées. C'est notamment le cas de la commune de Bélesta, où l'extension de l'urbanisation et le centre historique sont très différents, notamment par leur densité mais aussi leurs formes architecturales.



Le centre-bourg de Bélesta est composé de maisons mitoyennes de part et d'autres, en R+2 ou R+3



Exemple d'extension urbaine qu'a connu la commune de Bélesta, avec des maisons individuelles en R+1 ou rez-de-chaussée



Vue sur le centre ancien de Bélesta depuis la Croix de la Salette

Les communes de Roquefixade et Montségur ont également un centre-ville dense. L'urbanisation a été relativement limitée dans ces deux communes et l'implantation du bâti a été préservée en l'état au fil du temps, comme le souligne les cartes et photographies suivantes pour la commune de Montségur.



Carte de l'état-major de la commune de Montségur, datant d'entre 1820 et 1866 – Source : remonteletemps.ign.fr



Photographie aérienne de la commune de Montségur, datant de 1953 – Source : remonteletemps.ign.fr



Photographie de la commune de Montségur, datant de 2016 – Source : remonteletemps.ign.fr



Carte de l'état-major, datant d'entre 1820 et 1866, de la commune de Roquefixade

Cet exemple est également applicable à la commune de Roquefixade où la trame urbaine n'a que peu changé, comme le souligne les deux illustrations suivantes.

Le point commun de ces deux villages est la présence de château. Cette particularité justifie de l'ancienneté de la commune mais aussi de la préservation des deux villages, du fait notamment de l'intérêt du patrimoine à l'échelle nationale.

Ces deux communes font l'objet d'un périmètre de protection des Monuments Historiques et l'urbanisation ou les modifications architecturales sont particulièrement encadrées. Par ailleurs, la commune de Montségur est en Site Patrimoine Remarquable.

La préservation de cette richesse du bâti et de la trame urbaine devra être prise en compte dans le cadre de l'élaboration du PLUi.



Photographie de la commune de Roquefixade, datant de 2016

Les friches industrielles

Sur le territoire intercommunal et plus spécifiquement sur les communes de Laroque d'Olmes, Lavelanet, Villeneuve d'Olmes et Montferrier, le vestige urbain des industries est encore fortement présent. De grands espaces sont occupés par des bâtiments sans vocation et laissés à l'abandon. Ce type de bâtiments, de plus petite taille, est aussi présent en fond de parcelles des habitations.

Les anciennes usines sont particulièrement reconnaissables du fait de la structure de leur toit. La photo ci-dessous illustre l'implantation des bâtiments sur la commune mais aussi les spécificités architecturales de ces bâtiments avec l'inclinaison des toits.



Vue depuis le belvédère sur la commune de Laroque d'Olmes

Ces bâtiments particulièrement imposants se retrouvent disséminés sur le territoire, au cœur d'espace aujourd'hui résidentiel. La revalorisation de ces anciennes usines devra prendre en compte leur positionnement géographique dans la ville. Les activités qui pourraient s'y développer devront tenir compte des habitations à proximité et de fait limiter les nuisances. Par ailleurs, ces espaces bâtis occupent de l'espace aujourd'hui urbanisé. La démolition et la reconstruction sur l'usine permettraient de limiter le mitage des espaces agricoles et de « reconstruire la ville sur elle-même ».



Parcelle avec une maison et une ancienne usine



Ancienne usine (SAB à Montferrier détruire en 2020) qui occupe un espace important

Aux anciennes usines, héritage du passé industriel du territoire, s'ajoute des maisons ouvrières. Ces habitations similaires et mitoyennes de part et d'autre offrent une particularité architecturale et urbaine. Ces alignements, en front bâti, sont qualitatifs et répondent au besoin de densification.



Alignement de maisons ouvrières à Lavelanet

Ce passé industriel a donc façonné les communes. Aujourd'hui les bâtiments anciennement industriels, bien qu'inoccupés sont au cœur des préoccupations quant à leurs potentielles reconversions. La revalorisation de ce type de bâtiments est au cœur des enjeux du territoire.

<u>Zones urbaines créées par le développement du tourisme</u>

La commune de Montferrier a connu l'installation d'une station de ski, au sud du territoire. Cet aménagement, tout comme l'hébergement à proximité est créé ex-nihilo, comme le souligne les photographies ci-dessous. En effet, la station de ski a été inaugurée en 1968, d'où l'absence d'équipements en 1953.



Station de ski des Monts d'Olmes, en 1953 (photographie du haut) et 2016 (photographie du bas) – Source : remonteletemps.ign.fr

La mise en place d'un tel équipement a entrainé la création de logements à proximité, comme le souligne la photographie suivante. Plusieurs types d'habitats ont alors été créés avec des logements collectifs sur plusieurs étages et des logements individuels, de type chalet (au second plan de la photographie).

Les types d'habitations sont donc divers, tout comme la colorimétrie des bâtiments qui entraine un caractère relativement désordonné au lieu.



Photographie de la station de ski des Monts d'Olmes et de son urbanisation

Aujourd'hui, ces équipements sont occupés de manière saisonnière, en hiver. L'enjeu autour de ce type d'équipement est de proposer des activités attractives autant en hiver qu'en été. Une promotion est néanmoins faite autour des Monts d'Olmes en été, avec la pratique du VTT, de la tyrolienne, de l'escalade ou de la randonnée, pour permettre de faire connaitre et de dynamiser ce lieu.

Un des enjeux clés de ce type d'espace est de se différencier des autres stations de ski afin de pérenniser l'activité et de se singulariser par les activités proposées ou l'urbanisation…

A retenir…

L'urbanisation dans des villages comme Leychert, Roquefixade ou dans les hameaux de l'Aiguillon et Bélesta, doit prendre en compte la trame urbaine spécifique de ces communes. C'est également le cas pour les centres-bourgs de Bélesta et Montségur. Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, la préservation architecturale et urbaine de ce type de lieu est un enjeu clé.

L'un des grands enjeux du territoire est aussi de définir une revalorisation des friches industrielles afin de profiter de ces espaces d'ores-et-déjà urbanisés. La proximité avec les habitations doit être prise en compte dans les projets afin de limiter les nuisances.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration du PLUi, l'évolution de la station des Monts d'Olmes est à interroger afin de répondre au mieux aux besoins et de concrétiser les potentiels projets.

C. La morphologie des espaces publics

Tout comme les trames urbaines, les typologies d'espaces publics du territoire intercommunal sont particulièrement diversifiées, à la fois dans leur conception, dans leur usage et dans leur position dans la ville.

Une place centrale (Roquefixade)

La commune de Roquefixade bénéficie d'un espace public important au centre du village, au cœur de la trame urbaine. Le développement urbain de la commune semble s'être fait autour de cette place, particulièrement imposante. Le front bâti encadre la place du village et structure l'espace public. L'église et la mairie se situent de part et d'autre de la place.

Au regard du mobilier urbain installé, cet espace public peut accueillir des manifestations et des rassemblements de personnes. Les bancs positionnés de part et d'autre du seul élément végétal de la place, l'arbre, incitent à la flânerie.

La place est très minérale avec le revêtement au sol, la fontaine et les bancs.

Ce type d'espace public jouit d'une plus importante attractivité, par la présence des habitants mais aussi des touristes attirés par la visite du château.



Vue du village de Roquefixade et sa place centrale



Place centrale de Roquefixade

Réseau de placettes (Montferrier)

La commune de Montferrier, différemment à l'exemple vu précédemment, est constituée d'un réseau de placettes. Ces bribes d'espaces publics se trouvent donc disséminées dans la trame urbaine de la commune. Comme le souligne les photographies suivantes, les usages qui sont faits de ces espaces sont différents. La première photographie montre les différentes pratiques qui sont faites de cet espace public avec une partie vouée au stationnement et l'autre à la flânerie. En effet, la présence de bancs, de jardinières de fleurs et d'arbres encourage à la détente, malgré la présence de la voiture sur cet espace public.

La deuxième photographie est dédiée au recueillement avec un monument aux morts au centre de la placette très minéralisée. Cet espace est pavé et aménagé avec des barrières et des jardinières de fleurs. Les pratiques sur cet espace public sont donc uniquement destinées au recueillement d'habitants et l'accès piétons aux habitations. La placette est donc uniquement traversée.

L'usage et l'attractivité sont différents sur ces deux placettes avec une pratique quotidienne sur la première placette et une pratique plus sporadique sur la deuxième placette, du fait notamment de son aménagement.



Localisation des nombreuses placettes dans la commune de Montferrier



Exemple de placette à la fois aménagée pour la voiture et pour les piétons



Placette ayant pour vocation le recueillement ou l'accès aux habitations

Des espaces publics anciens, disséminés sur le territoire (Lesparrou, Bélesta-hameaux)

Dans les zones urbaines anciennes, les habitations construites ont permis la création d'espaces publics. Aujourd'hui, ces espaces se retrouvent sans réelle vocation mais offrent une ambiance particulière au lieu, du fait notamment de l'implantation des habitations, en front bâti.

L'occupation de ces espaces et leur vocation étaient différentes par le passé et ces lieux pouvaient être un réel vecteur de lien social entre les individus.

Aujourd'hui ces espaces sont devenus des lieux de passage, permettant d'accéder aux habitations, avec la présence importante de la voiture.



Hameau de la Borie à Bélesta



Espace public sans vocation à Lesparrou, au cœur du bourg



Espace public à Roquefort les Cascades, au cœur du front bâti.

La commune de Roquefort les Cascades, ou encore Freychenet, par l'absence de centralité, comme vu précédemment, ne bénéficie pas d'espaces publics communaux. Seule les poches d'habitations offrent de grands espaces publics, comme l'illustre la photographie précédente.

Des grands espaces publics avec une seule vocation spécifique

Certains aménagements d'espaces publics ont des vocations très marquées.

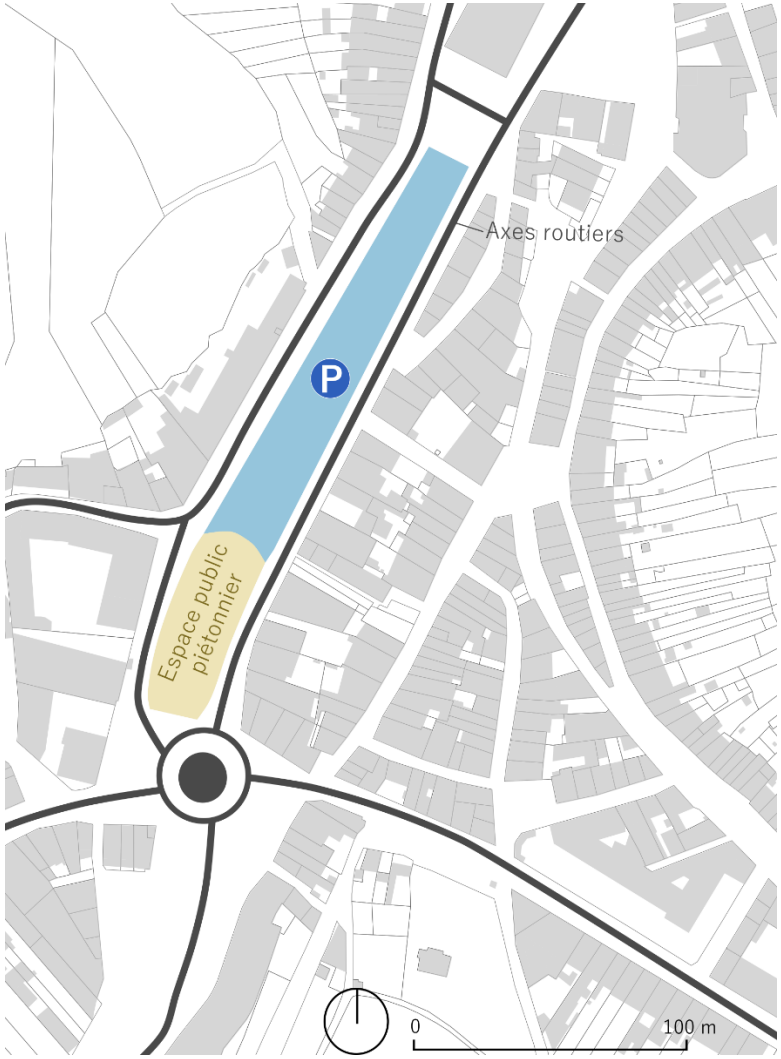
La création de nouvelles habitations offre la possibilité de créer des espaces publics avec souvent des pratiques spécifiques (jeux pour enfants, stade, boulodrome…). Néanmoins, au fil du temps et avec la construction de nombreux projets de ce type, ces espaces publics se sont banalisés et ces lieux sont fréquemment « dupliqués » dans les opérations de création d'habitations.



Espaces publics au cœur des habitations à St Jean d'Aigues Vives

La vocation de certains espaces est également très marquée. En effet, dans le centre-ville de Lavelanet, un espace public a été aménagé et une grande part est dédiée au stationnement pour les voitures.

Avec la position géographique de ce type d'espaces, la vocation pourrait y être différente, avec un aménagement dédié aux piétons par exemple.



Fonctionnement urbain de Lavelanet

L'espace public, illustré par la photo ci-dessous, a une vocation paysagère uniquement. Les aménagements qui ont été faits sont implantés à des fins d'embellissement. Les bancs et les cheminements piétonniers sont absents de cet espace par exemple.



Espace public aménagé à des fins paysagères sur la commune de St Jean d'Aigues Vives



Espace public au cœur du village de Dreuilhe sans vocation

<u>Espace public sans vocation</u>

Enfin, certains espaces sur la commune sont aménagés mais n'ont pas de réelle vocation. C'est notamment le cas de certains espaces publics sur les communes de Lavelanet et de Dreuilhe.



Vaste espace public au centre de Dreuilhe



Espace public au centre de Lavelanet sans vocation

Bien que les espaces sans vocation puissent permettre une appropriation du lieu par les habitants, les deux espaces ci-dessus ne semblent pas en faire l'objet. Une réflexion pourrait être menée afin d'encourager l'occupation d'espaces publics par les habitants.

A retenir…

Les espaces publics sont des lieux particuliers dans les villages et participent au dynamisme communal, à la création du lien social… Les espaces publics sont tous différents et l'usage qui y en est fait est pluriel. Les aménagements qui sont faits dans ces zones influent sur les pratiques et une réflexion pourrait être menée afin de répondre au mieux aux besoins des habitants en matière d'espaces publics.

2. L'architecture des bâtiments en Pays d'Olmes

A. Histoire et évolution de la trame architecturale

Un passé industriel qui a façonné la trame architecturale du Pays d'Olmes

En Pays d'Olmes, les formes architecturales de l'ensemble bâti sont fortement liées à son histoire et notamment à son passé industriel. Une relation particulière avec le textile qui remonterait au Moyen-Age. Comme nous le précise Jean-Michel Minovez, à l'aube du XVIIIe siècle, le Pays d'Olmes est un territoire textile peu dynamique dépendant des donneurs d'ouvrages du département de l'Aude. C'est seulement au XIXe siècle que l'industrie textile ariégeoise va connaître un essor. « *Alors que les autres territoires du Midi de la France, vieux de plusieurs siècles disparaissent petit à petit, ou deviennent marginaux en quelques décennies* » (Minovez, 2013), l'industrie textile du Pays d'Olmes va se développer discrètement face aux territoires majeurs de la partie septentrionale de la France. Une démarcation au niveau des tissus est adoptée, les industries ariégeoises se spécialisent dans la production de tissus épais et unis ainsi que de nouveautés aux couleurs variées à la mode. C'est à partir du XXe siècle, que le Pays d'Olmes va prendre « *la tête de la production française dans le cardé et le tissage d'habillement* » (Minovez, 2013).



Industrie textile à Lavelanet au début du XXème siècle (Source : La Dépêche, 2009)

Une activité porteuse qui a en ce sens façonné au fil des siècles la trame architecturale et urbaine de l'actuelle Communauté de Communes. C'est le cas notamment des moulins, qui servaient à l'époque pour la fabrication de draps. Les premiers moulins drapiers sont répertoriés dès les années 1300/1400 avant d'être pour la plupart détruits dues aux guerres de religion.



Vestiges du passé industriel à Laroque d'Olmes (Source : pyreneescathares-patrimoine.fr)

Puis le secteur de la laine va se développer dans la région au début du XIXe siècle et de grandes familles vont se partager l'essentiel de l'activité et développer de grandes usines qui comprennent tous les stades de fabrication du tissu. C'est le début des bâtis industriels et des maisons ouvrières typiques de la région. Ces nouveaux bâtiments arborent des cheminées en brique et des toits en dents de scie (sheds), devenus symboles de l'activité industrielle. Par ailleurs, afin de loger les classes travailleuses, les cités ouvrières se développent autour de l'usine. Il s'agit principalement de maisons modestes accolées les unes aux autres. Les maisons de maîtres et maisons bourgeoises pour les familles propriétaires d'industrie ou qui en bénéficient le plus font également leurs apparitions dans le paysage. Enfin, la trame

urbaine va également évoluer avec la construction de grands immeubles à deux ou trois étages le long des voies pour faciliter la commercialisation du textile. De petites échoppes voient le jour en rez-de-chaussée.

L'activité agricole, un secteur porteur aux différents styles architecturaux

Au cœur du pays ariégeois, loin des cités industrielles, c'est principalement l'activité agricole qui a façonné le paysage et la trame architecturale du lieu. En effet, de nombreuses communes associent depuis des siècles l'activité industrielle à l'économie rurale traditionnelle. Pourtant, cet essor industriel a plusieurs conséquences sur les territoires ruraux et l'évolution de l'activité agricole en Ariège. Face aux performances de l'industrie textile, les centres industriels vont de plus en plus faire appel à une main d'œuvre rurale du Pays d'Olmes lors du XXe siècle. « *D'autant plus que l'industrie offre des débouchés aux hommes mais également aux femmes » (*Tanière,1954*)*. De ce fait, ces déplacements de population, ont eu pour effet l'abandon de plusieurs fermes les plus isolées cultivées pourtant jusqu'au XXe siècle. Malgré tout, l'agriculture reste un secteur porteur pour le Pays d'Olmes notamment au niveau des territoires montagneux où il était difficile de s'industrialiser, et a continué à faire vivre de nombreuses familles pendant de nombreuses années et ce jusqu'à aujourd'hui.

Ce secteur d'activité a également façonné l'architecture du lieu et ce depuis des siècles. Dès petits villages et hameaux de montagnes jusqu'aux bastides en plaine et domaines agricoles, les bâtis liés à un passé ou un présent agricole ne manquent pas. On peut identifier en ce sens, les corps de ferme traditionnels qui permettaient de loger l'ensemble de la famille et dans certains cas les ouvriers agricoles pour les paysans qui avaient les moyens de faire appel à cette aide extérieure, mais également les maisons paysannes, plus modestes, notamment bien représentées au sein des hameaux les plus montagneux et des territoires les plus accidentés. Les bâtis qui servaient au stockage du fourrage comme des granges ou qui servaient à accueillir les animaux de types étables/écuries etc. sont largement visibles au sein du territoire et façonnent la trame paysagère.

Le contexte géographique et topographique dans les formes urbaines

La zone étudiée de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes fait partie des prepyrénées, « la structure du relief et l'origine géologique associée au climat produisent une grande diversité végétale. Ces différentes composantes vont conditionner les activités humaines, avec en premier lieu l'agriculture mais également l'industrie et la construction qui va utiliser ce socle en tant que réservoir de matériaux[31] ». On y trouve des barres calcaires ou gréseuses du Plantaurel. « Il s'agit d'une série de crêtes calcaires assez peu saillantes (1000m) ainsi que des côtes cimentées en poudingues : il s'agit de bancs de cailloux roulés, redressés, constituant une bande d'avant-monts sur lesquels s'appuie la plaine [32] ». L'édification géologique et tectonique de la chaine des Pyrénées puis sa transformation sont à l'origine des reliefs et de ses principales caractéristiques. Situé en altitude et au relief accidenté, pour une grande partie de notre territoire d'étude, l'Homme va tout de même choisir de s'y sédentariser.

Ce dernier va apprendre à composer avec la pente. Au-delà de l'adaptation, l'Homme va puiser dans les ressources qu'offre cette terre puisque le substrat géologique va également servir de réservoir de matériaux de construction. « Issus localement de ce support, ces derniers traduisent l'identité géologique à une époque où les échanges n'avaient pas leur place actuelle[33] ». Le bâti traditionnel a pour caractéristique d'être construit avec des matériaux collectés ou exploités à proximité de son lieu d'implantation. « Dans les plaines et les coteaux, la ressource locale est l'argile : ainsi la brique de terre cuite ou crue est employée comme matériau privilégié de construction[34] ».

Dans les vallées de montagne, les pierres calcaires vont servir pour l'ensemble des constructions bâties que ce soit les maisons d'habitations ou les bâtiments agricoles de l'époque et modéliser les trames urbaines et bâties. La forêt et le bois vont également être des ressources utilisées pour la construction de bâtiments. Le bois est utilisé principalement pour les structures porteuses tel que la charpente, les planchers ou les ossatures à pans de bois.

[31] Source : CAUE de l'Ariège, Inventaire territorial du patrimoine bâti, 2005
[32] Source : CAUE de l'Ariège, Inventaire territorial du patrimoine bâti, 2005
[33] Source : CAUE de l'Ariège, Ariège Caractères, 2002
[34] Source : Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises, 2013



Maison à pans de bois sur la commune de Montferrier

Les menuiseries et les bardages qui assurent la fermeture des granges et des fenils (grenier à foin) sont eux aussi généralement en bois. Enfin, la topographie du lieu va induire l'implantation et l'orientation des éléments bâtis. Situées à flanc de collines et au pied d'espaces montagneux au relief accidenté, les constructions sont orientées plein Sud afin de profiter au maximum de la luminosité et des rayons du soleil. Cette implantation donne lieu à des villages ou hameaux linéaires qui sont généralement dos à la montagne pour se prémunir des conditions climatiques.

B. Typologie des différents styles architecturaux représentés au sein du territoire du Pays d'Olmes

Les maisons traditionnelles et l'habitat ancien

Il s'agit principalement de maisons de villages ou d'hameaux. Le bâti ancien est généralement constitué de matériaux naturels peu transformés et le plus souvent provenant d'un site proche du lieu de construction. Les apports liés à des matériaux industriels concernent la terre cuite, la chaux ou le verre et le fer. De style classique, ces maisons sont caractérisées pour la plupart par une façade en pierres marquées par des pierres angulaires plus massives et de taille et couleurs différentes, qui servent à mettre en valeur la façade du bâti. La toiture est généralement traditionnelle en tuile creuse dite « canal », à deux pentes de faible intensité.

La commune de Montségur réemploi d'ailleurs de nombreuses pierres taillées provenant du château, notamment pour les chaînages d'angle des maisons.

Les matériaux utilisés sont pour les murs principalement, la pierre, la terre cuite, une ossature à pan de bois ou en galet. La pierre peut être montée sans joint (pierre sèche) ou hourdée (couche de remplissage, généralement en béton), avec du mortier de terre ou de chaux. La charpente est en bois. Les revêtements de façades sont généralement en enduits à la chaux pour ce type de bâti[35].



Maison traditionnelle à Roquefixade



Maison traditionnelle à Freychenet

[35] Source : CAUE de l'Ariège, Rénovation du bâti ancien en Ariège



Maison traditionnelle au Sautel



Maison traditionnelle sur la commune de Lieurac

Les fermes

Situées le plus souvent en plaine, le bâti est isolé et dispersé, on le retrouve principalement au sein de lieudit, ou au sein de petits hameaux ou deux trois familles et deux trois fermes sont représentées. Les fermes sont composées de plusieurs lots bâtis. Si le terrain est en pente, le rez-de-chaussée est partiellement enterré, ce qui permet d'avoir un accès de plain-pied pour la partie étable et pour le grenier à foin situé à l'étage. Tout d'abord la maison, longue de deux niveaux est associée aux combles, souvent prolongée par le bâtiment agricole qui se situe sur la même courbe de niveau.

Les matériaux utilisés pour la construction sont le plus souvent issus de pierres calcaires et parfois de briques. Les briques sont notamment utilisées pour mettre en valeur les angles des bâtis afin de faire ressortir l'ensemble, et/ou les ouvertures de type fenêtres et portes. « La maçonnerie en pierre est généralement non enduite. Quant au grenier à foin, aussi appelé fenil, il est le plus souvent bardé de bois[36] ».

Les ouvertures sont d'ailleurs le plus souvent plus hautes que larges et les baies (« porte fenêtre », démarcation sur une façade) sont soulignées par des encadrements de bois ou de pierre. Les portes ont un volume important notamment pour le passage du bétail. L'ensemble est couvert d'un toit en tuile à deux pans ou selon l'implantation d'ardoise ou de lauze. Les volumes de l'ensemble sont imposants et différents des volumes des bâtis paysans que l'on peut trouver en zone de montagne.

Certaines fermes jouissent d'une architecture et d'une implantation travaillée et typique du bâti agricole traditionnel de l'époque, structuré en « L » ou en « U » qui permet avec l'association des bâtiments agricoles sur les côtés, la formation d'une cour intérieure pavée.



Exemple de ferme à Freychenet



Corps de ferme à Laroque d'Olmes

[36] Source : CAUE de l'Ariège, Rénovation du bâti ancien en Ariège, 2019

Les maisons paysannes

Situées principalement en zones montagneuses, ces maisons paysannes sont le plus souvent adaptées à la pente et à la topographie du lieu, plus modestes que les bâtis de type fermes, la maison est moins imposante en volumes et en longueur et dispose généralement d'un voir deux étages. Le bâtiment agricole est soit accolé à l'habitation soit situé en rez-de-chaussée de ce dernier et est lui aussi plus modeste par rapport à ceux que l'on peut trouver en plaine. « *Si la maison a une vocation agricole son rez-de-chaussée peut abriter le bétail, le premier étage étant réservé à l'habitation et les combles sont occupés par les récoltes*[37] ». En revanche, lorsque la maison est accolée à la grange, le rez-de-chaussée sert le plus souvent de pièce de vie.



Maison paysanne à Raissac

La façade du bâti est composée de pierres calcaires locales le plus souvent visibles. Cependant, plusieurs bâtiments de ce type ont au fur et à mesure été recouverts par un enduit à la chaux.



Maison paysanne à Freychenet

Les ouvertures sont simples et moins nombreuses que sur les fermes, elles sont relativement bien proportionnées en hauteur mais aussi en largeur et encadrées par des menuiseries apparentes. Les combles sont ventilés par des petites ouvertures de forme carrée. Le bois est très présent sur ce type de bâti, outre la charpente, les ouvertures sont généralement en bois. La toiture est composée d'un toit à deux pans. Cependant, sur certains bâtis on peut observer une seule pente de toit beaucoup plus inclinée. Il s'agit principalement des maisons situées les plus en hauteur pour éviter en période hivernale que la neige s'accumule sur la toiture et affaisse l'ensemble (voir photo ci-dessous). La toiture peut être en tuile, en ardoise ou en lauze selon le secteur.

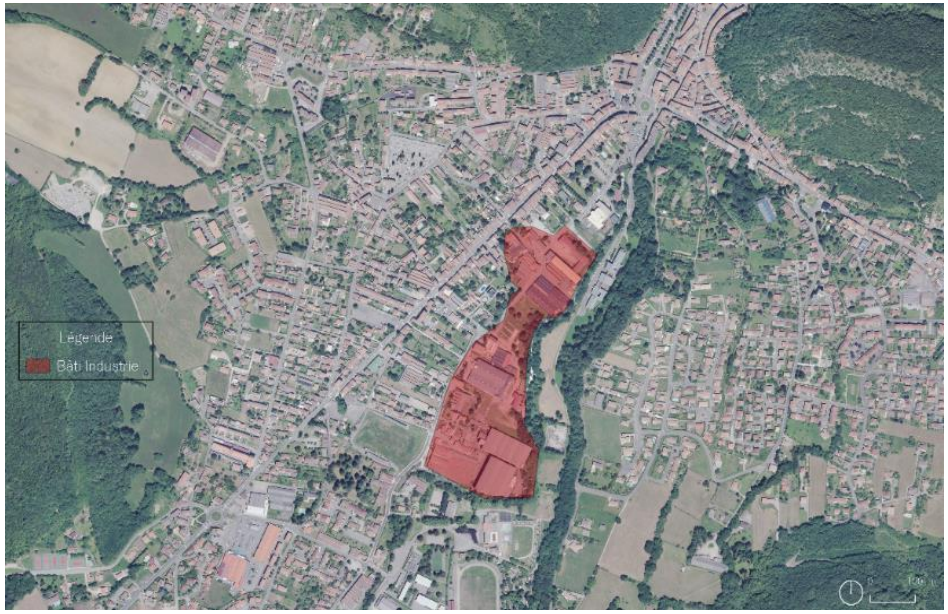


Maison paysanne au Col de la Lauze, sur la commune de Montferrier

[37] Source : CAUE de l'Ariège, Rénovation du bâti ancien en Ariège, 2019

Le bâti industriel

Le patrimoine industriel fait partie de l'histoire du territoire, c'est de ce fait, pas une surprise de trouver sur l'ensemble de la zone des vestiges qui témoignent de ce passé industriel. Les formes sont variées puisque l'Homme a utilisé l'ensemble des ressources qu'il a pu trouver à sa disposition. Ainsi, l'eau a dans un premier temps été une ressource fortement exploitée par l'Homme, c'est ainsi que de nombreux moulins jalonnent les rivières. *« On recense des minotiers mais également des moulins à jais (pierres noires), ainsi que des forges et des scieries pour l'exploitation du bois. Enfin, l'industrie s'est progressivement spécialisée dans le peigne en corne et le textile*[38] *».* Les bâtis industriels nombreux sur le territoire sont visibles par leurs imposants volumes leurs cheminées de briques et se distinguent également par leurs toitures en sheds.



Bâti industriel à Lavelanet



Usine avec une toiture à sheds à Lavelanet



Bâti industriel sur la commune de Lavelanet

[38] Source : CAUE de l'Ariège, Inventaire territorial du patrimoine bâti, 2005



Bâti industriel sur la commune de Montferrier, démoli en 2020



Moulin à Villeneuve d'Olmes

Les immeubles bourgeois

Situés principalement en milieu urbain et plus précisément au cœur des bourgs notamment de Lavelanet, Bélesta et Montferrier, de part et d'autre de petites ruelles, ces bâtiments en R+2 mitoyens, ont pour la plupart une fonction commerciale ou artisanale en rez-de-chaussée, toujours en activité ou vacant. La toiture est en tuiles et la pente est faible même si deux pentes sont observables. Les façades de ces bâtis que l'on peut assimiler à d'anciens immeubles de familles bourgeoises de la région, sont en pierres même s'il n'est pas évident de le distinguer au prime abord. En effet, la plupart des façades sont recouvertes par un enduit à la chaux.



Immeubles bourgeois dans le centre bourg de Lavelanet

La particularité de ces bâtisses outre leurs imposants volumes réside dans le nombre d'ouvertures (portes et fenêtres) observables sur les façades des bâtis. La plupart de ces ouvertures sont soignées et embellies par un encadrement et sont toutes alignées. Il s'agit de la forme urbaine la plus représentée en centre bourg. Cependant, ces bâtis sont aujourd'hui délaissés par les populations qui préfèrent les opportunités qu'offrent la périphérie. Conséquence directe, le parc d'immeuble se paupérise et se dégrade en centre bourg.

Afin, de lutter face à cette perte d'attractivité du bâti ancien, la commune de Lavelanet a lancé en 2014, « l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) centre bourgs » qui vise à redynamiser certains centres urbains du territoire, notamment ceux des bassins de vie ruraux en perte de vitalité. « Devenue lauréate de l'AMI, la commune de Lavelanet a sollicité une aide en ingénierie via le FNADT (Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire) […]. Les fonds mobilisés au niveau national à travers cet appel à manifestation d'intérêt, représentent une enveloppe de 40 Millions d'euros par an sur 6 ans soit 800 000 € par lauréat et ventilés par des aides de l'ANAH, des aides à la pierre et du FNADT [39]».



Immeubles bourgeois à Bélesta

Le même type de bâtiments peut également être observé, toujours en centre bourg mais cette fois-ci en niveau supérieur R+3. Ces bâtisses plus imposantes semblent être plus récentes dans leur année de construction, l'aspect peu délabré de la façade nous dirige dans ce sens, même si une rénovation n'est pas à exclure. Les matériaux sont similaires à ceux utilisés pour les immeubles en R+2 tout comme la toiture en tuiles. La particularité de ces bâtis outre leurs nombreuses ouvertures, et la taille et la forme des ouvertures du troisième étage, plus petites, plus resserrées et assimilées à d'anciens combles, ce qui fait le charme de ce type de bâti. Ces immeubles, plus grands, plus imposants, se trouvent principalement sur des grands axes structurants ou autour de places.



Immeubles bourgeois à Fougax et Barrineuf



Immeubles bourgeois à Lavelanet

[39] Source : Contrat de territoire, 2017

Maisons bourgeoises ou villas

Situées principalement en milieu urbain, ces bâtisses possèdent une façade soignée et un aspect massif du bâti, du fait de sa structure et ses volumes. *« L'organisation en travées est abandonnée au profit de pièces en saillies de la façade tel qu'un perron ou un petit balcon[40] »*. Ces balcons sont visibles sur la façade principale du bâtiment. Ils sont mis en valeur par de belles ferronneries. Les ouvertures sont mises en avant avec des formes particulières et différentes selon le bâti et selon l'endroit où elles sont situées sur la façade. Généralement, les ouvertures sont encadrées par des briques ou des pierres qui mettent en valeur l'ensemble. Chaque bâtisse possède un petit jardin à l'avant du bâtiment mais également à l'arrière. Le tout est délimité par un petit muret ou un grillage. Par ailleurs, il n'est pas rare de voir une seule bâtisse avec des façades qui différent au niveau des matériaux. La façade principale peut-être enduite à la chaux, alors que les pignons sont eux en pierre. C'est notamment visible sur la photographie ci-dessous. Les toitures sont complexes à deux pans, croupe, demi-croupe… Elles sont situées en sortie de bourg pour la plupart et font la liaison entre le centre du village et les lotissements périphériques. En général, la maison bourgeoise présente plus d'éléments décoratifs que la maison traditionnelle ou ouvrière.



Exemple de villa sur la commune de Bélesta



Exemples de maisons bourgeoises à Lavelanet



Maison bourgeoise sur la commune de Montferrier

Ce type d'habitation est principalement situé en milieu urbain, à la sortie des bourgs, le long des axes et proche des friches industrielles. Ces maisons accolées les unes aux autres, ont de petits volumes et sont de taille modeste. L'architecture est simple et fonctionnelle. Ces bâtiments sont caractéristiques des anciens bassins ouvriers et industriels, tel qu'on peut en trouver à Lavelanet. Constituées d'un rez-de-chaussée

[40] Source : CAUE de l'Ariège, Inventaire territorial du patrimoine bâti, 2005

et d'un seul étage, ces bâtis disposent d'un revêtement de façades en enduit à la chaux. Les pierres angulaires sont visibles et travaillées. Les portes sont également encadrées en pierres ou en briques c'est selon. Par ailleurs, une ouverture en « chien-assis » est observable sur la partie étage de la façade qui doit très certainement être associée à la chambre à coucher. Enfin, un petit jardin clôturé est visible au-devant du bâti.



Maisons ouvrières à Lavelanet



Maisons ouvrières à Lavelanet, le long de l'avenue Léon Blum

Les pavillons traditionnels

> Pavillon de 1ère génération

Au début des années 70, les centres s'élargissent et les ménages les plus modestes souhaitent eux aussi accéder à la propriété et quitter les centres bourgs pour les uns, les maisons ouvrières pour les autres. *« Par ordre de proximité au centre ancien, s'établissent des zones résidentielles souvent ordonnées suivant une logique individuelle : le terrain clôturé, portant une maison dont on peut faire le tour*[41]*»*. C'est suivant cette logique que de nombreux individus vont quitter les centres bourgs pour accéder à l'habitat individuel, symbole d'une plus grande liberté, en périphérie des villes et villages et ainsi fuir la mitoyenneté. Le pavillon se démocratise, caractérisé dans un premier temps par un éloignement vis-à-vis de la voirie, la présence d'un jardin et l'absence de mitoyenneté. Puis il va connaître son essor dans les années 70/80 avec la naissance des lotissements.



Pavillon en périphérie du village de L'Aiguillon

Le bâti est le plus souvent agencé autour des voiries qui organisent l'implantation des bâtiments. A l'exception de quelques bâtiments, l'architecture de ces maisons est relativement similaire. Les premiers pavillons sont souvent composés d'un rez-de-chaussée et d'un seul étage, les volumes sont modestes et le style architectural classique. Les façades sont pour la plupart en crépis de couleur beige ou rosacé, les ouvertures sont plutôt grandes par rapport à la taille du bâti et peuvent être soutenues par des baies (porte-fenêtre et démarcation sur une façade). Sur certains pavillons, une terrasse peut être observé ce qui vient habiller la façade principale. La

[41] Source : CAUE de l'Ariège, Ariège Caractères, 2002

toiture est le plus souvent composé de tuiles rouges caractéristiques pour ce type de bâti mais on peut également en trouver en lauze. Le toit est à deux pans.



Pavillons en périphérie du centre de Bélesta



Pavillons en périphérie du village de l'Aiguillon

> Pavillons de 2ème génération

A l'inverse de ces prédécesseurs, le pavillon récent est construit sur un seul niveau et ne dispose pas d'étages, les maisons d'un seul tenant proposent plus de surfaces au sol avec en prime des styles architecturaux qui différent d'un bâti à un autre. En effet, il n'est pas rare d'observer des maisons arrondies ou composées de plusieurs ilots bâtis, accolés les uns aux autres de taille et hauteur différente, qui déstructurent la façade et fait son originalité, tout en essayant de s'éloigner le plus possible du modèle du pavillon traditionnel rectangulaire et linéaire (voir photo ci-contre). Les façades sont pour la plupart similaires en crépis beige ou blanc et les ouvertures sont en bois ou en PVC. Pour ce type de bâti, l'aspect architectural n'est pas une priorité d'où l'utilisation de matériaux moins « nobles ». Plus économique et plus facile d'accès pour des ménages désireux d'accéder à la propriété ce type d'habitat c'est fortement démocratisé à l'échelle nationale et la Communauté de Communes du Pays d'Olmes n'échappe pas à la norme.

Par conséquent, en périphérie des centres bourgs, l'étalement de ce type de bâti est devenu commun et façonne aujourd'hui le paysage. Cependant, face à la perte de surfaces agricoles liée au mitage, conséquence directe de ce type de construction, une densification du tissu urbain semble nécessaire tout en limitant les mètres carrés octroyés pour la construction tel que le prône la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) de 2001. Une conséquence directe liée au développement de ce type de bâti a été l'abandon des centres bourgs notamment par les ménages actifs avec enfants qui préfèrent les opportunités qu'offre le modèle de la maison individuelle avec jardin. Ainsi, cet abandon du bourg centre a eu pour conséquence la désertification et le délabrement progressif des logements de type immeubles anciens que l'on peut observer en centre-ville. Aujourd'hui vétustes et gourmands au niveau énergétique ce type de logement souffre d'une mauvaise image. Un processus de valorisation a été lancé via « l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) centre bourgs » qui vise à redynamiser certains centres urbains du territoire, notamment ceux des bassins de vie ruraux en perte de vitalité comme nous avons pu le voir précédemment.

C. Typologie architecturale par zones

Villages ou hameaux de montagne et à flanc de coteaux

Les villages de montagne que l'on peut rencontrer sur le territoire du Pays d'Olmes, sont caractéristiques du territoire sur lequel ils se trouvent. Le plus souvent, les volumes sont modestes à quelques exceptions près (notamment quelques corps de fermes). Le bâti y est regroupé et le plus souvent en gestion collective du foncier. Les maisons sont juxtaposées ce qui permettaient et permet toujours aujourd'hui de faire face aux conditions climatiques (vent, neige par exemple). Ainsi le village fait bloc face aux aléas en tout genre. Le plus souvent, il s'agit de maisons avec un rez-de-chaussée et composées d'un étage avec une adaptation progressive à la pente.

D'ailleurs, la pente joue un rôle central au niveau de l'implantation et de l'architecture bâtie. En effet, l'adaptation à la pente se traduit par un premier accès en rez-de-chaussée sur la rue principale et un second à l'étage sur l'arrière du bâtiment. Il n'est pas rare d'observer des passages couverts entre les maisons qui permettent de relier les différents plateaux du village. Là aussi, l'édification de ce type de construction est à mettre en relation avec les conditions climatiques, l'implantation du bâti directement accolée à la pente permettait et permet toujours de se prévenir des forts épisodes neigeux. La pente de toit, constituée d'un seul pan incliné est également adaptée afin que les épisodes d'enneigement n'affaissent pas la toiture et la structure bâtie (voir photo ci-dessous).



Maison typique des villages ou hameaux de montagne, ici au Col de la Lauze à Montferrier

En ce qui concerne, la forme urbaine des villages de montagne, elle est là aussi, bien particulière et organisée toujours en relation avec le relief, la topographie et les conditions climatiques. Le hameau ou village se développe de façon linéaire le long des principaux axes en couches successives sur plusieurs paliers différents qui forment des terrasses ou des plateaux et échelonnent le bâti, ce qui apporte une certaine cohérence. Les voies ainsi que l'unité du bâti (juxtaposition de maisons), occupent une place centrale dans l'organisation de ces villages.



Village de Montségur



Village de Montségur



Village de Montségur et l'organisation en terrasses

Les Bastides

Plusieurs bastides ont vu le jour entre 1222 et 1373 de l'Océan Atlantique, aux Pyrénées et même jusqu'à la vallée du Rhône. Ces villes nouvelles ont été créées de toutes pièces pour donner suite aux vastes opérations de défrichement, et afin de répondre aux demandes de terres agricoles mais également d'essor démographique et commercial. L'idée était de générer des revenus par le biais de l'imposition tout en permettant un contrôle des populations et une emprise sur un territoire. Ils sont entrepris par une autorité ou plusieurs s'associent alors en un contrat de paréage. Les chartes de fondation prévoient l'attribution d'emplacements à superficie bien définie de maisons et de jardins à chaque futur habitant.

Cette organisation se retrouve également dans le tracé planifié de la cité, ou une volonté est priorisée de faire la ville. Un quadrillage se met alors en place ou chaque bâtiment, chaque orientation, chaque positionnement est réfléchi selon sa fonction et permet de pouvoir ainsi hiérarchiser et ordonnancer les lieux publics et de rencontres comme les places, les rues principales et secondaires, tout en offrant des limites claires au tracé. Au sein du Pays d'Olmes, il existe plusieurs bastides, notamment celle de Roquefixade (voir carte ci-dessous).



Bastide de Roquefixade

Aujourd'hui, l'aspect patrimonial de ces bastides repose en partie sur leurs parcelles, qui sont régulières dans la division et insérées au sein d'un plan quadrangulaire. En revanche, avec l'évolution des modes de vie et l'évolution des pratiques et de l'utilisation de l'espace public, cette organisation parcellaire est remise en cause. Toutefois, la spécificité des bastides mérite d'être prise en compte dans les protections patrimoniales.



Bastide de Laroque d'Olmes



Eglise de Laroque d'Olmes et ses fortifications

Les hameaux et villages linéaires de plaine ou de crête

C'est à partir du Moyen-Age que le développement des hameaux de plaine et de piémont se développent volontairement au 12ème siècle et 13ème siècle. Le défrichement des terres autrefois non cultivables de Basse Ariège et des Prépyrénées a permis aux Hommes de s'y sédentariser et de développer l'agriculture sur des terres beaucoup plus vastes que celles offertes par les territoires plus montagneux. Le développement de ces hameaux de plaine de défrichement s'organise principalement autour d'une activité agricole.



Village de L'Aiguillon

A la base la structure bâtie est organisée autour des voies et de part et d'autre des grands axes routiers, le bâti ancien qui correspond aux premières vagues de peuplement est regroupé le long de ces voies. En revanche, une absence de centralité, de type place, est observé. Puis au fur et à mesure des vagues de peuplement, le bâti plus récent se développe en périphérie. Le bâti y est plus dispersé et étalé ce qui tranche drastiquement avec les hameaux de montagnes plus resserrés autour d'un centre et adaptés à la pente. L'étalement de l'habitat, a pour conséquence une implantation en alignement. *« Les maisons d'habitations sont généralement prolongées par d'importantes annexes implantées dans le même alignement et parallèle aux courbes de niveau »*[42].



Village linéaire de Montferrier

Par ailleurs, les volumes des bâtis sont également plus importants. Au centre des villages sont répertoriées de belles bâtisses avec d'imposants volumes, ainsi que des immeubles bourgeois ou autres maisons de maîtres. En périphérie, des fermes ou domaines agricoles de plaine composés de plusieurs lots bâtis principalement situés au centre des terres cultivées ou non loin de là sont observables.



Le village de L'Aiguillon structuré le long des axes

[42] Source : CAUE de l'Ariège, Ariège Caractères, 2002

Les hameaux isolés

Lorsque l'on s'éloigne des zones montagneuses pour se rapprocher des plaines, l'habitat se disperse. C'est ainsi que l'on peut trouver des fermes isolées ou une petite succession d'habitations regroupées en hameaux. La vocation principale de ces hameaux était liée à une activité agricole, ils se sont développés aux alentours du 17ème siècle et sont significatifs d'une gestion plus individualiste du sol. La trame architecturale du hameau n'est pas définie mais le plus souvent elle s'articule autour du bâtiment agricole. L'intérêt étant de faciliter au maximum son accès. Puis les bâtiments annexes et les dépendances se développent autour.



Hameau de Roquefort les Cascades

Particularités architecturales : l'exemple de la station de ski des Monts d'Olmes

Les paysages des stations d'altitude s'inscrivent dans une logique économique pour faire face à l'essor du tourisme de masse et de l'intérêt croissant pour les sports d'hiver qui s'est accentué au milieu du 20ème siècle. Leur structure paysagère se façonne sur une charpente naturelle de versants, de replats et de pistes de pratiques de sports d'hiver, fréquemment aménagées dans le tissu forestier entre la station en elle-même et les estives. Cependant, cette station de sports d'hiver ne fait pas partie des stations dites intégrées et le manque de coordination et de cohérence de la structure bâtie se fait ressentir. Sur site, *« on observe des modèles disparates, qui mériterait d'être encadrés […] de façon à créer un cadre cohérent pour toute construction nouvelle* [43] *»*. En effet, l'architecture et les volumes bâtis sont imposants et l'architecture moderne contraste avec la haute montagne de Tabe.



Station de sport d'hiver des Monts d'Olmes

La volonté était de construire des logements de types chalets en bois, typique des stations des Alpes mais qui sont en contradiction avec l'architecture en pierre locale. Cette station de sports d'hiver est visible de loin (notamment les canons à neige et

[43] Source : Conseil Général de l'Ariège, 2006

les remontées mécaniques), et ne s'intègre pas forcément au sein du paysage environnant. Dans un souci de rénovation des pistes en forêt, l'intérêt sera de veiller à la morphologie des pentes naturelles afin d'intégrer au mieux les différents équipements nécessaires au bon fonctionnement de la station.



Chalets au sein de la station des Monts d'Olmes



Bâtiment au sein de la station de sport d'hiver des Monts d'Olmes

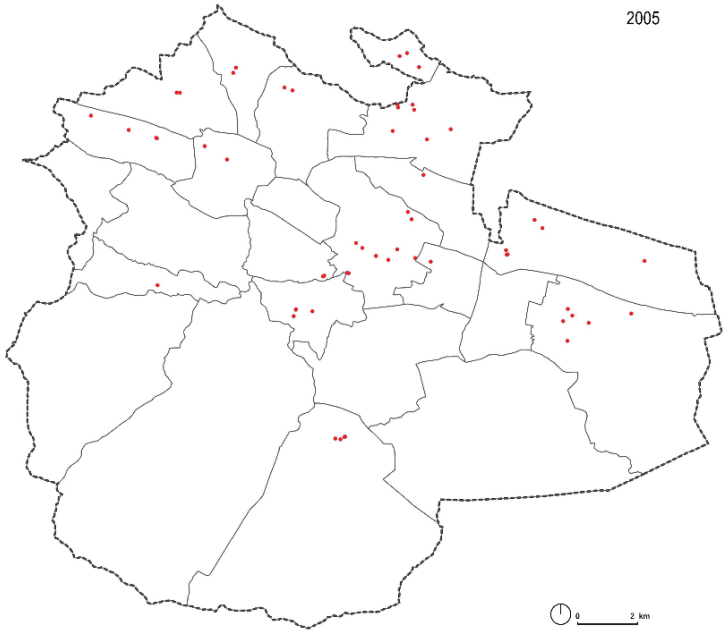
3. La consommation d'espace : des données variées

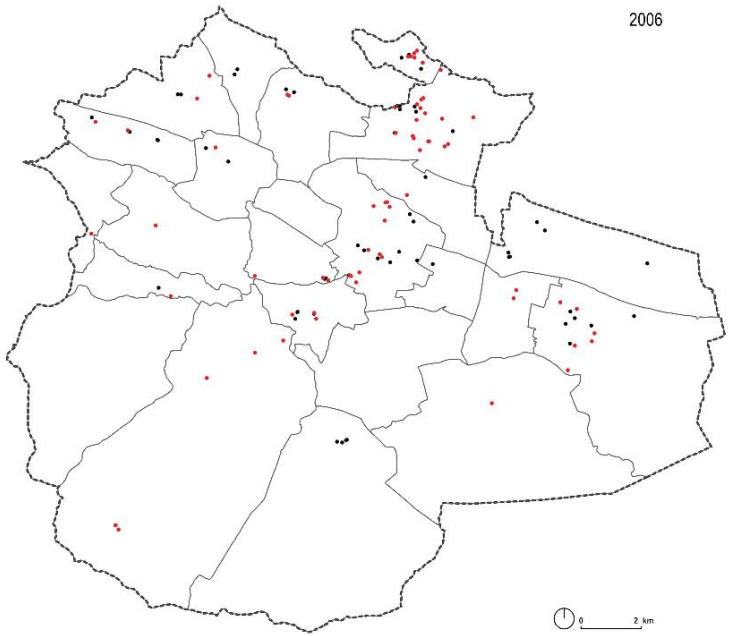
Afin de mesurer au mieux la consommation d'espace de l'urbanisation de ces dernières années, trois types de données ont été utilisés :

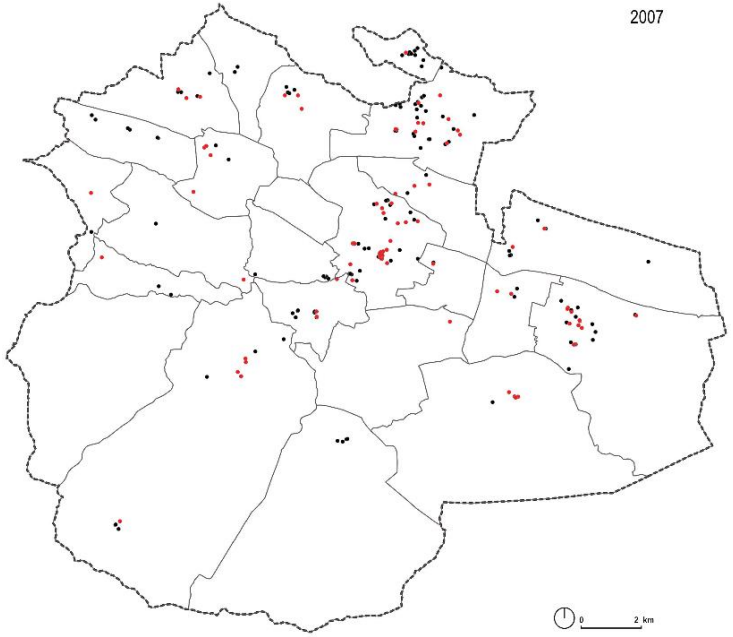
- Les données Mise A Jour des Informations Cadastrales (MAJIC) de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)
- Les données Sitadel,
- Les permis de construire déposés sur le territoire intercommunal.

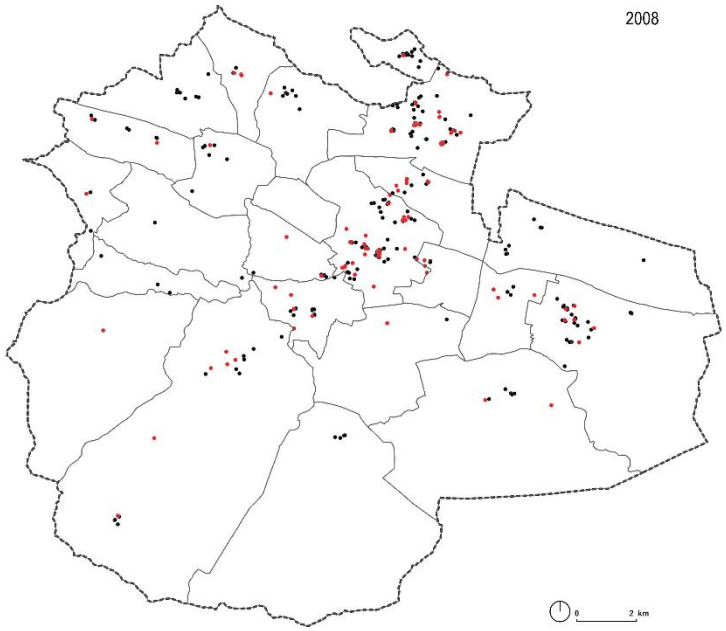
Les données MAJIC

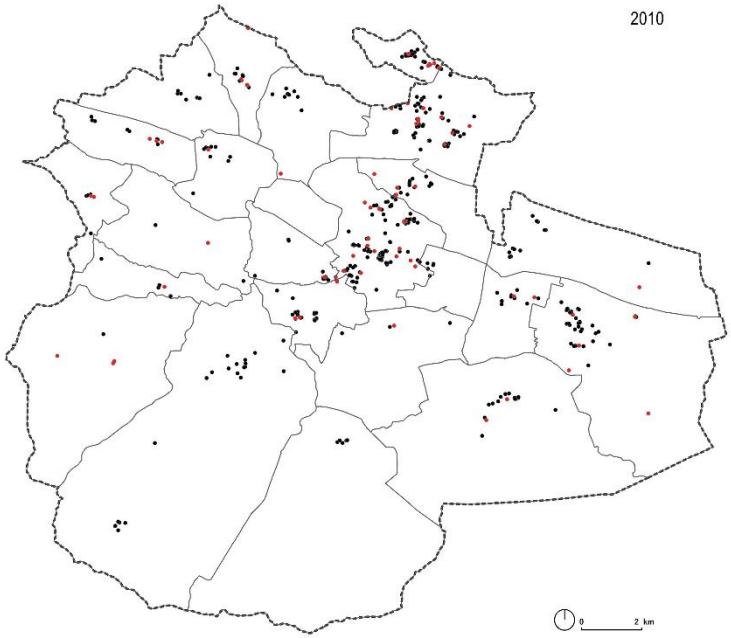
Les données MAJIC ont permis de mettre en lumière l'évolution de la construction au fil du temps sur le territoire intercommunal entre 2005 et 2015. Les données utilisées sont les dates de construction des bâtiments.

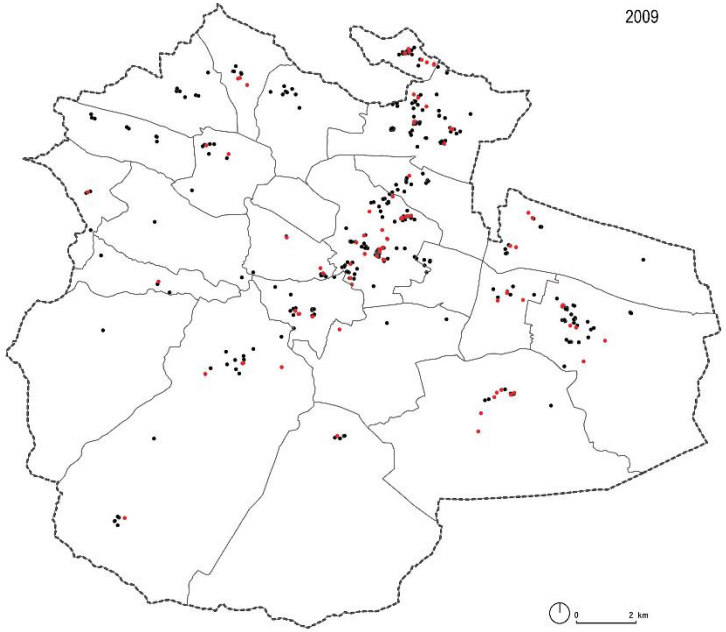


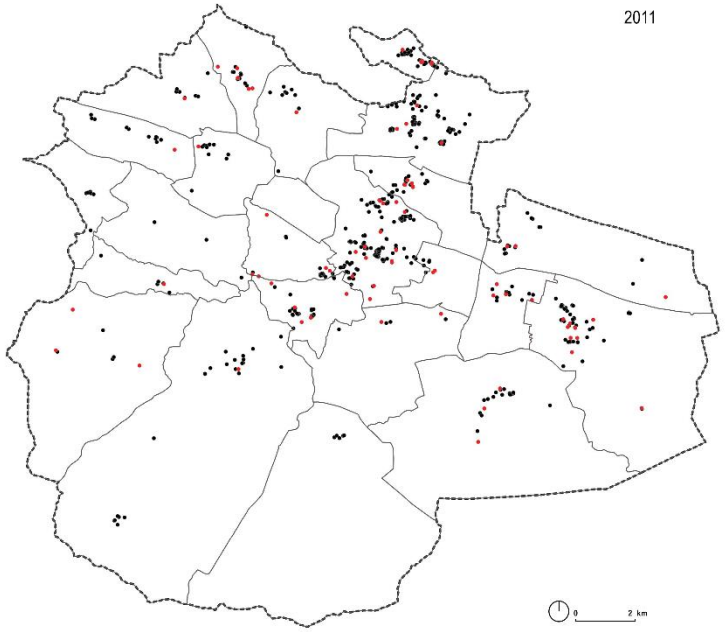


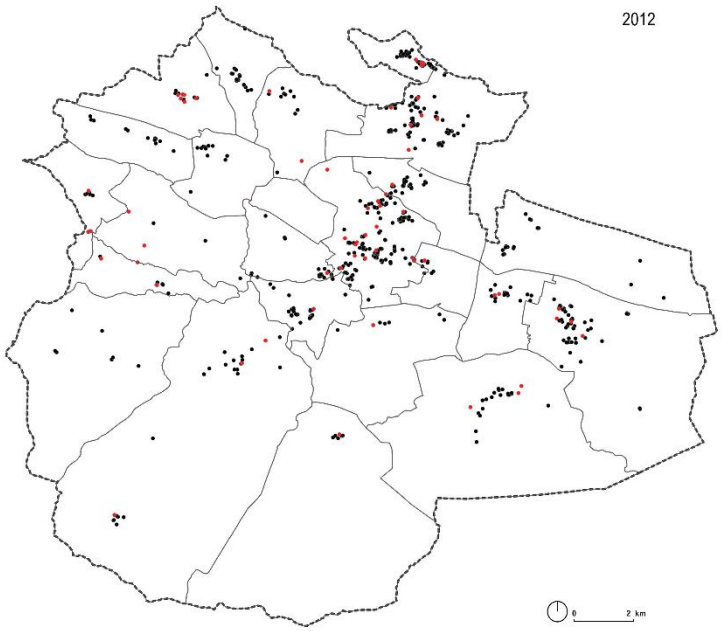


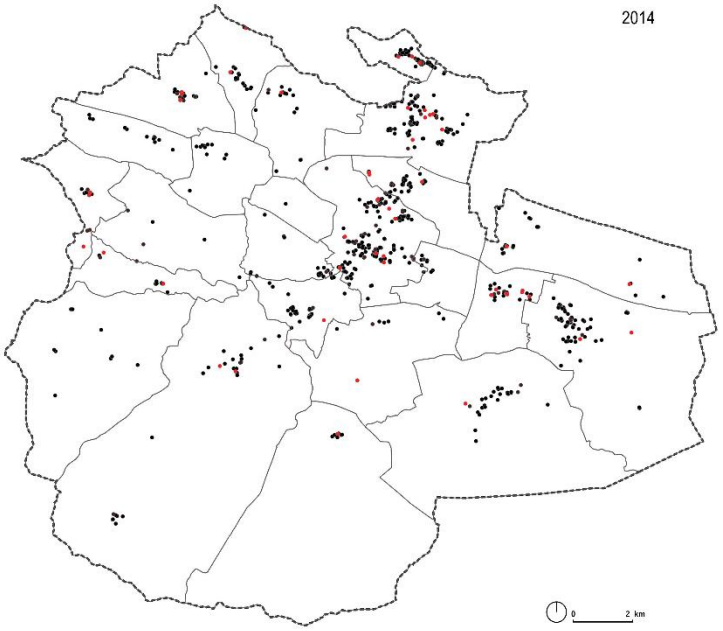

2008
0
2 km

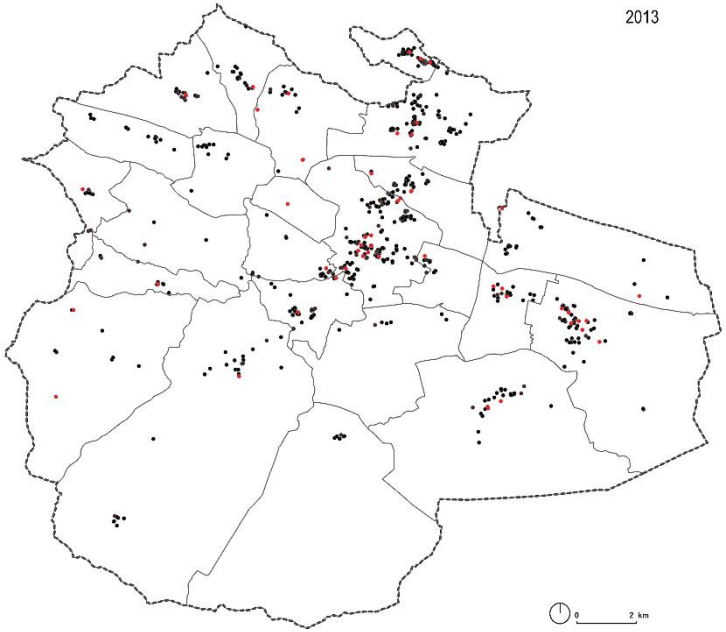

2010
0
2 km

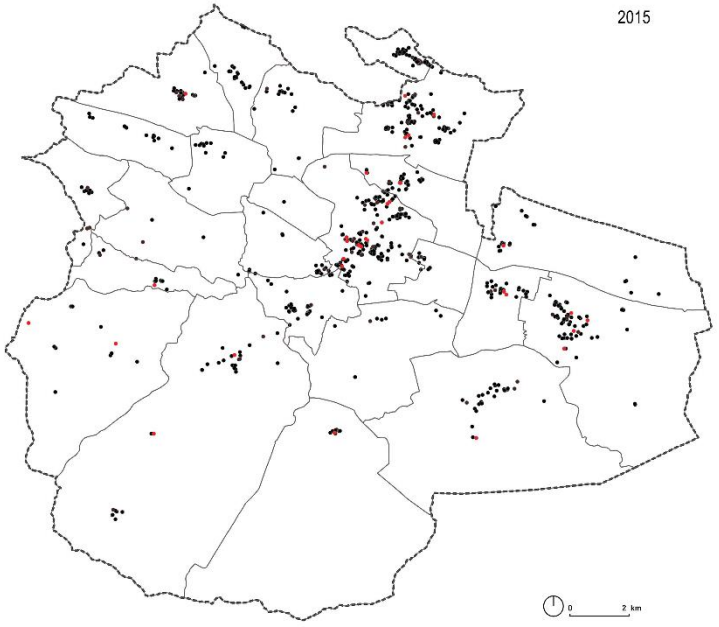

2009
0
2 km


2011
0
2 km


2012
0
2 km


2014
0
2 km


2013
0
2 km


2015
0
2 km

L'évolution de l'urbanisation, comme le souligne les cartes précédentes, a tendance à se limiter ces dernières années. Le territoire a connu un pic de construction entre 2007 et 2008 avec approximativement 100 nouvelles constructions par an, comme le souligne le tableau ci-dessous. La moyenne des nouvelles constructions entre 2006 et 2015 est de 71 constructions par an.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de constructions	70	96	107	86	69	80	64	53	52	33

Données MAJIC, issus de la DGFIP

A partir de ces données et de la localisation des nouvelles constructions entre 2006 et 2015, le tableau de droite a pu être réalisé, permettant de mettre en lumière la consommation d'espace durant 10 ans sur le territoire intercommunal. A l'échelle de la CCPO, ce sont donc **114,12 ha** qui ont été urbanisés pour une construction de **667 logements.**

Les données présentes quelques particularités avec la commune de Freychenet où une habitation a été construite sur une grande parcelle et qui ainsi accentue à la fois la surface totale consommée, la consommation moyenne par parcelle ainsi que la densité.

Néanmoins, ces données permettent de définir quelques tendances quant à l'urbanisation qui s'est produite sur le territoire intercommunal ces dernières années : de nombreuses constructions ont été créées sur la commune de Lavelanet mais avec une consommation d'espace moindre en comparaison avec Laroque d'Olmes qui a consommé environ 1ha de moins que Lavelanet et qui a produit 84 habitations de moins.

De manière générale, les densités de logements/hectare sont relativement faibles dans les petites communes avec une densité n'excédant que très rarement les 8 logements/hectare.

Le calcul de la valeur médiane permet de définir le nombre qui partage une série statistique en nombre égal. Cette valeur permet de donner la tendance au plus juste du territoire. La consommation moyenne par logements est de **1 504m²** de surface et une densité de **6,65 logements/ha**. Les parcelles sont donc relativement grandes et la densité est faible. Ces éléments seront à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

	Surface Totale (ha)	Nombre de logements	Consommation moyenne	Densité (logement / hectare)
Bélesta	7,86	59	1332,67	7,5
Bénaix	1,55	9	1719,66	5,82
Carla de Roquefort	1,76	17	1035,58	9,66
Dreuilhe	5,56	32	1736	5,76
Fougax et Barrineuf	3,59	27	1331,07	7,51
Freychenet	18,96	11	17235,18	0,58
Ilhat	1,07	10	1073,2	9,32
L'Aiguillon	4,09	28	1460,71	6,85
Laroque d'Olmes	15,86	90	1762,44	5,67
Lavelanet	17,08	174	981,7	10,19
Le Sautel	3,28	14	2340,14	4,27
Lesparrou	2,66	15	1773,53	5,64
Leychert	1,33	13	1022,77	9,78
Lieurac	3,18	18	1765,72	5,66
Montferrier	2,94	30	979,33	10,21
Montségur	0,10	4	242,75	41,19
Nalzen	2,23	11	2029,36	4,92
Péreille	2,68	15	1787,2	5,59
Raissac	0,14	1	1435	6,97
Roquefixade	0,37	6	623,5	16,04
Roquefort les Cascades	1	8	1249,25	8
St Jean d'Aigues Vives	2	10	1997,3	5,01
Tabre	5,88	38	1548,16	6,46
Villeneuve d'Olmes	8,95	27	3313,81	3,02
TOTAL	**114,12**	**667**		
MOYENNE			**2157,33**	**8,40**
MEDIANE			**1504,43**	**6,65**

Données MAJIC, issus de la DGFIP

Les données Sitadel

Afin d'enrichir ce travail de productions de données à l'échelle du territoire intercommunal, les données MAJIC sont croisées avec les données SITADEL, basées sur les actes d'urbanisme. Ces données sont catégorisées selon la typologie suivante, définies sur le site Sitadel :

> **Les logements individuels purs** : « *ayant fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement* »,

> **Les logements individuels groupés** : « *ayant fait l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels* »,

> **Les logements collectifs** : « *logement faisant partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif. Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements individuels et des logements collectifs, chacun est comptabilisé dans son type de construction respectif* »,

> **Les logements en résidence** : « *des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits par un promoteur pour une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques. Six types principaux de résidences sont recensés : les résidences pour personnes âgées, les résidences pour étudiants, les résidences de tourisme, les résidences hôtelières à vocation sociale, les résidences sociales, les résidences pour personnes handicapées* ».

Les données collectées sur le site Sitadel datent d'entre 2008 et 2017 et permettent de mettre en lumière l'importance des logements commencés individuels purs sur le territoire intercommunal, comme le souligne le tableau ci-dessous.

	Logements commencés individuels purs	Logements commencés individuels groupés	Logements commencés collectifs	Logements commencés en résidence
CCPO	313	35	41	19

Données Sitadel

En détaillant ces données, les logements commencés en résidence sont en grande partie issus d'un projet concernant la commune de Lavelanet en 2012.

Bien que peu développé sur le territoire intercommunal, les logements individuels groupés sont répartis sur de nombreuses communes du territoire avec de petits projets (maximum 3 logements construits à Bélesta ou à Tabre en une année).

Enfin les logements commencés collectifs ont été créés sur cinq communes : l'Aiguillon, Montferrier, Laroque d'Olmes et Fougax et Barrineuf avec moins de 6 logements chacun en 10 ans et Lavelanet qui a vu se construire plus de la moitié de ces logements.

Les logements commencés individuels purs sont les plus importants sur le territoire intercommunal et feront donc l'objet d'une étude plus approfondie. Le tableau ci-dessous permet de mettre en lumière la répartition globale sur le territoire intercommunal de ce type de logements, entre 2008 et 2017.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CCPO	51	40	37	40	21	21	15	12	12	64

Données Sitadel

La Communauté de Communes a connu une période de creux, entre 2012 et 2016 avec peu de logements créés. Le tableau suivant permet de mettre en lumière l'évolution de l'urbanisation par commune et par an. La commune de Lavelanet est celle qui construit le plus de logements individuels purs, suivi par Laroque d'Olmes.

Le nombre de nouveaux logements construits par an et sur dix ans est malgré tout relativement faible, à l'échelle intercommunale.

	2008	2009	2010	2011	2012
	Logements commencés individuels purs				
Bélesta	3	3	5	3	1
Bénaix	0	1	1	0	0
Carla de Roquefort	1	1	0	4	2
Dreuilhe	0	2	4	1	2
Fougax et Barrineuf	0	3	2	1	0
Freychenet	1	0	0	0	0
Ilhat	2	0	1	0	0
L'Aiguillon	2	0	1	3	3
Laroque d'Olmes	9	4	2	3	3
Lavelanet	15	13	3	8	1
Lesparrou	1	0	0	1	0
Leychert	1	1	1	1	0
Lieurac	5	3	3	2	1
Montferrier	2	0	2	2	1
Montségur	0	0	0	0	1
Nalzen	1	0	1	1	0
Péreille	0	2	2	0	0
Raissac	0	0	0	0	1
Roquefixade	0	2	1	0	0
Roquefort les Cascades	2	0	0	0	0
St Jean d'Aigues Vives	1	0	2	0	0
Le Sautel	2	0	0	1	1
Tabre	2	4	3	6	4
Villeneuve d'Olmes	1	1	3	3	0
TOTAL	**51**	**40**	**37**	**40**	**21**

Données Sitadel, issues du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

	2013	2014	2015	2016	2017	**TOTAL**
	Logements commencés individuels purs					
Bélesta	2	2	1	0	3	**23**
Bénaix	0	1	2	1	1	**7**
Carla de Roquefort	1	0	0	0	1	**10**
Dreuilhe	3	0	0	3	1	**16**
Fougax et Barrineuf	1	1	1	0	1	**10**
Freychenet	0	0	0	0	0	**1**
Ilhat	0	0	0	0	0	**3**
L'Aiguillon	2	1	1	0	0	**13**
Laroque d'Olmes	2	1	3	0	15	**42**
Lavelanet	4	4	0	4	20	**72**
Lesparrou	1	1	0	0	4	**8**
Leychert	2	1	1	0	0	**8**
Lieurac	0	0	1	1	3	**19**
Montferrier	0	1	1	0	3	**12**
Montségur	0	0	0	1	1	**3**
Nalzen	1	1	0	1	1	**7**
Péreille	0	0	0	1	1	**6**
Raissac	0	0	1	0	0	**2**
Roquefixade	0	0	0	0	0	**3**
Roquefort les Cascades	0	1	0	0	2	**5**
St Jean d'Aigues Vives	0	0	0	0	0	**3**
Le Sautel	0	0	0	0	2	**6**
Tabre	2	0	0	0	1	**22**
Villeneuve d'Olmes	0	0	0	0	4	**12**
TOTAL	**21**	**15**	**12**	**12**	**64**	**313**

Données Sitadel, issues du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

Les données intercommunales, issues des permis de construire 2010-2022

Les données intercommunales fournies sont issues des permis de construire délivrés.

Les données recensées dans les deux tableaux ci-après permettent d'affirmer la part importante de permis de construire à Lavelanet.

	Nombre de permis de construire				
COMMUNE	**Habitation**	**Exploitation, agricole ou forestière**	**Service public ou d'intérêt général**	**Economique**	**Total par commune**
BELESTA	19	1	0	3	**23**
BENAIX	4	2	0	0	**6**
CARLA DE ROQUEFORT	7	0	0	1	**8**
DREUILHE	17	1	0	2	**20**
FOUGAX ET BARRINEUF	12	0	0	0	**12**
FREYCHENET	0	2	0	0	**2**
ILHAT	2	3	0	0	**5**
L'AIGUILLON	10	0	0	1	**11**
LAROQUE D OLMES	24	4	0	3	**31**
LAVELANET	56	3	2	0	**61**
LE SAUTEL	2	0	0	0	**2**
LESPARROU	7	3	1	0	**11**
LEYCHERT	6	1	1	0	**8**
LIEURAC	10	4	0	0	**14**
MONTFERRIER	10	1	1	0	**12**
MONTSEGUR	0	0	0	0	**0**
NALZEN	1	3	0	1	**5**
PEREILLE	1	0	0	0	**1**
RAISSAC	4	0	0	0	**4**
ROQUEFIXADE	0	1	0	0	**1**
ROQUEFORT LES CASCADES	0	1	1	1	**3**
ST JEAN D AIGUES VIVES	0	0	0	2	**2**
SAUTEL	2	2	0	0	**4**
TABRE	19	0	0	5	**24**
VILLENEUVE D'OLMES	6	0	0	0	**6**
	219	**32**	**6**	**19**	**276**

	2010		2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022	
	Surface en m²	Nb.	Surface en m²	Nb.	Surface en m²	Nb.	Surface en m²	Nb.	Surface en m²	Nb.	Surface en m²	Nb.	Surface en m²	Nb.	Surface en m²	Nb.	Surface en m²	Nb.	Surface en m²	Nb.	Surface en m²	Nb.	Surface en m²	Nb.	Surface en m²	Nb.
Bélesta	12754	4	8486	4	7332	4	0	0	7826	5	0	0	0	0	2626	1	4338	2	8272	3	0	0	0	0	0	0
Bénaix	25007	1	0	0	0	0	1291	1	3499	2	0	0	4523	1	0	0	0	0	0	0	146925	1	0	0	0	0
Carla-de-Roquefort	2777	2	4053	2	1208	1	0	0	0	0	0	0	3148	1	0	0	1514	1	3096	1	0	0	0	0	0	0
Dreuilhe	26748	5	8824	1	4928	4	5656	3	0	0	0	0	1275	2	0	0	1350	1	909	1	18736	1	0	0	1543	2
Fougax-et-Barrineuf	3412	2	0	0	2620	1	8684	2	2806	1	0	0	2418	2	0	0	1462	1	974	1	0	0	994	1	1485	1
Freychenet	0	0	0	0	0	0	5759	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35223	1
Ilhat	0	0	705	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5107	1	9224	3	0	0
L'Aiguillon	0	0	29914	5	5089	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5425	1	13592	2	4797	2	0	0	0	0
Lavelanet	3678	1	2768	3	16197	4	21389	2	4971	2	2376	3	2992	2	2853	2	5942	2	1607	1	21316	4	11123	5	0	0
Laroque d'olmes	17045	7	10019	5	3544	3	4047	5	3801	5	0	0	16696	7	5175	5	4165	2	1826	2	0	0	38812	15	3498	5
Lesparrou	0	0	21592	1	504	1	16775	2	8782	2	0	0	4150	1	0	0	0	0	8354	2	369	1	4839	1	0	0
Leychert	2364	1	1066	1	0	0	5811	2	0	0	0	0	0	0	1227	2	0	0	0	0	0	0	1955	1	4503	1
Lieurac	3904	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18397	2	0	0	25243	4	0	3	1219	1	1154	1	5883	1
Montferrier	1353	1	0	0	428	1	0	0	2237	1	0	0	0	0	1389	1	0	0	7952	4	2168	3	147	1	0	0
Nalzen	0	0	0	0	0	0	12000	1	2516	2	0	0	0	0	0	0	2856	1	0	0	1122	1	0	0	0	0
Péreille	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1489	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Raissac	0	0	1546	1	1487	1	0	0	1717	1	0	0	0	0	2694	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Roquefixade	0	0	1004	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Roquefort-les-Cascades	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8360	1	0	0	0	0	5541	1	3214	1
Saint-Jean-d'Aigues-Vives	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1220	1	2295	1	0	0	0	0	0	0
Sautel	0	0	5216	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8901	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Tabre	6708	3	7045	6	4516	3	3215	2	0	0	3212	1	2383	1	5915	2	2734	2	0	0	2830	2	6140	2	0	0
Villeneuve-d'Olmes	560	1	2986	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1399	1	0	0	4773	3	0	0
	106310	**30**	**105224**	**34**	**47854**	**24**	**84628**	**22**	**38156**	**21**	**5588**	**4**	**57471**	**20**	**21879**	**14**	**73510**	**21**	**50277**	**22**	**204589**	**17**	**84702**	**34**	**55350**	**12**

A retenir…

Malgré la différence de temporalité entre les différentes données, la commune de Lavelanet domine par le nombre de logements construits, en comparaison avec le reste du territoire intercommunal. Bien que sa place de commune pôle soit confortée, d'autres communes se démarquent, notamment Bélesta, Laroque d'Olmes et Tabre.

Les communes de Dreuilhe, Lieurac, Fougax et Barrineuf, Montferrier et L'Aiguillon ont une urbanisation notable, en comparaison avec le reste de l'intercommunalité.

En revanche Freychenet, Montsegur et Roquefixade ne consomment pas de nouvelles surfaces depuis des années.

Chaque commune a un nombre de constructions différentes, mais l'analyse des permis démontre que sur 94 ha consommés en 12 ans, 44 ha étaient dédiés à de l'habitat, soit 47%. L'élaboration du PLUi devra prendre en compte ces données, à la fois en consommation d'espace et en nombre d'habitations créées.

4. La consommation d'espace : données retenues

Les échanges avec les différentes partenaires institutionnels intervenant sur le territoire et notamment les services de l'Etat, à travers la Direction Départementale des territoires de l'Ariège (DDT09) mais également la lecture de l'observatoire de l'artificialisation mis en place permettent de clarifier les données à retenir dans le cadre du projet, notamment dans une perspective de mise en cohérence avec la Loi Climat et Résilience (promulguée en août 2021). En effet, même si les notions de consommation et d'artificialisation sont distinctes, il semble important d'inscrire le PLUi de la CCPO dans la perspective de la loi citée ci-avant et dans la future mise en compatibilité avec le SRADDET Occitanie.

Les données de l'observatoire de l'artificialisation pour la CCPO sont :

Artificialisation entre 2011 et 2021 : 46,44 hectares

Nota : jusqu'en 2023 inclus se sont 3,56 hectares supplémentaires qui ont été artificialisés : 50 hectares ont donc été artificialisés sur le territoire entre 2011 et 2023.

Les données de consommation d'espace issues des données communales font état d'une consommation de :

Consommation entre 2011 et 2021 : 88,01 hectares

Sur la période 2011-2021 se sont 230 logements qui ont été produits (données communales).

5. La densification

Afin de définir le potentiel densifiable de la CCPO, une analyse des espaces bâtis a été réalisée selon la méthodologie suivante :

1 Dans un premier temps, **la trame urbaine de la commune a été définie**, en se basant sur le bâti existant. Toutes les constructions situées à moins de 50 mètres les unes des autres ont été englobées dans cette trame urbaine.

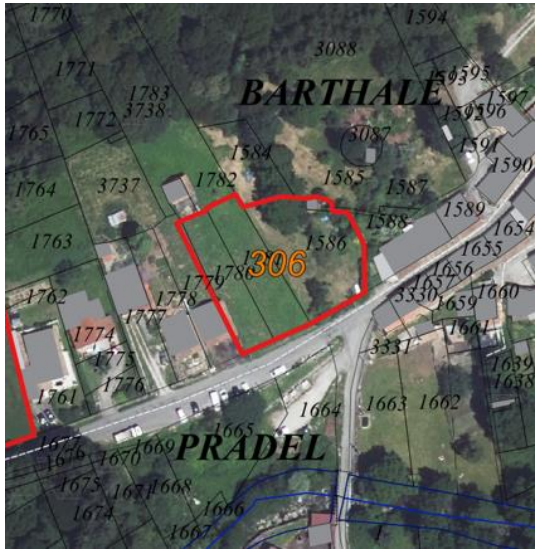
2 Dans un second temps, **une étude fine a été réalisée au sein de la trame urbaine afin de définir le potentiel de densification**. L'identification du potentiel de densification consiste à cibler les parcelles ou espaces « vides » à l'intérieur de la trame urbaine ou les secteurs susceptibles d'être densifiés afin de limiter l'étalement urbain. Cette étude fine a notamment permis d'écarter certains espaces (jardins, présence de réseaux, pente trop forte, etc.) et de valider la pertinence de la présélection avec les élus. Le potentiel de densification a été réparti en deux grandes catégories :

- Les dents creuses : il s'agit de parcelle comprise au sein de la trame urbaine.



Exemple d'une dent creuse à Tabre (2193 m²)

- Les espaces de mutation possible : il s'agit d'un ensemble de parcelles, souvent de petites surfaces, qui constitue un ensemble potentiellement densifiable au sein de la trame urbaine.



Exemple d'une dent creuse à Montferrier (1605 m²)

3 Dans un troisième temps, un comparatif avec les permis délivrés récemment a été fait afin de retirer les dents creuses du potentiel de densification lorsqu'elles faisaient déjà l'objet d'un projet urbain dont le permis de construire a été accepté. Ont été retirés des dents creuses les espaces cultivés, inconstructibles, ayant déjà une vocation ou ne disposant pas d'accès.

L'analyse du potentiel de densification dresse le bilan suivant :

	Surfaces en m²	Surfaces en ha	% de rétention foncière	Potentiel de densification retenu (ha)
Dent creuse	246 557	24,65	30%	17,25
Mutation	332 289	33,22	45%	18,27
Total général	**578 846**	**57,8**	**37,50%**	**35,52**

Nota : un % de rétention foncière plus important a été défini pour les espaces en mutations parcellaires pour tenir compte des difficultés possibles de mise en œuvre des projets au regard de la pluralité des propriétaires.

6. Les réseaux

La communauté de communes du Pays d'Olmes compte quatre Unités de Traitement de l'Eau Potable (UTEP) :

- La station de traitement du SAEPPO à Lavelanet,
- L'UTEP de Bélesta,
- L'UTEP de Montferrier,
- L'UTEP de Douctouyre à Roquefort-les-Cascades.

Ces unités traitent l'eau issue du captage de la source Pélail, sur la commune de Fougax-et-Barrineuf déclaré d'utilité publique par l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2019. L'arrêté préfectoral concernant l'autorisation et la DUP du captage des sources du Soubidou, à Freychenet, a été modifié par arrêté préfectoral du 2 mai 2012.

Des études menées par le Syndicat Mixte Départemental de l'eau et de l'assainissement (SMDEA 09) sont en cours.

Pour les Schémas d'assainissement :

- Zonage approuvé le 22 janvier 2020 pour la commune de Lavelanet,
- Zonage en cours d'élaboration pour la commune de Fougax-et-Barrineuf.

Pour le Schéma Directeur d'Eau Potable :

- Phase étude des scénarii pour les communes de Freychenet, Leychert et Nalzen,
- Elaboration du dossier de demande de DUP en cours pour des travaux de captage de la source d'Orjac (commune de Montségur) pour l'alimentation en eau potable et la mise en place de périmètres de protection,
- Restructuration des systèmes d'alimentation en eau potable des communes de Péreille et de Roquefixade.

La compétence en eau potable (production et distribution) a été transférée au SMDEA 09 pour 21 des 24 communes appartenant à la Communauté de Communes du Pays d'Olmes.

Les communes de Dreuilhe, Laroque d'Olmes et Tabre sont rattachées au SAEPPO (Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Pays d'Olmes), seul la compétence production en eau potable a été transférée au SMDEA 09.

Certains hameaux excentrés sont quant à eux raccordés directement à une source.

Les données recueillies lors des entretiens avec les maires ont permis de diagnostiquer quelques problématiques concernant les réseaux. En effet, dans certaines parties du territoire et notamment les hameaux, l'eau courante n'est pas toujours accessible dans les habitations. Par ailleurs, des problèmes de turbidités entrainent sur certaines communes des incapacités de consommation de l'eau, par période.

Concernant l'assainissement, l'ensemble des communes appartenant à la Communauté de communes du Pays d'Olmes ont transféré la compétence assainissement des eaux usées au SMDEA 09.

Le territoire du Pays d'Olmes est pourvu de plusieurs Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) :

- STEU de Bélesta,

- STEU de Laroques d'Olmes (120 000 eq/hab), qui prend également en charge les communes de Lavelanet, Dreuilhe, Laroque d'Olmes, Montferrier, Péreille, Saint-Jean-d'Aigues-Vives, Tabre et Villeneuve d'Olmes,

- STEU de Lesparrou qui prend également en charge la commune de l'Aiguillon,

- STEU de Montségur,

- STEU du lotissement Jean Février et STEU de la Résidence du Château à Fougax et Barrineuf.

En dehors du périmètre de collecte, le territoire de ces communes relève de l'Assainissement Non Collectif (ANC).

Les communes de Bénaix, Carla de Roquefort, Freychenet, Ilhat, Leychert, Lieurac, Nalzen, Raissac, Roquefixade, Roquefort-Les-Cascades, et le Sautel relèvent entièrement de l'Assainissement Non Collectif (ANC).

Les entretiens réalisés auprès des maires soulignent également que toutes les habitations ne sont pas raccordées de manière conforme.

La défense incendie n'est quant à elle pas toujours adaptée aux territoires à savoir dans les hameaux notamment. Certaines municipalités ont fait le choix d'installer des réserves incendies de type bâche.

Forces	Faiblesses
Les cœurs de bourg et hameaux anciens sont particulièrement **préservés**. La **diversité des formes urbaines** est à encourager et préserver avec l'urbanisation future des communes. La consommation d'espace ces dix dernières années est **relativement mesurée**. La **station de ski** des Monts d'Olmes participe à l'attractivité du territoire.	Certaines communes ont des **difficultés pour se structurer** autour du centre-ville. La conurbation de Lavelanet tend **à faire disparaitre les villages** à proximité. Le territoire intercommunal a de nombreuses capacités mais **ces richesses sont souvent méconnues.**
Opportunité	**Menaces**
Les nombreuses opportunités foncières pourraient permettre la **reconstruction de « la ville sur elle-même »**. Les nombreuses **friches industrielles** peuvent être requalifiées et être une source d'innovation en matière d'aménagement et d'activités. Une **réflexion autour des espaces publics** pourrait être menée afin de répondre au mieux aux besoins des habitants.	**L'étalement urbain provoque le mitage des espaces agricoles et forestiers**, ce qui fragiliserait alors ces deux économies, en plus de dénaturer le paysage. La **densité devra être plus importante** sur l'intercommunalité afin de limiter la consommation de surface excessive.

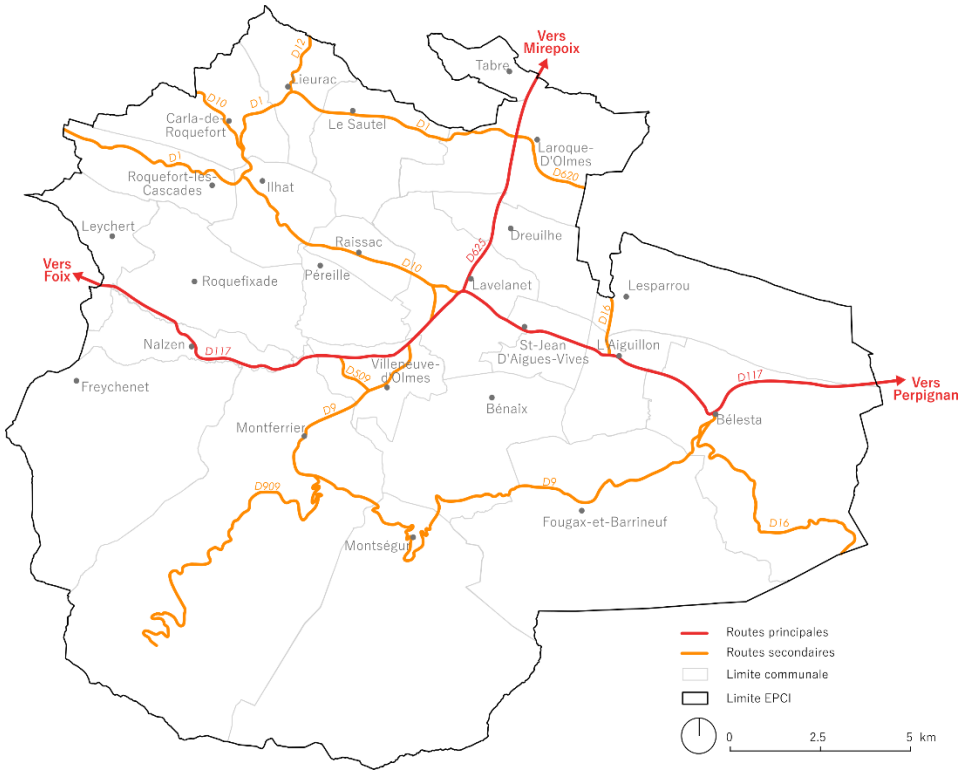
FONCTIONNEMENT LOCAL

1. La voiture essentielle aux déplacements sur le territoire intercommunal

A. Maillage routier

Le maillage routier sur le territoire intercommunal est marqué par la présence de la D117 qui traverse le territoire du nord-est à l'ouest. Cet axe, permettant de relier Foix à Perpignan est particulièrement structurant pour le territoire intercommunal. La D625 permet également de connecter la ville de Lavelanet avec le nord du territoire et notamment la commune de Mirepoix.

Le maillage secondaire permet de relier les communes entre elles. Néanmoins, le relief et notamment le Plantaurel influe sur le réseau routier du territoire et seule une route traverse le territoire du nord au sud, avec les Monts d'Olmes comme terminus.



Maillage routier sur le territoire de la CCPO

B. Transport en commun

La ligne régulière 110

Une seule ligne de transport en commun régionale est présente sur la communauté de communes, la ligne 110 reliant Lavelanet à Foix. La fréquence est relativement faible avec seulement 6 départs réguliers entre le lundi et le vendredi en période scolaire, depuis Lavelanet, et 3 durant les vacances.

Le trajet Foix vers Lavelanet propose 4 départs depuis la préfecture ariégeoise en périodes scolaires contre 3 lors des vacances.

Bien que des horaires complémentaires soient ajoutés certains jours de la semaine afin d'adapter l'offre de transport en commun à la demande, la fréquence des trajets est faible entre ces deux villes.

Par ailleurs, seules les communes de Lavelanet (3 arrêts), Villeneuve d'Olmes, Nalzen et Leychert sont concernées par cette ligne.

La ligne 950

Une seconde ligne régionale est proposée sur le territoire intercommunal, la ligne 950 permettant de relier Pamiers à Montségur, comme le souligne la carte ci-dessous.



Ligne 950 permettant de relier Pamiers à Montségur

Plusieurs arrêts sont effectués sur le territoire intercommunal, notamment sur les communes de Laroque d'Olmes, Lavelanet (2 arrêts) et à Montségur. Les horaires proposés permettent de rejoindre Laroque d'Olmes et le centre de Lavelanet tous les jours. Le lycée Jacquard et le château de Montségur ne bénéficient que de 2 allers/retours du lundi au vendredi pour le lycée et 2 allers/retours les week-ends et jours fériés pour Montségur.

Bien que les fréquences soient relativement faibles, les lignes de bus peuvent permettre de répondre aux besoins des personnes sans moyens de locomotion. La desserte au château de Montségur participe également à la valorisation touristique du territoire.

C. Les déplacements piétons et cyclables au quotidien

La pratique des mobilités douces sur le territoire intercommunal est limitée. En effet, les communes sont relativement éloignées les unes des autres et les temps de parcours, que ce soit à pied ou en vélo, sont relativement longs : plus de 50 minutes à pied ou 15min en vélo pour rejoindre Laroque d'Olmes et Lavelanet. Le manque d'aménagement cyclable et piétonnier sont également des freins aux déplacements. Les aménagements de bandes ou de pistes cyclables sont rares.

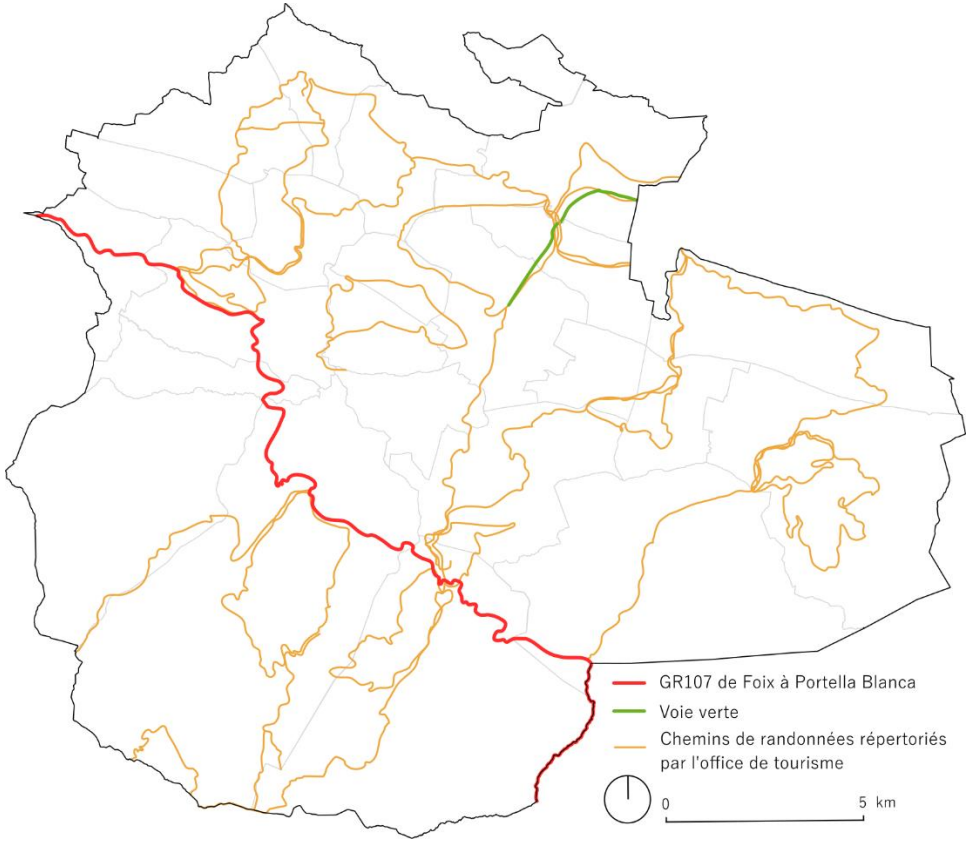


Cheminement cycliste et piéton dans le nouvel aménagement du centre-ville de Lavelanet

Les continuités entre les communes sont inexistantes en matière de mobilité douce : absence de trottoirs ou de cheminements piétons, de bandes ou de pistes cyclables etc.

D. Les chemins de randonnées

La CCPO jouit de nombreux chemins de randonnées, comme l'illustre la carte ci-dessous. Ces cheminements sont ceux répertoriés dans les prospectus de balade et de randonnées de l'office de tourisme.



Chemins de randonnées sur la CCPO

Un tronçon de la voie verte est présent sur le territoire intercommunal et permet de relier Mirepoix à Lavelanet. Cet aménagement a été créé sur le tracé de l'ancienne voie ferrée. L'entretien et l'aménagement de ce cheminement sont particulièrement qualitatifs. Ce tracé pourrait être étendu sur le reste du territoire intercommunal.



Voie verte à Dreuilhe

Le GR107 est présent sur le territoire intercommunal et permet de relier Foix à Portella Blanca en Espagne. Le tracé découpe le territoire intercommunal d'ouest en est. Des itinéraires bis de GR sont également présents sur le territoire.

La signalétique de ces parcours joue un rôle important pour sa valorisation et sa promotion. Les panneaux de la photographie de droite sont particulièrement lisibles et explicites.

La CCPO est donc un bon « terrain de jeu » pour les randonneurs du territoire mais aussi pour les adeptes de randonnées venus d'ailleurs. Ce type d'aménagement participe à la dynamique touristique du territoire et est valorisé au travers de documents produits notamment par l'office de tourisme.



Panneaux de signalisation des chemins de randonnées

A retenir…

Aujourd'hui, les transports en commun sont peu présents sur le territoire intercommunal, exceptés sur la commune de Lavelanet, et les lignes existantes ne permettent pas une desserte de l'ensemble des communes du territoire. Aujourd'hui, une offre pourrait être proposée pour permettre de relier les communes du territoire à la commune pôle, Lavelanet. La mise en place de ce type de déplacements permettrait alors de faciliter les déplacements sur l'ensemble de l'intercommunalité.

Les échanges avec le reste du territoire ariégeois sont également peu présents et la voiture individuelle apparait comme le moyen de déplacement indispensable pour les habitants du territoire.

La CCPO offre de nombreux chemins de randonnées. La pratique des mobilités douces est vivement encouragée, à des fins de loisirs. A l'inverse, la pratique des mobilités douces dans les espaces urbanisés est plus contrainte par le manque d'aménagement et l'éloignement entre les espaces urbanisés.

2. Le stationnement à l'échelle intercommunale

A. La mutualisation du stationnement

Le stationnement est aujourd'hui au cœur des problématiques des communes. Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, un état des lieux des places de stationnement doit être réalisé. L'analyse doit également porter sur la possibilité de mutualisation de ces espaces de stationnement afin de limiter la création de ces équipements et ainsi de limiter à la fois la consommation d'espace et l'imperméabilisation des sols. Le tableau ci-dessous recense l'ensemble du stationnement par commune, hors stationnement linéaire, micro-poches de stationnement dans les quartiers d'habitations et le stationnement fermé accessible uniquement certaines parties de la journée (stationnement pour les entreprises…).

Le stationnement pour les activités accueillant de la clientèle est quant à lui comptabilisé.

Une comptabilisation des places de stationnement pour les vélos a également été réalisée. Les données affichées sont issues du travail de terrain. La comptabilisation est non exhaustive.

NB : Concernant la mutualisation, est considéré comme équipement à la fois du privé ou du public, les parcs ; espaces publics, mairies, cimetières, églises, école, stade…

Commune	Lieu	Nombre de stationnements	Nombre de stationnements vélo repéré	Stationnement mutualisable
L'Aiguillon	Rue des Moulins	24	0	Oui (habitations et équipements)
	Derrière la mairie	10	0	Oui (équipements et habitations)
	Le long de l'axe routier, à proximité du parc	14	0	Oui (habitations et équipements)
Bélesta	Stade	30		Oui (habitations et équipements)
	Parking supermarché[44]	65	0	Oui (habitations et équipements)
	Maison de service[45]	20	0	Oui (équipements, habitations et commerces)
	Centre-ville et mairie	30	0	Oui (commerces, habitations et équipements)
	Source de Fontestorbes	15	0	Non
Bénaix	Centre-ville (mairie)	9	0	Oui (habitations et équipements)
	Centre-ville (salle communale)	25	0	Oui (habitations et équipements)
Carla de Roquefort	Centre du village	10	0	Oui (habitations et équipements)
	Cimetière	10	0	Oui (habitations et équipements)
Dreuilhe	Mairie	10	0	Oui (équipements et habitations)
	Espace public à côté de l'espace vert	9	0	Non
	Stationnement de Action	120	0	Oui (commerces)
	Ancien Lidl	95	0	Non
Freychenet	Stationnement à proximité de la mairie	30	0	Oui (équipements et habitations)
	Le Gabachou	5	0	Oui (équipements et habitations)
Fougax et Barrineuf	Stationnement à proximité du lavoir	25	0	Oui (habitations et équipements)
	Superette	6	0	Oui (habitations, commerces et équipements)
	En face le cimetière	10	0	Oui (équipements et habitations)

[44] Lors de la rédaction du diagnostic, le supermarché de Bélesta n'était pas en activité.

[45] Lors de la réalisation du diagnostic, la maison de service et ses abords était en cours de réalisation. Le nombre de places de stationnement est une estimation.

	Place du lavoir à proximité de l'église	6	0	Oui (habitations et équipements)
Ilhat	Mairie	6	0	Oui (habitations et équipements)
	Salle des fêtes	30	0	Non
Laroque d'Olmes	Intermarché de la zone industrielle du Moulin d'Enfour	155	0	Non
	Bricomarché de la zone industrielle du Moulin d'Enfour	62	0	Non
	Cimetière	15	0	Non
	Caserne des pompiers	15	0	Non
	Stade	120	0	Oui (habitations et équipements)
	La Castillane	90	3	Non
	Aire de stationnement rue Georges Sand	20	0	Oui (équipements et habitations)
	La poste	10	0	Oui (habitations et équipements)
	Mairie	50	0	Oui (équipements, commerces et habitations)
	1 rue Pierre Semard	20	0	Oui (équipements, commerces et habitations)
	Place de la République	15	0	Non
	Parvis de l'Eglise	30	0	Oui (équipements et habitations)
	Intermarché	155	0	Non
	Mac Donald's	50	0	Non
	Lidl	129	0	Non
	Hôtel Castel d'Olmes	10	0	Non
Lavelanet	Aldi	90	0	Non
	Magasins à l'entrée nord	15	0	Non
	Siège de la CCPO	80	0	Oui (équipements, activités industrielles et habitations)
	Stationnement du Crousti d'Olmes et des commerces à proximité	25	0	Oui (commerces et habitations)
	Espace à proximité de l'école de musique	15	16	Oui (équipements, commerces et habitations)
	Collège Victor Hugo	8	0	Oui (habitations et équipements)
	Rue Frédéric Mistral	10	0	Oui (équipements et habitations)
	Rue René Cassin à proximité du Touyre et du marché couvert	100	0	Oui (habitations et commerces)
	Stationnement en face de la mairie, de l'autre côté de la route	15	0	Oui (habitations, équipements et commerces)
	Place Aristide Briand	70	0	Oui (commerces et habitations)
	Place Jeanne d'Arc	40	0	Oui (commerces, équipements et habitations)
	Esplanade de la Concorde	70	0	Oui (commerces, équipements et habitations)
	Impasse du Moulin	4	0	Non
	Place Henri Portet	12	0	Oui (commerces et habitations)
	Derrière le Casino	25	0	Oui (commerces, équipements et habitations)
	Rue St Jean	30	0	Oui (commerces, habitations et équipements)
	Place de la République	40	0	Oui (commerces, équipements et habitations)
	Carrefour Market	90	0	Non
	Centre hospitalier	90	0	Oui (habitations et équipements)

	Ecole les Avelines	25	0	Oui (habitations et équipements)
	Stationnement en allant à la résidence du Touyre	33	0	Oui (équipements, habitations et commerces)
	Résidence du Touyre	50	0	Non
	Place de l'Europe	40	0	Oui (habitations, commerces et équipements)
	Place de Lattre de Tassigny	12	0	Oui (équipements, habitations et commerces)
	Esplanade Pierre Mendès	70	0	Oui (équipements, commerces et habitations)
	Rue du Quille	50	0	Oui (habitations, commerces et équipements)
	Place Jean Canal	30	0	Oui (commerces, habitations et équipements)
	Musée du Textile	20	0	Non
	Rue Jacquart	42	0	Non
	Collège Louis Pasteur	40	0	Non
	Gymnase Régis Aribaut	12	0	Oui (équipements et habitations)
	Super U et enseigne à proximité	155	0	Non
	Commerce le long de la D117 entre la Foir'Fouille et à Table	40	0	Non
	Stade P. Bergère	90 dont 3 pour le stationnement des bus	0	Oui (équipements et habitations)
	Place du 19 mars 1962	150	0	Oui (habitations, commerces)
	Centre Intercommunal d'Action Sociale	23	0	Oui (commerces, équipements et habitations)
	1 place de la Résistance	16	0	Oui (commerces et habitations)
	Place Laure Soubrié	30	0	Oui (équipements et habitations)
	Centre Hospitalier Ariège Couserans	8	0	Oui (équipements et habitations)
Le Sautel	Espace public, à proximité de la mairie	5	0	Oui (équipements et habitations)
Lesparrou	Espace public devant la mairie	6	0	Oui (équipements et habitations)
	Stationnement aménagé à proximité d'un dépôt d'ordure	12	0	Non
Leychert	Cimetière et église	12	0	Oui (équipements et habitations)
Lieurac	Entrée est du bourg	10	0	Oui (habitations et équipements)
	Derrière la mairie	8	0	Oui (habitations et équipements)
Montferrier	Elargissement de la route du Carial	15	0	Non
	Place des Bonshommes	8	0	Oui (habitations et équipements)
	Maison de la Montagne	8	0	Oui (équipements et habitations)
	Placette à proximité de l'église	6	0	Oui (équipements et habitations)
	Placette	11	0	Oui (équipements et habitations)
	Stationnement du cimetière	20	0	Oui (habitations et équipements)
	Chemin de Francicots	75	0	Oui (industries et habitations)
	Parvis de l'église	15	0	Oui (équipements et habitations)
	Autour de la mairie	10	0	Oui (équipements et habitations)
	Camping	10	0	Non
Montségur	Espace de stationnement dans le village	30	0	Oui (commerces, équipements et habitations)

	Le long de la RD9, à proximité du col et du Château	180	0	Non
	Stationnement au sud du village	60	0	Oui (tourisme, équipements et commerces)
Nalzen	Derrière La Poste	10	0	Oui (habitations et équipements)
Péreille	Rabaute	12	0	Non
	Espace sans vocation à proximité de la mairie	15	0	Oui (habitations et équipements)
Raissac	Centre-ville	15	0	Oui (habitations et équipements)
Roquefixade	Entrée nord-ouest du bourg	8	0	Non
	Place de la mairie	20	0	Oui (équipements et habitations)
	Proximité du gîte	5	0	Oui (habitations et commerces)
Roquefort les Cascades	Eglise	15	0	Non
	Mairie	10	0	Non
St Jean d'Aigues Vives	Mairie	10	0	Oui (habitations et équipements)
	Cimetière et église	10	0	Non
	Entre l'église et la mairie, le long de la route	10	0	Oui (habitations et équipements)
	Aire de jeux	6	0	Oui (habitations et équipements)
	Terrain vague le long de la D117, à proximité des commerces	50	0	Oui (habitations et commerces)
Tabre	Cimetière	20	0	Non
	Mairie	5	0	Oui (équipements et habitations)
Villeneuve d'Olmes	Abords du terrain de tennis	26	0	Oui (équipements et habitations)
	Stade	70 dont quatre emplacements pour les bus	0	Non
	Stationnement à proximité des commerces	30	0	Oui (commerces et habitations)
	Proximité de l'école	7	0	Oui (équipements et habitations)
	Entre la rue des Couers et des Acacias	30	0	Oui (équipements et habitations)
	Cimetière	15	0	Non
	Pharmacie	10	0	Non
	Hôtel le Castrum	10	0	Non

La Communauté de Communes comptabilise **environ 4 245 places de stationnement pour la voiture** sur le territoire. Certaines communes ont de nombreuses places de stationnement comme Lavelanet avec plus de 1700 places ou, dans une moindre mesure Laroque d'Olmes avec plus de 900 places de stationnement. Ce chiffre s'explique dans un premier temps par l'importance de ces deux communes, qui drainent des flux importants de population pour les commerces et les services. La présence de grandes enseignes en périphérie de la ville entraine une augmentation conséquente du nombre de places de stationnement.

Le manque de transport en commun et l'omniprésence de la voiture dans ces territoires sont des facteurs expliquant l'importance du stationnement.

Par ailleurs, **19 stationnements vélos** ont également été comptabilisés permettant ainsi de répondre aux besoins des habitants et de favoriser la pratique des mobilités douces. Ce chiffre reste extrêmement bas et reflète le manque de pratique cycliste sur le territoire.

B. Le stationnement des voitures

Suite au travail de recensement des places de stationnement, plusieurs typologies de stationnement peuvent être faites afin de bien comprendre le fonctionnement du territoire.

Le stationnement en cœur des bourgs

Ce type de stationnement est le plus représenté sur le territoire intercommunal, notamment en centre-ville, à proximité des grands équipements communaux (mairie, école, espace public, commerces…). L'ensemble des communes du territoire bénéficie de ce type de stationnement. Par leur localisation ces espaces sont généralement mutualisables à la fois pour les équipements, services et commerces mais aussi pour les habitations situées à proximité.

Plusieurs types de stationnements ont été aménagés dans ces bourgs, selon les volontés politiques mais aussi selon le passé de la commune.

Quatre exemples peuvent permettre d'illustrer cette diversité :

> Le parc de stationnement mutualisable,

> Du stationnement sur des micros-placettes,

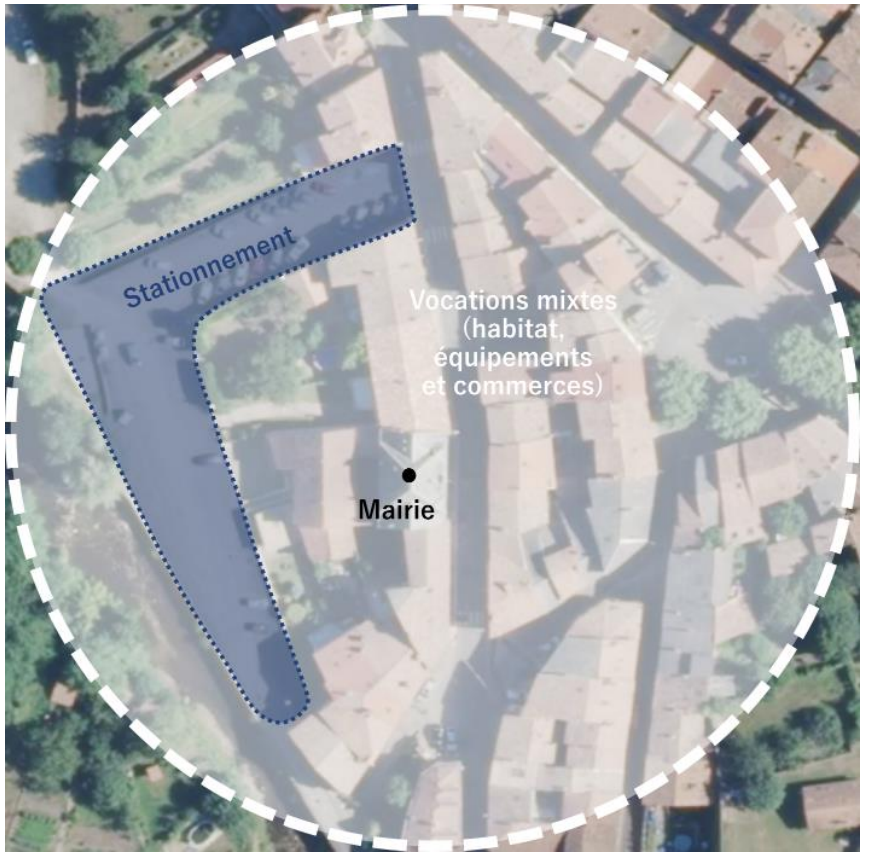
> Du stationnement linéaire,

> Du stationnement peu structuré.

Un parc de stationnement mutualisable à Laroque d'Olmes

La commune de Laroque d'Olmes a aménagé un stationnement à proximité de la mairie. Cet espace au cœur de la ville, doté d'environ 50 places de stationnement permet de pallier le stationnement à la fois pour la mairie, mais aussi pour les commerces en centre-ville et pour le stationnement des habitants. La voiture est donc généralement stationnée à un endroit et le reste du trajet se fait à pied (vers l'habitat, le commerce ou l'équipement).

L'importance de la commune a entrainé la création de plusieurs espaces de stationnement dans différents endroits de la ville (proximité de l'église, le long de la D625…).



Exemple de stationnement permettant de répondre aux besoins en matière d'habitat, de commerce et d'équipement

Stationnement sur des micro-placettes à Montferrier

La commune de Montferrier jouit de plusieurs placettes où le stationnement a été aménagé. A l'inverse de l'exemple de Laroque d'Olmes, aucun parc ne peut polariser l'ensemble des voitures mais l'éparpillement du stationnement permet de répondre aux besoins des habitants. Aussi, ce type d'aménagement peut permettre de redynamiser les centres bourgs puisqu'un parc de stationnement se situe inévitablement à proximité d'habitations, de commerces ou d'équipements.



Réseau de placettes à Montferrier dédiées au stationnement et mutualisable

Le stationnement linéaire le long des routes

Certaines communes bénéficient de places de stationnement le long de la route. Ce type de stationnement permet de gérer les flux de voitures, notamment pour des arrêts ponctuels. C'est notamment le cas de la commune de Bélesta où aucun stationnement n'a été aménagé à proximité de l'école et seuls quelques arrêts ponctuels ont été créés.

Ce même type de stationnement a été installé à Laroque d'Olmes, à proximité de l'école.

Les parkings linéaires permettent un gain de places dans les rues, en retravaillant sur la circulation routière. Avec ce type d'aménagement, des routes à sens unique sont aménagées.

Ce type de stationnement est difficilement quantifiable et n'a donc pas été pris en compte dans le recensement des places de stationnement.

Du stationnement peu structuré

Ce type de stationnement est présent dans les petites communes rurales. Les communes de Leychert ou de Nalzen (excepté le stationnement récemment créé à proximité de la Brouette) sont dans l'incapacité de dédier un espace au stationnement, du fait de la structuration de la trame urbaine. En centre-bourg et notamment à proximité de la Mairie et des équipements présents, le stationnement se fait donc de manière anarchique, sur le trottoir ou le long des axes routiers.



Stationnement anarchique le long des routes à Nalzen, dans l'espace public

Le stationnement dans les zones d'habitat

Certains quartiers ayant de nombreuses maisons d'habitations jouissent de places de stationnements ponctuels. Ces espaces dont l'usage est exclusivement pour de l'habitat ne sont pas comptabilisés dans les capacités de stationnement étant donné leur caractère ponctuel.



Exemple de stationnement ponctuel dans un quartier d'habitat, non comptabilisé dans les capacités de stationnement

Certaines poches de stationnement sont également présentes dans la trame historique des communes, dû à un renfoncement ou un recul de certaines habitations. Ce type de stationnement n'est souvent pas matérialisé et ainsi difficile à quantifier.



Exemple de stationnement ponctuel dû à une implantation de l'habitation en recul par rapport à l'emprise publique, non comptabilisé dans les capacités de stationnement

Le stationnement des équipements ou activités vacantes

Ce type de stationnement est présent sur les communes de Laroque d'Olmes ou de Dreuilhe le long de la D625, à proximité des bâtiments commerciaux. Plusieurs enseignes étant fermées, le stationnement n'est aujourd'hui pas utilisé.



Stationnement non utilisé et non mutualisable dans un espace stratégique à Dreuilhe

Si de nouvelles activités ou commerces s'installent dans les bâtiments, le stationnement sera occupé par la clientèle. Néanmoins, si aucune reprise n'est faite, il peut être envisagé sur ces espaces la création d'aire de covoiturage. Aujourd'hui ce type d'équipement est absent sur le territoire et pourrait être adapté afin de répondre aux besoins des habitants.

Le stationnement pour un équipement particulier

La création de stationnement lors de l'implantation d'une activité est nécessaire notamment avec l'implantation d'un commerce ou d'un équipement. Ce type d'aménagement est généralement situé en extension urbaine. Bien que ce stationnement soit nécessaire, il semble difficilement mutualisable et occupe des surfaces importantes.

Les spécificités du territoire du Pays d'Olmes entrainent la création de parc de stationnement pour l'offre touristique, comme c'est le cas à Montségur avec le château, situé en surplomb du village.



Deux espaces de stationnement mutualisable pour le tourisme du château et le village : manque de cohérence dans les liaisons piétonnes afin de sécuriser et d'encourager la pratique des mobilités douces

Comme le souligne la carte ci-dessus, un espace de stationnement a été aménagé pour accéder au château de Montségur, le long de l'axe routier reliant Montferrier et Montségur. Un cheminement piétonnier est aménagé permettant de relier le parking au village, via un chemin piétonnier indépendant de la route. Bien que cet

équipement permette d'encourager la pratique des mobilités douces, l'absence d'aménagement le long de la route pour ce type d'activités est regrettable.

Le stationnement à proximité du château de Montségur est difficilement mutualisable pour une autre activité que le tourisme. Les personnes souhaitant se rendre dans le village ne stationneront pas à cet endroit.

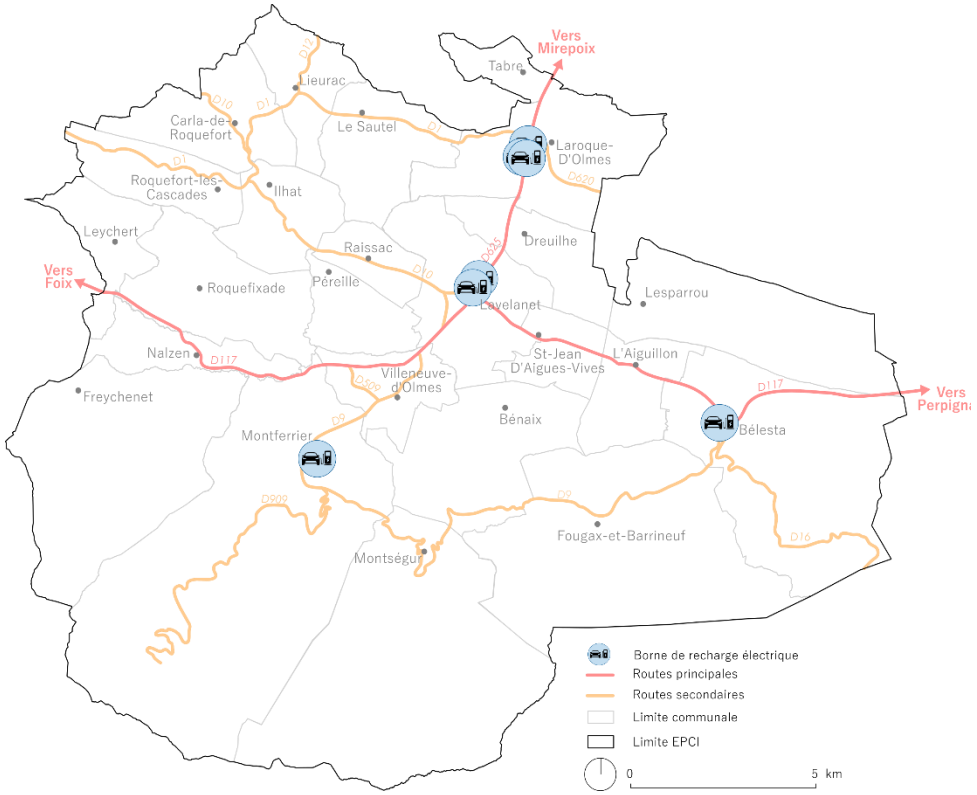
Cet exemple est également applicable au parking situé à proximité de la fontaine de Fontestorbes, malgré la présence de chemins pédestres pour se rendre sur ce lieu.

C. Les bornes de recharge électrique polarisées par les communes importantes

La communauté de communes bénéficie de plusieurs bornes de recharge électrique, notamment sur les communes de Bélesta (2 emplacements), Montferrier (2 emplacements), Lavelanet (4 emplacements), Laroque d'Olmes (5 emplacements dont 2 au Mc Donald's et 1 au Lidl).



Borne de recharge électrique à Laroque d'Olmes



Localisation des bornes de recharge électrique sur le territoire du Pays d'Olmes

Les bornes électriques sont peu nombreuses sur le territoire et sont majoritairement situées dans les communes importantes du territoire. Les bornes sont situées sur les axes principaux, la D625, la D9 pour Montferrier et la D117 pour Bélesta.

D. Stationnement vélos

Le stationnement des vélos est peu développé sur le territoire. Ce type de mobilier urbain est positionné dans les équipements récemment créés, dans les grandes villes de la Communauté de Communes.

La pratique du vélo est peu encouragée avec très peu d'aménagement prévu pour la circulation : les bandes et pistes cyclables sont peu présentes sur la commune, excepté dans les nouveaux aménagements tels que le parvis de la mairie à Lavelanet.



Stationnement vélos à Laroque d'Olmes



Stationnement vélos à Lavelanet

A retenir…

La commune centre, Lavelanet, mais aussi Laroque d'Olmes comptabilisent une part importante de places de stationnement. Cette proportion est cohérente, du fait de la part importante d'activités commerciales et d'équipements sur ces deux communes.

Aujourd'hui, de nombreux espaces de stationnement sont mutualisables dans les centres-bourgs, disponibles à la fois pour de l'habitat, du commerce ou des équipements. A l'extérieur des centres-villes, notamment dans les espaces périphériques, la mutualisation est particulièrement difficile du fait de la constitution de nombreux espaces et locaux de vente, pour un commerce. Néanmoins, la mutualisation est possible, comme c'est le cas entre le stationnement du restaurant Mc Donald's et de l'Intermarché à Laroque d'Olmes.

Enfin d'autres espaces de stationnement ont été aménagés pour des équipements touristiques, dont la mutualisation est difficile.

Les espaces de stationnement et de recharge pour la voiture électrique sont principalement localisés dans les grandes villes du territoire (Lavelanet et Laroque d'Olmes) mais aussi d'autres communes polarisantes telles que Bélesta ou encore Montferrier. L'offre reste assez faible sur le territoire intercommunal mais tend à se développer avec l'installation de ces bornes dans les nouveaux projets d'aménagement (espace devant la mairie de Lavelanet) mais aussi avec l'installation de commerces (Lidl et Mc Donald's). Ici aussi, les grandes villes polarisent ce type d'équipements.

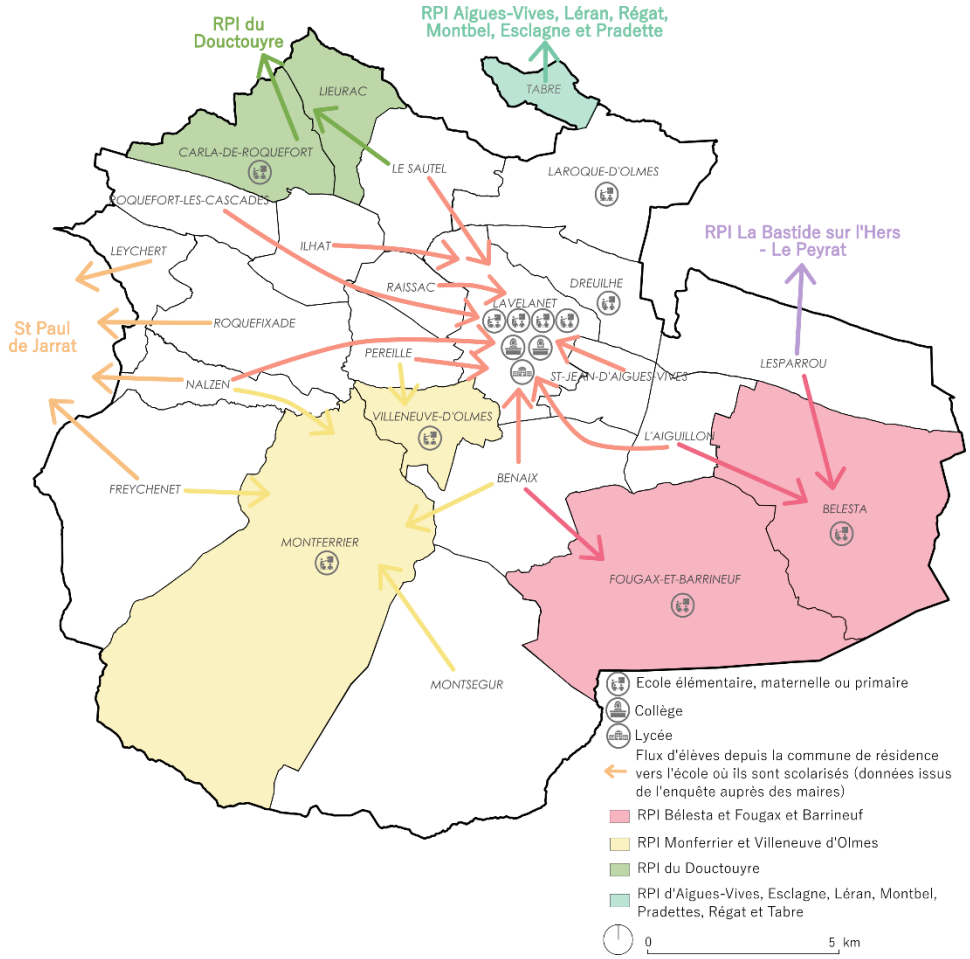
Le stationnement pour les deux roues est peu présent sur le territoire intercommunal. Tout comme les bornes de recharge électrique, une dynamique est en cours pour l'installation de stationnement vélos dans les nouveaux projets d'aménagement.

Une transition énergétique est en cours sur le territoire intercommunal, notamment en matière de mobilités.

3. Pôles de services et de commerces : points générateurs de déplacements

A. Communes polarisantes en matière d'équipements et services

Les écoles du territoire



Flux d'élèves entre la commune de résidence et l'école où ils sont scolarisés

Plusieurs Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) sont organisés sur le territoire permettant de répondre aux besoins en matière de scolarisation des élèves de l'ensemble du territoire.

Néanmoins, la commune de Lavelanet polarise de nombreux élèves des communes avoisinantes et conforte sa place de pôle.

Les services de santé

La commune de Lavelanet joue un rôle clé en matière de services avec la présence de l'unique hôpital du territoire intercommunal ainsi que de la seule crèche.

Pour des services plus spécifiques, les communes telles que Laroque d'Olmes, Lavelanet ou Bélesta ont vu la création de structure pour l'accueil des personnes âgées, de type Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

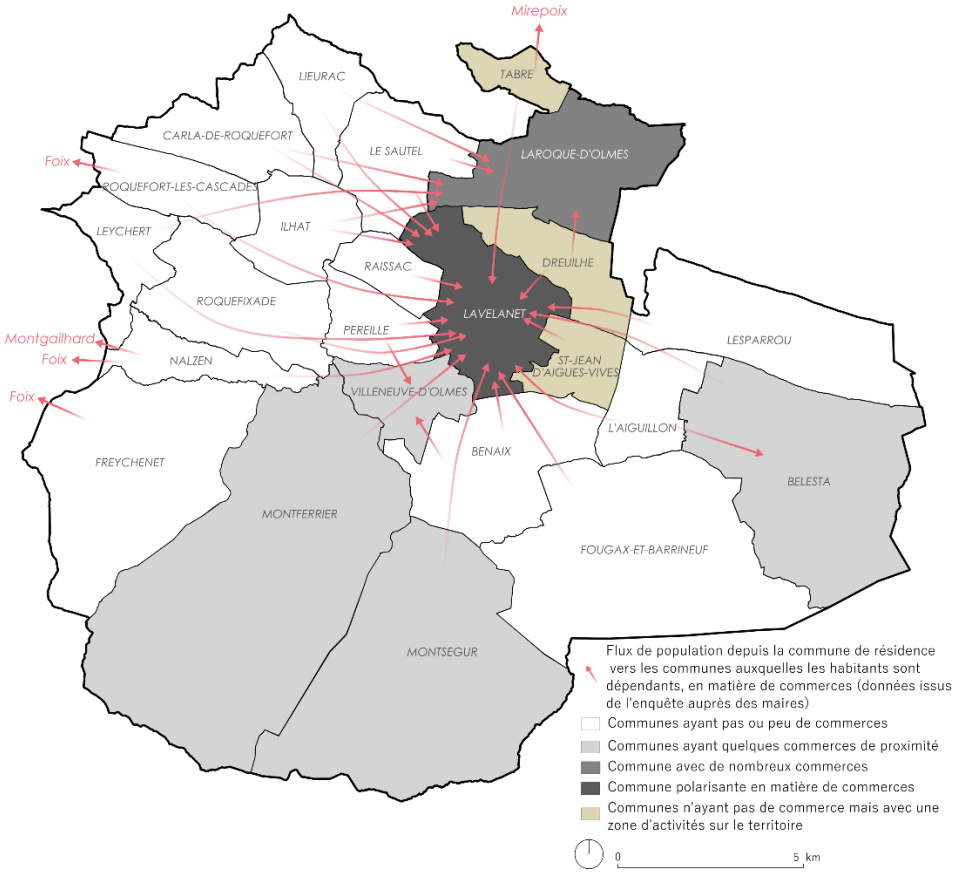
Un projet d'implantation d'un nouvel hôpital est actuellement en cours de construction sur la commune de Lavelanet. Porté par la Direction du Centre Hospitalier Intercommunale des Vallées de l'Ariège (CHIVA), le projet viendra améliorer l'offre actuelle en terme d'accueil notamment avec la création de 80 lits d'hospitalisation conventionnelle.

Le service de proximité le plus présent après les mairies : La Poste

Que ce soit La Poste ou une agence postale communale, ce type d'équipement est particulièrement présent sur l'ensemble du territoire. On retrouve ce type de structure sur les communes de Bélesta, Fougax et Barrineuf, Laroque d'Olmes, Lavelanet, Lesparrou, Montferrier, Nalzen et Villeneuve d'Olmes. Le maintien de ce service sur le territoire intercommunal permet de créer un dynamisme et de maintenir de l'activité dans les communes rurales. Ce type d'équipement peut être géré par la municipalité avec notamment des salariés dépendant de la collectivité.

B. Communes polarisantes en matière de commerces

Le caractère rural du territoire entraine une dépendance des petites communes vers certaines autres villes. Cette polarisation est généralement relative au nombre de commerces et services proposés dans ces communes. La carte ci-dessous illustre la place importante qu'occupe Lavelanet pour l'ensemble du territoire. Les données recueillies permettent de confirmer l'attraction de Lavelanet pour l'ensemble des communes qui font toutes parties de son bassin de vie.



Flux de population depuis la commune d'origine vers la commune polarisante (données issues des entretiens réalisés avec les maires dans le cadre de l'élaboration du PLUi)

Au-delà de la question des flux, l'attractivité questionne sur la gestion des flux et les moyens de circulation utilisés pour se rendre sur ce territoire. L'usage de la voiture est dominant et impacte la circulation, l'état des voiries et le stationnement.

Lavelanet bénéficie d'une part importante de commerces, particulièrement diverses avec du commerce de proximité, du commerce en périphérie mais aussi des grands équipements comme le cinéma ou la médiathèque. Ce type de structure joue un rôle majeur dans l'attractivité de Lavelanet.

La commune de Laroque d'Olmes jouit également de la présence de commerces, notamment en périphérie de la commune avec plusieurs grandes enseignes de grande distribution. Inévitablement, ce type d'équipement entraine un flux important de population et permet de répondre aux besoins d'une grande partie de la population. Par ailleurs, des lieux, tel que La Castillane, permettent de drainer un flux de population par la présence de nombreux commerces, comme le souligne la photographie ci-dessous.



La Castillane

D'autres communes se démarquent avec la présence de quelques commerces de proximité, présents notamment sur les communes de Villeneuve d'Olmes, Montferrier, Montségur ou Bélesta. Au sein de cette catégorie, la commune de Bélesta jouit de la présence de plusieurs commerces de proximité, qui permettent de répondre aux besoins quotidiens des habitants (boulangerie, épicerie…). La future maison de services publics sur la commune est également un équipement important qui permettra de participer au dynamisme de Bélesta.



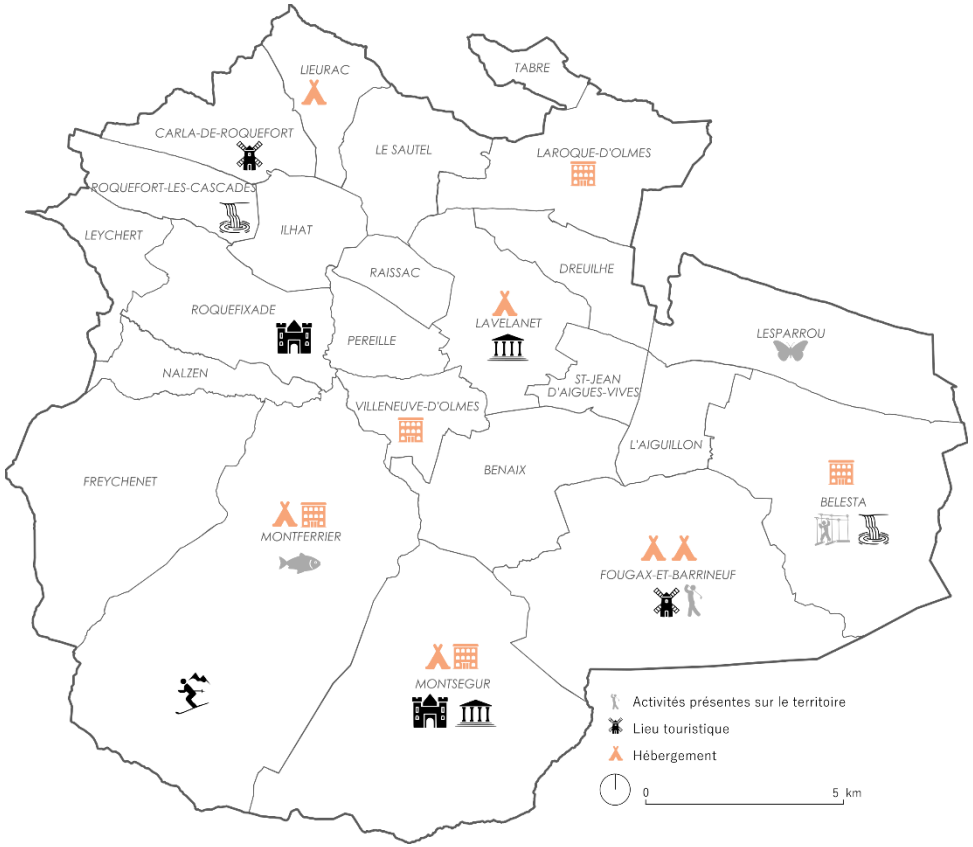
Exemple de commerces dans le centre-ville de Bélesta, avec un panneau d'informations pour indiquer les différents commerces et services présents sur le territoire communal

D'autres communes comme Dreuilhe ou Tabre ne bénéficient pas ou peu de commerces mais jouissent sur leur territoire d'une zone d'activités qui génère inévitablement des flux de population.

Enfin une dernière catégorie de communes ne recense pas ou peu de commerces. Bien qu'important pour le territoire communal, un seul, ou deux commerces n'entrainent pas une réelle dynamique commerciale et ne permettent pas de répondre à l'ensemble des besoins de la population.

C. Des communes avec un potentiel touristique

La CCPO est un territoire particulièrement attractif avec de nombreuses richesses touristiques. Sur la carte ci-dessous, seuls les lieux identifiés comme touristiques ont été répertoriés. Le patrimoine naturel particulièrement riche de la CCPO est quant à lui présent sur une grande partie du territoire avec notamment des espaces de montagne qui offrent de nombreux points de vue sur la chaine des Pyrénées notamment.



Activité, lieu touristique et hébergement sur le territoire de la CCPO

Avec cette richesse touristique, des activités sont créées et mises en place permettant d'offrir une large gamme d'activités pour l'ensemble de la population.

Des hébergements ont été mis en place permettant de répondre à l'afflux de touristes. Suite aux échanges avec les maires sur les communes, l'hébergement est aujourd'hui relativement faible au regard de l'offre touristique proposée.

Beaucoup de petites productions artisanales et de petites entreprises sur le territoire intercommunal sont implantées et permettent de renforcer l'identité de la CCPO et plus largement des spécificités de production ariégeoise.

La liste ci-dessous recense les différents types d'artisanat d'art sur le territoire intercommunal :

- Atelier, boutique, fabrication et vente d'objet en corne (Bélesta),
- Photographie et galerie d'art (Bélesta),
- Atelier de poterie (Bélesta),
- Création et fabrication de chapeau (Bélesta),
- Atelier de tissage (Bélesta),
- Fabrique de fibre Mohair (Fougax et Barrineuf),
- Espace d'art (Fougax et Barrineuf),
- Fabrique de peigne et objets en corne (L'Aiguillon),
- Fabrique de peigne et objets en corne (Lesparrou),
- Fabrication de jeux et jouets pour enfants (Le Sautel),
- Peinture, gravure et céramique (Montferrier),
- Atelier de tissage (Montségur),
- Créateur et fabricant de linge de maison (Villeneuve d'Olmes).

Cette richesse du territoire entraine une réelle plus-value pour le territoire à la fois pour le maintien de l'identité communale mais aussi pour l'aspect touristique.

A retenir…

Le territoire est polarisé par la commune de Lavelanet, notamment en matière de commerces et de services. La ville bénéficie d'un flux important d'habitants qui se rendent dans la ville. D'autres communes moindres se démarquent néanmoins avec quelques commerces de proximité. L'offre proposée ne semble malgré tout pas adaptée et les habitants se rendent également dans les autres villes d'Ariège ou à Toulouse pour l'habillement, les décorations etc.

La polarisation de Lavelanet pour les écoles primaires est moindre, avec le maintien d'autres écoles sur la communauté de communes ou le regroupement en RPI. Néanmoins, pour le secondaire, Lavelanet est la seule commune qui offre un équipement adapté. Certaines communes, notamment celles à l'ouest, sont polarisées par d'autres communes hors territoire intercommunal.

Les éléments touristiques sont répartis sur l'ensemble du territoire. Le sud de la CCPO propose une offre d'activités, de lieu touristique et d'hébergement plus important. Les petites communes bénéficient d'une offre touristique importante.

Le territoire intercommunal est complémentaire avec une conurbation qui permet de répondre aux besoins des habitants de la CCPO mais aussi avec le maintien de services de proximités sur certaines petites communes, notamment La Poste. D'autres villages bien que ne bénéficiant pas de commerces ou d'équipements sont attractifs du fait de la richesse touristique (bâtiment historique, petit patrimoine, loisirs créés…).

Forces	Faiblesses
La commune de Lavelanet est le **pôle attractif** du territoire. Le territoire intercommunal est **complémentaire** avec une conurbation dynamique et polarisante et des villages qualitatifs, préservés, avec un potentiel touristique fort. **Certains équipements sont toujours présents dans les villages**, notamment les écoles ou encore La Poste. Les chemins de randonnées sont particulièrement **présents et attractifs**. L'utilisation de la **voiture électrique** est vivement encouragée sur le territoire. Le **développement d'entreprises avec des pratiques artisanales typiques** (tissage, création d'objets en corne…) participe à la valorisation touristique de la CCPO.	La pratique des mobilités douces au quotidien est difficile du fait de **l'éloignement entre les différentes communes** et de **l'absence de continuité du cheminement** entre les espaces. Les **aménagements et le mobilier pour le vélo** est manquant sur le territoire.
Opportunité	**Menaces**
De **nouvelles façons de se déplacer** pourraient être proposées sur le territoire intercommunal avec du Transport à la Demande (TAD), l'adhésion au « Rezopouce » ou la mise en place d'aires de covoiturage. Des **aires de covoiturage** pourraient être aménagées sur les parkings déjà aménagés et sans vocation. Les **atouts de chacune des communes de la CCPO** pourraient être exploités et valorisés afin de rendre le territoire attractif. **L'offre d'hébergement touristique** peut encourager les pratiques touristiques mais aussi conforter cette économie.	Le **tout voiture** risque d'exclure les habitants non motorisés. Le **manque de moyens de déplacements alternatif à la voiture** peut limiter les pratiques des mobilités douces. La **diminution du nombre d'hébergement touristique** sur le territoire intercommunal peut altérer le tourisme.